



UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés



GUIDE D'ANIMATION

Renforcer la protection des personnes handicapées
dans les situations de déplacement forcé

Photo de couverture 1 : Alia Issa s'entraîne au lancer de massue en Grèce. Elle rêve de devenir la première femme de l'histoire à siéger au Comité international paralympique de l'équipe paralympique des réfugiés. Photo : © Getty images/Milos Bicanski

Photo de couverture 2 : Saif Al Zobi, 53 ans, est confiné chez lui à Amman et dépend de l'aide en espèces pour ses médicaments. Photo : © Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)/Annie Sakkab

Photo de couverture 3 : Margetu Dedefi, 14 ans, est une élève de l'école primaire de Mogadishu, dans le camp de réfugiés de Kakuma, dans le nord-ouest du Kenya. Elle a été contrainte de fuir avec sa famille le conflit qui sévit dans la région d'Oromia, en Éthiopie, et vit depuis dans ce camp. Margetu est aveugle depuis sa naissance et elle utilise des appareils adaptés en classe, notamment une machine à écrire le braille. Photo : © HCR/Hannah Maule-finch

Photo de couverture 4 : Deux jeunes réfugiées syriennes font du bénévolat dans un centre pour personnes autistes de l'association CONECTA, à Motril. Photo : © HCR/Susan Hopper

Photo de couverture 5 : Noor Osman Mohamud, un étudiant réfugié somalien aveugle de 19 ans, apprend le braille à l'école primaire Hormud à Dadaab. Photo : © HCR/Sebastian Rich

REMERCIEMENTS

Ce guide a été élaboré par la Division de la protection internationale en collaboration avec le Centre mondial d'apprentissage et de perfectionnement.

Le HCR tient également à exprimer sa gratitude aux membres de l'International Disability Alliance et aux anciens étudiants de leur programme *Bridge CRPD-SDGs* (pont entre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et les objectifs de développement durable) pour leurs précieuses contributions à l'élaboration de ce guide. Nous espérons que le lancement de formations sur le travail avec les personnes handicapées en situation de migration forcée renforcera le partenariat décrit dans l'accord de collaboration de 2020.



Légende : Haneen, une réfugiée somalienne de 7 ans, joue avec son cousin à Sana'a, au Yémen. Photo : © HCR/SDF

Table des matières

<i>Remerciements</i>	3
<i>Acronymes</i>	5
<i>Introduction</i>	6
Module 1 Introduction	12
Activité 1 : Présentations	13
Activité 2 : Objectifs et attentes	16
Activité 3 : Règles de base et accessibilité	19
Module 2 Comprendre le handicap	22
Activité 1 : Notre point de vue sur le handicap à ce stade	23
Activité 2 : Notre regard sur le handicap à travers les époques	27
Activité 3 : Une approche du handicap fondée sur le respect des droits	34
Activité 4 : Notre point de vue sur le handicap à ce stade – Comment a-t-il évolué ?	40
Module 3 Handicap et déplacement forcé	42
Activité 1 : La diversité des expériences dans les situations de déplacement forcé	44
Activité 2 : Les problèmes de protection rencontrés par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé	51
Activité 3 : L'approche du HCR en matière de protection des personnes handicapées	67
Activité 4 : Retours d'expérience de personnes handicapées en situation de déplacement forcé	74
Module 4 Principales stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées en situation de déplacement forcé	76
Activité 1 : Récapitulatif et introduction présentant les principales stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées	77
Activité 2 : Ouvrir la voie à l'inclusion	82
Module 5 Recueillir des données en faveur de l'intégration des personnes handicapées	104
Activité 1 : Comprendre l'importance de recueillir diverses données relatives aux personnes handicapées	108
Activité 2 : Recueillir des données sur les personnes	132
Activité 3 : Analyser et utiliser les données au service de l'intégration des personnes handicapées	157
<i>Annexe - Évaluation du module</i>	171

CDPH	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
HCR	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
OMS	Organisation mondiale de la Santé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance



INTRODUCTION

Légende : Des enfants réfugiés et kényans, avec ou sans handicap intellectuel, participent à une activité sportive commune dans le camp de réfugiés de Kakuma grâce à Special Olympics Kenya et Handicap and Inclusivity. Photo : © HCR/Samuel Otieno

On estime que 15 % de la population mondiale présentent une forme de handicap¹, avec des taux potentiellement plus élevés au sein des communautés qui ont fui un conflit ou une catastrophe naturelle². On estime donc que, au niveau mondial, plusieurs millions de personnes handicapées pourraient se trouver parmi les populations déplacées de force en raison de conflits et de persécutions³.

Les personnes handicapées restent l'un des groupes les plus marginalisés au sein des communautés touchées par les crises. Les personnes handicapées en situation de déplacement forcé sont exposées à un risque accru d'exploitation et de violence, et doivent faire face à de nombreux obstacles pour accéder à l'aide humanitaire.

Qui plus est, les personnes handicapées sont très souvent exclues des processus décisionnels et ont rarement la possibilité de participer à toutes les étapes de la programmation de la protection, de l'assistance et des solutions, ce qui les prive de l'occasion de mettre leurs compétences et leurs capacités au service de leur propre intérêt, de celui de leur famille et de leur communauté.

La politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité expose en détail l'engagement plus large de l'organisation en faveur d'une approche fondée sur le respect des droits. Elle indique qu'une protection efficace ne peut être assurée qu'en veillant à ce que les besoins et les capacités des différents groupes d'âge, de genre et de diversité au sein des communautés déplacées soient pris en compte de manière égale. Le HCR s'engage donc à veiller à ce que les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont en situation de handicap soient respectés sans aucune discrimination⁴.

1. Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Banque mondiale, *Rapport mondial sur le handicap*, (Genève : OMS, 2011) [Retourner à l'activité]
2. Par exemple, une étude démographique réalisée en 2019 a révélé que 21 % des réfugiés syriens en Jordanie étaient handicapés. HCR, *Vulnerability Assessment Framework – Population Study – 2019*. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/jordan/vulnerability-assessment-framework-population-study-2019> [Retourner à l'activité]
3. En 2019, on estime que près de 12 millions de personnes déplacées de force sont handicapées, sur la base d'un total de 79,5 millions de personnes déplacées de force (HCR, « Global Trends in Forced Displacement 2019. » Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/globaltrends2019/>) [Retourner à l'activité]
4. HCR, « Politique sur l'âge, le genre et la diversité », 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr-fr/age-genre-et-diversite-la-politique-du-hcr.html> [Retourner à l'activité]

Le HCR a réalisé des progrès considérables dans l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte du handicap. En 2010, le Comité exécutif du HCR a adopté la *Conclusion sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR*⁵. Depuis l'adoption de la Conclusion, le HCR a entrepris plusieurs activités pour soutenir sa mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation, y compris l'élaboration de la note d'orientation intitulée « Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé »⁶ et l'intégration des résultats, des produits et des indicateurs relatifs aux personnes handicapées dans ses systèmes de planification et de suivi.

Le HCR a salué le lancement de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap⁷ en 2019 comme une étape importante en faveur du renforcement de la redevabilité du système des Nations Unies à l'égard des personnes handicapées. En 2020, le HCR a élaboré un plan d'action quinquennal pour l'intégration des personnes handicapées qui définit les changements institutionnels et opérationnels nécessaires pour que le personnel et les interventions du HCR répondent aux exigences de cette stratégie. Le présent *Guide d'animation* vise à aider le personnel du HCR à mieux comprendre le handicap, conformément aux exigences relatives à l'établissement de rapports prévues par le cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap en ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel du HCR.

OBJECTIF DU GUIDE D'ANIMATION

Ce *Guide d'animation* consacré au renforcement de la protection des personnes handicapées en situation de déplacement forcé a été conçu pour aider le personnel du HCR, ses partenaires et autres parties prenantes travaillant sur le terrain à :

- Identifier les problèmes de protection rencontrés par les personnes handicapées protégées et assistées par le HCR, réfugiées ou non, et les moyens dont elles disposent pour y répondre ;
- Appliquer à de nombreux programmes et secteurs les principes énoncés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* et la note d'orientation du HCR intitulée « Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé » ;
- Mettre au point des stratégies à court et à long terme visant à atténuer les risques en matière de protection et à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans les programmes du HCR.

QU'EST-CE QUE L'INCLUSION ?

L'inclusion pleine et entière des personnes handicapées est l'un des principaux concepts énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la note d'orientation du HCR sur le handicap. L'inclusion signifie que tous les programmes et toutes les activités sont conçus et mis en œuvre de manière à garantir les mêmes possibilités de participation pour tous. Les programmes inclusifs reconnaissent les individus handicapés comme des participants actifs et les valorisent en tant que tels.

Afin de garantir l'inclusion dans tous les domaines, il est souvent nécessaire d'apporter des modifications aux programmes et aux activités afin d'éliminer les obstacles à la participation. Identifier les besoins des personnes handicapées et lever les obstacles à leur participation ne devrait pas être considéré comme une disposition spéciale, mais comme un droit fondamental. Les personnes handicapées devraient jouir des mêmes chances de vivre, d'apprendre, de travailler et de jouer que tout le monde, ainsi que de participer au processus de prise de décisions relatif à toutes les questions qui les concernent.

5. HCR, « Conclusion sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR », 2010. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr/excom/exconc/4ccfe5d49/conclusion-refugiés-personnes-handicapées-protégées-assistées-hcr.html> [Retourner à l'activité]

6. La note d'orientation du HCR intitulée « Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé » (2019) a été élaborée en étroite collaboration avec Humanity & Inclusion, le Comité international de secours et Under the Same Sun. Elle est disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/docid/5ce271164.html> [Retourner à l'activité]

7. Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/content/disabilitystrategy/> [Retourner à l'activité]

UTILISATION DE CE GUIDE D'ANIMATION

Structure, contexte et public cible

Ce guide de comporte cinq modules interdépendants associés à plusieurs objectifs par séance, des points d'apprentissage, des descriptions d'activités et des outils destinés à soutenir le personnel du bureau de pays du HCR et ses partenaires afin de faciliter la tenue d'ateliers sur le thème du renforcement de la protection des personnes handicapées.

Même s'il est fortement recommandé de compléter les cinq modules pour bien comprendre les droits des personnes handicapées et les stratégies destinées à favoriser leur inclusion, le présent guide a été conçu de manière à ce que chaque module puisse être utilisé indépendamment, en fonction du contexte et des besoins du public cible. Consacrer un atelier à chaque module peut permettre d'espacer l'apprentissage, ou de sensibiliser les participants et de renforcer leurs connaissances dans un domaine particulier si des lacunes ont été identifiées par une analyse détaillée des besoins d'apprentissage.

Les cinq modules sont les suivants :

- Module d'introduction : organisation d'un atelier accessible et inclusif (**module 1**)
- Promotion d'une approche du handicap fondée sur le respect des droits (**module 2**)
- Sensibilisation à l'impact du déplacement forcé sur les personnes handicapées (**module 3**)
- Apprentissage des principales stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées en situation de déplacement forcé (**module 4**)
- Recueillir des données en faveur de l'intégration des personnes handicapées (**module 5**)

Le module d'introduction peut être utilisé pour faciliter les présentations, établir des règles de base et préciser les attentes. Des objectifs d'apprentissage supplémentaires et la durée estimée pour compléter chaque module sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 :

Structure des modules de formation : renforcer la protection des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé

	Objectifs d'apprentissage	Durée
Module 1 : Introduction	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les participants et les objectifs de l'atelier. • Préciser les attentes et établir les règles de base sur l'accessibilité. 	60 minutes
Module 2 : Comprendre le handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître quatre façons différentes de conceptualiser le handicap. • Expliquer l'impact que les actions reposant sur ces différents concepts du handicap peuvent avoir sur la vie des personnes handicapées. • Identifier les principaux éléments permettant de promouvoir les approches sociales et fondées sur le respect des droits des personnes handicapées. 	120 minutes
Module 3 : Handicap et déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les risques en matière de protection auxquels les personnes handicapées peuvent être confrontées en situation de déplacement forcé, selon différents types et phases de déplacement. • Résumer la manière dont ces risques en matière de protection ont orienté les stratégies et les approches programmatiques du HCR afin d'assurer la protection des personnes handicapées et de leur venir en aide sur un pied d'égalité avec les autres. 	120 minutes
Module 4 : Les principales stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées en situation de déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître certains des principes et stratégies qui sont reflétés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et quels types de problématiques liées aux droits humains sont abordés. • Identifier trois principes et stratégies visant à promouvoir l'inclusion qui peuvent être intégrés dans nos attitudes et activités quotidiennes, ainsi que dans le travail du HCR. 	90 minutes
Module 5 : Recueillir des données en faveur de l'intégration des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les bases de la collecte de données, et expliquer comment analyser et utiliser les données sur les personnes handicapées relevant de la compétence du HCR. 	270 minutes

En plus d'un plan détaillé de la séance et de la présentation PowerPoint correspondante, le Guide d'animation comprend également des documents et des ressources qui peuvent être distribués aux participants dans le cadre de l'atelier ou indépendamment de celui-ci. Une liste de l'ensemble des documents et des ressources est disponible à la [page 11](#). Par exemple, ce module d'introduction contient un outil pratique sur l'organisation d'ateliers accessibles et constructifs pour les personnes handicapées.

Méthodologie

Les méthodologies proposées dans ce guide appuient les principes de la formation des adultes, tels que la promotion du partage des connaissances entre les participants et l'intégration d'un processus de planification participatif au travers de présentations, de travaux de groupe et d'exercices participatifs.

Compte tenu de la généralisation des modalités de formation à distance, chaque module et chaque séance peuvent être organisés soit sur des **plateformes numériques**, soit lors d'**ateliers en face à face**. Vous trouverez des conseils et des astuces spécifiques sur la façon de mettre en œuvre chaque séance en utilisant des modalités à distance ou en présentiel tout au long du guide, et notamment des orientations sur l'accessibilité numérique.

Public : apprentissage participatif

Le présent *Guide d'animation* met en avant le rôle central des personnes handicapées tant dans l'analyse des problèmes que dans l'identification et la mise en œuvre de solutions. Les organisations de personnes handicapées du pays hôte peuvent également intervenir à la fois en tant que participants et co-animateurs. En outre, les dirigeants communautaires peuvent et doivent être invités afin de les sensibiliser, de leur permettre de contribuer aux solutions et de promouvoir la participation des personnes handicapées au leadership et aux processus de prise de décisions au sein de la communauté.

Il est donc recommandé que les participants à l'atelier comprennent des membres du personnel du HCR, des membres des organisations partenaires d'exécution, des réfugiés en situation de handicap, des membres de la famille de personnes handicapées, des organisations de personnes handicapées, des dirigeants communautaires et des membres du personnel d'organisations nationales.

PLANIFIER UN ATELIER

Réaliser une évaluation des besoins en formation

Tout atelier doit appuyer et compléter les autres efforts interorganisations visant à renforcer l'intégration des personnes handicapées. Une évaluation des besoins en formation doit être menée, en collaboration avec d'autres organismes et organisations impliqués dans l'opération, afin de déterminer les niveaux de connaissances et de compétences relatives au travail avec les personnes handicapées et ce qui peut être fait pour pallier les lacunes existantes. La formation peut certes répondre en partie à ces besoins, mais d'autres activités d'apprentissage ou interventions, dont la formation en cours d'emploi, doivent être planifiées pour répondre à d'autres besoins spécifiques à l'opération. Il convient également de désigner les formateurs et animateurs d'ateliers potentiels au sein des différents organismes, organisations gouvernementales ou organisations partenaires.

Contexte national

Les animateurs doivent avoir pris connaissance des informations sur le contexte national avant la tenue de l'atelier, tout particulièrement les informations issues des évaluations participatives. Les autres documents pertinents concerneront les stratégies régionales, la stratégie de protection et de mise au point de solutions, et tout autre document se rapportant à l'inclusion.

SÉLECTIONNER LES PARTICIPANTS

Ce *Guide d'animation* a été conçu pour être utilisé dans le cadre des opérations du HCR, mais il est accessible à un vaste public afin de développer les connaissances et les compétences relatives au travail avec les personnes handicapées dans les contextes de déplacement forcé. Il met en avant le rôle central des personnes handicapées tant dans l'analyse des problèmes que dans l'identification et la mise en œuvre de solutions. Les organisations de personnes handicapées du pays hôte peuvent également intervenir à la fois en tant que participants et co-animateurs. En outre, les dirigeants communautaires peuvent et doivent être invités afin de les sensibiliser, de leur permettre de contribuer aux solutions et de promouvoir la participation des personnes handicapées au leadership et aux processus de prise de décisions au sein de la communauté.

Il est donc recommandé que les participants à l'atelier comprennent des membres du personnel du HCR, des membres des organisations partenaires d'exécution, des

réfugiés handicapés, des membres de la famille de personnes handicapées, des organisations de personnes handicapées, des dirigeants communautaires et des membres du personnel d'organisations nationales.

Afin de garantir un environnement d'apprentissage interactif propice, il est recommandé d'accueillir 25 participants au plus.

IMPLIQUER LES PARTICIPANTS HANDICAPÉS

Conformément aux méthodologies de conception de l'apprentissage appropriées, tout atelier doit au préalable faire l'objet d'évaluations participatives auprès de personnes handicapées en vue d'adapter le contenu de l'atelier à leurs besoins d'apprentissage, à leurs priorités et à leur contexte. À l'issue de chaque évaluation participative, les participants peuvent être invités à désigner une personne de leur groupe pour représenter leurs points de vue et leurs idées au cours de l'atelier.

Il est important que ces évaluations participatives incluent les personnes handicapées dans toute leur diversité, notamment en termes de genre, d'âge et de type de handicap.

Dans le cadre de l'atelier, cherchez à accueillir autant d'hommes que de femmes et veillez à ce que les participants soient issus de différents groupes d'âge et représentent différents types de handicap. Le nombre maximum de participants recommandé par séance (qu'elle se déroule en ligne ou en présentiel) est de 25.

Une fois les participants sélectionnés, il est essentiel de les informer de la manière dont les ateliers seront organisés et du lieu où ils se tiendront, ainsi que de discuter avec eux des besoins en matière d'accessibilité et du soutien supplémentaire qu'ils pourraient requérir pour participer (par exemple, des modes de transport accessibles, des interprètes ou des accompagnants). Pour plus d'informations, consultez le [document 0](#) sur l'organisation d'ateliers accessibles et constructifs pour les personnes handicapées.

Les représentants sélectionnés sont encouragés à poursuivre les discussions avec d'autres personnes handicapées de la communauté afin de représenter au mieux leurs points de vue. Impliquer les participants à l'atelier au moyen d'un exercice préalable d'évaluation participative permet d'expliquer l'objectif de l'atelier et le rôle des représentants ainsi que de clarifier les attentes. Le HCR et ses partenaires doivent également aider les représentants sélectionnés à présenter un compte rendu à la communauté à la fin de l'atelier.

COMPOSITION RECOMMANDÉE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Ce *Guide d'animation* est conçu pour être utilisé par une équipe multifonctionnelle disposant de compétences complémentaires, de manière à garantir une bonne connaissance du domaine de l'intégration des personnes handicapées, des stratégies et des cadres du HCR, ainsi que des compétences d'animation adaptées, notamment des méthodes d'apprentissage pour adultes.

Dans l'idéal, un membre du personnel du HCR formé et travaillant comme point focal chargé de l'inclusion dans le cadre de l'opération devrait animer la formation, en collaboration avec un partenaire d'une organisation de personnes handicapées du pays hôte. Cela peut prendre différentes formes selon le contexte, mais il est important de souligner cet élément de coopération.

DOCUMENTS

Les documents suivants seront nécessaires pour la formation, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 :

Documents de formation

	Module	
Document 0 : Organisation d'ateliers accessibles et constructifs pour les personnes handicapées	Introduction (pour les animateurs)	
Document 1 : Transcription de la vidéo de Safak Pavey	Module 1	Ce document doit être distribué sur demande des participants qui ont besoin d'une version écrite de la déclaration vidéo à des fins d'accessibilité.
Document 2 : Modèles de prise en compte du handicap	Module 2	Activité 2 : Notre regard sur le handicap à travers les époques.
Documents 3 et 4 : Fiches de profil de vulnérabilité et fiches de profil environnemental	Module 3	Activité 1 : La diversité des expériences dans les situations de déplacement forcé.
Document 5 : Fiches de profil des problèmes de protection	Module 3	Activité 2 : Les problèmes de protection rencontrés par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.
Politiques du HCR (facultatif)	Module 3	Activité 3 : L'approche du HCR en matière de protection des personnes handicapées. Ces politiques peuvent être transmises en version numérique. Des exemplaires imprimés peuvent toutefois être mis à la disposition des participants intéressés.
Document 6 : Cartes « d'accord »/« pas d'accord »	Module 3	Activité 3 : L'approche du HCR en matière de protection des personnes handicapées.
Document 7 : Étude de cas 1 – Maryam	Module 4	Activité 2 : Ouvrir la voie à l'inclusion.
Documents 8 et 9 : Étude de cas 2 – Jamir, plateau de jeu et fiches pour l'activité sur la double approche	Module 4	Activité 2 : Ouvrir la voie à l'inclusion.
Documents 10 et 11 : Aperçu des stratégies relatives à l'intégration des personnes handicapées et fiche-conseil sur la budgétisation inclusive	Module 4	Activité 2 : Ouvrir la voie à l'inclusion.
Document 1 : Évaluation des besoins d'apprentissage	Module 5	Activité 1 : Comprendre l'importance de recueillir diverses données relatives aux personnes handicapées.
Document 2 : Test de connaissances	Module 5	Activité 1 : Comprendre l'importance de recueillir diverses données relatives aux personnes handicapées.
Document 3 : Un outil pour chaque type d'utilisation	Module 5	Activité 1 : Comprendre l'importance de recueillir diverses données relatives aux personnes handicapées.
Documents 4 et 6 : Questions du Groupe de Washington sur le handicap et FAQ	Module 5	Activité 2 : Recueillir des données relatives aux personnes handicapées.
Document 7 : Codes de besoins spécifiques du HCR	Module 5	Activité 2 : Recueillir des données relatives aux personnes handicapées.
Document 8 : Cas individuels	Module 5	Activité 3 : Analyser et utiliser les données au service de l'intégration des personnes

MODULE 1



INTRODUCTION

Légende : Dennis Butoto (à gauche) et son frère jumeau Bukuru Johnny, 22 ans, sont des chanteurs de gospel et réfugiés de la République démocratique du Congo. Ils ont fui leur pays en raison de l'albinisme de Johnny : il s'est fait attaquer quatre fois et a failli y perdre la vie. Photo : © HCR/Caroline Irby

Résumé :

Ce module a pour objectif de fournir aux participants une introduction générale de l'atelier, notamment en encourageant la réflexion sur les attentes en matière d'apprentissage et en définissant des règles de base favorables à l'accessibilité afin de garantir une formation inclusive pour tous.

Objectifs d'apprentissage

- Identifier les expériences différentes et communes des participants.
- Définir vos propres attentes en matière d'apprentissage en ce qui concerne la protection des personnes handicapées en situation de déplacement forcé.
- Adopter les comportements et les moyens d'améliorer l'accessibilité de cette formation pour instaurer un environnement inclusif et accessible aux apprenants handicapés.

Messages clés

- Le HCR est engagé en faveur de l'intégration des personnes handicapées.
- Nos propres présupposés et perceptions de la diversité ont une incidence sur les approches adoptées en matière de programmation. Il est crucial de prendre conscience de ces présupposés et de faire en sorte que les personnes handicapées restent au centre de toute programmation.
- Au cours de cette formation, nous appliquerons les mêmes principes et adopterons les mêmes attitudes qui favorisent l'intégration des personnes handicapées afin de permettre l'égalité des chances en matière d'apprentissage pour tous les participants.

STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE

Ce module comprend trois activités pour animer les présentations entre les participants et identifier les expériences différentes et communes au sein du groupe :

- **Activités 1 et 2 :** Définir vos attentes en matière d'apprentissage en ce qui concerne la protection des personnes handicapées en situation de déplacement forcé.
- **Activité 2 :** Présenter tous les objectifs de la formation ou adapter l'activité aux objectifs d'apprentissage sélectionnés pour chaque atelier, dans le cas où seuls certains des modules de cette formation sont utilisés.
- **Activité 3 :** Discuter et convenir des règles de base qui garantissent l'accessibilité de la formation, notamment les techniques d'animation et les comportements adoptés par tous les participants.

	Matériel nécessaire	Durée
Activité 1 : Présentations	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint, morceaux de papier (<i>cercles verts, carrés rouges</i>) 	30 minutes
Activité 2 : Objectifs et attentes	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint, vidéo, document 1 (<i>transcription</i>) 	20 minutes
Activité 3 : Règles de base et accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes feuilles, morceaux de papier (<i>triangle rouge, carré jaune/tableau blanc virtuel</i>) 	15 minutes
		Total : 60 minutes



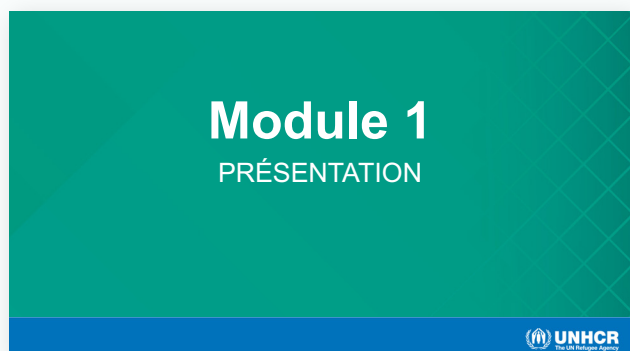
ACTIVITÉ 1 : Présentations

Résumé : Cette activité permet de faire les présentations de base et de lancer une première activité de sensibilisation à la diversité.

Supports :

Présentation PowerPoint : Diapositives 1 à 4

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :



Diapositives 1 et 2 du PowerPoint : Accueillir tous les participants

Accueillez tous les participants à l'atelier et présentez les objectifs généraux de ce module. **Tour de table pour briser la glace : demandez aux participants de donner leur nom et celui de leur organisation. Chaque participant peut répéter le nom de la personne précédente afin d'aider tout le monde à retenir le nom de chacun.**



**Diapositives 3 et 4 du PowerPoint :
Différent. Tout comme vous**

Lors de cette courte activité, l'animateur affiche à l'écran quatre brèves affirmations liées à des expériences et/ou à des préférences personnelles, et les lit à voix haute. Les participants doivent indiquer s'ils partagent ces expériences ou préférences.

L'objectif est de faire apparaître certaines des expériences et préférences communes afin de susciter un sentiment d'unité entre les participants, tout en reconnaissant la diversité des expériences au sein du groupe.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité :
 - Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : un symbole de diversité ; des silhouettes colorées représentant des personnes avec ou sans handicap.
 - Dans le cadre des **ateliers en présentiel**, les participants peuvent exprimer leur accord en levant la main, utiliser des cartes de formes et de couleurs différentes (par exemple, un cercle vert en cas d'accord et un carré rouge en cas de désaccord), ou s'avancer vers le centre de la pièce lorsqu'ils se reconnaissent dans l'expérience ou la préférence concernée.
 - Si vous choisissez la dernière option, pensez à libérer le centre de la pièce et à déplacer les obstacles susceptibles de gêner la circulation.
 - Pour les personnes qui ne souhaitent pas se déplacer physiquement vers le centre, proposez d'autres moyens d'exprimer son assentiment, par exemple en levant la main ou en souriant.
 - Dans le cadre des **ateliers à distance**, exploitez les fonctionnalités de la plateforme pour proposer d'autres façons d'exprimer son accord : par exemple, écrire « oui/non » dans la fenêtre de chat, utiliser des coches vertes et des croix rouges, etc.
 - Après chaque affirmation, laissez le temps aux interprètes d'assurer la traduction en langue des signes.
 - Précisez systématiquement le nombre de personnes ayant rejoint le centre de la pièce ou ayant exprimé leur accord avec une affirmation, afin que tous les participants disposent de cette information.

- Afin de respecter au mieux les habitudes alimentaires et les comportements locaux, vous avez la possibilité de modifier les affirmations, tout en restant dans le domaine des activités quotidiennes, sur lesquelles les participants pourront exprimer leur avis. Par exemple :
 - ... si vous avez bien dormi la nuit dernière.
 - ... si vous aimez le/la/les [insérez le nom d'un plat national].
 - ... si vous aimez le chocolat.
 - ... si vous avez souri à quelqu'un aujourd'hui. (Vous me souriez en ce moment même. Vous pouvez donc rejoindre le centre de la pièce.)
 - ... si vous avez déjà mis quelqu'un dans l'embarras, même de manière involontaire, en raison de l'une de ses caractéristiques personnelles.

- Pour compléter cette activité, on peut y ajouter une série d'affirmations axées sur les expériences en matière de discrimination. Néanmoins, sur ce sujet, il convient de protéger la confidentialité des informations et d'éviter toute forme de stigmatisation. Il est donc recommandé de ne pas demander aux participants de se déplacer ou de lever la main, mais seulement d'imaginer qu'ils rejoignent le centre de la pièce lorsqu'ils se sentent concernés par une affirmation. On peut notamment proposer les affirmations suivantes :
 - Sans quitter votre place, imaginez que vous rejoignez le centre de la pièce si l'une de vos caractéristiques personnelles a déjà donné lieu à des comportements qui vous ont mis dans l'embarras.
- Vous pouvez conclure cette activité par un message clé :
 - L'humanité est diverse. Chaque individu contribue à cette diversité et se distingue par ses expériences et par ses goûts, qui le rapprochent de certains de ses pairs.
 - Nous nous ressemblons plus que nous ne nous différencions.
 - Certains d'entre nous ont peut-être déjà été mis dans l'embarras à cause d'une particularité constitutive de leur identité, ou ont eux-mêmes mis d'autres personnes dans l'embarras, même de manière inconsciente.
 - Dans le cadre de cet atelier, nous découvrirons quelles stratégies permettent de soutenir la diversité qui nous rassemble tous au sein de la même communauté humaine. J'espère que nos échanges et nos apprentissages vous permettront de contribuer à la réalisation de cet objectif.



Légende : Des équipes du HCR se rendent dans des centres communautaires, des écoles et des abris du gouvernorat de Daraa afin d'évaluer les efforts de secours et de réhabilitation en cours. Photo : © HCR/Bassam Diab



20 Min

ACTIVITÉ 2 : Objectifs et attentes

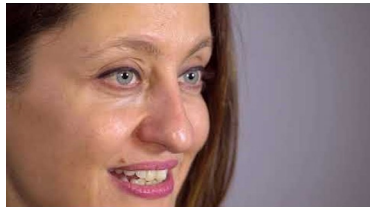
Résumé : Cette activité présente les objectifs de l'atelier et ouvre une discussion sur les attentes des participants en matière d'apprentissage.

Supports :

- Présentation PowerPoint : diapositives 5 et 6
- Vidéo : Safak Pavey exprime son point de vue sur l'importance de travailler avec des personnes handicapées en situation de déplacement forcé : <https://youtu.be/npYMeQaHX3g> (2 :31)
- Document 1 : Transcription de la vidéo

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

M^{me} Safak Pavey



Diapositive 5 du PowerPoint : Présentation de Safak Pavey

Présentez brièvement M^{me} Safak Pavey :
Expliquez au groupe qu'il s'apprête à visionner une vidéo de M^{me} Safak Pavey, ancienne Secrétaire du Comité des droits des personnes handicapées au sein du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

En tant que membre du HCR, M^{me} Pavey insiste notamment sur l'importance de la formation du personnel à la prise en compte du handicap. Invitez les participants à se renseigner sur Safak Pavey, première femme handicapée élue au parlement turc. Son parcours personnel est riche en anecdotes inspirantes, que les participants pourront découvrir en saisissant son nom dans un moteur de recherche.

- Accessibilité :
 - Avant de lancer la vidéo, présentez ses caractéristiques d'accessibilité et demandez aux participants s'ils ont besoin d'aide pour accéder à son contenu : la vidéo comprend par exemple des sous-titres. La transcription des propos de M^{me} Pavey peut être transmise en amont aux interprètes en langue des signes et imprimée au format papier et en braille.
 - Dans le cadre des ateliers, la lecture de vidéos risque souvent d'occasionner des difficultés techniques (mauvaise connexion, blocage de YouTube dans certains bureaux, problèmes liés au partage des flux audio et vidéo dans les ateliers à distance, etc.). Vérifiez toujours le bon fonctionnement de la vidéo avant le début de la séance.
- Visionner la vidéo de M^{me} Pavey. la vidéo comprend par exemple des sous-titres. La transcription des propos de M^{me} Pavey peut être transmise en amont aux interprètes en langue des signes et imprimée au format papier et en braille.

- **Transcription de la vidéo :**

Bonjour, je m'appelle Safak Pavey, et c'est un grand plaisir pour moi de vous retrouver à travers cette vidéo pour en apprendre plus sur le travail avec les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.

Je connais bien les contextes difficiles dans lesquels vous travaillez tous pour avoir été membre du personnel du HCR, mais aussi du Comité des droits des personnes handicapées, un organe des Nations Unies composé d'experts indépendants chargé de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par les États signataires.



Légende : Vidéo de formation en ligne sur le travail avec les personnes handicapées en situation de déplacement forcé. Photo : © GLC YouTube Channel

La Convention relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur en 2008, rappelle que les personnes handicapées ont des droits et peuvent les revendiquer, prendre des décisions pour leur propre vie et jouer un rôle actif, de manière indépendante et entière,

dans leur communauté. Le travail du HCR avec les personnes handicapées est guidé par les principes de la Convention, à savoir le respect de la dignité et de l'autonomie des personnes handicapées, la non-discrimination, la pleine participation et l'inclusion dans la société, et la promotion de l'accessibilité et de l'égalité des chances.

Le HCR s'est engagé à ce que les droits des personnes handicapées soient respectés sans discrimination dans tous les aspects de ses opérations. Dans sa Conclusion sur les personnes handicapées, le Comité exécutif du HCR demande à l'organisation et à ses partenaires de « protéger et d'assister les réfugiés et autres personnes handicapées contre toutes les formes de discrimination et de fournir un appui viable et approprié afin de couvrir tous leurs besoins ».

Cette formation aidera tous les membres du personnel à honorer leurs responsabilités en faisant progresser les droits des personnes handicapées dans leur travail avec les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Les réfugiés, filles, garçons, femmes et hommes confondus, et les autres personnes handicapées relevant du mandat du HCR peuvent être des agents du changement dans leur propre communauté. Le HCR et ses partenaires ont pour mission de veiller à ce que ces possibilités se concrétisent.

Je tiens à vous remercier une fois de plus pour tous les efforts humanitaires que vous déployez et pour les contributions que vous apportez à la réalisation des droits humains pour tous.

- **Discussion :**

- Demandez si quelqu'un a déjà vu la vidéo, en précisant qu'il s'agit de la vidéo d'introduction à la formation en ligne du HCR sur le travail avec les personnes handicapées en situation de déplacement forcé, et qu'elle illustre l'engagement institutionnel du HCR en faveur de l'intégration des personnes handicapées. S'il reste suffisamment de temps, l'animateur peut interroger les participants sur leurs expériences professionnelles

passées auprès des personnes handicapées, en demandant par exemple : « Avez-vous déjà eu l'occasion de travailler avec des personnes handicapées ? Quelle expérience en avez-vous tirée ? »

Objectifs de l'atelier

- Identifier les problèmes de protection rencontrés par les personnes handicapées, réfugiées ou non, et les moyens dont elles disposent pour y répondre
- Appliquer les principes énoncés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CPDH)* et la note d'orientation du HCR : *Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé*
- Mettre au point des stratégies à court et à long terme destinées à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans toutes les activités des programmes



Diapositive 6 du PowerPoint : Objectifs de l'atelier

Expliquez que maintenant que la pertinence du sujet est établie, y compris l'engagement en faveur de l'apprentissage au plus haut niveau des Nations Unies, il est temps de se concentrer davantage sur les objectifs de cette formation.

Passez en revue les objectifs de la formation tels qu'ils sont formulés dans la diapositive 6.

Si le programme de formation est proposé dans son intégralité, l'atelier peut reprendre les mêmes objectifs. Dans le cas contraire, il est possible de choisir uniquement les objectifs correspondant aux modules sélectionnés.

- Demandez ensuite aux participants s'ils ont d'autres attentes qui ne sont pas incluses dans les objectifs. Notez leurs attentes sur une grande feuille de papier et précisez, pour chacune d'entre elles, si la formation proposée sera en mesure d'y répondre.



Légende : Une jeune fille du Soudan du Sud guide un homme aveugle à travers le camp d'Al-Nimir au Soudan, tout en portant un bébé sur son dos.
Photo : © HCR/Petterik Wiggers



ACTIVITÉ 3 :

Règles de base et accessibilité

Résumé : Cette activité permet à l'animateur et aux participants de définir des règles de base essentielles en matière d'accessibilité, qui permettront à tous les participants d'accéder aux possibilités d'apprentissage sur un pied d'égalité tout au long de l'atelier.

Supports :

- Grandes feuilles de papier

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

Règles de base et accessibilité



Diapositive 7 du PowerPoint : Règles de base et accessibilité

Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : Des symboles désignant les différentes caractéristiques d'accessibilité destinées à faciliter l'accès des personnes atteintes de troubles de l'audition ou de la vue, de difficultés cognitives, ou de handicaps physiques ou d'une autre nature.

- Demandez aux participants quelles règles de base ils souhaitent mettre en place pendant l'atelier afin d'instaurer un environnement d'apprentissage favorable à tous. Notez les propositions sur un tableau à feuilles mobiles et lisez-les à voix haute.
- Si le sujet n'est pas déjà traité, proposez également un protocole d'accessibilité minimal permettant de mettre tous les participants sur un pied d'égalité..

On pourra notamment fixer les règles suivantes :

- Indiquez systématiquement votre nom avant de prendre la parole. Cela permettra à tous les participants de le mémoriser et d'apprendre à reconnaître votre voix.
 - Parlez lentement et distinctement, en évitant le jargon et les acronymes. Cela laissera le temps aux interprètes de proposer une traduction claire, que ce soit en langue des signes ou dans une autre langue.
 - Veuillez ranger vos sacs de manière à libérer les allées et faciliter la circulation entre les tables.
 - Proposez systématiquement une brève description des images qui apparaissent à l'écran ou des affiches que vous utilisez, afin que chacun puisse y avoir accès et comprendre ce que vous souhaitez montrer.
 - Nous nous arrêterons régulièrement pour de courtes pauses (dites « pauses sensorielles ») ou des interruptions plus longues. Merci de respecter ces temps de repos..
- Veillez à contrôler les aspects administratifs et logistiques des lieux (par exemple, l'emplacement des toilettes, les sorties de secours et le protocole d'urgence, etc.).
 - Demandez aux participants de proposer d'autres règles de base et conseils favorisant l'accessibilité afin que chacun puisse participer au même titre que les autres. Inscrivez ces propositions sur une grande feuille que vous accrocherez au mur, à la vue de tous, afin de pouvoir vous y référer si nécessaire. Si l'activité est réalisée dans le cadre d'un atelier virtuel, utilisez un panneau d'affichage virtuel.

- Ces règles de base seront rappelées si nécessaire. Chaque participant pourra disposer d'un carton jaune au format carré (format reconnaissable au toucher) à utiliser pour demander à l'intervenant de ralentir, et d'un carton rouge de forme triangulaire pour lui demander de faire une pause en raison d'un problème d'accessibilité (si l'interprète doit s'interrompre ou que le participant a manqué une information, par exemple). Lors des ateliers à distance, d'autres codes pourront être utilisés (émoticônes, coches vertes ou croix rouges).

Langage inclusif

- **Priorité à la personne** : personnes handicapées / non handicapées; éviter les acronymes, même dans le chat (par exemple PH)
- **Prise en compte de l'âge et des questions de genre** : femmes, filles, hommes, garçons handicapés
- **Respect des droits** : personnes présentant des handicaps physiques, intellectuels ou psychosociaux, auditives ou visuelles
- **Prise en compte des obstacles** : obstacles physiques, informationnels, communicationnels, institutionnels et comportementaux



Diapositive 8 du PowerPoint : Langage inclusif

Demandez aux participants quels termes seraient les plus appropriés en contexte pour parler des personnes handicapées. Échangez et discutez des recommandations minimales affichées à l'écran tout en rappelant aux participants qu'il est conseillé de les appliquer tout au long de la formation.

Conseils à l'intention des animateurs :

- La terminologie que nous employons lorsque nous parlons des personnes handicapées ou que nous nous adressons à elles peut leur donner confiance ou les dévaloriser. Tout au long de la formation, les questions relatives au handicap seront donc traitées dans un langage inclusif, conforme aux principes de base mis en avant dans cette diapositive.
- Utiliser une terminologie accordant la **priorité à la personne** peut nous aider à nous concentrer sur l'individu lui-même, pour traiter le handicap comme une simple composante de la diversité humaine.
- Au cours de cette formation, y compris dans le chat, nous éviterons les **acronymes**, qui contribuent à déshumaniser les individus, et inviterons les participants à utiliser des formes développées pour se référer aux personnes concernées.
- Le cas échéant, il est également recommandé de ne pas faire l'impasse sur **le genre et l'âge** des individus (par exemple, en parlant de femmes, de filles, d'hommes ou de garçons handicapés), afin d'éviter d'englober toutes les « personnes handicapées » dans une identité monolithique reposant exclusivement sur la situation de handicap.
- Les personnes handicapées ont identifié et sélectionné un ensemble de termes qui permettent d'évoquer les différents types de handicap tout en **respectant les droits** des individus concernés. Dans le cadre de cette formation, nous adopterons cette terminologie et parlerons de troubles de l'audition ou de la vue et de handicaps physiques, intellectuels ou psychosociaux. On trouve également l'expression « incapacités mentales » dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, mais après discussion, les représentants du groupe concerné sont arrivés à la conclusion que ce terme pouvait être utilisé de manière péjorative et l'ont progressivement remplacé par l'expression « handicap psychosocial », qui reflète mieux la composante sociale inhérente à ce type de trouble.
- Enfin, cette formation s'intéressera moins à la classification des différentes catégories de personnes et davantage à celle des **différents types d'obstacles** qu'elles rencontrent lorsqu'elles tentent d'exercer leurs droits. C'est pourquoi l'accent sera mis, dans le module 2, sur le vocabulaire employé pour désigner ces obstacles, qu'ils soient physiques, informationnels, communicationnels, institutionnels ou comportementaux.
- Pour en savoir plus sur les questions de terminologie, les participants peuvent consulter les pages 5 à 7 de la note d'orientation du HCR intitulée « Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé », qui aborde notamment l'albinisme.

Questions-réponses



Crédit ?



Diapositive 9 du PowerPoint : Questions-réponses

Laissez le temps aux participants de poser des questions sur la formation, notamment concernant les objectifs d'apprentissage, la méthodologie et les difficultés logistiques rencontrées. Répondez aux questions susceptibles d'être traitées rapidement et prenez en note celles qui appellent une réponse plus développée.



Légende : Osman Muse, un réfugié somalien de 15 ans, étudie au sein de l'unité destinée aux personnes présentant des besoins particuliers de l'école primaire Hormud, dans le camp de réfugiés de Dadaab. Il aime les cours de kiswahili et aimerait devenir enseignant.
Photo : © HCR/Sebastian Rich

MODULE 2



COMPRENDRE LE HANDICAP

Légende : Saleha et Mahdi (à gauche) sont assis près du centre communautaire soutenu par le HCR dans la ville de Hudaydah. Ils ont fui les combats qui ont éclaté dans le district d'Al Marawi'ah et vivent désormais en ville. Photo : © HCR/Shadi Abusneida

Résumé :

Le module 2 fait découvrir aux participants les différentes manières de comprendre le handicap qui existent à travers les époques et les sociétés, et présente certains aspects majeurs pour la promotion d'une approche du handicap fondée sur le respect des droits.

Objectifs d'apprentissage

- Élargir les perceptions actuelles du handicap.
- Identifier quatre manières différentes d'appréhender le handicap.
- Expliquer l'impact que les actions reposant sur ces différents concepts du handicap peuvent avoir sur la vie des personnes handicapées.
- Identifier les principaux éléments permettant de promouvoir les approches sociales et fondées sur le respect des droits des personnes handicapées.

Messages clés

- La façon dont nous et les communautés avec lesquelles nous travaillons comprenons le handicap varie, et on peut énormément apprendre des mots que nous associons au concept de « handicap ».

- Les femmes, les filles, les hommes et les garçons handicapés sont une composante à part entière de la diversité humaine et ont donc le droit de contribuer à toutes les dimensions de la société au même titre que ses autres membres.
- Le handicap se concrétise ou apparaît dans les obstacles que les personnes handicapées rencontrent lorsqu'elles souhaitent s'impliquer dans leur scolarité, accéder à un emploi, bénéficier d'une protection adéquate ou entreprendre des activités auxquelles n'importe quel individu a droit.
- Selon une approche du handicap fondée sur le respect des droits, les personnes handicapées ont des droits, et l'État et la société ont des responsabilités à leur égard.

STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE

Ce module se divise en quatre activités :

- **Au cours de l'activité 1**, les participants vont créer une « image » de leur perception actuelle du handicap sous forme d'un nuage de mots. Ils créeront une image similaire lors de l'activité 4 et compareront les résultats des deux nuages de mots. Cela permettra de repérer les changements dans les mots que les participants associent au handicap, en privilégiant des mots plus positifs et associés à une approche du handicap fondée sur le respect des droits.
- **L'activité 2** présentera quatre approches différentes du handicap qui coexistent dans toute société : le modèle fondé sur la charité, le modèle médical, le modèle social et le modèle fondé sur les droits humains.
- **L'activité 3** détaillera certains des éléments clés qui appuient le modèle social et le modèle fondé sur les droits humains.
- **L'activité 4** conclura le module et permettra d'examiner l'évolution de la manière dont les participants appréhendent le handicap au cours de la séance.

	Matériel nécessaire	Durée
Activité 1 : Notre point de vue sur le handicap à ce stade	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint, grandes feuilles• Pour les ateliers en ligne (ou en présentiel), utiliser www.menti.com	20 minutes
Activité 2 : Notre regard sur le handicap à travers les époques	<ul style="list-style-type: none">• <i>Présentation PowerPoint, Document 2 : Modèles de prise en compte du handicap</i>	40 minutes
Pause		10 minutes
Activité 3 : Une approche du handicap fondée sur le respect des droits	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint, papier/notes autocollantes• Pour les ateliers en ligne, utiliser le chat ou les pointeurs WebEx	45 minutes
Activité 4 : Notre point de vue sur le handicap à ce stade – Comment a-t-il évolué ?	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint, grandes feuilles/tableau à feuilles mobiles, notes autocollantes• Pour les ateliers en ligne (ou en présentiel), utiliser www.menti.com	15 minutes
		Total : 140 minutes



ACTIVITÉ 1 :

Notre point de vue sur le handicap à ce stade

Résumé : Cette activité a pour objectif de représenter les différentes perceptions du handicap qui prédominent parmi les participants à l'atelier en réalisant un nuage de mots. Ce nuage de mots peut servir de référence en vue d'une comparaison avec un second nuage de mots réalisé à la fin du module. En principe, après avoir étudié le contenu de ce module, les mots proposés par les participants évolueront et se rapprocheront d'une vision du handicap fondée sur le respect des droits.

Supports :

- Dans le cadre d'un atelier en présentiel : grandes feuilles/tableau à feuilles mobiles et notes autocollantes (ou Menti.com)
- Dans le cadre d'un atelier à distance : Menti.com
- Présentation PowerPoint

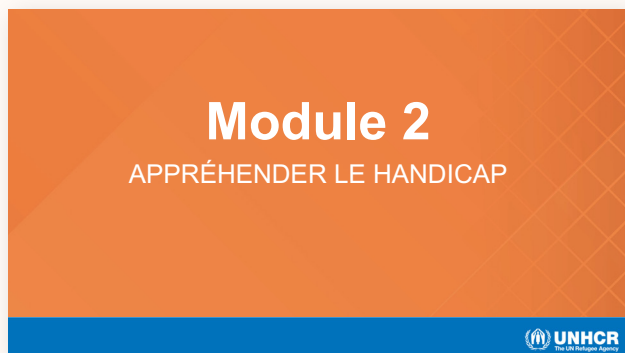
Objectifs d'apprentissage :

- Élargir les perceptions actuelles du handicap.

Messages clés :

- La façon dont nous et les communautés avec lesquelles nous travaillons comprenons le handicap varie, et on peut énormément apprendre des mots que nous associons au concept de « handicap ».

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :



Diapositive 1 du PowerPoint : Accueillir tous les participants

Rappelez les règles de bases convenues dans le **module 1** à tous les participants.



Diapositive 2 du PowerPoint : Programme du jour

Expliquez aux participants qu'il existe différentes façons d'appréhender le handicap, que ce soit à travers le monde ou au sein de notre groupe.

Notre regard sur le handicap a évolué dans le temps, tant à l'échelle de l'humanité qu'aux niveaux individuel et communautaire. Selon le point de vue adopté, les personnes handicapées peuvent être considérées comme une exception ou comme une composante à part entière de la diversité humaine. Cette séance a pour objectif de sensibiliser les participants à quatre façons de comprendre le handicap. Il est important d'apprendre à identifier le rapport que différents groupes entretiennent avec le concept de handicap. En effet, nos perceptions ont d'importantes répercussions sur le quotidien des personnes handicapées.

- Pour ouvrir ce module, expliquez aux participants que nous allons commencer par un état des lieux de nos propres perceptions sur le handicap. Cet état des lieux prendra la forme d'un nuage de mots, un exercice qui consiste à associer des mots à un concept. Demandez aux participants d'écrire les mots qu'ils associent, à ce stade de la formation, à la notion de « handicap ». Invitez-les à exprimer ce qui leur vient à l'esprit, et non pas ce qu'ils pensent qu'il convient de dire. Il s'agit d'un exercice anonyme.

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

Notre point de vue sur le handicap à ce stade

Il est temps d'utiliser Menti ! 😊

Allez sur Menti.com et saisissez le code : XYZ.

Quels mots associez-vous à la notion de « handicap » ?



Notre point de vue sur le handicap à ce stade

Quels mots associez-vous à la notion de « handicap » ?

- Demandez aux participants d'écrire des mots sur une note autocollante, de la retourner pour que personne ne puisse voir ce qui est écrit, et de laisser les notes dans la table, puis ramassez-les.
- L'animateur ramasse les notes sur les tables sur lesquelles sont inscrits les mots et demande à des volontaires de prendre un morceau de papier, de lire le mot et de placer la note sur le mur ou le tableau à feuilles mobiles. Les mots qui reviennent plusieurs fois peuvent être regroupés pour montrer combien de personnes ont écrit le même mot. Les mots peuvent également être notés sur un tableau à feuilles mobiles en taille plus ou moins grande en fonction du nombre de fois où ils sont apparus sur les notes autocollantes : plus un mot est répété, plus sa taille est grande. Les mots peuvent former un « nuage » ou toute autre forme retenue par le groupe.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

- Il est possible de réaliser un nuage de mots en utilisant Menti.com. Si cette option n'est pas disponible, vous pouvez également utiliser la boîte de discussion ou la fonction de panneau d'affichage virtuel proposée par certaines plateformes.
 - Diapositive 3 du PowerPoint : Quels mots associez-vous à la notion de « handicap » ?
 - Si vous utilisez Menti.com, communiquez le code Menti à tous les participants. Gardez à l'esprit que certains participants ne connaissent peut-être pas Menti, auquel cas il faudra expliquer au préalable comment utiliser cette plateforme.
 - L'animateur fera un partage d'écran pour afficher les résultats du nuage de mots. Attention, si vous utilisez Menti.com, les mots peuvent mettre du temps à s'afficher, selon la connexion des participants. L'animateur peut également consigner tous les mots envoyés dans le chat et les écrire dans la fonction de panneau d'affichage virtuel de Teams, ou encore sur une simple feuille de papier, puis la prendre en photo et la télécharger en tant qu'image.
 - Faites une capture d'écran du nuage de mots pour enregistrer le résultat (sur la plupart des ordinateurs, il suffit d'appuyer simultanément sur les touches « Ctrl + Impr écran »). Conservez cette image pour la réutiliser à la fin du présent module.
-
- Décrivez les mots présents dans le nuage et leur taille en vous gardant de tout jugement et en précisant le nombre de mots qui apparaissent dans la taille de police la plus élevée et que nous associons le plus fréquemment au concept de « handicap ».
 - Expliquez aux participants à l'atelier que le nuage de mots représente leur façon de percevoir le handicap tel qu'il apparaît au regard des mots qu'ils ont associés à ce concept. Pour l'instant, aucune discussion n'est engagée au sujet du nuage de mots. Il est simplement là pour que le groupe en prenne connaissance. Ces informations seront conservées et réutilisées en fin de module.

Image 1 :

Exemple de mots associés à la notion de handicap avant de participer au module. Les mots ont tendance à évoquer les limites de la personne. On retrouve par exemple « limite », « inapte », « invalide ».

Image 2 :

Les mots renvoient maintenant à des éléments en rapport avec l'environnement et les éventuelles stratégies favorisant l'inclusion, par exemple « obstacles » et « accessibilité ».

Quels mots associez-vous à la notion de « handicap » ?

Incapacité *Vulnérabilité accrue*
Obstacles *Inapte*
Besoin d'assistance
Accessibilité limitée *Visible et invisible*

À CE STADE, quels mots associez-vous à la notion de « handicap » ?

Accessibilité *Possibilités*
Attitudes *Participation* *Valeur*
Communication bidirectionnelle
Obstacles *Inclusion* *Acceptation*



Légende : Des élèves participent à des activités organisées dans un centre d'apprentissage soutenu par le HCR et destiné aux enfants présentant des besoins spécifiques dans la ville portuaire d'Aden, au sud-est du Yémen. L'école est gérée par une ONG locale partenaire, l'Association for Developing Persons with Specific Needs. Photo : © HCR/Shabia Mantoo



ACTIVITÉ 2 :

Notre regard sur le handicap à travers les époques¹

Résumé : Les participants se verront présenter trois vignettes qui représentent la façon dont le handicap a été considéré à travers l'histoire et comment il peut être perçu dans nos communautés. Les participants désigneront, parmi quatre options différentes, celle qui, selon eux, représente chaque vignette : un modèle fondé sur la charité, un modèle médical, un modèle social ou un modèle fondé sur le respect des droits. À la fin de cette activité, des tableaux récapitulatifs permettront aux participants d'apprendre de nouveaux mots et concepts en rapport avec ces modèles.

Enfin, mener une discussion ouverte leur permettra de partager leurs points de vue sur le(s) modèle(s) le(s) plus présent(s) dans leurs communautés.

Les participants apprendront également à décrire les informations affichées à l'écran, afin de les rendre accessibles à tous les apprenants.

Supports :

- Dans le cadre d'un atelier en présentiel : papier/notes autocollantes
- Dans le cadre d'un atelier à distance : flèches (si vous utilisez Webex) ou boîte de discussion (si vous utilisez une autre plateforme)
- Présentation PowerPoint

Objectifs d'apprentissage :

- Identifier quatre manières différentes d'appréhender le handicap.
- Expliquer l'impact que les actions reposant sur ces différentes conceptions du handicap peuvent avoir sur la vie des personnes handicapées.

Messages clés :

- Les femmes, les filles, les hommes et les garçons handicapés sont une composante à part entière de la diversité humaine et ont donc le droit de contribuer à toutes les dimensions de la société au même titre que ses autres membres.
- Le handicap se concrétise dans les obstacles que les personnes handicapées rencontrent lorsqu'elles souhaitent s'impliquer dans leur scolarité, accéder à un emploi, bénéficier d'une protection adéquate ou entreprendre des activités auxquelles n'importe quel individu a droit.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

Expliquez que notre regard sur le handicap a évolué dans le temps, tant à l'échelle de l'humanité qu'aux niveaux individuel et communautaire. Nous allons découvrir ensemble quatre manières différentes d'appréhender le handicap. Nous allons apprendre tout en mettant en pratique une technique d'animation inclusive, en décrivant ce qui s'affiche à l'écran. Cette technique permet à tous les participants de comprendre le contenu des images diffusées et les objectifs poursuivis. Elle sera particulièrement utile aux personnes atteintes de déficiences visuelles, qui pourront ainsi accéder aux diapositives affichées à l'écran sur un pied d'égalité avec les autres participants.

1. Cette activité a été adaptée de la formation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, module 1 : Qu'est-ce que le handicap ? Cette formation est disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/EN/Issues/Disability/Pages/TrainingmaterialCRPDConvention_OptionalProtocol.aspx
[Retourner à l'activité]

Conseil à l'intention des animateurs :

- Accessibilité :



Diapositive 4 du PowerPoint : Notre regard sur le handicap à travers les époques...

Proposez un court exemple en vous appuyant sur la quatrième diapositive. Décrivez son contenu ou demandez à un participant de le faire : la diapositive représente un centre communautaire devant lequel sont réunies des personnes d'âge et de genre variés, avec et sans handicap.

- Attendez-vous à ce que certains participants donnent beaucoup de détails sur la couleur, la taille ou le nombre des objets. Si cela se produit, demandez aux participants de se concentrer sur les informations pertinentes pour comprendre le message de la diapositive, afin de donner des descriptions précises mais courtes qui aideront les auditeurs à se concentrer sur le contenu le plus important sans être submergés d'informations. Apportez cette précision à la fin de la description, sans interrompre le participant qui s'est porté volontaire, et sans jugement ni critique ciblée. Vous aiderez ainsi ce participant, mais aussi les autres, à être plus à l'aise pour essayer d'apprendre par la pratique.
- Expliquez que cette activité ressemble à un jeu de devinettes et consiste à essayer de comprendre quelle est la situation représentée sur chaque vignette ou image. Nous demandons à tous les participants de faire preuve de respect lorsqu'ils s'exprimeront sur les situations représentées sur les vignettes. Ces dernières ont une fonction strictement pédagogique et ne visent en aucun cas à stigmatiser davantage les personnes handicapées.
- Pour chaque vignette :
 - Demandez à un volontaire de proposer une **brève description** de la vignette en se concentrant sur les informations principales.
 - Lorsque la description est terminée, demandez aux participants s'ils souhaitent **ajouter d'autres éléments**.
 - Demandez au participant volontaire d'indiquer quel **type d'approche** correspond à cette vignette : fondée sur la charité, médicale, sociale ou fondée sur le respect des droits. Même s'il n'y a que peu d'informations, incitez les participants à essayer de deviner. Ils en apprendront davantage sur ces différents modèles dès aujourd'hui.

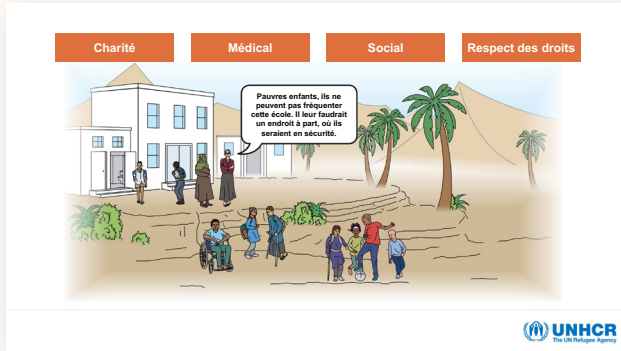
Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- Pour choisir le type d'approche, les participants peuvent lever la main, lever des cartes représentant les différents modèles, ou coller un morceau de papier près de la vignette, qui peut être imprimée à l'avance.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

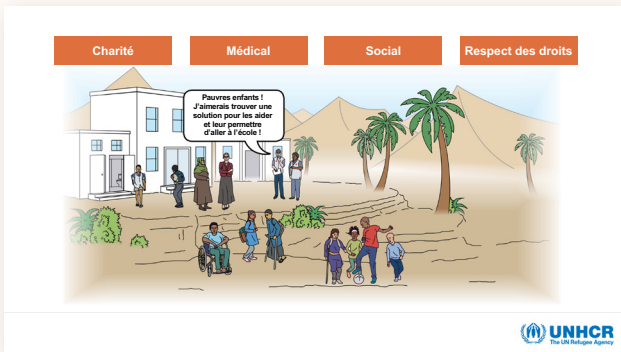
- Si l'atelier est organisé sur Webex, les participants peuvent utiliser la fonction « flèche/pointeur » pour placer leur flèche plus près de la case désignant chaque modèle. Ils peuvent aussi lever la main ou utiliser le chat pour indiquer, selon eux, le type de modèle correspondant. L'animateur doit toujours faire le point sur le nombre de participants qui ont choisi tel ou tel modèle, afin de partager cette information avec l'ensemble du groupe.

- Exemple de description :



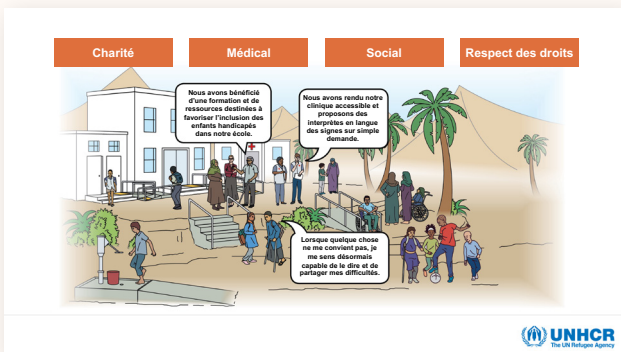
Diapositive 5 du PowerPoint :

Un enfant présentant un handicap physique, qui utilise un fauteuil roulant, et un enfant atteint d'un trouble de la vue, muni d'une canne blanche, font face à un bâtiment éloigné, où d'autres enfants sont réunis autour d'une femme. La femme dit : « Pauvres enfants, ils ne peuvent pas fréquenter cette école. Il leur faudrait un endroit à part, où ils seraient en sécurité. » Le bâtiment à l'arrière-plan possède un escalier dépourvu de rampe d'accès.



Diapositive 6 du PowerPoint :

Un enfant présentant un handicap physique, qui utilise un fauteuil roulant, et un enfant atteint d'un trouble de la vue, muni d'une canne blanche, font face à un bâtiment éloigné, où d'autres enfants sont réunis autour d'une femme. On observe également un bâtiment dont la façade est ornée d'une croix rouge et qui représente une clinique, ainsi qu'un autre personnage lui aussi doté d'une croix rouge (probablement un membre du personnel de santé) et qui s'exclame : « Pauvres enfants ! J'aimerais trouver une solution médicale pour les aider et leur permettre d'aller à l'école. » La clinique et le deuxième bâtiment sont tous deux munis d'un escalier et dépourvus de rampes d'accès.



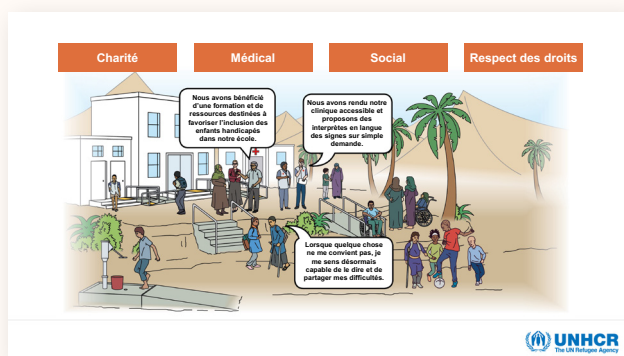
Diapositive 7 du PowerPoint :

Des enfants avec et sans handicap sont réunis devant un bâtiment muni d'une rampe d'accès à l'entrée et de toilettes accessibles à l'arrière. Une femme, probablement une enseignante, dit : « Nous avons bénéficié d'une formation et de ressources destinées à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans notre école ». Une fille munie de béquilles dit : « Lorsque quelque chose ne me convient pas, je me sens désormais capable de le dire et de partager mes difficultés ». La clinique est désormais accessible et l'agent de santé dit : « Nous avons rendu notre clinique accessible et proposons des interprètes en langue des signes sur simple demande ». Sur la diapositive, on aperçoit également une pompe à eau accessible.

- Demandez aux participants d'expliquer **pourquoi** ils ont associé ce modèle à l'une ou l'autre des différentes approches du handicap. Écoutez les réponses des participants et, si nécessaire, posez-leur des questions d'approfondissement pour les aider à identifier quels sont, selon eux, les éléments constitutifs des différents types de modèles.
- Faites le bilan sur le type d'approche qui a été choisi par la plupart des participants **sans donner de « bonne réponse », mais en tenant simplement compte de ce qui a été choisi.**
- Ensuite, en vous appuyant toujours sur la même vignette, demandez aux participants de proposer un exemple d'activité pragmatique généralement mise en œuvre dans le cadre de l'approche en question.
- S'il n'y a pas de réponse, proposez un exemple : « La femme de la vignette semble penser que ces enfants pourraient aller dans une école spéciale », ou encore « Connaissez-vous d'autres activités ou programmes qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de cette approche du handicap ? »
- Demandez aux participants quel pourrait être, selon eux, l'**impact** de cette approche et des activités en question sur la vie des enfants handicapés, si ces derniers vivaient dans une communauté où domine ce type d'approche.

Conseils à l'intention des animateurs :

Il se peut que plusieurs des réponses partagées par les participants ne correspondent pas à l'approche représentée. Par exemple, certains participants évoqueront peut-être des activités basées sur un modèle social alors que la diapositive représente un modèle fondé sur la charité. Prenez note de ces idées et demandez aux autres participants s'ils sont d'accord ou non. Cela permettra de lancer une discussion et aidera les participants à revoir leurs hypothèses. Plus tard, l'animateur peut revenir sur les diapositives précédentes et demander à nouveau quel type de modèle les participants pensent y voir représenté, en leur demandant d'adapter leurs réponses en fonction des vignettes qu'ils ont déjà vues.



Diapositive 7 du PowerPoint : Modèle social

Dans le cas de la septième diapositive, les avis peuvent être partagés quant à savoir s'il s'agit d'un modèle social ou d'un modèle fondé sur le respect des droits.

À la septième diapositive, l'animateur peut demander aux participants de donner leur avis sur les différences entre ces modèles. Il peut conclure en expliquant que dans la dernière vignette, les enfants handicapés vont à l'école avec les autres enfants parce que les obstacles qui empêchaient leur participation ont été levés. Dans le cadre d'un modèle social, c'est la communauté qui peut avoir assumé cette responsabilité. Dans le cadre d'un modèle fondé sur le respect des droits, l'État et les pouvoirs publics l'auront fait en adoptant des lois, de sorte que les enfants et leurs familles auront la possibilité de faire part de leurs retours d'expérience et de se plaindre en cas de discrimination.

Au cas où il y aurait trop de divergences au sein du groupe, ou si certaines des diapositives n'ont pas été associées au modèle qu'elles représentent, l'animateur peut revenir aux diapositives précédentes pour permettre aux participants de changer d'avis. Il peut être plus facile pour les participants d'identifier le modèle de prise en compte du handicap représenté après avoir exploré les trois diapositives.



**Diapositives 8 à 12 du PowerPoint :
Notre regard sur le handicap à travers
les époques...**

Une fois que les participants se sont mis d'accord sur le type de modèle que chaque vignette représente, apportez des informations supplémentaires sur chacun des modèles. Pour cela, vous pouvez utiliser les tableaux récapitulatifs disponibles aux diapositives 8 à 12.

- Ces tableaux peuvent être distribués au format papier aux participants, plutôt que de les projeter sous forme de diapositives. S'ils sont distribués avant de réaliser l'exercice de « devinettes » des diapositives 5 à 7, ils aideront les participants à identifier les caractéristiques de chaque modèle dans les vignettes ; s'ils sont remis après l'exercice, ils aideront les participants à consolider leur apprentissage et à associer chaque approche à des mots qui la définissent mieux.
- Expliquez que la façon dont nous appréhendons le handicap a évolué à travers les époques. Il existe différentes approches du handicap et chacune d'entre elles est susceptible d'orienter la façon dont nous interagissons avec les personnes handicapées. On regroupe généralement les comportements, les présupposés et les points de vue relatifs au handicap en quatre modèles, respectivement fondés sur la charité, une approche médicale, une approche sociale et le respect des droits. Ces différents modèles coexistent au sein de nos communautés.

Modèle fondé sur la charité

Le modèle fondé sur la charité peut conduire ceux qui l'adoptent à considérer les personnes handicapées comme incapables de vivre seules de manière autonome ou avec des individus ne présentant pas de handicap, ce qui signifie qu'elles ont besoin d'être « prises en charge » par la communauté au sein d'établissements séparés et que les décisions les concernant ne leur appartiennent pas.

Modèle médical

Le modèle médical peut conduire ceux qui l'adoptent à considérer que les personnes handicapées ont besoin d'être « guéries » ou qu'elles doivent faire l'objet d'interventions médicales avant de pouvoir rejoindre la communauté et y prendre une part active. En pratique, cela revient à priver la plupart des personnes handicapées d'un accès équitable aux possibilités de participation sociale.

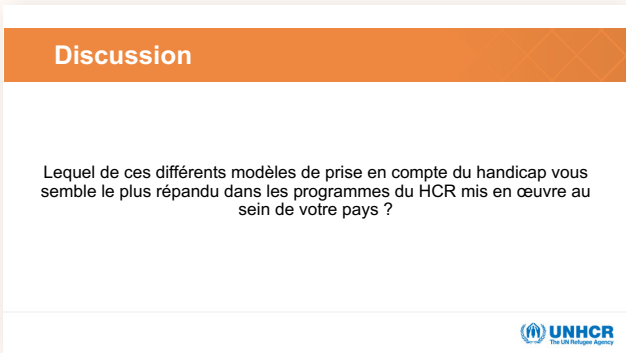
Modèle social

Le modèle social repose sur un point de vue très différent : le handicap est conçu comme le fruit d'une interaction entre un individu et un environnement qui ne tient pas compte de ses différences. Ce modèle met l'accent sur la nécessité de lever les obstacles, afin que les personnes handicapées bénéficient des mêmes possibilités de participation que les autres. La société doit évoluer afin d'éliminer tous les obstacles physiques, sociaux et communicationnels susceptibles d'empêcher les personnes concernées de contribuer à la communauté. Le modèle social considère le handicap comme une composante à part entière de la diversité sociale, et non plus comme une « anomalie ».

Modèle fondé sur les droits

Le modèle fondé sur le respect des droits humains s'inscrit dans la continuité du modèle social en considérant que les personnes handicapées ont des droits, et que l'État et la société ont des responsabilités à leur égard. Elle considère comme discriminatoires les obstacles présents dans la société et donne aux personnes handicapées les moyens de faire entendre leurs voix lorsqu'elles sont confrontées à ces obstacles. Le modèle fondé sur le respect des droits reconnaît la nécessité de garantir aux personnes handicapées l'égalité en matière d'accès aux possibilités et de participation au sein de la société. Par conséquent, la responsabilité de promouvoir, de protéger et de garantir ce droit nous incombe à tous. Il s'agit en outre de reconnaître aux personnes handicapées la capacité de faire valoir leurs droits et de prendre elles-mêmes les décisions qui ont un impact sur leur vie.

- Discussion :



Diapositive 13 du PowerPoint : Discussion

Répondez aux dernières questions des participants sur les différents modèles de prise en compte du handicap, puis ouvrez la discussion en leur posant la question suivante : « Lequel de ces différents modèles de prise en compte du handicap vous semble le plus répandu dans les programmes mis en œuvre au sein de votre pays ? »

- Demandez aux participants de chercher, dans leur expérience personnelle, des exemples d'application des différents modèles, puis de les décrire de manière précise, en se référant autant que possible aux éléments abordés dans les diapositives précédentes.
- Dans le cadre des ateliers à distance, invitez les participants à lever la main ou à s'exprimer dans le chat. Remerciez les participants qui ont levé la main et donnez-leur la parole. Lisez également tout ce qui est dit dans le chat, en précisant d'abord « Tanya écrit que... ».

Conseil à l'intention des animateurs – Répondre aux commentaires ou aux questions concernant l'accès aux services de santé

Il se peut que les participants demandent si le modèle social et le modèle fondé sur le respect des droits permettent l'accès aux services de santé dont ont besoin les personnes handicapées. En effet, on suppose souvent qu'une approche médicale est nécessaire pour faciliter l'accès aux services de santé.

En réponse à ces inquiétudes, il est important de rappeler que tout individu, handicapé ou non, aura des besoins en matière de santé à différents stades de sa vie et que chacun a le droit d'accéder à des soins. Par exemple, les filles et les garçons handicapés devront pouvoir recevoir des vaccins et d'autres interventions liées à la santé de l'enfant ; les femmes et les filles handicapées devront avoir accès aux services de santé sexuelle et reproductive, comme toutes les autres femmes. En effet, les personnes handicapées ont les mêmes besoins en matière de santé que n'importe qui d'autre, même si certaines personnes peuvent également bénéficier de types particuliers d'interventions médicales, comme la réhabilitation.

Le modèle social et l'approche fondée sur le respect des droits reconnaissent que les personnes handicapées ont le même droit d'accéder aux services de santé dont elles ont besoin, mais qu'il existe souvent des obstacles à cet accès qu'il convient d'éliminer. Ce souci d'éliminer les obstacles à l'accès aux services de santé diffère du modèle médical, dans le cadre duquel l'intervention vise à « guérir » la déficience d'une personne plutôt qu'à éliminer les obstacles entravant le respect de tous ses droits.

Conclusion

Expliquez que, historiquement, le modèle médical et le modèle fondé sur la charité ont orienté notre manière d'appréhender les personnes handicapées et d'interagir avec elles. Toutefois, ils sont désormais obsolètes, car ils empêchent les personnes handicapées de prendre leurs propres décisions et les isolent du reste de la société (ils privent les personnes de leur autonomie !). À l'heure actuelle, le travail du HCR repose sur le modèle social et le modèle fondé sur le respect des droits, préconisés par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Ces deux modèles s'appliquent à l'ensemble des programmes et activités du HCR et doivent orienter toutes nos interventions auprès des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs communautés.



Diapositive 14 du PowerPoint : Pause



Légende : Deux élèves étudient à l'unité réservée aux apprenants présentant des besoins particuliers de l'école primaire Hormud. L'école dispense un enseignement aux élèves sans handicap, mais aussi à ceux qui ont des troubles auditifs, mentaux et physiques. Photo : © HCR/ Sebastian Rich



30 Min

ACTIVITÉ 3 :

Une approche du handicap fondée sur le respect des droits

Résumé : Par le biais d'un jeu interactif, les participants apprendront que le handicap n'est pas une caractéristique inhérente aux personnes handicapées. En réalité, le handicap est la conséquence d'une interaction négative vécue par les personnes ayant une déficience lorsqu'elles sont confrontées à des obstacles dans leur environnement. Les participants observeront différentes vignettes et devront répondre à une question simple, mais subjective : « Où se situe le handicap ? ». Pour les premières situations présentées, certains participants associeront le handicap à l'individu. Puis les vignettes proposeront des situations progressivement plus complexes et, enfin, des situations où l'interaction entre les personnes présentant des déficiences et leur environnement mène à la participation. On demandera alors aux participants de porter leur attention sur les obstacles qui existent dans l'environnement et qui peuvent empêcher la participation égale des personnes handicapées. C'est un premier pas vers la compréhension d'une approche du handicap fondée sur le respect des droits.

Matériel :

- Dans le cadre d'un atelier en présentiel : papier/notes autocollantes
- Dans le cadre d'un atelier à distance : fonction flèches/pointeur (si vous utilisez Webex) ou boîte de discussion (si vous utilisez une autre plateforme)
- Présentation PowerPoint

Objectifs d'apprentissage :

- Identifier les principaux éléments permettant de promouvoir les approches sociales et fondées sur le respect des droits des personnes handicapées.

Messages clés :

- Le handicap se *concrétise* dans les obstacles que les personnes handicapées rencontrent

lorsqu'elles souhaitent s'impliquer dans leur scolarité, accéder à un emploi, bénéficier d'une protection adéquate ou entreprendre des activités auxquelles n'importe quel individu a droit.

- Selon une approche du handicap fondée sur le respect des droits, les personnes handicapées ont des droits, et l'État et la société ont des responsabilités à leur égard.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

- Accueillez les participants à cette troisième activité. Expliquez que l'activité précédente nous a permis de découvrir quatre manières différentes d'appréhender le handicap. Nous allons à présent nous concentrer sur l'approche sociale et sur le modèle fondé sur le respect des droits, afin de mieux comprendre comment ils s'articulent. Pour cela, nous nous appuyerons sur un nouvel exercice pratique.
- Cette activité ressemble à un jeu de devinettes et consiste à essayer de comprendre quelle est la situation représentée sur chaque vignette. Nous demandons à tous les participants de faire preuve de respect lorsqu'ils s'exprimeront sur les situations représentées sur les vignettes. Ces dernières ont une fonction strictement pédagogique et ne visent en aucun cas à stigmatiser davantage les personnes handicapées.
- Expliquez que les participants vont à présent découvrir de nouvelles illustrations représentant diverses situations auxquelles sont régulièrement confrontés les femmes, les filles, les hommes et les garçons handicapés. Invitez les participants à répondre à la question : « Où se situe le handicap ? ».

Où se situe le handicap ?



UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositives 16 à 20 du PowerPoint : Où se situe le handicap ?

Demandez à un volontaire de décrire la vignette. Une fois la vignette décrite, demandez aux participants d'indiquer où se situe, selon eux, le handicap.

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- Les participants peuvent lever la main pour donner leur avis ou s'approcher de l'écran et montrer où, selon eux, le handicap se manifeste dans la situation représentée.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

- Les participants décrivent où ils voient le handicap. Si l'utilisation de flèches est permise par la plateforme (par exemple, dans Webex), les participants peuvent y avoir recours pour indiquer où ils situent le handicap.
- L'animatrice résumera l'avis de la majorité des participants (là où il y a le plus de flèches, ce que la majorité dit), sans juger de ce qui est correct ou incorrect. En principe, les participants désigneront de moins en moins l'individu, et de plus en plus les obstacles liés à l'environnement (informations inaccessibles dans la diapositive 16, bâtiments inaccessibles dans la diapositive 17, attitudes négatives dans la diapositive 18).



Diapositive 20 du PowerPoint : Où se situe le handicap ? (suite)

La dernière vignette illustre une situation où le personnel du HCR échange avec des personnes handicapées déplacées avec l'aide d'un interprète en langue des signes.

Une fois que les participants ont indiqué où ils voient le handicap, expliquez que si l'on se réfère à l'approche fondée sur le respect des droits, le handicap est peu présent dans cette situation, voire complètement absent, étant donné qu'il s'agit d'une conversation impliquant des personnes handicapées et d'autres sans handicap, traduite en langue des signes. Effectuez la transition en annonçant que nous allons maintenant essayer de mieux comprendre comment le handicap peut être considéré comme une **conséquence**, et non comme une caractéristique individuelle.



Diapositive 21 du PowerPoint : Comment définir le handicap ?

Expliquez que nous allons à présent réfléchir ensemble au « concept » de handicap tel que défini dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce concept a fait l'objet d'une définition écrite, mais nous allons en prendre connaissance par l'intermédiaire d'un schéma.

- Demandez aux participants volontaires de décrire ce qu'ils comprennent ou proposez une description : ce graphique représente le « concept » de handicap tel qu'il est défini par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. D'un côté, nous avons les individus et leurs différentes caractéristiques : âge biologique (leur date de naissance), sexe assigné à la naissance, handicaps éventuels (ou la perte d'usage

d'un membre ou d'un système corporel), etc. De l'autre, nous avons les facteurs environnementaux, tels que les bâtiments munis d'escaliers et dépourvus de rampes d'accès, les informations disponibles en un seul format ou formulées dans un style complexe, le comportement du personnel, l'indifférence des institutions et le manque de politiques, etc. Il s'agit là d'obstacles environnementaux, mais qui pourraient devenir des conditions favorables pour une meilleure accessibilité à la faveur d'une simple transformation. Lorsqu'un individu et ses diverses caractéristiques interagissent avec ces obstacles ou avec ces conditions favorables, le résultat peut prendre différentes formes. Si l'individu concerné rencontre des obstacles, cela peut entraver sa participation et **concrétiser** son handicap. S'il rencontre des conditions favorables, il sera alors en mesure de participer sur un pied d'égalité avec les autres.

- Sur l'image de gauche, par exemple, Jamir est un garçon présentant un handicap physique et confronté à des difficultés d'accès à l'école et aux comportements négatifs de ses professeurs, des autres élèves et de sa propre famille, qui tendent à remettre en cause sa capacité à étudier comme n'importe quel autre enfant. Sur l'image de droite, au contraire, il assiste à un cours dans un établissement accessible, où ses camarades et ses professeurs le soutiennent dans son apprentissage.
- Message clé : le handicap n'est pas inhérent aux individus ; il est plutôt une **conséquence**, le *résultat* d'une interaction négative *entre des personnes atteintes de déficiences* et leur environnement. Le point essentiel à retenir est que le handicap n'est jamais « attaché » à l'individu, que ce statut n'est pas définitif et qu'il est possible de le modifier. Une même personne, Jamir par exemple, peut poursuivre des études et contribuer à la société, ou subir des discriminations et rester seule chez elle.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

« ... le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »



Diapositive 22 du PowerPoint : Convention relative aux droits des personnes handicapées

Affichez et commentez la « non-définition » du handicap figurant dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. « Avez-vous déjà rencontré cette définition ? Avez-vous l'impression de mieux la comprendre ? Pourquoi ? ».

- Expliquez que l'un des principaux aspects de cette définition est qu'elle présente le handicap comme une conséquence et met l'accent sur l'importance des obstacles environnementaux. Expliquez que nous allons maintenant nous entraîner à identifier ces obstacles en modifiant la question qui nous était posée au sujet des situations évoquées précédemment.
- Diapositives 22 à 24 : Demandez aux participants de déterminer le type d'obstacles auquel ces personnes sont confrontées. Les participants peuvent désigner le type d'obstacle et l'expliquer en utilisant leurs propres termes.

Les obstacles institutionnels comprennent l'indifférence, le manque de capacités et l'absence de ressources pour éliminer les obstacles dans les services disponibles.

Où se situe l'obstacle ?

- Obstacle physique
- Obstacle informationnel
- Obstacle communicationnel
- Obstacle comportemental
- Obstacle institutionnel



UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 23 du PowerPoint : Où se situe l'obstacle ?

Les obstacles communicationnels, tels que les informations transmises en un seul format, excluent certaines personnes et entravent leur participation.

Où se situe l'obstacle ?

- Obstacle physique
- Obstacle informationnel
- Obstacle communicationnel
- Obstacle comportemental
- Obstacle institutionnel



UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 24 du PowerPoint : Où se situe l'obstacle ? (suite)

Les obstacles comportementaux désignent notamment les comportements discriminatoires adoptés par d'autres membres de la communauté.

Où se situe l'obstacle ?

- Obstacle physique
- Obstacle informationnel
- Obstacle communicationnel
- Obstacle comportemental
- Obstacle institutionnel

Comment lever cet obstacle ?

Qui doit s'en charger ?



UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 25 du PowerPoint : Où se situe l'obstacle ?

Les obstacles physiques désignent notamment les obstacles environnementaux, par exemple les difficultés rencontrées pour se rendre dans un lieu donné, pour y entrer ou pour s'y déplacer. Ils peuvent être liés à l'emplacement, à des choix de construction et à la disponibilité des moyens de transport.

- **Diapositive 24** : Expliquez que le handicap survient lorsque les déficiences se heurtent à des obstacles sociétaux et environnementaux. Avez-vous une idée de **solution** pour lever les obstacles que vous avez repérés (installer une rampe d'accès, transmettre l'information de manière accessible et en différents formats, promouvoir l'acceptation des personnes handicapées, etc.) ? « Selon vous, à qui incombe la **responsabilité** de trouver une solution pour lever cet obstacle ? »
- Expliquez que, selon l'approche fondée sur le respect des droits, le handicap est la conséquence d'une interaction négative (modèle social). Les personnes handicapées ont des droits et doivent bénéficier d'un accès équitable à toutes les opportunités disponibles. Il appartient aux **autorités** compétentes de lever les obstacles concernés. Et qui peut faire office d'**autorité compétente** ? Si le HCR était à l'origine de cette affiche ou dirigeait ce centre de santé, quelles conclusions faudrait-il en tirer ?
- Expliquez que les principales autorités compétentes sont les pouvoirs publics avec lesquels nous collaborons et les services qu'ils proposent. Toutefois, on peut également considérer le HCR comme une autorité

compétente, puisque l'Organisation des Nations Unies s'est engagée à contribuer à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et qu'elle est tenue de respecter les lois nationales, lesquelles doivent soutenir les droits des personnes handicapées.



Diapositive 26 du PowerPoint : Conclusion

Concluez en expliquant que, selon l'approche fondée sur le respect des droits, un être humain se caractérise par l'éventail de possibilités qui s'offrent à lui : les nombreuses manières de marcher, de voir, de penser, de communiquer et d'interagir.

Cette approche vise à respecter, honorer et soutenir chacune de ces différences en levant les obstacles sociaux et environnementaux susceptibles d'empêcher les personnes handicapées de contribuer à la société sur un pied d'égalité avec les autres. Il appartient aux États d'éliminer ces obstacles en s'appuyant sur l'application des lois et avec le soutien de tous, notamment chacun d'entre nous et nos communautés.



Légende : Mohammad, 28 ans, était tailleur de pierre en Syrie. Il a été blessé lors de frappes aériennes sur sa ville natale d'Alep, et se trouve depuis paralysé à partir de la taille. Photo : © HCR/Hannah Maule-ffinch



ACTIVITÉ 4 :

Notre point de vue sur le handicap à ce stade – Comment a-t-il évolué ?

Résumé : Cette activité consiste à comparer les différentes perceptions du handicap exprimées par les participants au début de la séance avec un nouveau nuage de mots, produit par les participants à la fin de la séance. En principe, après avoir étudié le contenu de ce module, les mots proposés par les participants évolueront et se rapprocheront d'une vision du handicap fondée sur le respect des droits.

Supports :

- Dans le cadre d'un atelier en présentiel : grandes feuilles/tableau à feuilles mobiles et notes autocollantes
- Dans le cadre d'un atelier à distance : Menti.com
- Présentation PowerPoint

Messages clés :

- Les mots sont importants ! La façon dont nous et nos communautés appréhendons le handicap varie et transparait dans les mots utilisés pour décrire le concept de « handicap ».

Objectifs d'apprentissage :

- Élargir les perceptions actuelles du handicap.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

- Demandez aux participants de se remémorer « l'image » créée au début du module pour représenter notre perception de la notion de handicap.
- Projetez/montrez le nuage de mots réalisé lors de l'activité 1 et demandez aux participants à quel type de modèle de prise en compte du handicap ce nuage de mots pourrait appartenir selon eux. Par exemple, si les mots étaient plutôt négatifs (« invalidité », « limite », etc.), le nuage représente un modèle fondé sur la charité ou médical. À l'inverse, si les mots renvoyaient à l'environnement et étaient positifs en ce qui concerne le handicap, le nuage peut représenter une approche sociale ou fondée sur le respect des droits (par exemple, « obstacles », « diversité »).
- Demandez aux participants de créer un second nuage de mots, en tenant compte de ce qu'ils ont appris au cours de ce module. Demandez-leur : « Écrivez des mots que vous associez, à ce stade de la formation, à la notion de « handicap ». Les choses ont-elles changé ? Avez-vous appris de nouveaux mots et de nouvelles manières d'appréhender le handicap ? »
- Faites le bilan, comme pour l'activité 1.
- Si possible, projetez les deux nuages de mots et invitez les participants à comparer les résultats et à partager les messages clés qu'ils ont appris au cours de ce module. Vous pouvez publier ces éléments quelque part ou les inclure dans le suivi de la séance.

Messages clés

- Les femmes, les filles, les hommes et les garçons handicapés sont une composante à part entière de la diversité humaine et ont le droit de contribuer à la société sur un pied d'égalité avec ses autres membres
- Le handicap n'est pas inhérent aux individus, mais se concrétise lorsque ces derniers rencontrent des obstacles
- Selon une approche du handicap fondée sur le respect des droits, les personnes handicapées ont des droits, et l'État et la société ont des responsabilités à leur égard



Diapositive 28 du PowerPoint :

Messages clés

Échangez et discutez des messages clés résumés.

Avez-vous des questions ?



Photo : © HCR/Caroline Irby



Diapositive 29 du PowerPoint : Questions

Prenez un peu de temps pour les questions
avant de terminer la séance.

MODULE 3



HANDICAP ET DÉPLACEMENT FORCÉ

Légende : Dans un centre de prévention de la cécité du quartier de Sabil, Takashima Yumiko, cheffe du bureau auxiliaire du HCR à Alep, aide Subhi, un petit garçon de 7 ans atteint de déficience visuelle. Photo : © HCR/Antwan Chnkjji

Résumé :

Dans ce module, la réflexion portera sur les problèmes de protection qui peuvent affecter les personnes handicapées en situation de déplacement forcé, et sur la manière dont les politiques du HCR contribuent à leur protection.

Objectifs d'apprentissage

- Reconnaître l'importance de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité et de risque au-delà des caractéristiques individuelles, notamment les informations provenant de l'individu, de la communauté et de l'environnement.
- Identifier un ensemble de facteurs environnementaux susceptibles de contribuer aux risques de protection encourus par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.
- Résumer la manière dont les problèmes de protection qui touchent les personnes handicapées sont pris en compte dans les politiques et les directives du HCR.
- [Facultatif – Activité 4] Aborder les problèmes de protection pertinents pour le contexte opérationnel en mettant en commun les conclusions tirées des consultations auprès de personnes handicapées.

Messages clés

- Les personnes handicapées ne constituent pas un groupe homogène, mais embrassent toute la diversité humaine, comme n'importe quel autre groupe.
- Le croisement entre déplacement forcé et handicap peut accroître ou aggraver les risques rencontrés par un individu donné.
- Les politiques du HCR reposent sur les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et doivent orienter les activités menées auprès des personnes handicapées relevant de sa compétence.

STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE

Ce module se divise en quatre activités :

- **L'activité 1** présente des chiffres sur la prévalence du handicap dans le monde et dans les situations de déplacement forcé. Elle met en lumière l'importance de la prise en compte des identités diverses des personnes handicapées lors de l'évaluation des facteurs de risque.
- **L'activité 2** remet en question les éventuelles croyances, au sein du groupe, selon lesquelles les risques encourus par les personnes handicapées ne seraient basés que sur des caractéristiques individuelles et non pas influencés par des facteurs environnementaux. Elle expose ensuite une série de facteurs et de risques auxquels sont confrontées les personnes handicapées en situation de déplacement forcé, sur la base de données probantes existantes.
- **L'activité 3** analyse la manière dont le HCR et les stratégies mondiales pertinentes reconnaissent et gèrent les problèmes de protection auxquels font face les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.
- **L'activité 4** est une activité facultative qui donne la parole aux organisations locales de personnes handicapées pour leur permettre de présenter leurs conclusions sur les problèmes de protection identifiés dans leurs contextes respectifs. Bien qu'elle soit facultative, cette activité est néanmoins importante. Les animateurs sont donc encouragés à prévoir le temps nécessaire pour la réaliser, soit dans le cadre de ce module, soit plus tard au cours de l'atelier (par exemple, vous pourriez commencer le lendemain matin par cette activité).
- **Les activités 2, 3 et 4** comprennent d'autres façons de présenter le sujet, notamment en ayant recours à des enquêtes partagées à l'avance avec les participants afin de gagner du temps au moment de discuter des résultats. D'autres activités prévoient également des méthodologies suggérées pour favoriser la participation proactive des participants à la présentation du contenu et des données probantes. Ces méthodologies de substitution sont expliquées dans chaque module.

	Matériel nécessaire	Durée
Activité 1 : La diversité des expériences dans les situations de déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint, test de connaissances sur le handicap, <i>document 3 : Fiches de profil</i>, <i>document 4 : Fiches de profil environnemental</i> (version papier et/ou numérique à transmettre) 	30 minutes
Activité 2 : Les problèmes de protection rencontrés par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint, vidéo et/ou <i>Document 5 : Fiches de profil des problèmes de protection</i> 	60 minutes
Pause		15 minutes
Activité 3 : L'approche du HCR en matière de protection des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint, vidéo, politiques du HCR (<u>Conclusion du Comité exécutif sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR</u>, <u>Politique du HCR sur le recrutement des personnes handicapées</u>, <u>Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité</u>, <u>Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap</u>, <u>document d'orientation sur la protection – Comprendre l'approche communautaire de la protection</u>), • <i>Document 6 : Quatre cartes « d'accord »/« pas d'accord »</i> (pour l'atelier) 	30 minutes
Activité 4 [facultative] : Retours d'expérience de personnes handicapées en situation de déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions et recommandations 	60 minutes

Total : 135 minutes (195 minutes en comptant l'activité 4)



ACTIVITÉ 1 :

La diversité des expériences dans les situations de déplacement forcé

Résumé : Cette activité s'intéresse à la prévalence du handicap dans le monde et dans les situations de déplacement. Elle lance également une discussion sur les facteurs influençant la vulnérabilité ou le risque : comme pour le handicap, la vulnérabilité n'est pas inhérente au statut d'une personne.

Supports :

- *Document 2 : Fiches de profil et fiches de profil environnemental touchées par une crise ou un conflit.* Par exemple, (document 3 et 4) ; PowerPoint

Objectifs d'apprentissage :

- Reconnaître l'importance de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité et de risque au-delà des caractéristiques individuelles notamment les informations provenant de l'individu, de la communauté.

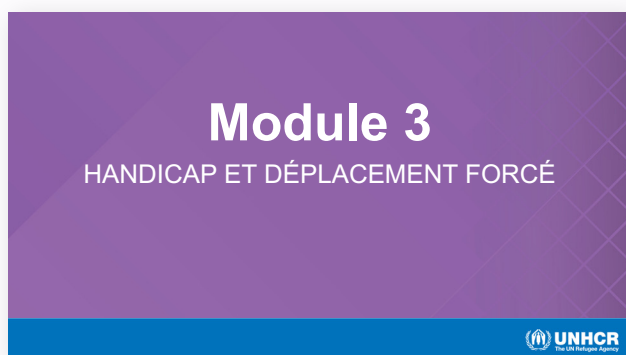
Messages clés :

- Près de 15 % de la population mondiale présentent un handicap (OMS, 2011). La prévalence du handicap est souvent plus élevée au sein des populations. Par exemple, des rapports publiés en 2019 par la Jordanie

indiquent que 21 % des réfugiés syriens sont handicapés, tandis que 27 % des Syriens de plus de 12 ans vivent avec un handicap.

- Les personnes handicapées ne constituent pas un groupe homogène. Au-delà des différents types des caractéristiques individuelles, les personnes handicapées sont des femmes (une femme sur cinq a un handicap), des enfants (10 % sont handicapés) et des personnes âgées (46 % vivent avec un handicap), chaque personne ayant ses propres caractéristiques.
- Tous les aspects de la diversité ont une incidence sur la vulnérabilité, les capacités et les risques. De même, l'environnement influe sur les conditions favorables, les obstacles et les menaces qui ont une incidence sur les risques de protection.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :



Diapositive 1 du PowerPoint : Handicap et déplacement forcé

Rappelez les règles de bases convenues dans le **module 1** à tous les participants.

- Résumez le module 2 (s'il a été réalisé). « Quels sont les messages clés que vous avez retenus du module 2 ? »

Programme

- La diversité des expériences
- Les problèmes de protection dans les situations de déplacement forcé
- L'approche du HCR en matière de protection
- Le partage d'expérience



Photo : © HCR/Claire Thomas



Diapositive 2 du PowerPoint : Programme du jour

Présentez les objectifs de ce module.

DIVERSITÉ DES EXPÉRIENCES DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT FORCÉ

Activité 1

Diapositive 3 du PowerPoint : La diversité des expériences dans les situations de déplacement forcé

Passez à la partie suivante de cette séance,
qui traitera de la diversité des expériences en
situation de déplacement forcé.

Test de connaissances sur le handicap

- 1) _____ (pourcentage) de la population mondiale présente une forme ou une autre de handicap.
- 2) Une femme sur ___ (nombre) peut éprouver un handicap au cours de sa vie.
- 3) Un enfant sur ___ (nombre) est handicapé.
- 4) Près de la moitié des personnes âgées présentent un handicap (Vrai/Faux).
- 5) La prévalence du handicap est plus faible au sein des populations déplacées que parmi les populations sédentaires (Vrai/Faux).



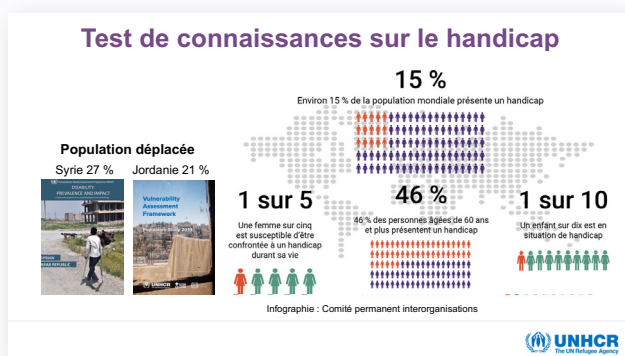
Diapositive 4 du PowerPoint : Test de connaissances sur le handicap

Le fait de déterminer combien de personnes handicapées sont en situation de déplacement forcé et d'obtenir plus d'informations sur leur diversité peut nous aider à évaluer l'importance des efforts à mettre en œuvre pour identifier et éliminer les risques auxquels ces personnes sont confrontées en matière de protection.

Demandez à chacun de trouver les chiffres manquants et de répondre aux questions Vrai/Faux du test portant sur les données relatives au handicap.

Conseil à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Si nécessaire, lisez chaque question à voix haute deux fois.
- Vous pouvez également transmettre toutes les questions aux participants en amont, afin qu'ils y répondent par l'intermédiaire de PollEverywhere, Mentimeter, Kahoot! ou SurveyMonkey (en tant qu'exercice à réaliser à la maison). Dans ce cas, l'activité consisterait d'abord à analyser les résultats et à examiner les graphiques avec les réponses du groupe (vous pouvez vous servir de l'outil virtuel).
- Chaque question peut être traitée de manière individuelle ou en petits groupes, en laissant aux participants le temps de réfléchir. Dans la mesure du possible, l'utilisation d'Internet doit être évitée, car la formulation de leurs propres hypothèses aide les apprenants à assimiler de nouvelles informations.



Diapositive 5 du PowerPoint : Test de connaissances sur le handicap (suite)

Partagez les réponses au questionnaire en présentant les statistiques sur le handicap. N'oubliez pas de décrire les diapositives, conformément aux consignes en matière d'accessibilité du module 1.

Insistez sur les messages clés ci-dessous :

- Selon le *Rapport mondial sur le handicap de 2011*, 15 % de la population mondiale vivrait avec un handicap, soit plus d'**un milliard de personnes**.
- Les personnes handicapées ne forment pas un groupe homogène. Outre les différents types de handicap, les personnes concernées peuvent être des femmes (une sur cinq présente un handicap), des enfants (10 % sont handicapés) ou des personnes âgées (46 % sont handicapés), entre autres caractéristiques.
- La prévalence du handicap est souvent plus élevée au sein des populations touchées par une crise ou un conflit. Ainsi, des rapports de 2019 font état d'une prévalence de 21 % en Jordanie et de 27 % en Syrie.

SOURCES DES DONNÉES

- Comité permanent interorganisations, Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, 2019. (Estimations de l'OMS, Rapport mondial sur le handicap, 2011).
- Programme d'évaluation des besoins humanitaires, Disability: Prevalence and impact, 2019. Syrian Arab Republic, 2019 (en anglais).
- HCR, Vulnerability Assessment Framework – Population Study 2019 – Jordan, 2019 (en anglais).

Comprendre la vulnérabilité



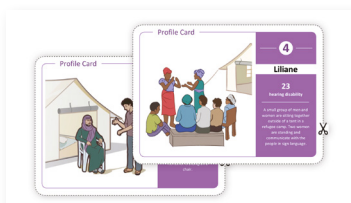
Diapositives 6 à 9 du PowerPoint : Comprendre la vulnérabilité¹

Cette activité vise à lancer une discussion sur les facteurs de vulnérabilité ou de risque : à l'instar du handicap, la vulnérabilité n'est pas une caractéristique inhérente à une personne ou à un groupe. Elle varie en fonction des capacités de cette personne, de sa communauté et d'autres facteurs environnementaux. Le fait de mieux comprendre comment ces différents facteurs interagissent peut nous aider à identifier le risque spécifique auquel une personne est exposée et à proposer des solutions adaptées.

- Présentez l'activité : elle vise à lancer une discussion sur les facteurs de vulnérabilité et de risque. Les personnes handicapées sont souvent considérées comme étant toutes vulnérables de la même manière. Pourtant, les données montrent qu'elles ne constituent pas un groupe homogène et qu'elles peuvent être confrontées à des risques différents en fonction de leur genre, de leur âge, du type de leur handicap et d'autres facteurs de diversité. De nombreux programmes humanitaires donnent la priorité aux personnes relevant de leur compétence en fonction de leur degré de vulnérabilité ou de risque, ce qui peut s'avérer difficile si nous n'évaluons pas la situation de chaque individu de façon plus poussée.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Pensez à décrire brièvement toutes les images affichées ou distribuées (les descriptions sont incluses dans les commentaires des diapositives).



- Les accompagnants ou les volontaires présents dans la salle peuvent également aider les personnes ayant un handicap visuel à décrire les images des fiches de profil (document 3), si elles le souhaitent et l'acceptent, en travaillant par paires.

- Les fiches de profil environnemental peuvent également être imprimées en braille à la demande ou envoyées au format Word pour permettre l'accès numérique au contenu.

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- Distribuez les cinq fiches de profil (document 3) et répartissez les participants en groupes d'au moins trois personnes. Il est important de ne distribuer d'abord que les fiches de profil, sans les fiches de profil environnemental, afin que les participants fassent l'exercice en utilisant des informations limitées, comme c'est souvent le cas.

1. Cette activité est une adaptation du manuel de formation sur la protection transversale (2014) rédigé par le Groupe mondial de la protection. Ce manuel est disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante : <https://www.globalprotectioncluster.org/themes/protection-mainstreaming/> [Retourner à l'activité]



- Demandez aux participants de classer les profils « du plus vulnérable au moins vulnérable » ou du « plus exposé aux risques au moins exposé aux risques » en s'appuyant sur les informations disponibles et sans leur donner d'informations complémentaires relatives à d'autres facteurs.
- Distribuez les cinq fiches de profil environnemental (document 4).

- Demandez aux participants s'ils souhaitent modifier leur classement pour tenir compte des informations complémentaires qui leur ont été transmises.
- Animez une discussion : demandez aux groupes d'expliquer comment ils ont classé certains profils (il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse). Pourquoi est-il important de ne pas s'appuyer sur des hypothèses liées aux caractéristiques démographiques d'une personne pour évaluer sa vulnérabilité ou les risques qu'elle court ? Insistez sur les messages clés ci-dessous.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

- Transmettez les cinq fiches de profil par courrier électronique ou en envoyant un lien de téléchargement dans le chat.

Qui court le plus de risques ?

Abu Nawaf, 50 ans, handicap psychosocial



Diapositives 7 à 12 du PowerPoint : Qui court le plus de risques ?

Les fiches peuvent également être affichées à l'écran à l'aide des diapositives. Auquel cas, prenez en compte le fait que les participants peuvent avoir du mal à organiser les fiches sans les voir toutes en même temps. Vous pouvez d'abord présenter les profils.

Qui court le plus de risques ?



Diapositive 13 du PowerPoint : Qui court le plus de risques ? (suite)


Utilisez la diapositive 13, qui montre tous les profils en même temps, pour organiser les profils.

- Demandez aux participants de classer les profils « du plus vulnérable au moins vulnérable » et du « plus exposé aux risques au moins exposé aux risques » en s'appuyant sur les informations disponibles et sans leur donner d'informations complémentaires relatives à d'autres facteurs. Pour classer les profils, vous pouvez demander aux participants d'utiliser la fenêtre de chat et d'attribuer un chiffre à chaque nom (1 pour le plus vulnérable et 5 pour le moins vulnérable).

- Si certains participants réclament des informations supplémentaires, prenez acte de leur demande, mais demandez-leur de suivre les consignes et de s'en tenir aux informations disponibles.
- Demandez aux participants s'ils souhaitent modifier leur classement pour tenir compte des informations complémentaires qui leur ont été transmises.

Qui court le plus de risques ?

Abu Nawaf , 50 ans, handicap psychosocial. Il est issu d'une minorité ethnique exposée à des persécutions au sein la communauté.	Sabeen , 14 ans, handicap physique et trouble de la communication. Elle reçoit de l'aide de sa sœur aînée et sera bientôt réinstallée dans un troisième pays.	Fadia , 63 ans, handicap visuelle. Elle reçoit de l'aide de son petit-fils qui ne va plus à l'école.
Liliane , 23 ans, handicap auditive. Elle est bénévole au sein de la communauté et contribue à l'action du HCR en tant qu'interprète en langue des signes.	Adnan , 29 ans, handicap intellectuel. Il exerce en tant que travailleur rémunéré au rendement. Au sein de la communauté, la rumeur court selon laquelle il serait homosexuel.	Nivin , 1 an, handicap physique. Son père pense qu'elle ne vivra pas longtemps et hésite à enregistrer sa naissance.

 UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 14 du PowerPoint : Qui court le plus de risques ? (suite)

Montrez les informations supplémentaires concernant l'environnement.

Discussion

Pourquoi est-il important de ne pas s'appuyer sur des hypothèses liées aux caractéristiques démographiques d'une personne pour évaluer sa vulnérabilité ou les risques qu'elle court ?



La vulnérabilité n'est jamais une caractéristique intrinsèque !
Concentrez-vous toujours sur la menace concernée :
« Vulnérabilité à... »
« Exposition au risque de... »

 UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 15 du PowerPoint : Animez une discussion

Pourquoi est-il important de ne pas s'appuyer sur des hypothèses liées aux caractéristiques démographiques d'une personne pour évaluer sa vulnérabilité ou les risques qu'elle court ?

Insistez sur les messages clés ci-dessous.

Messages clés :

- La vulnérabilité susceptible de caractériser les personnes handicapées n'est pas inhérente aux individus. Personne n'est vulnérable à tout, à chaque instant.
- Chacune des cinq situations est unique au regard des différents handicaps concernés, mais également en raison des **capacités** des individus et de leurs familles, d'autres **facteurs de diversité** tels que l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la langue et la religion, et de facteurs environnementaux tels que la présence de **menaces** au sein de la communauté.

- Le fait de mieux comprendre comment ces différents facteurs interagissent peut nous aider à identifier le risque spécifique auquel une personne est exposée. Par exemple :
 - Abu Nawaf peut être exposé à un risque de persécution en raison de son origine ethnique, et cela peut être aggravé par la stigmatisation et les préjugés communautaires autour des questions relatives à la santé mentale.
 - Sabeen peut être exposée à des risques de violence basée sur le genre lorsque sa sœur sort pour chercher de la nourriture ou accéder à d'autres services.
 - Le petit-fils de Fadia a abandonné l'école et tous deux sont exposés à un risque d'isolement et d'abus.
 - Liliane est exposée à un risque de violence basée sur le genre si on la prend pour cible en supposant qu'elle aura des difficultés à rendre compte des violences subies.
 - Adnan peut être exposé à des risques liés à l'homophobie, aggravés par les préjugés relatifs aux personnes présentant un handicap intellectuel.
 - Nivin est exposée à un risque de profonde négligence et, si sa naissance n'est pas enregistrée, à un risque d'apatridie.
- Chaque situation est donc associée à divers risques, besoins et capacités.
- Il est important de qualifier la vulnérabilité et le risque, et de ne pas employer ces termes de manière absolue : Vulnérabilité à... quoi ? Exposition au risque de... quoi ? Cela nous permettra de nous concentrer sur les risques, d'identifier d'éventuelles menaces et de mettre au point les mesures de prévention et les interventions adéquates.
- En tant que membres du personnel du HCR et de ses partenaires, nous devons prendre en compte tous les aspects de la diversité présents dans chaque communauté. Il nous appartient de garantir la participation de diverses catégories de personnes afin d'être en mesure de comprendre pleinement leurs besoins et leurs capacités.



Légende : Des Vénézuéliens se présentent pour être enregistrés sur un site d'accueil récemment ouvert, Nova Canaã à Boa Vista, en partenariat avec le gouvernement fédéral, l'armée brésilienne et la municipalité de Boa Vista, fin avril 2018. Photo : © HCR/Reynesson Damasceno



ACTIVITÉ 2 :

Les problèmes de protection rencontrés par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé

Résumé : Cette activité présentera différents facteurs qui peuvent contribuer à exacerber les risques encourus par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.

Supports :

- « Leave no one behind: persons with disabilities in crisis » (Human Rights Watch, 2016).² Cette vidéo propose une vue d'ensemble des défis auxquels les personnes handicapées sont confrontées dans les contextes humanitaires. Accessibilité – La vidéo est sous-titrée. (5 :34) <https://www.youtube.com/watch?v=1iwTn91W9zQ>.

Objectifs d'apprentissage :

- Identifier un ensemble de facteurs environnementaux susceptibles de

contribuer aux risques de protection encourus par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.

Messages clés :

- Les risques en matière de protection encourus par les personnes handicapées peuvent également résulter d'une interaction négative avec des facteurs environnementaux.
- Le croisement entre déplacement forcé et handicap peut accroître ou aggraver les risques rencontrés par un individu donné.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

PROBLÈMES DE PROTECTION RENCONTRÉS PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES EN SITUATION DE DÉPLACEMENT FORCÉ

Activité 2

Diapositive 16 du PowerPoint : Transition

Clôturez la discussion et indiquez que nous allons maintenant explorer plus en détail les types de problèmes de protection auxquels sont confrontées les personnes handicapées en situation de déplacement forcé. Cela passera par une réflexion sur ce que nous entendons par « risque », puis par l'étude des facteurs de risque liés au déplacement.

Comprendre les facteurs de risque en matière de protection

- D'après votre expérience, sur quels facteurs repose l'émergence d'un risque en matière de protection ? (Par exemple, quels facteurs sont susceptibles d'exposer une personne à un risque de persécution politique ?)



Photo : © HCR/Santiago Escobar-Jaramillo



Diapositive 17 du PowerPoint : Comprendre les facteurs de risque en matière de protection

Animez une discussion en demandant sur quels facteurs repose l'émergence d'un risque en matière de protection, d'après les connaissances et les expériences des participants.

2. Des informations supplémentaires sur la campagne de Human Rights Watch « Personne ne doit être laissé pour compte : Les personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/fr/news/2016/05/19/personne-ne-doit-etre-laisse-pour-compte> [Retourner à l'activité]

L'objectif est d'aider les participants à reconnaître les différents éléments qui contribuent à un risque donné et à tenir compte également des facteurs environnementaux. On s'intéressera en particulier aux actions et comportements qui peuvent engendrer une menace, ainsi qu'aux changements environnementaux dus aux déplacements forcés.

Conseils à l'intention des animateurs :


- Vous pouvez proposer un exemple précis de risque en matière de protection afin que les participants se concentrent sur les causes susceptibles d'expliquer l'exposition à ce risque spécifique. Par exemple, demandez aux participants d'identifier les facteurs permettant d'expliquer l'exposition d'une personne à un risque de persécution politique.
- Les exemples peuvent être adaptés au public, en sollicitant les connaissances et les compétences du personnel et des partenaires du HCR afin de les amener à intégrer ce qu'ils savent aux notions supplémentaires qu'ils peuvent apprendre.
- Les réponses peuvent donner lieu à un nuage de mots, comme dans la première activité du module 1 ou à une discussion.
- Des questions directrices peuvent aider les participants à réfléchir à des facteurs qui vont au-delà de l'individu seul et à penser aux facteurs environnementaux qui contribuent au risque. Par exemple, quels changements environnementaux peuvent augmenter la fréquence ou l'impact d'un risque tel que la persécution politique ? Au sein de la société, quels comportements ou actions peuvent constituer une menace pour un individu donné et l'exposer à un risque de persécution politique ?

Comprendre les facteurs de risque en matière de protection

Risque = $\frac{\text{Facteurs de vulnérabilité (individuels et environnementaux)} + \text{Menaces (environnementales)}}{\text{Capacités (individuelles et environnementales)}}$

Exemple :

Persécution politique = $\frac{\text{Vulnérabilités (opinions politiques divergentes et instabilité politique)} + \text{Menaces (répression politique)}}{\text{Capacités (charisme, catégorie socio-économique et fort soutien international/national)}}$



Diapositive 18 du PowerPoint : Équation du risque

Présentez « l'équation du risque », un modèle permettant de comprendre quels sont les différents facteurs qui contribuent au risque et d'identifier les mesures d'atténuation à mettre en œuvre pour renforcer la protection aux niveaux individuel et communautaire.

Conseils à l'intention des animateurs :


- Pour aider les participants à comprendre ce modèle, vous pouvez leur proposer un exemple : les situations de forte instabilité et de répression politiques, associées au manque de soutien international, augmentent le risque de persécution politique.
- Certains participants connaissent peut-être déjà ce modèle. Leur demander de décrire le modèle et leurs expériences lors de son utilisation permettra de susciter l'intérêt du groupe.
- Demandez aux participants d'identifier des mesures d'atténuation des risques pour l'exemple donné. Par exemple, le fait de soutenir les facteurs favorisant la stabilité politique, de réduire ceux pouvant entraîner une répression politique ou d'attirer l'attention de la communauté internationale sur une telle situation peut permettre d'atténuer le risque de persécution politique au sein d'une société.

Comment le statut de déplacement et de handicap est-il susceptible d'accroître ces risques ?

Risque = $\frac{\text{Facteurs de vulnérabilité (individuels et environnementaux)} + \text{Menaces (environnementales)}}{\text{Capacités (individuelles et environnementales)}}$

Exemple : inaccessibilité xénophobie propos haineux « validisme »

Persécution politique = $\frac{\text{Vulnérabilités (opinions politiques divergentes et instabilité politique)} + \text{Menaces (répression politique)}}{\text{Capacités (charisme, catégorie socio-économique et fort soutien international/national)}}$



**Diapositive 19 du PowerPoint :
Déplacement forcé et statut de handicap**

Animez une discussion sur la façon dont le statut de personne déplacée et de handicap peut exacerber les risques encourus par un individu.


Conseils à l'intention des animateurs :

- Demandez des exemples concrets ou donnez-en selon le type de déplacement abordé. Par exemple, dans le cas d'une personne réfugiée, les vulnérabilités auxquelles elle est sujette peuvent être aggravées par le manque de soutien ou de réseaux communautaires, ou par d'autres menaces comme la xénophobie et les propos haineux.
 - Pour les personnes handicapées, les risques peuvent être aggravés par le manque d'accessibilité (par exemple, pour fuir ou accéder à des informations essentielles), ou par des menaces telles que le « validisme ».
 - Demandez ce que signifie le terme « validisme » : comment peut-on le définir ? *Validisme = comportements discriminatoires et préjugés sociaux à l'encontre des personnes handicapées.*

Messages clés :

Messages clés

- Le handicap est le *résultat* d'une interaction négative entre les caractéristiques personnelles d'un individu et les **obstacles** présents dans son environnement
- Les risques en matière de protection **résultent** également d'une interaction négative avec des **facteurs environnementaux**
- Le déplacement forcé et le handicap peuvent **accroître** ou **aggraver** les risques encourus par un individu donné



**Diapositive 20 du PowerPoint :
Messages clés**

Abordez les messages clés concernant l'identification des risques en matière de protection.

- Le handicap est le *résultat* d'une interaction négative entre les caractéristiques personnelles d'un individu et les **obstacles** présents dans son environnement. (Message clé du module 1).
- Les risques en matière de protection encourus par les personnes handicapées peuvent également résulter d'une interaction négative avec des facteurs environnementaux.
- Le croisement entre déplacement forcé et handicap peut accroître ou aggraver les risques rencontrés par un individu donné.

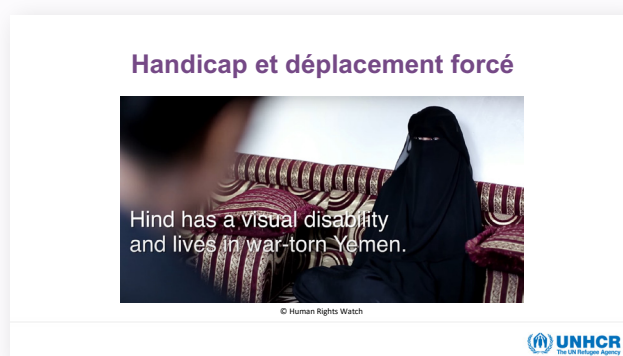


Diapositive 21 du PowerPoint : Handicap et déplacement forcé

Présentez l'activité suivante, au cours de laquelle les participants devront deviner quelques-uns des risques auxquels ces personnes sont susceptibles d'être exposées, puis visionner une vidéo de Human Rights Watch consacrée à la situation de différentes personnes handicapées et aux risques auxquels elles sont exposées en matière de protection, dans les situations de conflit et de déplacement forcé.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité :



Diapositives 22 à 26 du PowerPoint : Handicap et déplacement forcé (suite)

Vous pouvez présenter brièvement les profils à l'aide des diapositives 22 à 26. N'oubliez pas de proposer une brève description de ce qui s'affiche à l'écran et de lire à voix haute le profil de chaque individu.

- Hind présente une déficience visuelle. Elle vit au Yémen, où la guerre fait rage.
- Wael, un réfugié syrien présentant un handicap intellectuel, vit au Liban avec sa mère et son frère. Il rencontre des difficultés pour accéder à l'éducation.
- Ambroise et Simplicie présentent des handicaps physiques et vivent dans un camp de réfugiés, où ils sont arrivés après avoir fui des violences sectaires meurtrières.
- Mohammad, un réfugié syrien de 18 ans, présente un handicap physique et vit désormais en Allemagne.

Handicap et déplacement forcé

- Quels sont les facteurs susceptibles d'empêcher Wael d'accéder à l'éducation ?
 - Par exemple, Wael **risque** de manquer l'école si ses professeurs ne sont pas disposés à favoriser sa participation et ses apprentissages.
- À quels risques Hind est-elle exposée en matière de protection au Yémen ?
- Lorsque les violences ont éclaté dans leur pays, à quels risques Ambroise et Simplicie ont-ils été exposés en matière de protection ?
- Quels autres risques peuvent-ils courir dans le camp où ils vivent actuellement ?
- Lorsqu'il a fui la Syrie, à quels risques Mohammad a-t-il été exposé en matière de protection ?
- Quels autres risques peut-il courir maintenant qu'il vit en Allemagne ?



Diapositive 27 du PowerPoint : Discussion

Demandez d'imaginer certains des risques auxquels ces personnes pourraient être confrontées.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Les participants peuvent s'appuyer sur les questions directrices qui s'affichent à l'écran. Accessibilité – Afin de garantir l'accès de tous les participants à cette activité, n'oubliez pas de lire à voix haute l'ensemble des questions qui s'affichent à l'écran.
 - À quels risques Hind est-elle exposée en matière de protection au Yémen ?
 - Quels facteurs sont susceptibles d'empêcher Wael d'accéder à l'éducation ?
 - Lorsque les violences ont éclaté dans leur pays, à quels risques Ambroise et Simplicie ont-ils été exposés en matière de protection ?
 - Quels autres risques peuvent-ils courir dans le camp où ils vivent actuellement ?
 - Lorsqu'il a fui la Syrie, à quels risques Mohammad a-t-il été exposé en matière de protection ?
 - Quels autres risques peut-il courir maintenant qu'il vit en Allemagne ?
- Il est possible que les participants identifient plus facilement des restrictions ou des limitations inhérentes à l'individu (par exemple, Hind présente un trouble de la vue qui l'expose à des risques) et soient moins attentifs aux obstacles et aux menaces présents dans l'environnement et susceptibles de représenter un risque pour la personne concernée. Suggérez aux participants d'utiliser l'équation du risque présentée au cours de l'activité précédente pour identifier les **facteurs environnementaux** susceptibles d'exacerber les risques encourus par les individus concernés.
- Invitez les participants à répondre sous la forme d'une phrase complète intégrant à la fois un risque spécifique et des facteurs environnementaux susceptibles de le renforcer, comme dans l'exemple suivant : Wael **risque** de manquer l'école si ses professeurs ne sont pas disposés à favoriser sa participation et son apprentissage.
- Vous pouvez consigner tous les risques évoqués sur une grande feuille (pour les ateliers en présentiel) ou dans la fenêtre de chat (pour les ateliers à distance), afin de pouvoir les relire après avoir visionné la vidéo.

Handicap et déplacement forcé



© Human Rights Watch



Diapositive 28 du PowerPoint : Vidéo

Visionnez la vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=1iwTn91W9zQ>) et demandez au groupe d'identifier les risques auxquels ces personnes peuvent être confrontées.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Avant de lancer la vidéo, présentez ses caractéristiques d'accessibilité et demandez aux participants s'ils ont besoin d'aide pour accéder à son contenu : cette vidéo est sous-titrée, mais ne comporte pas de traduction en langue des signes ni de description audio. Vous pouvez transmettre aux participants une transcription complète de la vidéo. La transcription est disponible ci-dessous³.
- Dans le cadre des ateliers, la lecture de vidéos risque toujours d'occasionner des difficultés techniques (mauvaise connexion, blocage de YouTube dans certains bureaux, problèmes liés au partage des flux audio et vidéo dans les ateliers à distance, etc.). Vérifiez toujours le bon fonctionnement de la vidéo avant le début de la séance.
- En cas de problème, l'animateur peut également s'appuyer sur les fiches ou les diapositives présentant les différents profils évoqués dans la vidéo [document 5 : Fiches de profil des problèmes de protection].
- Des informations supplémentaires sur la campagne de Human Rights Watch « Personne ne doit être laissé pour compte : Les personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/fr/news/2016/05/19/personne-ne-doit-etre-laisse-pour-compte>.
- **Transcription de la vidéo :**

« On estime à 7 millions le nombre de personnes handicapées déplacées à cause de la guerre, des persécutions ou de la violence généralisée. Ces personnes sont particulièrement exposées aux risques dans les situations de crise. Personne ne doit être laissé pour compte : les personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire. Muhammad, un jeune Syrien de 18 ans, habite désormais en Allemagne. Il a perdu ses jambes lors d'une frappe aérienne en Syrie. En 2015, il a cherché refuge en Europe. [Muhammad] « Nous avons risqué nos vies à bord d'un bateau pneumatique, mais nous avons réussi à atteindre la Grèce en vie. Mon cousin m'a porté jusqu'en Turquie. » [Cousin de Muhammad] « Nous avons fait l'impossible pour l'emmener en Allemagne. » Les personnes handicapées sont en outre confrontées aux risques d'abandon, de négligence et de manque d'accès à la nourriture, aux soins de santé et à l'éducation. Hind présente un trouble de la vue et vit au Yémen, pays déchiré par la guerre. [Hind] « Ma vie a été complètement bouleversée par la guerre. Tout est devenu une épreuve. Aller à l'école, recevoir des soins ou même sortir : tout est bien plus difficile. » Les attaques lancées sans discernement ont fait des milliers de victimes parmi les civils. Une grande partie des trois millions de personnes handicapées qui y vivent sont pour ainsi dire enfermées chez elles. [Hind] « À cause de la guerre et de mon handicap, je ne peux plus sortir. » Ambroise a été déplacé en raison des violences sectaires meurtrières qui sévissent en République centrafricaine. [Ambroise] « Les rebelles tuaient les gens à tour de bras. Ils battaient les gens, tout le monde souffrait. Toute ma famille a fui, j'étais seul dans la maison. Un jeune est passé, alors j'ai crié : "Pitié, aide-moi ! Si tu me laisses ici, je vais mourir." Il m'a porté sur son dos pendant 23 kilomètres jusqu'au camp. » Même après avoir fui pour se mettre en sécurité, les personnes handicapées sont confrontées à d'immenses difficultés pour satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux. [Ambroise] « Ce n'est pas comme à la maison ici. Même obtenir du savon pour laver nos vêtements est difficile. Vous voyez comme mon pantalon et mes pieds sont sales. » Simplicite vit dans le même camp qu'Ambroise. Avant que le conflit n'éclate, il était professeur de français. [Simplicite] « Nous les personnes handicapées, nous avons du mal à nous déplacer pour aller chercher à manger. C'est très difficile dans le camp, car les personnes handicapées sont souvent oubliées, vous savez. » Kawthar, une réfugiée syrienne au Liban, peine à trouver des services d'éducation accessibles pour son fils Wael. Il souffre de la maladie de Hunter, ce qui entraîne un handicap physique et intellectuel. [Kawthar, mère de Wael] « Il a dû redoubler à l'école. Maintenant, il est dans la même classe que son petit frère. À l'école, personne ne lui accorde l'attention particulière dont il a besoin à cause de son handicap. L'éducation, c'est sa seule arme. » [Wael] « J'aime bien l'école. J'adore lire. J'adore aller à l'école. C'est ce

3. YouTube dispose d'une fonction permettant de générer des transcriptions pour les vidéos hébergées sur la plateforme. Voici comment faire pour générer une transcription : cliquez sur le bouton « Plus » (représenté par trois points alignés, à côté du bouton « Partager »), cliquez maintenant sur l'option « Afficher la transcription ». Une transcription des sous-titres sera automatiquement générée en dessous. [Retourner à l'activité]

qu'il y a de plus important. » [Kawthar, mère de Wael] « Je fais des cauchemars au sujet de son avenir. Dans mes rêves, je vois mon fils seul dans un coin, sans rien faire. Rien du tout. » [Simplice] « Au début de ce conflit, nous, les personnes handicapées, nous nous sommes serré les coudes. » Une équipe nationale de basketball en fauteuil roulant en République centrafricaine. [Simplice] « Nous vivons tous avec le handicap. Cela crée un lien puissant qui nous unit comme une famille. » Les gouvernements, les Nations Unies, les organismes d'aide humanitaire et les donateurs doivent veiller à ce que les personnes handicapées soient incluses dans les interventions humanitaires. Les personnes handicapées et les organisations qui les représentent doivent prendre part au processus de prise de décisions, à la planification et au suivi des activités, et doivent être impliquées dans toutes les questions les concernant. Personne ne doit être laissé pour compte. »

Les risques anticipés en matière de protection correspondent-ils à la réalité ?

- À quels risques Hind est-elle exposée en matière de protection au Yémen ?
- Quels sont les facteurs susceptibles d'empêcher Wael d'accéder à l'éducation ?
- Lorsque les violences ont éclaté dans leur pays, à quels risques Ambroise et Simplicie ont-ils été exposés en matière de protection ?
- Quels autres risques peuvent-ils courir dans le camp où ils vivent actuellement ?
- Lorsqu'il a fui la Syrie, à quels risques Mohammad a-t-il été exposé en matière de protection ?
- Quels autres risques peut-il courir maintenant qu'il vit en Allemagne ?



Diapositive 29 du PowerPoint :

Animez une discussion : Les risques anticipés en matière de protection correspondent-ils au contenu de la vidéo ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Afin de garantir l'accès de tous les participants à cette activité, n'oubliez pas de lire à voix haute l'ensemble des questions qui s'affichent à l'écran.
- Les risques que vous aviez anticipés correspondent-ils au contenu de la vidéo ?
- Suggérez aux participants d'utiliser l'équation du risque présentée au cours de l'activité précédente pour identifier les facteurs environnementaux susceptibles d'augmenter la fréquence ou la gravité des risques encourus par les individus concernés.
- Comparez les éléments abordés lors de la discussion collective avec les risques que vous avez précédemment consignés sur la grande feuille (pour les ateliers en présentiel) ou dans la fenêtre de chat (pour les ateliers à distance) afin de pouvoir les relire ensuite.
- Il est possible que les participants continuent à se concentrer davantage sur ce que les personnes ne sont pas capables de faire. Le cas échéant, vous pouvez poser des questions directrices afin d'inviter les participants à se montrer plus attentifs aux obstacles et aux risques environnementaux. Par exemple :
 - À quelles conditions Hind pourrait-elle accéder à des informations relatives à la prévention et à la prise en charge de la violence basée sur le genre, au cas où elle aurait besoin de telles informations ?
 - De quoi le système scolaire a-t-il besoin pour être en mesure d'inclure Wael ?
 - Dans le camp où vivent Simplicie et Ambroise, peut-on accéder facilement aux services de base à pied ou en fauteuil roulant ?

Les risques environnementaux portent notamment sur...

- L'effondrement des structures communautaires de soutien
- Les dysfonctionnements des systèmes de services sociaux et de santé
- L'altération de l'environnement physique
- Les lacunes résultant :
 - du manque de compétences et des comportements négatifs du personnel humanitaire
 - de l'inaccessibilité physique des services de base
 - du manque d'accès aux informations relatives aux services de base
 - de l'absence de canaux de communication à double sens et accessibles



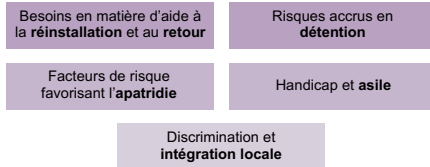
Diapositive 30 du PowerPoint : Présentation

Résumez les principaux facteurs environnementaux qui peuvent exacerber les risques encourus par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé. Pour ce faire, vous pouvez demander au groupe de trouver des facteurs communs dans les éléments abordés suite à la vidéo, puis de présenter le contenu de la diapositive en reliant chaque facteur à des exemples tirés de la vidéo.

Conseils à l'intention des animateurs :

- N'oubliez pas de lire à voix haute et d'expliquer le contenu de la diapositive, puis de faire le lien avec les précédents points abordés et certains aspects de la vidéo. Par exemple :
 - **L'effondrement des structures communautaires de soutien.** Par exemple : avant d'être contraints au déplacement, Wael et Hind bénéficiaient peut-être d'un soutien au sein de leurs établissements scolaires respectifs.
 - **Les dysfonctionnements des systèmes de services sociaux et de santé.** Par exemple : il peut arriver que les systèmes nationaux de soutien aux personnes handicapées (accès à des équipements d'assistance, indemnités, etc.) ne fonctionnent pas correctement ou ne s'appliquent pas aux réfugiés handicapés.
 - **L'altération de l'environnement physique.** Les lieux inconnus, les camps et les environnements détruits par la guerre sont moins accessibles et présentent de nombreux obstacles liés aux gravats, aux sols accidentés, etc.
 - **Le manque de compétences et les comportements négatifs du personnel.** Le personnel ne dispose pas toujours des compétences nécessaires pour interagir avec les personnes handicapées et peut nourrir des idées fausses consistant à associer le handicap à des interventions « particulières » relevant du domaine de la santé (renvoyez les participants à l'approche médicale et au modèle fondé sur la charité, abordés dans le cadre du module 2).
 - **L'inaccessibilité physique des services de base.** Même dans les camps de construction récente, l'accessibilité n'est pas toujours prise en compte et les personnes handicapées peuvent rencontrer des obstacles.
 - **Le manque d'accès aux informations relatives aux services de base.** Si les informations relatives aux services ne sont pas diffusées sous différents formats et de manière accessible, certaines personnes handicapées ne pourront pas en bénéficier. Nous aborderons ce point plus en détail dans le module 4.
 - **L'absence de canaux de communication accessibles.** Si les canaux de communication disponibles ne sont pas suffisamment accessibles et diversifiés (un mode de communication unique tel qu'une ligne téléphonique sans aucun canal alternatif, par exemple), les personnes handicapées auront des difficultés à se manifester pour demander du soutien, partager leur point de vue ou exprimer leur mécontentement au sujet des services proposés au sein de leur communauté.

Risques relevant du mandat du HCR en matière de protection



Diapositive 31 du PowerPoint : Risques relevant du mandat du HCR en matière de protection

Proposez des témoignages de personnes handicapées évoquant les risques encourus et demandez aux participants de compléter ces informations en y ajoutant des exemples issus de leur propre expérience.

Thèmes clés à aborder :

- **En ce qui concerne les risques encourus par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé relevant de la compétence du HCR, les données probantes concrètes sont rares.**
- **Handicap et intégration locale :** Il est possible que les systèmes nationaux et les programmes de protection destinés aux personnes handicapées ne soient pas en mesure de faire face à la demande supplémentaire liée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux personnes réfugiées et aux demandeurs d'asile handicapés. Ces systèmes appliquent parfois des critères d'accès aboutissant à l'exclusion des populations déplacées et les prestataires de services ne sont pas toujours capables ou désireux de répondre à des besoins supplémentaires.
- **Handicap et asile :**
 - De nombreux rapports font état d'une violence ciblée à l'encontre des personnes handicapées et d'autres violations des droits humains visant spécifiquement cette catégorie de population. Dans certaines régions du monde, par exemple, les personnes présentant des caractéristiques particulières telles que l'albinisme sont parfois la cible de violentes agressions fondées sur des croyances erronées à leur sujet.
 - Les travaux écrits sont plus rares concernant les demandes d'asile fondées sur le handicap et les difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour bénéficier de la protection juridique prévue par la Convention sur les réfugiés de 1951. Demandez aux participants s'ils ont des exemples à partager tirés de leur situation ou de leur expérience en rapport avec ce sujet.
- **Handicap et apatridie :** Les travaux de recherche portant sur cette question sont peu nombreux, mais des liens ont été établis entre le handicap et les facteurs de risque favorisant l'apatridie. Les enfants handicapés, par exemple, sont plus exposés à l'absence d'enregistrement des naissances et certains pays refusent la nationalité aux personnes qui présentent des handicaps intellectuels ou psychosociaux. Demandez aux participants s'ils ont des exemples à partager tirés de leur situation ou de leur expérience en rapport avec ce sujet.
- **Handicap et détention :** Le handicap peut également accroître les risques auxquels sont exposés les réfugiés et les demandeurs d'asile qui vivent en détention pour des motifs liés à l'immigration. Les personnes présentant des handicaps intellectuels et psychosociaux, par exemple, peuvent rencontrer des difficultés pour comprendre les procédures et fournir les éléments demandés. Demandez aux participants s'ils ont des exemples à partager tirés de leur situation ou de leur expérience en rapport avec ce sujet.
- **Handicap et solutions :**
 - Le handicap ne constitue pas un motif de demande de réinstallation à part entière. Néanmoins, parce qu'elles sont exposées à des risques accrus, à de graves discriminations et qu'elles présentent des besoins médicaux, les personnes handicapées remplissent souvent les critères correspondant à d'autres catégories. Le HCR

- dispose d'un outil destiné à accompagner les personnes handicapées dans leurs demandes de réinstallation, l'**Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation : Personnes réfugiées handicapées**.
- Certains pays de réinstallation appliquent des politiques d'accueil particulièrement restrictives, qui aboutissent à l'exclusion de certaines personnes handicapées.
 - Les bureaux de terrain du HCR ont déjà fait remonter plusieurs demandes pour l'élaboration de directives concernant le processus de retour des personnes handicapées, en particulier pour l'accompagnement à la prise de décision en cas de handicap intellectuel ou psychosocial.
 - Demandez aux participants s'ils ont des exemples à partager tirés de leur situation ou de leur expérience en rapport avec ce sujet.

Problèmes de protection liés au handicap

Quels problèmes de protection **supplémentaires** les obstacles environnementaux suivants peuvent-ils causer :

- L'invisibilité
- La sous-représentation
- La stigmatisation et l'isolement
- La violence, les abus et l'exploitation
- La discrimination fondée sur le handicap



Diapositive 32 du PowerPoint : Les problèmes de protection liés au handicap

Toute personne en situation de déplacement forcé est exposée à des risques en matière de protection mentionnés dans la diapositive précédente ; demandez au groupe de nommer les problèmes de protection affectant spécifiquement les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.

Les diapositives suivantes fournissent des explications supplémentaires sur chacun des cinq problèmes de protection concernés.

Conseils à l'intention des animateurs :

- S'il reste du temps, vous pouvez former des groupes et attribuer un problème de protection à chaque groupe afin que les participants lisent à haute voix les explications fournies et partagent avec les autres groupes d'éventuelles informations complémentaires issues de leur propre contexte d'intervention et de leur expérience personnelle.
- Vous pouvez imprimer et distribuer les diapositives présentant les cinq problèmes de protection supplémentaires ou les envoyer via un lien dans le cadre des ateliers à distance, en laissant les commentaires de la diapositive pour étoffer les informations relatives à chaque risque.
- Vous pouvez également opter pour une présentation sous forme de cours magistral en demandant aux participants de compléter vos propos avec leurs propres remarques et exemples personnels.

Invisibilité

- Le plus souvent, les processus de **collecte des données** ne permettent pas d'**identifier** l'ensemble des personnes handicapées.



Diapositive 33 du PowerPoint : L'invisibilité

Présentez le contenu de la diapositive et lancez une discussion. Ces problèmes ont-ils été identifiés dans le cadre de vos opérations ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Décrivez les images qui s'affichent à l'écran. Le handicap ne ressemble pas toujours à ceci (une personne en fauteuil roulant), mais peut également ressembler à cela (une personne qui se tient debout et ne présente aucun des signes apparents généralement associés au handicap). Tous les handicaps ne sont pas visibles. Il est primordial d'éviter tout jugement hâtif.
- Le manque de données et d'informations fiables sur les personnes handicapées constitue un problème récurrent. Les processus de collecte des données, notamment l'enregistrement, passent parfois à côté des personnes atteintes de handicaps « cachés », tels que les handicaps intellectuels et psychosociaux. Il peut également arriver que les familles choisissent de ne pas révéler la présence d'une personne handicapée au sein du foyer. En outre, différentes manières de concevoir le handicap peuvent également entraîner des lacunes en matière d'identification (pour les personnes âgées, par exemple).
- Il est important de garder à l'esprit que le manque de données quantitatives concernant les personnes handicapées ne doit pas empêcher le personnel du HCR ni les partenaires de collecter des informations qualitatives sur les différents points de vue et priorités des personnes handicapées, notamment au sujet des obstacles rencontrés dans l'accès aux programmes.
- La collecte des données repose généralement sur des indices visuels. Le module 4 présente quelques éléments complémentaires au sujet des données, et la collecte de données fera prochainement l'objet d'un module distinct.

Sous-représentation

- Les personnes handicapées sont souvent **exclues** des **instances décisionnelles et représentatives communautaires**.



Diapositive 34 du PowerPoint : La sous-représentation

Présentez le contenu de la diapositive et lancez une discussion. Ces problèmes ont-ils été identifiés dans le cadre de vos opérations ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Présentez le contenu de la diapositive et décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : des personnes avec et sans handicap échangent dans le cadre d'une réunion participative.
- Les mécanismes formels de leadership communautaire n'accordent généralement pas de place aux personnes handicapées. Certaines régions disposent de comités ou d'associations de personnes handicapées. Toutefois, ces organisations sont rarement représentées dans les mécanismes de prise de décision mis au point par le HCR et ses partenaires.
- Les femmes et les jeunes sont particulièrement mis à l'écart, tout comme les personnes présentant des troubles de l'audition ou des handicaps intellectuels et psychosociaux. Lorsqu'un mécanisme de leadership communautaire ou une instance représentative accorde une place aux personnes handicapées, il est important de toujours se demander qui est représenté et qui reste à l'écart de la discussion.
- Le manque d'intégration des personnes handicapées au sein des instances représentatives et de leadership compromet leur participation à la prise de décisions, entrave la communication entre le HCR et les communautés déplacées, et empêche les personnes handicapées d'accéder aux informations sur un pied d'égalité avec les autres membres de leur communauté.

- Demandez aux participants de fournir des exemples de problèmes qu'une participation des personnes handicapées aux instances de leadership pourrait résoudre, ou proposez vos propres exemples, notamment en matière d'identification des obstacles et des solutions susceptibles de les lever.
- D'autres stratégies destinées à favoriser la participation seront abordées dans le module 4.

Stigmatisation et isolement

- En matière de handicap, les perceptions négatives et les croyances erronées peuvent donner lieu à des situations d'**isolement**, de **violence** et d'**abus**.



Diapositive 35 du PowerPoint : La stigmatisation et l'isolement

Présentez le contenu de la diapositive et lancez une discussion. Ces problèmes ont-ils été identifiés dans le cadre de vos opérations ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Présentez le contenu de la diapositive et décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : deux filles se trouvent dans un camp de personnes réfugiées. Sabeen se repose, allongée sur le sol, et sa sœur est assise à côté d'elle.
- Au sein des communautés, la stigmatisation des personnes handicapées aboutit souvent à des situations d'isolement, de violence et d'abus. La stigmatisation peut constituer un frein à la participation plus important que les obstacles physiques et communicationnels.
- Dans de nombreuses régions, les personnes présentant des handicaps intellectuels et psychosociaux sont particulièrement exposées à la stigmatisation et à ses conséquences, que ce soit l'exclusion des réseaux communautaires de soutien ou les risques accrus de violence et d'abus.
- La stigmatisation peut également toucher la famille des personnes handicapées et les membres de leur foyer. Il arrive par exemple que l'on reproche à une mère le handicap de son enfant.
- D'autres stratégies destinées à favoriser l'évolution des comportements et à sensibiliser à la question du handicap seront abordées dans le module 4.

Violence, abus et exploitation

- Risque de **violence** quatre à dix fois plus élevé
- Situations de profonde **négligence**, **meurtres** par compassion
- **Harcèlement** scolaire
- **Placement** non consenti **en institution**
- Risque accru de **violences sexuelles et basées sur le genre**
- **Violences** ciblées, combinées à des pratiques de sorcellerie, crimes haineux à l'encontre des personnes handicapées

Photo : L. Masina/VOANews



Diapositive 36 du PowerPoint : La violence, les abus et l'exploitation

Présentez le contenu de la diapositive et lancez une discussion. Ces problèmes ont-ils été identifiés dans le cadre de vos opérations ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Présentez le contenu de la diapositive et décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : à Lilongwe, capitale du Malawi, des manifestants protestent contre les agressions incessantes dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme.
- Il apparaît de plus en plus clairement que la violence, les abus et l'exploitation font partie intégrante du quotidien des personnes handicapées. Selon le *Rapport mondial sur le handicap*⁴, les personnes handicapées seraient quatre à dix fois plus exposées aux risques de violence que les personnes sans handicap.
- Les personnes handicapées en situation de déplacement interrogées dans le cadre de travaux de recherche ont évoqué un large éventail de violences (émotionnelles, physiques, sexuelles et économiques) et ont indiqué que les femmes et les filles handicapées, ainsi que les personnes présentant des handicaps intellectuels et psychosociaux, étaient exposées à des risques accrus. On peut notamment citer les exemples suivants :
 - Certains parents abandonnent leurs enfants ou cessent de les nourrir après avoir découvert leur handicap dès le plus jeune âge ; ce phénomène est appelé « meurtre par compassion ».
 - Dans de nombreuses régions, des enfants handicapés indiquent être victimes de provocations liées à leur handicap.
 - Les personnes présentant des handicaps psychosociaux sévères sont souvent soumises à des restrictions imposées par leur famille ou leur communauté, ou vivent en institution, où elles sont exposées à des risques accrus de violence et d'abus.
 - Les personnes handicapées signalent souvent les violences physiques ou verbales dont elles sont victimes lorsqu'elles fréquentent un lieu public ou une installation d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
 - Les femmes et les hommes handicapés sont exposés à des risques accrus de violence basée sur le genre.
 - Dans certaines régions, les personnes atteintes d'albinisme sont victimes de graves violences et de meurtre, car leurs membres sont ensuite utilisés dans le cadre de pratiques relevant de la sorcellerie. Dans certaines régions, des croyances attribuent aux relations sexuelles avec une personne atteinte d'albinisme le pouvoir de guérir le VIH/sida.
 - Dans certains pays, la législation nationale qualifie les crimes fondés sur la haine à l'égard des personnes handicapées de « crimes haineux motivés par le handicap ».

Discrimination fondée sur le handicap

- Actions et oublis aboutissant à la **remise en cause** de l'**égalité** entre les individus dans l'exercice de leurs droits



UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 37 du PowerPoint : La discrimination fondée sur le handicap

Présentez le contenu de la diapositive et lancez une discussion. Ces problèmes ont-ils été identifiés dans le cadre de vos opérations ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- La discrimination regroupe l'ensemble des actions et oublis aboutissant à la remise en cause de l'égalité entre les individus dans l'exercice de leurs droits.

4. OMS, *Rapport mondial sur le handicap*, 2011. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/publications/i/item/9789241564182> [Retourner à l'activité]

- Elle peut être le résultat d'une différence de traitement ou d'obstacles qui empêchent une personne de participer au même titre que les autres.
- Par exemple, lorsque des idées erronées sur le handicap conduisent un membre du personnel à adopter un comportement négatif à l'égard d'un individu, il s'agit de discrimination. De même, selon la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, on peut également parler de discrimination lorsqu'une personne handicapée est confrontée à des obstacles qui l'empêchent d'accéder au service dont elle a besoin. Par exemple :
 - Les informations relatives à la violence basée sur le genre et à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ne sont pas toujours disponibles dans des formats permettant aux personnes handicapées d'y avoir accès.
 - Les personnes handicapées n'ont pas toujours accès aux mécanismes de signalement (notamment ceux relevant de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels).
 - L'accès des personnes handicapées à des services de base comme les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, les services de santé ou les établissements scolaires est parfois entravé par des obstacles physiques ou par le manque de formation du personnel.
 - Les femmes handicapées sont souvent exclues des services de santé sexuelle et reproductive, et le présupposé consistant à croire que ce type de service ne leur est pas utile les expose à un risque accru de violence basée sur le genre et les empêche d'avoir accès à des informations importantes au sujet de leur santé reproductive.
 - Lorsqu'elles signalent un cas de violence, d'exploitation ou d'abus, la parole des personnes handicapées n'est pas toujours perçue comme crédible.
- L'exclusion des personnes handicapées de nos programmes et activités peut être **involontaire** ou **délibérée** ; dans les deux cas, elle présente un caractère discriminatoire.
 - Même si elle est involontaire, l'exclusion des personnes handicapées reste une forme de discrimination. Par exemple, si les programmes ne prévoient pas les aménagements nécessaires pour que les personnes handicapées puissent accéder à l'aide, cela constitue une forme de discrimination, même si les personnes handicapées ne sont pas explicitement exclues.
- Afin de garantir un environnement non discriminatoire, il est essentiel que les personnes handicapées participent à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et des activités. Personne ne sait mieux que les personnes handicapées ce dont elles ont besoin pour pouvoir participer sur un pied d'égalité avec les autres !

Discrimination fondée sur le handicap (suite)



- **Distinction à caractère défavorable** : assignation d'un individu à une différence ou à une catégorie entraînant une situation d'inégalité
- **Exclusion** : incapacité à accéder à un lieu, un service ou une activité en raison des obstacles rencontrés
- **Restriction** : limites imposées aux droits des individus

Diapositive 38 du PowerPoint : La discrimination fondée sur le handicap (suite)

Présentez le contenu de la diapositive et lancez une discussion. Ces problèmes ont-ils été identifiés dans le cadre de vos opérations ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- La discrimination se produit lorsqu'on constate une distinction à caractère défavorable, une exclusion ou un frein à la participation :
 - Une **distinction à caractère défavorable** peut prendre la forme d'une différenciation ou d'une catégorisation explicite de deux personnes fondée sur le handicap et aboutissant à une situation d'inégalité. Par exemple, lorsqu'une personne handicapée n'est redirigée que vers certains services (notamment lorsqu'on l'oriente exclusivement vers des services de rééducation), on peut considérer qu'il s'agit d'une distinction à caractère défavorable.
 - **L'exclusion** désigne l'incapacité d'une personne à atteindre un lieu donné et à y entrer (un bâtiment muni d'escaliers et dépourvu de rampe, un espace où l'information n'est disponible qu'en un seul format, etc.) ou à participer à une activité spécifique (par exemple, un groupe de discussion non traduit en langue des signes) en raison de son handicap.
 - Une **restriction** renvoie à la limitation du droit d'une personne à participer au même titre que les autres. Par exemple, lorsque l'accès à l'éducation ou à l'emploi est soumis à des critères visant à exclure les personnes présentant des handicaps intellectuels, ou que les services de santé sexuelle et reproductive ne prennent pas en compte les femmes handicapées, on peut parler d'une restriction discriminatoire.

Identifier les situations de discrimination

- Abdul, un homme présentant un handicap physique, s'est vu refuser la possibilité de passer un entretien d'embauche pour le poste d'agent de proximité, parce que le personnel responsable du recrutement le croit incapable de parcourir de longues distances.
- **Cette situation est-elle discriminatoire ?**



Diapositives 39 à 42 du PowerPoint : Exercice pratique — Identifier les situations de discrimination

Demandez aux participants de réfléchir aux situations d'Abdul, d'Amla, de Marna et de Dinyaar, puis déterminez s'il s'agit de situations discriminatoires ou non.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Décrivez les images qui s'affichent à l'écran.
- Vous pouvez distribuer ces situations sous forme de fiches pour en discuter en groupes, ou les envoyer avant ou après la formation dans le cadre d'une enquête, afin d'en analyser les résultats pendant la séance.
- Animez une discussion portant sur le contenu présenté lors de cette activité.
- Chaque diapositive comprend une analyse de la situation en commentaires.

Votre expérience

Ces problèmes de protection font-ils écho à des situations que vous avez déjà rencontrées dans votre propre contexte d'intervention ?



Photo : © HCR/Antoine Tardy



Diapositive 43 du PowerPoint : Discussion

**Votre expérience. Demandez aux participants :
Ces problèmes de protection font-ils écho à
des situations que vous avez déjà rencontrées
dans votre propre contexte d'intervention ?**

Conseils à l'intention des animateurs :

- Cette discussion constitue une bonne occasion de rappeler aux participants que, même en l'absence de tout signalement, ce type de problème de protection peut également concerner leurs programmes respectifs. Leur donner les moyens d'identifier ces problèmes est un premier pas vers leur résolution.



Légende : Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, félicite son personnel après la clôture du Forum mondial sur les réfugiés au Palais des Nations à Genève. Photo : © HCR/Andrew McConnell



ACTIVITÉ 3 :

L'approche du HCR en matière de protection des personnes handicapées

Résumé : Dans le cadre de cette activité, nous étudierons les différentes politiques du HCR et la manière dont elles prennent en compte la protection des personnes handicapées relevant de la compétence de l'organisation.

Supports :

- Vidéo « Community Based Protection », disponible à l'adresse suivante : [https:// www.youtube.com/watch?v=-jnekaOxz24](https://www.youtube.com/watch?v=-jnekaOxz24)
- Politiques et directives du HCR, reprises ci-après
- *Document 6 : 4 cartes « d'accord »/« pas d'accord »* (si possible plastifiées)

Objectifs d'apprentissage :

- Résumer la manière dont les problèmes de protection qui touchent les personnes handicapées sont pris en compte dans les politiques et les directives du HCR.

Messages clés :

- Les activités que nous menons auprès des populations devraient s'appuyer sur les retours des personnes relevant de notre compétence, y compris les personnes handicapées.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

APPROCHE DU HCR EN MATIÈRE DE PROTECTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Activité 3

Diapositive 44 du PowerPoint : Transition

Accueillez les participants à cette activité. Rappelez les règles d'accessibilité de base convenues au cours du module 1, si besoin.

Présentez les objectifs de cette activité. Expliquez qu'il est important de savoir quels mécanismes juridiques internationaux et politiques institutionnelles garantissent la protection des personnes handicapées relevant de la compétence du HCR. Insistez sur le fait que connaître ces informations est essentiel pour défendre ces droits.

Testez vos connaissances sur les politiques en vigueur !

Parmi les politiques suivantes, lesquelles contribuent à la protection des personnes handicapées relevant de la compétence du HCR ?

- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- La Conclusion du Comité exécutif sur les réfugiés et autres personnes handicapées protégés et assistés par le HCR
- La politique du HCR relative à l'emploi des personnes handicapées
- La politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité
- La Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap
- Le document d'orientation sur la protection – Comprendre l'approche communautaire de la protection
- Toutes les propositions ci-dessus



Diapositive 45 du PowerPoint : Testez vos connaissances sur les politiques en vigueur !

Demandez aux participants de répondre à la question en utilisant le Document 6 : cartes « d'accord »/« pas d'accord » (dans le cadre d'ateliers en présentiel) ou en répondant par une coche verte ou oui/non (dans le cadre d'ateliers à distance) s'ils pensent que les politiques suivantes garantissent la protection des personnes handicapées relevant de la compétence du HCR.

Conseils à l'intention des animateurs :

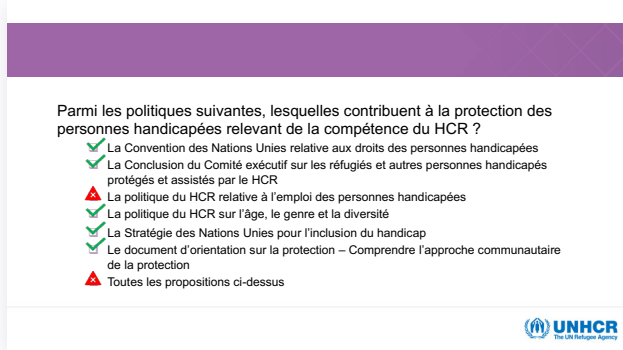
- Accessibilité – N'oubliez pas de lire l'intitulé de chaque politique à voix haute, en laissant le temps aux participants de réfléchir et de formuler leurs réponses.

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- Les participants peuvent former des groupes afin d'échanger leurs connaissances sur ces politiques et de déterminer si elles contiennent des dispositions relatives à la protection des personnes handicapées relevant de la compétence du HCR.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

- Les animateurs peuvent envoyer le questionnaire en amont (par l'intermédiaire de PollEverywhere ou de SurveyMonkey, par exemple) et ouvrir le module en soumettant au débat les résultats obtenus, sous la forme d'un graphique.
- Demandez aux participants de s'appuyer sur leurs propres connaissances et/ou sur des hypothèses fondées sur l'intitulé des politiques, plutôt que de chercher des informations sur Internet. Cela leur permettra d'acquérir plus facilement de nouvelles connaissances.
- Les bonnes réponses et les commentaires se trouvent sur une autre diapositive. Des coches vertes et des croix rouges ou bien des animations peuvent être insérées dans la même diapositive. Le cas échéant, veuillez noter que certaines plateformes numériques (par exemple Webex) ne reconnaissent pas les animations.
- Pour animer cette activité différemment, vous pouvez également fournir aux participants une copie d'extraits de ces politiques et leur demander de déterminer si la politique contient des dispositions relatives à la protection des personnes handicapées, puis de présenter ces informations en groupe.



Diapositive 46 du PowerPoint : Testez vos connaissances sur les politiques en vigueur ! (suite)

Indiquez les bonnes réponses aux participants, en expliquant brièvement quels aspects sont pris en compte par chaque politique.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Toutes les propositions sont correctes !
- L'article 11 de la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées appelle les États parties à prendre « toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles ». Cela inclut également les situations de déplacement forcé. Cet article constitue le fondement de tous les autres articles et dispositions de la Convention applicables aux contextes humanitaires.
- La Conclusion du Comité exécutif de 2010 sur les réfugiés et autres personnes handicapées protégés et assistés par le HCR reconnaît la Convention et appelle les États, le HCR et ses partenaires à protéger les personnes handicapées contre toute forme de discrimination.
- La politique de 2008 du HCR relative à l'emploi des personnes handicapées vise à promouvoir activement l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi au sein du HCR pour les personnes handicapées. Elle s'applique donc aux personnes handicapées qui font partie du personnel du HCR.
- La politique du HCR de 2018 sur l'âge, le genre et la diversité reconnaît l'hétérogénéité des personnes relevant de la compétence du HCR. Elle doit guider notre travail auprès de tous les individus, handicapés ou non. Elle a pour objectif de garantir à chacun la jouissance de ses droits sur un pied d'égalité.
- La Stratégie des Nations Unies de 2019 pour l'inclusion du handicap comprend une déclaration de politique générale et un cadre de responsabilité applicables à toutes les entités du système des Nations Unies. Les indicateurs 9 (Programmes et projets) et 11 (Descriptifs de programme de pays) comprennent notamment des dispositions prévoyant l'intégration des personnes handicapées dans les programmes du HCR.
- Le document d'orientation sur la protection – Comprendre l'approche communautaire de la protection de 2013 a été conçu pour aider le personnel et les partenaires du HCR à adopter des approches communautaires de la protection dans le cadre de leurs activités. Il reconnaît le rôle essentiel que doivent jouer les personnes handicapées dans l'identification et la résolution des problèmes de protection au sein de la communauté.
- Nous verrons plus d'informations pratiques sur les stratégies reflétées dans ces politiques et sur la façon de les mettre en œuvre dans le module 4.
- Discussion. Vous pouvez inviter les participants à faire part de leurs expériences dans l'application de ces politiques, ce qui peut s'avérer difficile, car ces documents ne sont pas forcément faciles à lire. Vous pourrez en profiter pour partager les documents d'orientation supplémentaires présentés dans la diapositive suivante.



**Diapositive 47 du PowerPoint :
Directives sur l'intégration des
personnes handicapées dans l'action
humanitaire**

**Indiquez les bonnes réponses aux participants,
en expliquant brièvement quels aspects sont
pris en compte par chaque politique.**

Conseils à l'intention des animateurs :

- L'application des politiques peut s'avérer difficile, car il ne s'agit pas toujours de documents particulièrement engageants. C'est pourquoi des directives et des formations sont mises au point, afin de rendre le contenu des politiques plus abordable.
- **Accessibilité** – Lisez les titres qui s'affichent à l'écran.
 - **Directives du HCR :**
Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé (2019) Manuel du HCR pour les situations d'urgence – les personnes handicapées
 - **Directives relatives à l'inclusion du handicap dans les processus du HCR :**
Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation : Personnes réfugiées handicapées ; Plans d'intervention pour les réfugiés. Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire
 - **Formations en ligne du HCR :**
Formation en ligne du Centre mondial d'apprentissage et de perfectionnement consacrée au travail auprès des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé (disponible sur Learn and Connect).
 - **Bonnes pratiques du HCR :**
UNHCR's approach to persons with disabilities in forced displacement (Approche du HCR à l'égard des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé)
 - **Directives interorganisations :**
Directives du Comité permanent interorganisations sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire



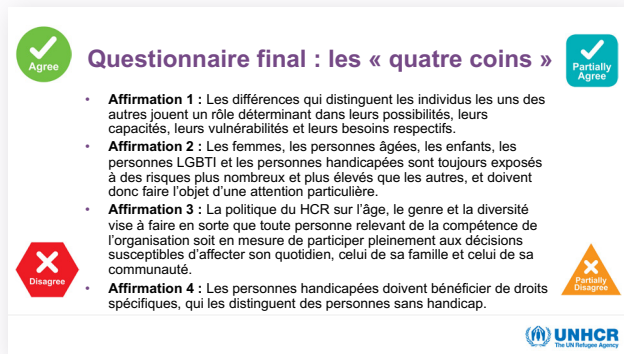
**Diapositive 48 du PowerPoint :
Approche communautaire de la
protection**

**Présentez brièvement l'intérêt de l'approche
communautaire de la protection comme
moyen de favoriser l'intégration des personnes
handicapées dans les activités du HCR.**

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Avant de lancer la vidéo, présentez ses caractéristiques d'accessibilité et demandez aux participants s'ils ont besoin d'aide pour accéder à son contenu : seuls les sous-titres automatiques sont disponibles, à activer en cliquant sur l'icône de sous-titres du lecteur YouTube. Vous pouvez transmettre aux participants une transcription complète de la vidéo.
- Lancez la vidéo intitulée « Community-based Protection ». La vidéo est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://youtu.be/-jnekaOxz24> (2:22).
- Dans le cadre des ateliers, la lecture de vidéos risque toujours d'occasionner des difficultés techniques (mauvaise connexion, blocage de YouTube dans certains bureaux, problèmes liés au partage des flux audio et vidéo dans les ateliers à distance, etc.). Vérifiez toujours le bon fonctionnement de la vidéo avant le début de la séance.
- Discussion. L'animateur doit faire suite à la vidéo en organisant une discussion consacrée à l'expérience des participants ayant adopté une approche communautaire de la protection pour travailler avec les personnes handicapées en situation de déplacement forcé. Quelles sont les composantes les plus efficaces de cette approche ? D'autres stratégies seront présentées dans le module 4.
- **Transcription de la vidéo :**

« En tant que travailleurs humanitaires du monde entier, nous nous efforçons tous d'aider les personnes dans le besoin. Comme Dahab, un jeune réfugié soudanais présentant un handicap physique qui ne demande qu'à retrouver une vie normale. Mais sans le soutien de la communauté, même des tâches en apparence simples, comme aller à l'école, lui sont difficiles à accomplir. Alors que faire ? Nous cherchons à l'aider, lui et d'autres personnes dans la même situation, en proposant des solutions telles que des moyens de transport et des rampes d'accès pour les écoles locales. Mais ces mesures sont loin d'être suffisantes. Dahab est toujours victime de harcèlement et de discrimination à cause des idées fausses concernant son handicap. Il se retrouve isolé et esseulé, et appréhende même d'aller à l'école. Et si nous essayions une démarche différente, en adoptant une approche communautaire de la protection ? Il s'agit de faire participer les membres de la communauté à la discussion et à l'identification de leurs problèmes, d'œuvrer à la création de solutions adaptées à la communauté et de mettre en œuvre ces programmes ensemble, en tant que partenaires égaux. Nous pouvons révéler les pistes pour résoudre nos problèmes et obtenir des résultats significatifs et durables qui tiennent compte des formidables capacités et de la résilience de la communauté. Tout comme avec Dahab. Il mène, avec ses amis, notre initiative communautaire à travers une campagne de sensibilisation qui réfute les mythes associés aux handicaps courants, tout en proposant de nouvelles solutions en matière d'accessibilité aux écoles locales. Les parents et les enseignants locaux, quant à eux, se portent volontaires pour appuyer nos efforts en proposant une interprétation en langue des signes aux élèves malentendants et en organisant un partage des manuels scolaires en braille. Grâce à cette approche, toutes les personnes impliquées sont motivées pour protéger les solutions qu'elles ont contribué à créer. Vous avez permis à une communauté d'utiliser ses propres ressources. Ainsi, Dahab et ses amis peuvent désormais aller à l'école comme les autres enfants. L'approche communautaire de la protection demande du temps et des efforts, mais les avantages durables en matière de protection au sein des communautés en font un investissement rentable. Alors rejoignez-nous aujourd'hui et découvrez l'approche communautaire de la protection sur www.unhcr.org. »



Questionnaire final : les « quatre coins »

- **Affirmation 1** : Les différences qui distinguent les individus les uns des autres jouent un rôle déterminant dans leurs possibilités, leurs capacités, leurs vulnérabilités et leurs besoins respectifs.
- **Affirmation 2** : Les femmes, les personnes âgées, les enfants, les personnes LGBTI et les personnes handicapées sont toujours exposés à des risques plus nombreux et plus élevés que les autres, et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.
- **Affirmation 3** : La politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité vise à faire en sorte que toute personne relevant de la compétence de l'organisation soit en mesure de participer pleinement aux décisions susceptibles d'affecter son quotidien, celui de sa famille et celui de sa communauté.
- **Affirmation 4** : Les personnes handicapées doivent bénéficier de droits spécifiques, qui les distinguent des personnes sans handicap.

UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 49 du PowerPoint : Questionnaire final – les quatre coins

Invitez les participants à partager leur avis au sujet de ces quatre affirmations. Indiquez qu'elles ne sont pas toutes entièrement vraies ou fausses.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Lisez chaque affirmation à voix haute au moins deux fois afin de laisser suffisamment de temps pour la traduction en langue des signes et pour permettre aux participants de réfléchir et de décider s'ils sont d'accord ou pas d'accord.
- Pour favoriser l'attention des participants sur chaque affirmation, il est possible d'utiliser quatre diapositives distinctes.
- Certaines affirmations ne sont ni tout à fait vraies ni tout à fait fausses. Les participants peuvent alors exprimer leur opinion en s'appuyant sur une échelle permettant de nuancer leurs réponses : d'accord ; plutôt d'accord ; plutôt pas d'accord ; pas d'accord.
- Lorsque les participants ont fait leur choix, demandez-leur de le justifier en donnant la parole à une personne pour chaque réponse différente. L'objectif consiste à susciter une discussion sur ce que les participants ont appris au cours de ce module.

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- Pour recueillir les réponses, vous pouvez placer quatre morceaux de papier (document 6 : cartes « d'accord »/« pas d'accord »), un pour chaque réponse, aux quatre coins de la pièce. Vous lirez ensuite chacune des quatre affirmations et les participants devront se déplacer vers l'angle de leur choix. Cette méthode risque de provoquer des « effets de groupe » et de susciter des doutes parmi les participants, ce qui peut contribuer au débat. Pour garantir l'égalité de participation, respectez les consignes d'accessibilité suivantes :
 - Libérez la zone de tout obstacle potentiel (chaise, sac, etc.) et prévoyez un espace suffisant pour permettre aux participants de circuler d'un angle à un autre (une distance de 120 cm, par exemple). Vous pouvez également mener cette activité dans une autre pièce ou une salle de pause.
 - Lorsque vous aurez disposé les réponses aux quatre coins de la pièce, lisez-les à voix haute (sans utiliser de micro) depuis l'emplacement où elles se trouvent, afin que les personnes atteintes de troubles de la vue puissent les situer dans l'espace et s'en rapprocher de manière autonome.
 - Demandez aux interprètes en langue des signes de se placer au centre de la pièce ou dans un endroit visible, afin que chacun puisse les voir.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

- Vous pouvez recueillir les réponses des participants dans la fenêtre de chat, en utilisant des coches vertes, des croix rouges et des émoticônes exprimant le doute, ou activer la fonctionnalité permettant de déplacer la souris vers l'un ou l'autre des quatre encadrés présents dans la diapositive (grâce à la fonctionnalité Webex, par exemple). Vous pouvez également envoyer l'exercice en amont sous forme de questionnaire et analyser

collectivement les résultats obtenus. Accessibilité – Reprenez systématiquement les réponses proposées par les participants, afin que chacun d'entre eux ait accès à ces informations.

- Lorsque tous les participants ont fait leur choix et exprimé leur opinion à propos de chaque affirmation, partagez avec eux les remarques complémentaires suivantes :
 - **Affirmation 1** : *Les différences qui distinguent les individus les uns des autres jouent un rôle déterminant dans leurs possibilités, leurs capacités, leurs vulnérabilités et leurs besoins respectifs.* Cette affirmation est **VRAIE**, mais l'accent n'est pas mis sur **l'environnement** comme facteur déterminant des possibilités, des capacités, des besoins, des vulnérabilités **et des risques**, ce qui peut conduire certains participants à exprimer leur désaccord.
 - **Affirmation 2** : *Les femmes, les personnes âgées, les enfants, les personnes LGBTI et les personnes handicapées sont toujours exposés à des risques plus nombreux et plus élevés que les autres, et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.* Cette affirmation est **FAUSSE**. Comme nous l'avons vu au cours de ce module, la vulnérabilité n'est pas inhérente aux individus, mais résulte d'une combinaison de facteurs, tels que les menaces présentes dans l'environnement ou les capacités de la personne concernée et de sa communauté. Le fait d'associer différentes catégories de population les unes aux autres conduit souvent à une analyse des risques approximative et à des résultats médiocres du programme. Les mesures d'atténuation et les interventions doivent être adaptées à chacun des risques identifiés.
 - **Affirmation 3** : *La politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité vise à faire en sorte que toute personne relevant de la compétence de l'organisation soit en mesure de participer pleinement aux décisions susceptibles d'affecter son quotidien, celui de sa famille et celui de sa communauté.* Cette affirmation est **VRAIE**. Ce texte, comme d'autres politiques et directives de mise en œuvre, prévoit les moyens et les stratégies permettant de garantir à tous une participation significative et efficace.
 - **Affirmation 4** : *Les personnes handicapées doivent bénéficier de droits spécifiques, qui les distinguent des personnes sans handicap.* Cette affirmation est **FAUSSE**. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées n'a pas pour objet d'accorder des droits spécifiques ou un traitement particulier aux personnes handicapées, mais plutôt de les traiter de manière inclusive. Les traitements particuliers peuvent conduire à la ségrégation et accroître la stigmatisation. La Convention fournit des stratégies destinées à empêcher toute discrimination, notamment des mesures proactives de prévention que nous aborderons plus en détail dans le cadre du module 4.

Questions-réponses



Photo : Darcy Kiefa/Women's Institute on Leadership and Disability



Diapositive 50 du PowerPoint : Questions-réponses

Animez une séance de questions-réponses. Si le temps le permet, le groupe peut à la fois poser des questions et y répondre. Vous pouvez ensuite formuler vos dernières remarques afin de vous assurer que les messages clés ont bien été assimilés. Cela permettra aux participants de se sentir plus à l'aise dans la mise en pratique du contenu du module.



Légende : Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, discute avec Mohamed, un réfugié syrien de 7 ans (au centre), lors de sa visite à l'Institut du Père Andeweg pour les sourds, à Beyrouth. Photo : © HCR/Claire Thomas



ACTIVITÉ 4 :

Retours d'expérience de personnes handicapées en situation de déplacement forcé [Facultatif]

Résumé : Cette activité est l'occasion de partager les conclusions et les recommandations tirées des consultations menées auprès de personnes handicapées dans le contexte d'intervention de la formation.

Matériel :

- Conclusions et recommandations formulées suite aux consultations locales.

Objectifs d'apprentissage :

- Aborder les problèmes de protection pertinents pour le contexte opérationnel en mettant en commun les conclusions tirées des consultations auprès de personnes handicapées.

Messages clés :

- À définir en fonction des résultats des consultations et des recommandations formulées par les personnes handicapées.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

- Si des consultations ont été organisées auprès de personnes handicapées et de leurs familles avant l'atelier, cette activité est l'occasion de partager les principales leçons qui en ont été tirées.
- Instaurez un environnement permettant aux participants handicapés et à leurs familles d'exprimer leurs préoccupations et leurs idées sur la manière dont les programmes pourraient être modifiés ou adaptés. Veillez à ce que les femmes, les hommes, les garçons et les filles présentant différents types de handicap aient les mêmes possibilités de faire part de leurs points de vue. Assurez-vous que les personnes qui interviennent sont informées suffisamment à l'avance, notamment du temps approximatif dont elles disposent pour leur présentation, surtout si elles n'ont pas participé à l'atelier.
- Faites en sorte de créer un environnement dans lequel toute participation des personnes handicapées est valorisée.
- Encouragez les intervenants à transmettre leurs messages de la manière qu'ils préfèrent. Par exemple, certains groupes souhaiteront peut-être se servir d'œuvres d'art et/ou de scénettes théâtralisées pour s'exprimer. D'autres choisiront peut-être d'utiliser d'autres méthodes créatives. Au Népal, par exemple, des réfugiés sourds ont déclamé des poèmes en langue des signes. Au Zimbabwe, des réfugiés handicapés ont interprété une chanson de leur composition intitulée *Disability is not inability* (en français, « Handicap ne signifie pas incapacité »).

MODULE 4



PRINCIPALES STRATÉGIES

permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées en situation de déplacement forcé

Légende : Des réfugiés attendent de traverser la frontière entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Des milliers de réfugiés, dont beaucoup de personnes âgées et de jeunes enfants, se retrouvent dans l'incertitude suite à la décision de l'Autriche et des États des Balkans occidentaux d'introduire davantage de restrictions sur le nombre de personnes autorisées à entrer dans leur pays. Photo : © HCR/Achilleas Zavallis

Résumé :

Ce module présente les principales stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées en situation de déplacement forcé en s'appuyant sur plusieurs études de cas.

Objectifs d'apprentissage

- Reconnaître les principes et les stratégies qui sont reflétés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et quel type de problématiques liées aux droits humains elle entend aborder.
- Identifier au moins trois principes et stratégies visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées qui peuvent être intégrés dans nos attitudes et activités quotidiennes, ainsi que dans le travail du HCR.
- Mettre au point des stratégies à court et à long terme visant à atténuer les risques en matière de protection et à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans les programmes du HCR.

Messages clés

- Les stratégies favorisant l'intégration des personnes handicapées s'appuient sur les principes détaillés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui s'appliquent aux situations de déplacement forcé et dont s'inspirent également les politiques et orientations du HCR.

- Une combinaison de stratégies est nécessaire pour remédier aux risques immédiats, notamment les cas de discrimination.
- Atténuer des risques de protection complexes demandera du temps et de multiples stratégies comprenant à la fois des mesures d'intégration et d'autonomisation, selon une double approche.
- Pour inclure les personnes handicapées, la note d'orientation du HCR intitulée « Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé » recommande d'adopter une « double approche ». Pour cela, nous devons :
 - Modifier la façon dont nous gérons nos programmes et activités pour favoriser l'intégration des personnes handicapées (on parle également d'« intégration ») ;
 - Préparer des mesures ciblées destinées à renforcer les capacités des personnes handicapées et à s'attaquer aux racines de la discrimination pour atteindre l'égalité en matière de participation (on parle également d'« autonomisation »).
- Pour une inclusion dans tous les domaines des personnes handicapées, ces deux composantes doivent impérativement être réunies.

STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE

Ce module comprend deux activités permettant de présenter le contenu de plusieurs manières.

- La **première activité** est un court exercice de synthèse destiné à rappeler les apprentissages précédents et à familiariser le groupe avec les noms des stratégies qui seront abordées au cours de ce module.
- La **deuxième activité** comprend deux études de cas ainsi qu'un document supplémentaire qui détaille les stratégies proposées.
- La **première étude de cas** prend la forme d'une réflexion guidée sur la situation vécue par une femme atteinte d'une déficience auditive qui tente d'accéder aux services du HCR. Vous pouvez également envoyer cette étude de cas à titre d'exercice de préparation en utilisant une enquête en ligne, puis discuter des résultats au cours de la séance.
- La **deuxième étude de cas** expose la situation plus complexe d'un garçon présentant un handicap physique qui n'est pas scolarisé. Les participants sont invités à discuter des obstacles progressifs qu'il rencontrera sur la voie de l'inclusion et à choisir parmi un ensemble de stratégies. Les participants doivent correctement terminer cette étude de cas pour atteindre les objectifs d'apprentissage du module.
- **Le document** intitulé « Aperçu des stratégies permettant favorisant l'intégration des personnes handicapées ? » peut être utile pour étayer les discussions consacrées aux études de cas présentées dans ce module. Il peut également être distribué à l'avance en guise de lecture préalable, ou servir d'activité complémentaire au cours de la séance afin de fournir un aperçu des stratégies à l'aide des diapositives de la formation. Dans ce cas, il est recommandé de prévoir suffisamment de temps (si possible une séance supplémentaire) et de former des groupes qui liront et étofferont chaque stratégie à l'aide d'exemples pratiques et contextuels tirés de leur propre expérience.

	Matériel nécessaire	Durée
Activité 1 : Récapitulatif et introduction présentant les principales stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation 	30 minutes
Activité 2 : Ouvrir la voie à l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint et documents relatifs aux études de cas (<i>documents 7 et 8</i>) ; <i>document 10 : Aperçu des stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées</i> ; <i>document 9 : Jeu sur la double approche</i> (incluant des cartes représentant un carré vert et d'autres représentant un rectangle jaune) ; <i>document 11 : Mettre en place un budget inclusif</i> 	90 minutes
		Total : 120 minutes



ACTIVITÉ 1 :

Récapitulatif et introduction présentant les principales stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Objectifs d'apprentissage :

- Reconnaître certains des principes et stratégies qui sont reflétés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et quels types de problématiques liées aux droits humains qu'elle entend aborder.

Messages clés :

- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées propose de nombreuses stratégies pour favoriser l'intégration des personnes handicapées, également applicables aux situations de déplacement forcé. qu'elle entend aborder.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

Module 4

STRATÉGIES PERMETTANT DE FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES



Diapositive 1 du PowerPoint : Accueillir tous les participants

Rappelez les règles de base convenues dans le module 1 à tous les participants.

Programme du jour :

- Les stratégies et principes essentiels issus de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- Les stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées



Photo : © HCR/Antwan Chnikdji



Diapositive 2 du PowerPoint : Objectifs

Présentez le programme de la séance.

Récapitulatif des précédents apprentissages...

- À quels **risques** cette femme est-elle exposée si elle n'a pas accès à l'information ?
- Quelles sont les **causes** permettant d'expliquer qu'elle n'ait pas accès à l'information ?
- Quelles **stratégies** peut-on mettre en place pour atténuer ces risques ?



Diapositive 3 du PowerPoint : Récapitulatif

Demandez au groupe de mettre en pratique les apprentissages des séances précédentes. Sur la base d'un scénario, ils devront répondre à des questions au sujet des types d'obstacles auxquels les personnes handicapées peuvent être confrontées lorsqu'elles veulent exercer leurs droits, ainsi que sur les risques qu'elles peuvent rencontrer en situation de déplacement.

Le scénario présente une femme malvoyante qui n'a pas accès à des informations essentielles au sujet de la COVID-19, lesquelles figurent sur une affiche. Les questions sont les suivantes : À quels **risques** cette femme est-elle exposée si elle n'a pas accès à l'information ? Quelles sont les **causes** permettant d'expliquer qu'elle n'ait pas accès à l'information ? Quelles **stratégies** peut-on mettre en œuvre pour atténuer ces risques ?

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Lisez les questions à voix haute et décrivez le contenu de la diapositive et l'image qui s'affiche à l'écran. « Dans la rue, une femme et un homme lisent une affiche comportant des informations relatives à la COVID-19, pendant qu'une femme atteinte de déficience visuelle passe devant sans la voir. »
- Invitez les participants à répondre et, si nécessaire, concluez en analysant les points qui n'ont pas été abordés. Par exemple : si elle ne peut pas accéder aux informations essentielles affichées dans la rue, cette femme risque d'être davantage exposée à la COVID-19 ; son handicap ne se concrétise qu'à travers le mode de diffusion choisi, qui l'empêche d'accéder à l'information, contrairement à d'autres méthodes disponibles, telles que les annonces audio ou radio, les campagnes de SMS, etc.
- Cet exercice de synthèse n'a pas pour objectif de demander au groupe de retrouver tous les obstacles et les risques déjà évoqués, mais de mettre l'accent sur les facteurs environnementaux.

Message clé :

- Nous avons vu que l'environnement, dont nous faisons tous partie, de même que les services que nous proposons ou soutenons, pouvait jouer un rôle très important dans le quotidien des personnes handicapées. Dans ce module, nous allons découvrir plusieurs stratégies qui permettent de renforcer la protection et la résilience des personnes handicapées. Nous verrons également comment mettre en œuvre ces stratégies à différents niveaux, notamment au niveau des individus.

Sphères d'action et stratégies correspondantes



Diapositive 4 du PowerPoint : Sphères d'action et stratégies

Demandez d'associer les types de stratégies présentés (à gauche de l'écran, en mauve) au niveau ou à la sphère d'action qu'elles pourraient impacter (au centre) et au type de résultat que cette stratégie pourrait entraîner (à droite de l'écran, en vert).

Discutez d'un exemple et insistez sur les messages clés énoncés ci-dessous afin d'introduire le module.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Décrivez le contenu du schéma qui s'affiche à l'écran.
 - Le modèle socioécologique est représenté par des cercles concentriques ; le cercle central symbolise l'individu (avec ses connaissances, ses compétences et ses comportements particuliers), le deuxième les relations interpersonnelles (famille, amis), le troisième la communauté (cercles sociaux, services, organisations) et le dernier les politiques (lois et réglementations).
 - Ces cercles sont encadrés par deux pictogrammes mauves à gauche, qui représentent les stratégies (sensibilisation et accessibilité des informations), et trois pictogrammes verts à droite, qui représentent les résultats obtenus (égalité d'accès, santé optimale et autonomie des personnes).

- Il est possible que la majorité des participants aient déjà rencontré le schéma central lors de précédentes formations. D'autres le verront peut-être pour la première fois. Demandez-leur s'ils ont déjà vu ce graphique et dans quel contexte. Puis demandez aux participants ce que ce schéma représente (le modèle socioécologique) et pourquoi il joue un rôle important dans l'analyse des stratégies de prévention et d'atténuation des risques. Le modèle socioécologique est une manière efficace de présenter les facteurs exerçant une influence sur la protection et la résilience des individus.
- Demandez au groupe de proposer un exemple concret de l'une de ces stratégies, afin d'aider les autres à mieux comprendre comment les appliquer à différents niveaux en fonction des résultats visés.
- Par exemple, en se basant sur l'illustration de la diapositive précédente : sensibiliser les prestataires de services communautaires à la nécessité de diffuser les informations dans d'autres formats que l'écrit pourrait améliorer leur accessibilité et permettre à cette femme de bénéficier d'un accès égal aux messages importants (par exemple par le biais de la radio ou des SMS). Cela lui permettrait également d'accéder à ces informations en toute autonomie (réduisant ainsi sa dépendance à l'égard des autres) et de préserver sa santé en limitant son exposition à la COVID-19. Si les politiques et les lois en vigueur favorisaient l'application de ce type de mesures, cela rendrait les activités de sensibilisation moins nécessaires.

Key message :

- Ce ne sont que deux des nombreuses stratégies susceptibles de favoriser l'intégration des personnes handicapées. Dans ce module, nous découvrirons des stratégies adaptées à différents niveaux de mise en œuvre, des individus aux politiques publiques, avec un accent particulier sur les stratégies communautaires.

Diapositive 5 du PowerPoint : Sphères d'action et stratégies correspondantes (suite)

Présentez les noms des autres stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées qui seront étudiées dans ce module. Demandez aux participants d'associer les autres types de stratégies présentés (à gauche de l'écran, en mauve) au niveau ou à la sphère d'action qu'elles pourraient impacter (au centre).

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Décrivez le contenu de la diapositive en insistant sur le fait que le modèle socioécologique s'accompagne désormais de stratégies complémentaires : autonomisation individuelle, accès à des équipements d'assistance et à la rééducation, soutien et aménagements ciblés, participation, renforcement des compétences du personnel, sensibilisation, accessibilité physique, accessibilité des communications et des informations, et collecte de données.
- La diapositive peut être transmise en format PDF ou Word, afin que les participants puissent la consulter dans un format accessible et élargi. Des applications comme Padlet peuvent également être utilisées pour permettre aux apprenants d'accéder aux documents sur leurs propres appareils et de tracer des flèches entre les éléments correspondants.
- Padlet est une application en ligne qui permet aux formateurs et aux apprenants de créer des panneaux d'affichage sur lesquels on peut ajouter des notes ou encore concevoir des fiches sur lesquelles tout le monde

Déroulement de l'activité 1

peut travailler. Vous pouvez créer une version du tableau virtuel pour les apprenants afin qu'ils tracent des lignes entre les notes en vue de faire le lien entre leurs idées ou de placer les éléments dans l'ordre. La version gratuite est disponible sur padlet.com, et il existe également une version payante plus élaborée.

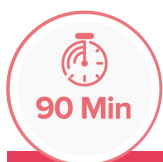
- Il n'y a pas de « bonnes ou mauvaises » réponses : de nombreuses stratégies peuvent être mises en œuvre à différents niveaux, et il faudra combiner plusieurs stratégies pour résoudre les problèmes de protection complexes.
- Les participants prendront connaissance du détail de ces stratégies au cours de ce module.

Messages clés :

- Ces stratégies s'appuient sur les principes détaillés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, dont s'inspirent également les politiques et orientations du HCR.
- Afin de répondre aux risques immédiats tels que les situations de discrimination, plusieurs stratégies devront être combinées, impliquant parfois des différences de calendrier et de ressources.



Légende : Les joueuses d'une équipe féminine de basketball en fauteuil roulant s'entraînent au centre orthopédique du Comité international de la Croix-Rouge à Kaboul, où elles reçoivent également des soins prodigués par l'équipe du kinésithérapeute italien Alberto Cairo, lauréat de la distinction Nansen du HCR pour les réfugiés pour l'Asie. Photo : © HCR/Claire Thomas



ACTIVITÉ 2 : Ouvrir la voie à l'inclusion

Résumé : Au cours de cette activité, les participants prendront connaissance des stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées par l'intermédiaire d'études de cas. Ils découvriront différentes situations présentant un risque et plusieurs stratégies destinées à prévenir, atténuer ou éliminer certains risques spécifiques. Il leur sera alors demandé de réfléchir aux stratégies susceptibles, selon eux, de répondre le plus efficacement à chacune des situations décrites. Les stratégies sont présentées en détail dans le document 10, intitulé « Aperçu des stratégies favorisant l'intégration des personnes handicapées ». Ce document peut être utilisé comme support lors des discussions portant sur les études de cas. Il peut être distribué à l'avance en guise de lecture préalable et/ou utilisé au moment des discussions afin de se reporter aux informations complémentaires concernant une stratégie spécifique.

Supports :

- Présentation PowerPoint, études de cas (*documents 7 et 8*) et *document 10* : « *Aperçu des stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées* ».
- Une combinaison de stratégies sera nécessaire pour remédier aux risques immédiats, notamment les cas de discrimination.

Objectifs d'apprentissage :

- Identifier au moins trois principes et stratégies visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées qui peuvent être intégrés dans nos attitudes et activités quotidiennes, ainsi que dans le travail du HCR.
- Mettre au point des stratégies à court et à long terme visant à atténuer les risques en matière de protection et à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans les programmes du HCR.
- Atténuer des risques de protection complexes demandera du temps et de multiples stratégies comprenant à la fois des mesures d'intégration et ciblées, selon une double approche.
- Pour inclure les personnes handicapées, la note d'orientation du HCR intitulée « Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé » recommande d'adopter une « double approche ». Pour cela, nous devons :
 - Modifier la façon dont nous gérons nos programmes et activités pour favoriser l'intégration des personnes handicapées (on parle également d'« intégration ») ;
 - Préparer des mesures ciblées destinées à renforcer les capacités des personnes handicapées et à s'attaquer aux racines de la discrimination pour atteindre l'égalité en matière de participation (on parle également d'« autonomisation »).

Messages clés :

- Les stratégies favorisant l'intégration des personnes handicapées s'appuient sur les principes détaillés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui s'appliquent aux situations de déplacement forcé et dont s'inspirent également les politiques et orientations du HCR.
- Pour une inclusion dans tous les domaines des personnes handicapées, ces deux composantes doivent impérativement être réunies.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

- Les participants prendront connaissance des stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées par l'intermédiaire de deux études de cas. Ils découvriront différentes situations présentant un risque et plusieurs stratégies destinées à prévenir, atténuer ou éliminer certains risques spécifiques. Il leur

sera alors demandé de réfléchir aux stratégies susceptibles, selon eux, de répondre le plus efficacement à chacune des situations décrites. Les stratégies sont présentées en détail dans le document intitulé « Aperçu des stratégies favorisant l'intégration des personnes handicapées ».

OUVRIR LA VOIE À L'INCLUSION

Diapositive 6 du PowerPoint : Ouvrir la voie à l'inclusion

Présenter l'activité au groupe.

- Les stratégies présentées succinctement aux participants dans le cadre de la précédente activité seront développées au fur et à mesure des études de cas.
- Les participants découvriront différentes situations présentant un risque et devront sélectionner les affirmations susceptibles de décrire au mieux le risque ou l'obstacle rencontré par l'individu concerné, en s'efforçant d'adopter une terminologie fondée sur le respect des droits et davantage axée sur l'environnement que sur la personne.
- Une fois les problèmes identifiés, les participants prendront connaissance d'une sélection d'interventions destinées à prévenir, atténuer ou éliminer certains risques donnés. Il leur sera alors demandé de réfléchir aux stratégies susceptibles, selon eux, de répondre le plus efficacement à chacune des situations décrites.
- Des détails supplémentaires concernant chacune de ces stratégies seront communiqués au fur et à mesure des études de cas et sont présentés dans le document intitulé « Aperçu des stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées ».

ÉTUDE DE CAS 1 : MARYAM

Étude de cas 1 – Maryam



Diapositive 7 du PowerPoint : Maryam

Communiquez aux participants le document consacré à l'étude de cas et demandez-leur de répondre aux questions en gras ci-dessous, seuls ou en petits groupes.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Le document peut être imprimé ou envoyé en version numérique (disponible dans des formats accessibles si nécessaire).

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- L'animateur peut imprimer et distribuer des copies du document consacré aux études de cas et former des groupes afin qu'ils réfléchissent aux obstacles et aux stratégies. Il est ensuite possible de faire un bilan en fin de séance au cours d'une discussion en plénière, en dégagant les messages clés énoncés ci-dessous.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

- Dans le cadre des ateliers à distance, l'animateur peut s'appuyer sur les informations figurant dans les diapositives 8 à 11 pour présenter chacun des obstacles rencontrés par Maryam. Il convient ensuite de laisser le temps aux participants de discuter et de choisir une stratégie parmi une sélection de propositions. Il est toutefois recommandé de transmettre également le document au format numérique afin d'en améliorer la lisibilité et l'accessibilité.
- Les participants peuvent utiliser le document intitulé « Aperçu des stratégies favorisant l'intégration des personnes handicapées » pour en savoir plus sur le type de stratégie proposé.

Document – Étude de cas 1 – Maryam

- Dans le cadre de vos opérations, la réinstallation est considérée comme une solution durable pour un petit nombre de réfugiés exposés à des risques élevés. Des entretiens de contrôle et de réinstallation sont organisés afin d'informer les réfugiés sélectionnés du processus et de ses conséquences possibles. Maryam, une femme atteinte de troubles de l'audition, est invitée à un entretien. Le jour de l'entretien, l'agent responsable de la réinstallation semble particulièrement surpris de voir Maryam le saluer en langue des signes.

Sélectionnez l'affirmation qui décrit le mieux la situation.

- **Affirmation 1** : Maryam fait face à un situation de discrimination en raison de son handicap.
- **Affirmation 2** : Maryam est sourde et n'a donc pas accès à son entretien de réinstallation.
- **Affirmation 3** : Maryam est confrontée à des obstacles en matière de communication qui l'empêchent d'accéder à son entretien de réinstallation.



Diapositive 8 du PowerPoint : Sélectionnez l'affirmation qui décrit le mieux la situation.

Demandez au groupe de sélectionner les affirmations proposées dans l'étude de cas qui représentent le mieux la situation à laquelle Maryam est confrontée, puis de justifier leur choix.

Parmi les affirmations suivantes, laquelle vous semble refléter le plus fidèlement la situation de Maryam ?

- **Affirmation 1.** Maryam fait face à une situation de discrimination en raison de son handicap.
- **Affirmation 2.** Maryam est sourde et n'a donc pas accès à son entretien de réinstallation.
- **Affirmation 3.** Maryam est confrontée à des obstacles en matière de communication qui l'empêchent d'accéder à son entretien de réinstallation.

Faites le bilan au sujet des affirmations concernant les situations :

- Il est important d'analyser les risques de protection, ainsi que la terminologie que nous utilisons pour définir ces risques. L'utilisation d'une terminologie fondée sur le respect des droits permettra de dépasser les seules caractéristiques personnelles de l'individu pour mettre l'accent sur différents facteurs de risque, et de privilégier l'identification de stratégies axées sur le respect des droits susceptibles d'atténuer ou d'éliminer ces risques.
- **Affirmation 1.** Maryam ne dispose pas des mêmes possibilités que les autres réfugiés pour obtenir des informations relatives à la réinstallation ; cette situation peut effectivement relever de la discrimination. Selon la réaction qu'il adoptera, l'agent responsable de la réinstallation a le pouvoir d'infléchir une situation mal engagée ; dans un instant, nous découvrirons ensemble trois stratégies à mettre en œuvre.
- **Affirmation 2.** Cette affirmation renvoie uniquement à la déficience de Maryam et ne rend pas compte de la responsabilité du HCR à son égard, qui consiste à garantir l'égalité d'accès aux possibilités de réinstallation.
- **Affirmation 3.** Le handicap de Maryam se concrétise dans sa rencontre avec l'agent responsable de la réinstallation, qui se montre incapable de partager des informations de telle manière qu'elle puisse les comprendre. Maryam et l'agent sont tous deux confrontés à un obstacle communicationnel.

Choisissez la stratégie la mieux adaptée à cette situation

- **Stratégie 1 :** On peut envisager d'associer automatiquement Maryam à la demande de réinstallation déposée par sa famille, car celle-ci pourra lui fournir l'accompagnement dont elle aura besoin une fois arrivée dans le pays de destination.



Diapositive 9 du PowerPoint : Choisissez la stratégie la mieux adaptée à cette situation

Demandez aux participants quelles stratégies présentées dans la diapositive ils adopteraient dans cette situation.

Parmi les stratégies suivantes, laquelle adopteriez-vous si vous étiez à la place de cet agent chargé de la réinstallation ?

- **Stratégie 1.** On peut envisager d'associer automatiquement Maryam à la demande de réinstallation déposée par sa famille, car celle-ci pourra lui fournir l'accompagnement dont elle aura besoin une fois arrivée dans le pays de destination.
- **Stratégie 2.** L'agent responsable de la réinstallation peut trouver une autre façon de communiquer avec Maryam (notamment par écrit) et l'informer que l'entretien est reporté et bénéficiera de la présence d'un interprète en langue des signes.
- **Stratégie 3.** Le fonctionnaire chargé de la réinstallation peut annuler l'entretien et transmettre à Maryam des informations sur les organisations partenaires proposant des services adaptés aux personnes handicapées, tels que des services de réadaptation et des équipements d'assistance.

- Faites le bilan au sujet des stratégies :
- **Stratégie 1.** La réinstallation en tant qu'unité familiale peut constituer une option souhaitable pour les personnes handicapées. Néanmoins, les adultes handicapés doivent également être informés des autres options qui s'offrent à eux, notamment la possibilité de traiter et de soumettre une demande de réinstallation distincte, sur un dossier séparé, et/ou les alternatives permettant de ne pas mettre à mal les réseaux d'entraide. Il est donc essentiel de discuter directement avec les adultes handicapés afin d'exposer ces options et de connaître leurs préférences, plutôt que de les associer automatiquement à la demande de réinstallation soumise par leur famille.
- **Stratégie 2.** Cette stratégie semble excellente. Toutefois, l'agent responsable de la réinstallation doit faire en sorte de planifier un nouvel entretien en présence d'un interprète en langue des signes formé aux questions liées au déplacement, puis communiquer ces informations à Maryam. Si le HCR n'a pas déjà identifié des interprètes correspondant à ce profil, cette mesure risque de demander un certain temps. L'interprète peut également s'efforcer de trouver une solution en expérimentant différents modes de communication (par exemple, par écrit) et demander à Maryam ce qui lui convient le mieux.
- **Stratégie 3.** L'accès à des services spécifiquement conçus pour les personnes handicapées peut effectivement intéresser Maryam, mais à ce stade, sa démarche porte sur les informations et les processus de réinstallation. L'orientation de Maryam vers des services qui n'ont pas de lien direct avec sa demande risque d'accréditer l'hypothèse selon laquelle les personnes handicapées n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes droits que les personnes sans handicap.



Diapositive 12 du PowerPoint : Sphères d'action et stratégies correspondantes

Demandez au groupe de déterminer quelles stratégies, parmi celles évoquées ci-dessus, pourraient être appliquées à cette situation. Puis demandez-leur s'ils auraient envisagé toute autre stratégie.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Si nécessaire, décrivez le contenu de la diapositive en insistant sur les éléments suivants : autonomisation individuelle, accès à des équipements d'assistance et à la rééducation, soutien et aménagements ciblés, participation, renforcement des compétences du personnel, sensibilisation, accessibilité physique, accessibilité des communications et des informations, et collecte de données.
- L'animateur peut se reporter aux stratégies incluses dans le document intitulé « Aperçu des stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées ». En particulier en ce qui concerne l'accessibilité des informations et des communications, la participation et le soutien ciblé.
- Quelle stratégie vous semble la mieux adaptée à cette situation particulière ? À quels niveaux peut-elle s'appliquer ?

- Dans cette situation particulière, les stratégies à appliquer en premier lieu concernent les services fournis par le HCR et peuvent notamment porter sur l'accessibilité des informations et des communications, par exemple avec un soutien ciblé consistant à faire appel à un interprète en langue des signes.
- Pour mieux se préparer à d'éventuelles situations de discrimination et les prévenir, il est possible d'adopter des stratégies complémentaires, qui seront abordées avec les participants dans la diapositive suivante.



Diapositive 13 du PowerPoint : Stratégies complémentaires

Demandez au groupe d'indiquer quelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour prévenir toute situation de discrimination et garantir que les personnes handicapées puissent avoir accès aux possibilités de réinstallation sur un pied d'égalité avec les autres.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Parmi les stratégies suivantes, lesquelles choisiriez-vous pour vous assurer que les personnes handicapées sont pleinement informées des options qui s'offrent à elles en matière de réinstallation ?
- Les participants peuvent réfléchir en petits groupes et indiquer, sous la forme d'une courte affirmation, quelles stratégies ils mettraient en place afin de garantir l'égalité d'accès à l'information.
- Veuillez noter que certains participants risquent de proposer des stratégies irréalistes, telles que le recours à la rééducation ou à des interventions médicales destinées à rendre l'ouïe à Maryam, ou encore la présence d'un interprète en langue des signes à tous les entretiens de l'organisation. Il appartient aux animateurs d'orienter les participants vers des solutions à la fois réalistes, pertinentes et susceptibles d'être mises en œuvre dans les meilleurs délais.
- Après avoir recueilli et analysé les réponses des participants, vous pouvez leur soumettre quelques stratégies complémentaires à envisager :

- Participation :

- Le HCR peut organiser des réunions publiques destinées à informer les personnes handicapées et leurs familles sur le programme et le processus de réinstallation.
- Les entretiens avec de jeunes adultes atteints de troubles de l'audition peuvent être l'occasion de les interroger sur leurs préférences en matière de communication, afin de mieux planifier les rendez-vous suivants (par exemple en optimisant le recours aux interprètes en langue des signes). On peut également leur demander quelles informations leur manquent encore pour comprendre pleinement le processus de réinstallation et les différentes issues possibles du traitement de leur dossier.

- **La sensibilisation du personnel du HCR** peut s'avérer nécessaire si l'agent responsable de la réinstallation n'a pas su réagir de manière adéquate et ne s'est pas concentré sur la nécessité de lever les obstacles rencontrés par Maryam.
- **Le renforcement des compétences du personnel** : On peut envisager de former le personnel afin de mieux planifier l'accessibilité des entretiens au profit des personnes handicapées et de recueillir et transmettre des informations complémentaires relatives aux pays de destination, notamment des précisions concernant le soutien et les services proposés en fonction du type de handicap. On pourrait inclure des conseils spécifiques sur la manière de mener à bien le processus d'entretien pour les personnes handicapées dans les procédures opérationnelles standard et autres directives utilisées au niveau opérationnel.

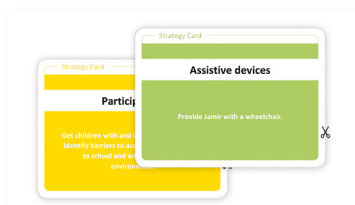


Légende : Arianna, 24 ans, présente un handicap cognitif. Désormais en Équateur, le moment qu'Arianna préfère est son cours de danse, lorsqu'elle traverse la pièce, les bras levés et le sourire aux lèvres. Photo : © HCR/Jaime Giménez

ÉTUDE DE CAS 2 : JAMIR



Diapositive 14 du PowerPoint : Jamir



- Distribuez le document relatif à l'étude de cas (document 8)



- Distribuez le jeu sur la double approche (document 9) et demandez aux participants de constituer des petits groupes afin de réfléchir ensemble aux obstacles que rencontre Jamir et d'identifier les stratégies susceptibles de favoriser son inclusion dans le milieu scolaire.

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : Jamir est un jeune garçon atteint d'un handicap physique. Il est assis sur le pas de sa maison et regarde passer deux enfants sur le chemin de l'école.
- Le document peut être imprimé ou envoyé en version numérique (disponible au format Word). Il peut également être fourni en braille si nécessaire.
- Expliquez aux participants qu'à l'occasion de cette deuxième étude de cas, ils seront amenés à discuter des stratégies permettant d'éliminer les nombreux obstacles rencontrés par Jamir dans sa démarche de retour à l'école. Les stratégies proposées seront plus nombreuses que dans le cadre de la première étude de cas.

- Cette activité a pour objectif d'aider les participants à choisir la bonne stratégie au bon moment et de leur faire comprendre que les situations complexes appellent plusieurs stratégies. Cette combinaison de différentes stratégies ayant en commun l'intégration des personnes handicapées dans leur environnement, le soutien aux individus les plus exposés aux risques et la lutte contre les causes profondes de la discrimination, correspond à ce que l'on appelle généralement la « double approche ». Pour fournir ces explications, vous pouvez vous appuyer sur les messages clés proposés en fin d'activité.
- Expliquez que certaines des stratégies proposées se concentreront davantage sur l'émancipation de Jamir (en lui fournissant un fauteuil roulant, par exemple), tandis que d'autres cibleront la discrimination fondée sur son handicap (des activités de sensibilisation, par exemple). Au-delà du cas de Jamir, certaines mesures pourront bénéficier à beaucoup d'autres enfants (la restauration de la route menant à l'école, par exemple). Tout comme dans la vie réelle, plusieurs fiches ou mesures seront applicables à chaque situation, et certaines stratégies nécessiteront plus de temps et de ressources que d'autres. Le défi consistera donc à lever ces obstacles en temps opportun, tout en préservant la dignité et la sécurité de Jamir.

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- Utilisez le plateau de jeu et les fiches ([document 9 : Jeu sur la double approche](#)) et formez des groupes pour qu'ils discutent des obstacles et des stratégies au cours d'une partie de jeu. Expliquez que le jeu représente les obstacles que Jamir rencontrera tout au long de son parcours vers l'inclusion à l'école. Au fur et à mesure que Jamir progresse dans son parcours vers la scolarisation (en partant du bas du plateau à l'obstacle 1 pour monter jusqu'à l'obstacle 5, et finalement accéder à l'école tout en haut), les participants discuteront de chaque obstacle auquel Jamir est confronté et décideront de la carte d'action qui y répond le mieux afin « d'ouvrir » la voie vers l'inclusion.

Dans le cadre d'un atelier à distance :



Diapositive 15 du PowerPoint : Fiches « obstacle »

L'animateur peut reprendre les informations fournies dans les diapositives 13 à 18 pour présenter chacun des obstacles auxquels Jamir est confronté. Il convient ensuite de laisser le temps aux participants de discuter et de proposer une stratégie en utilisant la sélection de mesures, qui peut être partagée dans le chat, à l'aide de Menti.com (les participants peuvent voter pour la mesure applicable à chaque obstacle) ou à l'aide des fiches du document 8.

- Les participants peuvent utiliser le document 10, intitulé « [Aperçu des stratégies favorisant l'intégration des personnes handicapées](#) », pour en savoir plus sur le type de stratégie proposé.



Diapositives 23 à 35 du PowerPoint : Stratégies complémentaires

On peut ensuite faire un bilan en fin de séance au cours d'une discussion en plénière, en dégagant les messages clés énoncés dans la diapositive 22 ci-dessous.

Document 9 – Étude de cas 2 – Jamir

- Jamir est un garçon de 8 ans présentant un handicap physique qui vit au sein d'une communauté déplacée. Avant d'être déplacé, il allait à l'école. Mais il n'a pas pu y retourner depuis que sa famille a fui le conflit survenu là où ils habitaient.
- De nombreux obstacles sont mis au jour au fur et à mesure de ses conversations avec ses parents :

Fiche « obstacle »

1
Jamir
Handicap physique
Avec ses béquilles, Jamir ne peut parcourir que de courtes distances et passe donc tout son temps chez lui.

Obstacle #1. Avec ses béquilles, Jamir ne peut parcourir que de courtes distances et passe donc tout son temps chez lui.

Fiche « obstacle »

2
Jamir
Handicap physique
La route qui mène à l'école est accidentée et peu sûre. Plusieurs incidents impliquant des écoliers ont déjà été signalés. De plus, Jamir habite trop loin de l'école pour s'y rendre en fauteuil roulant.

Obstacle #2. La route qui mène à l'école est accidentée et peu sûre. Plusieurs incidents impliquant des écoliers ont déjà été signalés. De plus, Jamir habite trop loin de l'école pour s'y rendre en fauteuil roulant.

Fiche « obstacle »

3
Jamir
Handicap physique
Lorsqu'il se rend à l'école, Jamir peut accéder aux bâtiments, mais n'est pas encore capable de se déplacer de manière autonome en fauteuil roulant. De plus, il n'a pas accès aux toilettes à cause de l'étroitesse des portes, de la présence de marches et de l'absence de verrous.

Obstacle #3. Lorsqu'il se rend à l'école, Jamir peut accéder aux bâtiments, mais n'est pas encore capable de se déplacer de manière autonome en fauteuil roulant. De plus, il n'a pas accès aux toilettes à cause de l'étroitesse des portes, de la présence de marches et de l'absence de verrous.

Fiche « obstacle »

4
Jamir
Handicap physique
Les autres enfants se moquent de lui, car il est le seul enfant handicapé de l'école, et il ne veut plus y aller.

Obstacle #4. Les autres enfants se moquent de lui, car il est le seul enfant handicapé de l'école, et il ne veut plus y aller.

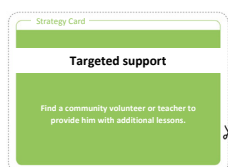
Fiche « obstacle »

5
Jamir
Handicap physique
Jamir s'est fait un groupe d'amis, mais il a pris tellement de retard sur le plan scolaire qu'il a du mal à suivre à l'école.

Obstacle #5. Jamir s'est fait un groupe d'amis, mais il a pris tellement de retard sur le plan scolaire qu'il a du mal à suivre à l'école.

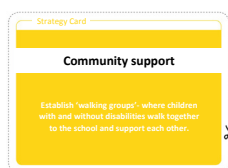
- Stratégies permettant de favoriser l'inclusion de Jamir à l'école :

[Mesures d'autonomisation – Cartes vertes]

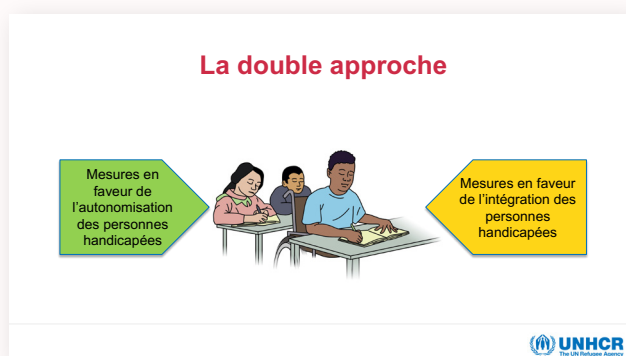


- **Accès à des équipements d'assistance.** Fournir un fauteuil roulant à Jamir.
- **Autonomisation individuelle.** Expliquer à Jamir comment utiliser son fauteuil roulant, notamment pour circuler sur un terrain accidenté et surmonter les obstacles.
- **Soutien ciblé.** Trouver un bénévole au sein de la communauté ou un professeur qui puisse l'aider à rattraper son retard scolaire.
- **Sensibilisation.** Sensibiliser les élèves aux capacités et compétences des enfants handicapés.
- **Sensibilisation.** Contacter les associations de personnes handicapées afin de sensibiliser la communauté au droit de tous les enfants à l'éducation.
- **Renforcement des compétences.** Former les enseignants à la mise en place d'un environnement d'apprentissage inclusif.

[Actions d'intégration – Cartes jaunes]



- **Soutien communautaire.** Mettre en place des « groupes de marche », afin que tous les enfants, qu'ils présentent ou non un handicap, puissent se rendre à l'école ensemble et se soutenir mutuellement.
- **Accessibilité physique.** Réaliser des travaux d'aménagement afin d'améliorer l'accès à l'école.
- **Participation.** Demander à tous les enfants, qu'ils soient handicapés ou non, de reconnaître les obstacles présents sur le chemin de l'école et au sein de l'établissement.
- **Accessibilité physique.** Réaliser des travaux d'aménagement afin d'adapter les infrastructures scolaires (élargissement des portes des latrines, construction de rampes d'accès, etc.).



Diapositives 21-22 du PowerPoint : Discussion – La double approche

Animez une discussion autour de la nécessité d'associer des interventions intégrées et ciblées afin de permettre à Jamir de réintégrer l'école.

- Accessibilité – Décrivez l'illustration qui s'affiche à l'écran. Une flèche verte (mesures d'autonomisation) et une jaune (mesures d'intégration des personnes handicapées) pointent vers le centre de l'image, où l'on peut voir Jamir assis dans son fauteuil roulant en classe. Deux de ses camarades de classe sont assis derrière lui.

- Pour lancer la discussion, l'animateur ou l'animatrice peut poser les questions suivantes :
 - **Question :** Suffit-il de fournir un fauteuil roulant à Jamir pour qu'il puisse se rendre à l'école ? Suffit-il d'organiser des activités de sensibilisation au sein de l'école ? **Réponse possible :** Il ne s'agit pas seulement d'aider Jamir à se déplacer, mais également de faire évoluer les comportements au sein de la communauté. Ces mesures permettent de s'attaquer aux problèmes essentiels et aux causes profondes des situations de discrimination, mais il reste des obstacles environnementaux à lever. Cela permettra d'aider non seulement Jamir, mais aussi beaucoup d'autres enfants.
 - **Question :** Pensez-vous que ces solutions relèvent de la responsabilité d'une seule et même organisation ? **Réponse possible :** Les efforts à fournir pour favoriser l'inclusion nécessiteront la collaboration de nombreuses personnes et parties prenantes, avec des rôles bien définis. Jamir et les enfants avec lesquels il interagit devront également prendre part à ce travail.
 - **Question :** Selon vous, pourquoi certaines mesures apparaissent-elles en vert et d'autres en jaune ? **Réponse possible :** Les mesures en vert visent l'autonomisation des personnes handicapées et ciblent les causes profondes de la discrimination. Les mesures en jaune renvoient à des actions destinées à attirer l'attention de la communauté ou du personnel responsable de nos programmes sur la nécessité d'intégrer les personnes handicapées, et qui peuvent avoir des effets positifs sur l'ensemble de la communauté. C'est ce qu'on appelle communément « la double approche ». Si nous ne traitons qu'un seul aspect de cette approche, Jamir ne sera jamais totalement intégré au sein de son école. En garantissant l'égalité des chances, cette approche est susceptible de renforcer la capacité des personnes handicapées issues de nos communautés à réussir ce qu'elles entreprennent.

Étude de cas 2 – Jamir

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Équipements d'assistance. Fournir un fauteuil roulant à Jamir. • Autonomisation individuelle. Expliquer à Jamir comment utiliser son fauteuil roulant, notamment pour circuler sur un terrain accidenté et surmonter les obstacles. • Soutien ciblé. Trouver un bénévole au sein de la communauté ou un professeur pour lui donner des cours particuliers. • Sensibilisation. Sensibiliser les autres élèves aux capacités et aux compétences des enfants handicapés. Sensibilisation. Contacter les associations de personnes handicapées afin de sensibiliser la communauté au droit de tous les enfants à l'éducation. • Renforcement des compétences. Former les enseignants à la mise en place d'un environnement d'apprentissage inclusif. | <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité physique. Réaliser des travaux d'aménagement afin d'améliorer l'accès à l'école. • Participation. Demander à tous les enfants, qu'ils présentent ou non un handicap, d'identifier les problèmes d'accessibilité présents sur le chemin de l'école et au sein de l'établissement. • Accessibilité physique. Réaliser des travaux d'aménagement afin d'adapter les infrastructures scolaires (élargissement des portes des latrines, construction de rampes d'accès, etc.). • Soutien communautaire. Mettre en place des « groupes de marche », afin que tous les enfants, qu'ils présentent ou non un handicap, puissent se rendre à l'école ensemble et se soutenir mutuellement. |
|--|--|



Diapositive 22 du PowerPoint : Messages clés

Passez en revue les messages clés de la diapositive 22. Animez une discussion portant sur la stratégie, les messages ou les principaux enseignements que les participants ont tiré de cette formation.

L'animateur ou l'animatrice peut demander aux participants quelle leçon ou stratégie ils retiendront de cette formation, et si celle-ci peut orienter leur pratique professionnelle ou le contenu de l'un de leurs programmes. Les retours peuvent se faire à l'oral ou par écrit pour être ensuite partagés avec l'ensemble des participants.

- Conseil pour les sessions en présentiel ou virtuelles : mettez en place un Mentimeter et demandez aux participants de partager une phrase ou un mot-clé qu'ils ont retenu de la formation. Donnez-leur le choix de créer un nuage de mots ou de saisir leur réponse en texte libre.

***Facultatif* Aperçu des stratégies permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées**

- (comme décrit dans le document 10 : Aperçu des stratégies)



APERÇU DES STRATÉGIES FAVORISANT
L'INTÉGRATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES

**Diapositive 23 du PowerPoint :
Aperçu des stratégies permettant de
favoriser l'intégration des personnes
handicapées**

**Ce document présente les principales stratégies
visant à favoriser l'intégration des personnes
handicapées.**

Ces stratégies s'inspirent des principes détaillés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et sont reflétées dans les politiques et orientations du HCR présentées dans le module 3.



Participation

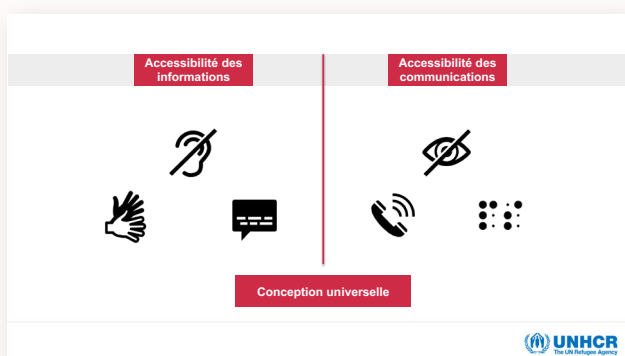
Informer Consulter Impliquer Collaborer Autonomiser

**Diapositive 24 du PowerPoint :
Participation**

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Lorsque vous présentez les différents degrés de participation mentionnés plus bas, décrivez les illustrations qui s'affichent à l'écran ; des exemples de description sont disponibles ci-dessous.
 - La participation est à la fois un résultat et un processus. Elle joue un rôle fondamental dans l'intégration des personnes handicapées et dans la lutte contre les inégalités qui ont longtemps privé les personnes handicapées de la possibilité de prendre leurs propres décisions.
 - La participation peut prendre de nombreuses formes, qu'il s'agisse d'engager un dialogue avec les associations de personnes handicapées et avec les femmes, les filles, les hommes et les garçons en situation de handicap et de déplacement forcé, dans le cadre d'entretiens individuels ou de groupes de discussion.

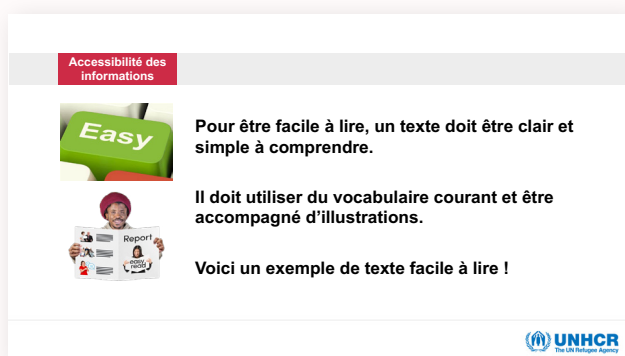
- La participation ne se résume pas à recueillir le point de vue des personnes handicapées. Elle peut prendre diverses formes et doit leur permettre d'assumer le plus de responsabilités possible, tant dans les processus décisionnels que dans l'application des décisions. Les degrés ou modalités de participation présentés ci-dessous peuvent contribuer à déterminer le niveau de participation optimal à différents stades :
- **Informé** : les informations sont partagées avec les communautés, mais celles-ci n'ont aucun pouvoir sur la prise de décisions et les mesures adoptées. Par exemple, le HCR peut informer des personnes réfugiées de la date et du lieu de prestation d'un service donné en utilisant les moyens de communication accessibles, comme dans la première illustration à gauche, où deux fonctionnaires partagent des informations à voix haute et en langue des signes avec un groupe de personnes handicapées et sans handicap. Parfois, un degré de participation intermédiaire peut inclure ce qu'on appelle un « transfert d'informations » : les communautés transmettent des informations relatives à leurs préférences, mais ne participent pas directement aux discussions qui orienteront la prise de décisions.
- **Consulter** : les communautés sont invitées à donner leur avis, mais celui-ci n'est pas nécessairement pris en compte. Par exemple, des consultations consacrées aux personnes handicapées, comme sur l'image en haut à gauche de la diapositive, ou des consultations pleinement accessibles et organisées de façon à favoriser leur participation (vérification des conditions d'accessibilité, transmission des informations nécessaires, etc.) pourront être organisées.
- **Impliquer** : les communautés participent à une ou plusieurs activités, mais ne jouent qu'un rôle limité dans la prise de décisions, et les autres partenaires restent impliqués. Par exemple, les personnes handicapées peuvent aider à recueillir des informations sur leurs communautés en tant que bénévoles, comme sur l'illustration au centre de la diapositive, où un jeune homme handicapé pose des questions aux membres d'un foyer.
- **Collaborer** : les communautés sont pleinement impliquées dans le processus décisionnel, au même titre que les autres partenaires. Par exemple, les personnes handicapées peuvent participer à des ateliers qui aboutissent à une prise de décisions, mais aussi à des comités communautaires de manière régulière, comme sur l'illustration en haut à droite, où un groupe de personnes handicapées utilisent des fiches pour évaluer les informations recueillies auprès de la communauté et engager le débat.
- **Autonomiser** : les communautés contrôlent le processus décisionnel, et les autres partenaires les aident à utiliser les ressources disponibles. Cela favorise une plus grande autonomie, un plus fort sentiment d'appartenance et un meilleur sens des responsabilités. Par exemple, comme le montre la dernière illustration du côté droit de la diapositive, un atelier de réparation des équipements d'assistance peut constituer une source de revenus pour les réfugiés handicapés : cette activité leur permet de soutenir leur communauté en lui fournissant un service nécessaire, tout en s'émancipant des services spécialisés qui sont peu accessibles dans cette région.



**Diapositive 25 du PowerPoint :
Accessibilité des informations et des
communications**

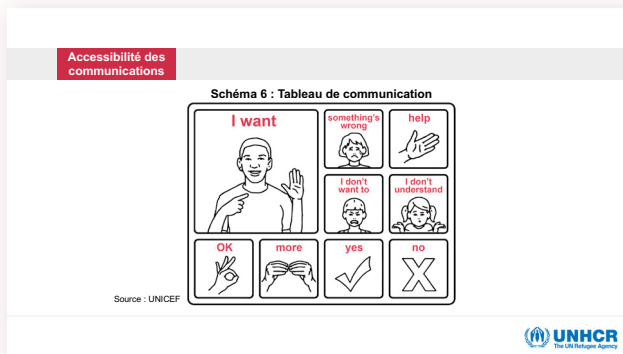
Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Décrivez les illustrations qui s'affichent à l'écran. De haut en bas et de gauche à droite, des icônes représentent les déficiences auditives et visuelles, puis l'interprétation en langue des signes, le sous-titrage (classique ou pour personnes sourdes et malentendantes), le format audio et le braille. Trois encadrés contenant les expressions « accessibilité des informations », « accessibilité des communications » et « conception universelle ».
- L'accessibilité ne se résume pas seulement aux rampes, aux mains courantes et autres dispositifs d'aménagement destinés à faciliter l'accès aux espaces physiques. Le concept d'accessibilité concerne également les modes de communication et les modalités de diffusion des informations, et suppose le respect des principes de la conception universelle, dont l'objectif est de proposer des équipements et des services susceptibles d'être utilisés par le plus grand nombre, sans nécessiter de conception spéciale.
- L'illustration montre notamment qu'une vidéo avec sous-titres (classiques ou pour personnes sourdes et malentendantes) et audio favorise l'accessibilité en permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder à son contenu : les personnes dont la langue maternelle n'est pas celle de la vidéo pourront s'aider des sous-titres et les personnes atteintes de troubles de la vue accéderont aux informations grâce au son.
- Il existe par ailleurs d'autres moyens de rendre un message encore plus accessible, en utilisant par exemple des langues et des formats spécifiquement destinés aux personnes handicapées, comme la langue des signes ou le braille.
- Lorsque ces solutions sont prévues et fournies à l'avance sans qu'une personne handicapée n'ait eu à faire aucune demande, on parle de solutions d'accessibilité. Lorsqu'elles sont fournies à la suite d'une demande ou pour résoudre une situation d'inaccessibilité, comme dans l'exemple de Maryam, on parle plutôt d'ajustements ou d'« aménagements raisonnables », car il s'agit de solutions temporaires et proposées au cas par cas.



**Diapositive 26 du PowerPoint :
Accessibilité des informations et des
communications (suite)**

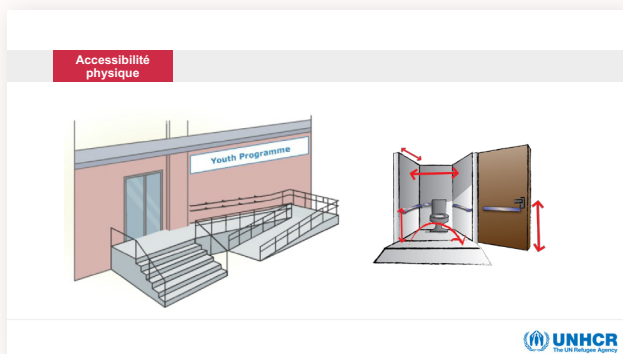
Conseils à l'intention des animateurs :



Diapositive 27 du PowerPoint : Accessibilité des communications

Décrivez les illustrations : la diapositive 26 propose un exemple de texte facile à lire, et la diapositive 27 un tableau de communication. Ces deux exemples utilisent des illustrations et des mots-clés afin de faciliter respectivement le partage d'informations et la communication.

- D'autres formats existent : le texte facile à lire, qui utilise des messages simplifiés et des images, comme dans la diapositive 26, et les tableaux de communication, qui s'appuient sur des mots-clés et des illustrations pour communiquer des situations et des ressentis simples, comme dans la diapositive 27.
- Ces formats sont plus accessibles aux personnes qui ont un faible niveau d'alphabétisation, présentent un handicap intellectuel ou s'expriment dans d'autres langues.

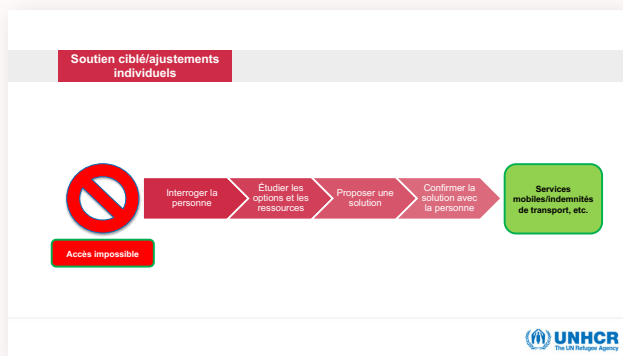


Diapositive 28 du PowerPoint : Accessibilité physique

Conseils à l'intention des animateurs :

- Décrivez les illustrations : à gauche, l'entrée d'un bâtiment utilisé dans le cadre d'un programme destiné aux jeunes et rendu accessible par l'installation de rampes et de mains courantes. À droite, des toilettes accessibles.
- Tout comme l'accessibilité des communications et des informations, l'accessibilité de l'environnement physique est une condition essentielle pour permettre la participation des personnes handicapées. Si les bâtiments et les infrastructures ne leur sont pas accessibles, les personnes handicapées ne pourront ni s'y rendre ni en profiter pleinement. Il en va de même pour les routes et les moyens de transport.

- Comme nous l'avons vu au sujet des informations et des communications, l'accessibilité de l'environnement doit respecter les principes de la conception universelle et bénéficier à tous : un bâtiment accessible est en effet plus sûr, car il présente moins de risques et peut être évacué plus facilement en cas d'urgence, grâce à des issues clairement indiquées, à des portes plus larges et dépourvues d'obstacles, etc.
- Des normes d'accessibilité sont élaborées et disponibles aux échelles nationale et internationale, et très souvent, les associations de personnes handicapées connaissent les normes en vigueur dans leur pays.
- La construction de nouvelles infrastructures accessibles n'entraîne pas de surcoût trop important : selon les estimations, elle représente seulement 1 % du coût total. En revanche, la modernisation d'infrastructures existantes ou l'ajout de dispositifs d'accessibilité sont plus coûteux.
- Par ailleurs, l'installation de dispositifs d'accessibilité peut s'avérer nécessaire ; c'est pourquoi la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées propose une autre solution, applicable en cas d'inaccessibilité : les « aménagements raisonnables ».



Diapositive 29 du PowerPoint : Aménagements raisonnables/ajustements ciblés

- Accessibilité – Décrivez les illustrations qui s'affichent à l'écran. Un symbole rouge représente une situation d'inaccessibilité : par exemple, une femme en situation de handicap physique ayant besoin de se rendre dans un service de santé ne peut pas le faire, car les transports publics ne lui sont pas accessibles. Dans ce cas, un processus de concertation est mis en place avec la personne afin d'évaluer ses possibilités et ses ressources, de lui proposer une solution et de s'assurer que cette solution répond à ses besoins.
- Lorsque les personnes handicapées se heurtent à des obstacles qui les empêchent de participer ou d'accéder à des services et à des situations au même titre que les autres, un processus dit d'« aménagement raisonnable », défini par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, doit être mis en place.
- Ce processus suppose de repérer ce qui est nécessaire pour que les personnes handicapées puissent participer pleinement à travers un dialogue interactif et pour qu'une solution adaptée leur soit proposée. Cette solution doit être réalisable avec les ressources disponibles (temps, compétences et services disponibles, moyens financiers, etc.). Si aucune solution ne peut être trouvée, il convient d'expliquer pourquoi.
- L'illustration montre la mise en place d'aménagements raisonnables : par exemple, une femme handicapée se trouve dans l'incapacité d'accéder au service de santé sexuelle et reproductive dont elle a besoin, car les transports publics reliant sa communauté et l'hôpital ne lui sont pas accessibles. En concertation avec les prestataires de services de santé, une indemnité de transport lui est proposée afin qu'elle puisse accéder aux services dont elle a besoin.
- Ces solutions favorisent un accès immédiat, mais s'avèrent moins durables à long terme.

Accessibilité ou ajustements individuels ?	
Accessibilité	Aménagement raisonnable
Peut être mise en œuvre de manière progressive	Doit être mis en œuvre de manière immédiate pour éviter toute forme de discrimination
Offre une solution globale	Offre une solution individuelle
S'applique indépendamment du besoin des personnes handicapées d'accéder aux infrastructures, aux services ou aux informations	S'applique dès lors qu'une personne doit accéder à un endroit ou à un service non accessible
S'inspire des principes de la conception universelle	Est conçu sur mesure pour la personne concernée et avec elle
Est régie par des normes d'accessibilité (établies à l'échelle nationale ou issues d'autres pays)	Est soumis à un critère de proportionnalité : l'aménagement est-il pertinent, possible ou abordable dans le cadre du projet ?



**Diapositive 29 du PowerPoint :
Accessibilité ou ajustements
individuels ?**

- Accessibilité – Présentez le contenu du tableau. Ce tableau illustre la complémentarité entre les mesures d'accessibilité et les aménagements raisonnables ainsi que les différences entre ces deux solutions, qui peuvent parfois se superposer.
- Les solutions d'accessibilité peuvent être mises en œuvre de manière progressive, mais elles nécessitent des efforts de planification et des ressources. Des aménagements raisonnables doivent être proposés rapidement afin d'éviter toute forme de discrimination. Cette démarche requiert un travail de planification et une souplesse budgétaire.
- L'accessibilité bénéficie à un grand nombre de personnes ; les aménagements raisonnables sont proposés au cas par cas.
- Les solutions d'accessibilité doivent être planifiées et mises en œuvre **de manière systématique**, et appliquées à l'ensemble des infrastructures, des services et des informations, car les personnes handicapées auront toujours besoin d'y avoir accès. Des aménagements sont réalisés dès lors qu'une personne signale un problème d'accessibilité, même si l'endroit en question a été rendu accessible : c'est une façon de prendre en compte la diversité des expériences des personnes handicapées et de garantir l'égalité d'accès.
- Les solutions d'accessibilité reposent sur les principes de la conception universelle ainsi que sur les normes nationales et internationales, tandis que les aménagements raisonnables sont proposés en concertation avec la personne concernée et doivent être abordables et adaptés au projet.

Test : quelle est la stratégie utilisée ?

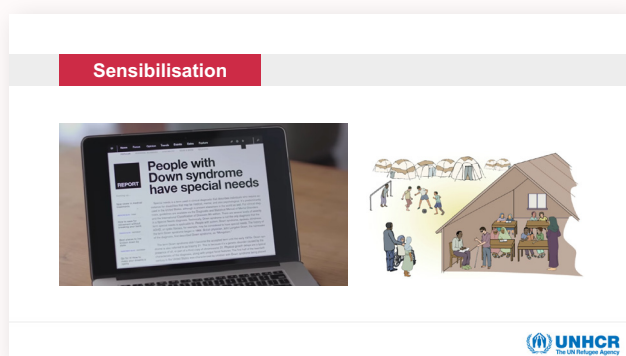
- Accessibilité des informations
- Accessibilité des communications
- Soutien ciblé/ajustements individuels



**Diapositive 31 du PowerPoint : Test –
Quelle est la stratégie utilisée ?**

Conseils à l'intention des animateurs :

- Ce test rapide peut être utilisé pour vérifier que les participants ont compris la différence entre les solutions ou ajustements à court terme (les « aménagements raisonnables ») et les solutions à long terme, qui permettent à la personne concernée d'accéder aux espaces et aux informations de manière autonome.
- Demandez aux participants de décrire brièvement l'illustration : un homme explique à une femme atteinte de déficience visuelle le contenu d'un panneau d'information affiché dans la rue.
- Demandez aux participants de nommer la stratégie utilisée dans cette situation précise. Il est possible que plusieurs participants répondent qu'il s'agit d'une solution d'accessibilité aux informations, mais il s'agit plus exactement d'un « aménagement raisonnable », car cette femme (ou toute autre personne atteinte de déficience visuelle) ne pourrait pas avoir accès aux informations si l'homme n'était pas là pour les lui communiquer. Les solutions accessibles sont durables à long terme et permettent aux personnes handicapées d'accéder aux informations et aux espaces de manière indépendante.



Diapositive 32 du PowerPoint :
Sensibilisation

Conseils à l'intention des animateurs :

- Accessibilité – Décrivez le contenu de la diapositive : une séance de sensibilisation organisée dans une classe d'élèves réfugiés, où les enseignants handicapés montrent l'exemple aux enfants ; sur la droite, une vidéo de sensibilisation élaborée par des jeunes en situation de handicap intellectuel.
 - La sensibilisation est l'une des stratégies les plus importantes énoncées dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et ne doit pas être sous-estimée : on peut rendre des informations ou des espaces accessibles, mais si les attitudes des familles, des communautés et des prestataires de services n'évoluent pas, les situations de discrimination continueront de se répéter.
 - La sensibilisation peut prendre différentes formes : séances d'information, campagnes de sensibilisation, formation par l'exemple (avec notamment des enseignants handicapés, comme illustré à droite de la diapositive), messages diffusés à la radio, affiches, représentations théâtrales, voire campagnes vidéo.
 - Vous pouvez montrer aux participants la vidéo défendant la cause des personnes handicapées et réalisée par les principaux intéressés, puis leur demander de formuler le message clé et d'expliquer comment articuler cet enseignement avec la notion de « besoins spécifiques » tels que la définit le HCR.
 - La vidéo est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://youtu.be/kNMJaXuFuWQ> (« People with Down Syndrome Have Special Needs » – 2:00).

- Accessibilité – Avant de lancer la vidéo, présentez ses caractéristiques d'accessibilité et demandez aux participants s'ils ont besoin d'aide pour accéder à son contenu : la vidéo comprend des sous-titres automatiques (à activer en sélectionnant l'icône de sous-titres du lecteur YouTube), mais ne propose pas de traduction en langue des signes ni de description audio. Vous pouvez transmettre aux participants une transcription complète de la vidéo.
- Dans le cadre des ateliers, la lecture de vidéos risque toujours d'occasionner des difficultés techniques (mauvaise connexion, blocage de YouTube dans certains bureaux, problèmes liés au partage des flux audio et vidéo dans les ateliers à distance, etc.). Vérifiez toujours le bon fonctionnement de la vidéo avant le début de la séance.

Messages clés pour les campagnes de sensibilisation :

- Tout besoin est un besoin humain.
- Bien que l'expression « besoins spécifiques » soit utilisée par le système de gestion des données du HCR (proGres) pour identifier les éventuels besoins complémentaires en matière de soutien, la terminologie des droits humains recommande d'éviter l'utilisation du terme « besoins spécifiques/particuliers » lorsque l'on évoque les personnes handicapées.
- À des fins opérationnelles, il serait plus efficace de faire la distinction entre un code et les termes utilisés pour désigner les personnes handicapées et leurs besoins, et d'utiliser les expressions « personne handicapée », « personne rencontrant des obstacles en matière d'accès », ou « personne vulnérable ou exposée à [un risque spécifique] ».
- Le HCR s'efforce d'améliorer l'identification des personnes handicapées dans proGres en s'appuyant sur les questions du [Groupe de Washington sur les statistiques du handicap](#). Des informations complémentaires à ce sujet seront partagées en 2021.



Diapositive 33 du PowerPoint :
Collecte de données

Conseils à l'intention des animateurs :

- Étant donné la complexité et la richesse du contenu demandé, la collecte de données doit faire l'objet d'une formation à part entière.

Il convient néanmoins d'introduire ce processus en soulignant deux points importants :

- Tous les handicaps n'étant pas visibles, la collecte de données ne peut donc pas reposer uniquement sur les indices visuels, comme le montre l'illustration de la diapositive : « Le handicap ne ressemble pas toujours à ceci (une personne en fauteuil roulant), mais peut également ressembler à cela (une personne qui se tient debout et ne présente aucun des signes apparents généralement associés au handicap). Tous les handicaps

ne sont pas visibles ; ne jugez pas trop vite. » Il existe des outils qui permettent d'identifier les personnes handicapées à partir de données démographiques, comme nous le verrons plus bas.

- Il est important de recueillir deux types d'informations :
 - **Des données individuelles/démographiques** (par exemple dans les dossiers scolaires, dans proGres). Les questions sur le handicap du Groupe de Washington et le module d'enquête de l'UNICEF sur le fonctionnement de l'enfant s'avéreront particulièrement utiles pour cela¹. Ces données permettront d'assurer un suivi en matière d'accessibilité et, parfois, de déterminer des stratégies utiles pour résoudre certaines situations difficiles.
 - **Des données relatives aux obstacles**. Des données qualitatives peuvent être recueillies sur les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées. Ce type de données peut permettre de définir conjointement des solutions pour y remédier.

Mettre en place un budget inclusif

- Fonds destinés à lever les obstacles, à promouvoir la participation et à mettre en œuvre des activités ciblées au profit des personnes handicapées
- Prise en compte de l'accessibilité physique, de l'accessibilité des communications, des aménagements raisonnables, des articles spécialisés et des équipements d'assistance



Diapositive 34 du PowerPoint : Mettre en place un budget inclusif

Document 11 : Mettre en place un budget inclusif.

- Fonds destinés à lever les obstacles, à promouvoir la participation et à mettre en œuvre des activités ciblées au profit des personnes handicapées.
- Prise en compte de l'accessibilité physique, de l'accessibilité des communications, des ajustements raisonnables, des articles spécialisés et des équipements d'assistance.

1. L'ensemble des séries de questions élaborées par le Groupe de Washington sont disponibles ici : <https://www.washingtongroup-disability.com/resources/translations-of-wg-question-sets/> [Revenir à l'activité]

Ressources – HCR

- [Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité, 2018](#)
- [Conclusion sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR](#)
- [Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé, 2019](#)
- [Manuel du HCR pour les situations d'urgence – les personnes handicapées](#)
- Formation en ligne consacrée au travail auprès des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé (disponible sur [Learn and Connect](#))



Diapositives 36-39 du PowerPoint : Ressources

Examinez certaines des ressources disponibles si les participants demandent plus d'informations sur les différents sujets présentés pendant la séance.

MODULE 5



RECUEILLIR DES DONNÉES EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Légende : Équateur. Déterminé à rendre le pays plus accessible, ce réfugié ne se laisse pas freiner par son handicap. Photo : © HCR/Jaime Giménez

Résumé :

Ce module vous présente les bases de la collecte de données, et vous explique comment analyser et utiliser les données sur les personnes handicapées relevant de la compétence du HCR.

Objectifs d'apprentissage

- Vous découvrirez pourquoi il est important de recueillir des données sur les personnes handicapées, les types de données pouvant être collectées, et les actions à mettre en place par la suite afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Messages clés

- Les données sur les personnes handicapées peuvent s'avérer très variées.
- La collecte de données relatives aux personnes handicapées doit répondre à un objectif de protection bien défini et utiliser les outils appropriés.
- Ces données doivent servir à planifier des interventions visant à réduire les obstacles et les risques auxquels sont confrontées les personnes handicapées, et à renforcer les capacités de celles-ci.

STRUCTURE GÉNÉRALE

Ce module comporte trois activités interdépendantes associées à des objectifs, des points d'apprentissage, des descriptions et des outils destinés à soutenir le personnel du bureau de pays du HCR et ses partenaires afin de faciliter la tenue d'ateliers sur le thème de la collecte et de l'utilisation des données pour protéger les personnes handicapées.

- Dans l'**activité 1**, vous découvrirez pourquoi il importe de recueillir des données sur les personnes handicapées, les types de données à collecter et dans quel but. (55 minutes)
- L'**activité 2** présente les outils permettant d'identifier les personnes handicapées lors de l'enregistrement et pendant les autres processus de collecte de données. (115 minutes)
- L'**activité 3** propose des recommandations d'utilisation des données afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées. (100 minutes)

Même s'il est fortement recommandé de terminer les trois activités pour bien comprendre les bases concernant les données relatives au handicap et les stratégies destinées à favoriser l'intégration des personnes handicapées grâce à la collecte de données, le présent module a été conçu de manière à ce que chaque activité puisse être utilisée indépendamment, en fonction du contexte et des besoins du public cible. Consacrer un atelier à chaque activité peut permettre d'espacer l'apprentissage, ou de sensibiliser les participants et de renforcer leurs connaissances dans un domaine particulier si des lacunes ont été relevées par une analyse détaillée des besoins d'apprentissage.

Ce module vient compléter les supports existants de renforcement des capacités du HCR portant sur l'intégration des personnes handicapées, notamment :

- [HCR, Note d'orientation : Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé](#)
- [Manuel du HCR pour les situations d'urgence – les personnes handicapées](#)
- [Module de formation « Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé » \(csod.com\)](#)

Pour prendre part à cette activité, les participants doivent au moins connaître l'approche du HCR en matière d'intégration des personnes handicapées décrite dans les supports précédents, et avoir terminé les modules d'introduction.

AUDIENCE

	Matériel nécessaire	Durée
Activité 1		
Partie 1 : Données relatives aux personnes handicapées en situation de déplacement forcé et d'apatridie : que sait-on et quelles sont les lacunes ?	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint et <i>document 2</i> (quiz)	45 minutes
Partie 2 : Un outil pour chaque type d'utilisation	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint et <i>document 3</i> (Un outil pour chaque type d'utilisation)	45 minutes
Évaluation :	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation du module (annexe)	10 minutes
		Total : 55 minutes

	Matériel nécessaire	Durée
Activité 2		
Partie 1 : Présentation des questions du Groupe de Washington	<ul style="list-style-type: none"> Présentation PowerPoint, <i>document 4</i> (Questions du Groupe de Washington), <i>document 5</i> (Objectifs des questions du Groupe de Washington) 	45 minutes
Partie 2 : Codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap	<ul style="list-style-type: none"> Présentation PowerPoint ; accès à l'espace de formation proGres v4 (recommandé) ; <i>document 6</i> (<i>Questions fréquentes</i>) 	60 minutes
Évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du module (annexe) 	10 minutes
		Total : 115 minutes
Activité 3		
Partie 1 : Analyser et utiliser les données au service de l'intégration des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Présentation PowerPoint, <i>document 8</i> (cas individuels) 	90 minutes
Évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du module (annexe) 	10 minutes
		Total : 100 minutes

Activité 1

COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE RECUEILLIR DIVERSES DONNÉES RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPÉES



L'activité 1 se compose de deux parties : la première, destinée à sensibiliser le personnel à la collecte des données relatives aux personnes handicapées, est adaptée à tous les publics, quel que soit leur niveau de responsabilité. La seconde partie, utile à tous les publics, inclut divers scénarios possibles adaptés aux différents domaines d'habilitation du mandat du HCR : la réception ; l'enregistrement ; la protection (y compris la protection contre la violence basée sur le genre et la protection de l'enfance) ; la redevabilité à l'égard des populations touchées ; la réinstallation et l'intégration sur place.

Activité 2

RECUEILLIR DES DONNÉES RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPÉES



L'activité 2, qui s'intéresse à l'utilisation de proGres v4, peut s'avérer particulièrement utile pour le personnel de gestion de l'identité et de l'enregistrement, le personnel du HCR chargé de la protection et les partenaires impliqués dans le processus d'identification des personnes handicapées à des fins de gestion.

Activité 3

ANALYSER ET UTILISER LES DONNÉES AU SERVICE DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES



L'activité 3 s'intéresse à l'application des stratégies d'inclusion du handicap à la prise en charge en matière de protection, et s'avérera particulièrement utile pour le personnel du HCR chargé de la protection et ses partenaires.

Un modèle d'évaluation des besoins en matière d'apprentissage, accompagné de recommandations portant sur le choix des activités, est disponible ci-dessous et dans le document 1. Vous pouvez partager cette évaluation avec tous les participants avant le début de la formation afin de déterminer si le groupe pourrait tirer parti des trois activités, ou s'il convient de sélectionner des activités et sections spécifiques. Cette évaluation doit également inclure des questions portant sur les mesures d'accessibilité nécessaires pour participer à la formation.

ÉVALUATION DES BESOINS D'APPRENTISSAGE :

1. Sur une échelle de 1 (note la plus faible) à 5 (note la plus élevée), comment évalueriez-vous votre expérience en matière de collecte de données relatives aux personnes handicapées ? Choisissez la réponse la plus pertinente :

1 – 2 – 3 – 4 – 5

Analyse : l'activité 1 peut s'avérer inutile pour les personnes expérimentées.

2. Dans quel(s) domaine(s) travaillez-vous ?

- a. Gestion de l'identité et de l'enregistrement – HCR
- b. Protection – HCR
- c. Détermination du statut de réfugié – HCR
- d. Réinstallation des personnes réfugiées – HCR
- e. Redevabilité à l'égard des populations touchées
- f. Autre [veuillez préciser] :

Analyse : en fonction des réponses à ces questions, vous pourrez définir les scénarios pertinents dans l'activité 1 – Partie 1. L'activité 2 s'avérera utile pour les participants qui ont sélectionné la réponse a) ; les activités 7, 2 et 3 le seront pour les participants qui ont sélectionné la réponse b).

3. Utilisez-vous le système proGres (version 4) du HCR ?

- a. Oui
- b. Non
- c. J'y ai accès, mais je ne l'utilise pas souvent.

Analyse : les participants qui ont accès à proGres v4 trouveront l'activité 2 particulièrement utile. La partie 1 pourra suffire à expliquer l'approche des questions du Groupe de Washington sur le handicap au reste du groupe.

4. Avez-vous des besoins d'accessibilité particuliers pour pouvoir participer à cette formation ?

- a. J'ai besoin de sous-titres.
- b. J'ai besoin d'une interprétation en langue des signes [veuillez préciser] :
- c. J'ai besoin que l'espace où elle se déroule soit accessible (entrée et toilettes comprises).
- d. Autre [veuillez préciser] :
- e. Veuillez indiquer vos coordonnées pour que nous puissions vous contacter :

Analyse : les réponses à cette question pourront vous aider à cerner les besoins potentiels en matière d'accessibilité et de soutien. Veuillez noter que ces mesures doivent être présentées et approuvées à l'avance par la personne concernée. Vous pouvez utiliser les ressources suivantes pour faciliter la participation des personnes handicapées :

- [HCR, « Supporting Participation of Persons with disabilities » \(en anglais\)](#)
- [HCR, « Rendre la communication accessible aux personnes handicapées »](#)
- Promouvoir l'accessibilité des événements virtuels

ACTIVITÉ 1

Comprendre l'importance de recueillir diverses données relatives aux personnes handicapées

Résumé :

Cette activité a pour but d'expliquer aux participants pourquoi il est important de recueillir différents types de données relatives aux personnes handicapées, et de leur présenter les outils appropriés.

Objectifs d'apprentissage

- Décrire quatre types de données relatives aux personnes handicapées : données concernant l'identification des personnes handicapées ; données sur les risques et obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées ; données sur les besoins et les priorités des personnes handicapées ; et données sur les capacités en matière de participation et d'inclusion.
- Recenser les outils et processus disponibles pour collecter des données sur les besoins et les capacités des personnes handicapées et sur les obstacles qu'elles peuvent rencontrer (notamment des informations sur l'âge, le genre et la diversité).
- Expliquer en quoi recueillir des données relatives aux personnes handicapées peut contribuer à leur protection et à leur intégration.

Messages clés

- Les données relatives aux personnes handicapées peuvent être très variées : elles peuvent ainsi porter sur l'identification, la prévalence, les obstacles, les préférences, la détermination du handicap, etc.
- La collecte de données relatives aux personnes handicapées doit répondre à un objectif de protection bien défini et utiliser les outils appropriés.
- Certaines mesures peuvent être mises en place afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées même en l'absence de données.
- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées impose aux États membres de recueillir des données ventilées par statut de handicap.
- Le HCR a un rôle essentiel à jouer dans la collecte de données relatives aux personnes réfugiées et apatrides en situation de handicap.

STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE

Cette activité se décompose en deux parties, destinées à présenter les différents types de données aux participants :

- **La partie 1**, sous forme de quiz, présente de façon interactive les différents types de données qu'il est possible de recueillir au sujet des personnes handicapées et explique en quoi la collecte de ces données permet d'améliorer leur protection.
- **La partie 2**, à travers des études de cas, présente les différents objectifs de la collecte de données relatives aux personnes handicapées et fait le point sur les différents outils à utiliser en fonction de l'objectif recherché.
- **Évaluation.** (10 minutes)

	Matériel nécessaire	Durée
<p>Partie 1 : Données relatives aux personnes handicapées en situation de déplacement forcé et d'apatridie : que sait-on et quelles sont les lacunes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation PowerPoint et <i>document 2</i> (quiz) 	45 minutes
<p>Partie 2 : Un outil pour chaque type d'utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation PowerPoint et <i>document 3</i> (Un outil pour chaque type d'utilisation) 	45 minutes
<p>Évaluation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du module (annexe) 	10 minutes
		Total : 55 minutes

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

Activité 1

COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE RECUEILLIR DIVERSES DONNÉES RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPÉES



Diapositive 1 du PowerPoint : Activité 1

Demandez aux participants d'expliquer pourquoi, selon eux, le terme « diverses » figure dans le titre de cette séance.

- Notez les réponses sur un tableau de conférence ou dans un carnet, et expliquez que nous allons évoquer différents types de données relatives aux personnes handicapées, d'où l'utilisation du mot « diverses ».

Règles de base et accessibilité



- Indiquez votre nom avant de prendre la parole
- Laissez du temps aux interprètes
- Utilisez le sous-titrage, le cas échéant
- Décrivez les images



Diapositive 2 du PowerPoint : Règles de base et accessibilité

Demandez aux participants quelles règles de base ils souhaitent mettre en place afin d'instaurer un environnement d'apprentissage favorable à tous dans le cadre de cet atelier.

Programme du jour

- Décrire au moins trois types de données relatives aux personnes handicapées
- Identifier différents outils et processus permettant de collecter des données sur le handicap
- Expliquer comment les données peuvent améliorer la protection et l'intégration des personnes handicapées



Diapositive 3 du PowerPoint : Programme du jour

Objectifs de l'activité.

- Décrire quatre types de données relatives aux personnes handicapées : données concernant l'identification des personnes handicapées ; données sur les risques et obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées ; données sur les besoins et les priorités des personnes handicapées ; et données sur les capacités en matière de participation et d'inclusion.
- Recenser les outils et processus disponibles pour collecter des données sur les besoins et les capacités des personnes handicapées et sur les obstacles qu'elles peuvent rencontrer (notamment des informations sur l'âge, le genre et la diversité).
- Expliquer en quoi recueillir des données relatives aux personnes handicapées peut contribuer à leur protection et à leur intégration.



ACTIVITÉ 1 - PARTIE 1 :

Données relatives aux personnes handicapées en situation de déplacement forcé et d'apatridie : que sait-on ?

Résumé : La première activité va présenter à l'aide d'un quiz les différents types de données disponibles dans les divers contextes du HCR.

Supports :

- Présentation PowerPoint, *document 2* – Quiz.

DÉROULEMENT DE LA PARTIE 1

- Précisez aux participants que leurs réponses seront anonymes (formulaires papier ou sondages sur menti.com ou Teams) afin de les encourager à collaborer sans crainte d'être jugés.
- Dans le cadre d'un atelier en présentiel, vous pouvez distribuer le *document 2* « *Données relatives aux personnes handicapées en situation de déplacement forcé : que sait-on ?* »
- S'il n'est pas possible d'anonymiser les réponses, évitez de donner votre avis sur les réponses recueillies et encouragez les participants à partager leurs réponses sur le forum de discussion ou par oral.

Partie 1 – Données relatives aux personnes handicapées en situation de déplacement forcé : que sait-on ?

- Répondez à 10 questions sur les différents types de données relatives aux personnes handicapées



Diapositives 5-15 du PowerPoint : Quiz

Vous pouvez passer certaines diapositives si vous utilisez la version numérique du PowerPoint.

1. Pour les besoins de la planification, on peut considérer que _____ % (pourcentage) de la population mondiale présente une forme ou une autre de handicap.
 - a) 3 %
 - b) 7 %
 - c) 15 %
2. Une femme sur _____ (nombre) est exposée au risque de handicap au cours de son existence, et un enfant sur _____ (nombre) est handicapé.

Près de la moitié des personnes âgées présentent un handicap. (*Vrai/Faux*)
3. La prévalence du handicap est plus faible au sein des populations déplacées de force que parmi les autres populations. (*Vrai/Faux*)
4. Il est facile de reconnaître une personne handicapée grâce à des indices visuels tels que l'utilisation d'un équipement d'assistance. (*Vrai/Faux*)
5. Dans certains contextes, les personnes atteintes de certains types de handicap peuvent être directement victimes de persécution en raison de leur handicap. (*Vrai/Faux*)
6. Laquelle des deux affirmations suivantes vous semble la plus juste ?
 - a) Les personnes handicapées présentent des besoins particuliers, différents de ceux des autres.
 - b) Les personnes handicapées présentent des besoins similaires à ceux des autres, mais ont plus de mal à les satisfaire.
7. Dans certains pays, les personnes réfugiées handicapées peuvent bénéficier des services de protection sociale destinés aux personnes ressortissantes handicapées si elles répondent aux critères d'admissibilité. (*Vrai/Faux*)
8. Si un membre du personnel du HCR rencontre des difficultés à recueillir des informations auprès d'une personne handicapée, il est recommandé d'agir dans l'intérêt supérieur de cette dernière. (*Vrai/Faux*)
9. Certaines mesures favorisant l'intégration des personnes handicapées peuvent être mises en place avant même de disposer des données nécessaires. (*Vrai/Faux*)
10. Le HCR n'a pris aucun engagement en matière de politiques visant à identifier et enregistrer les personnes réfugiées présentant un handicap. (*Vrai/Faux*)

Bilan

- Comment avez-vous trouvé l'exercice ?
- À quels types de données ce quiz fait-il référence ?

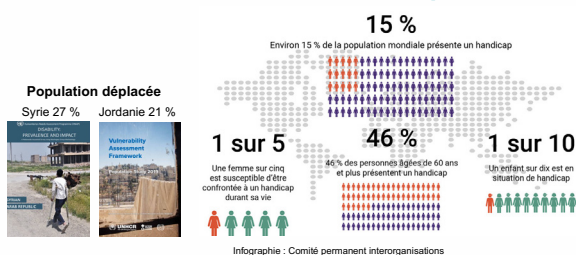


Diapositives 16-24 du PowerPoint : Commentaires

Analyse du quiz.

- Il est possible de faire part de vos commentaires après avoir recueilli les réponses à chaque question, en passant plus de temps sur les questions ayant donné lieu à de mauvaises réponses, et qui donc méritent un approfondissement.
- Si les réponses ont été données sur menti.com ou toute autre application de sondage, affichez une représentation visuelle des résultats pour l'ensemble du groupe. Celle-ci pourra être comparée à un graphique indiquant les « bonnes réponses », le cas échéant.
- Conservez une capture d'écran de ces informations, car elles pourront encore servir si vous réutilisez le même quiz comme questionnaire d'évaluation à la fin de l'activité ou de la formation.
- Demandez aux participants d'indiquer les différents types de données qu'ils ont pu citer dans le quiz : données sur la prévalence du handicap, données sur les obstacles, etc.
- Demandez aux participants de prêter attention aux types de données auxquels renvoie chaque question et indiquez cette information lors de la correction.
- Faites part de vos commentaires sur les différentes questions à l'aide des diapositives suivantes.

Questions 1 à 3 : données sur la prévalence



Diapositive 17 du PowerPoint : Questions 1 à 3

Cette diapositive résume les réponses aux quatre premières questions du quiz, relatives aux données sur la prévalence.

- Les **données sur la prévalence du handicap** rendent compte du nombre de personnes handicapées ou de la proportion d'une population présentant un handicap à un instant T. Les taux de prévalence peuvent être calculés à l'échelle mondiale ou nationale, et ventilées ou non par âge et par genre.
- Demandez aux participants pour quelle raison les données sur la prévalence sont importantes, puis expliquez : les données sur la prévalence peuvent être très utiles **pour la planification**, par exemple afin de prévoir des moyens suffisants pour assurer l'accessibilité d'un service.

Messages clés :

- Accessibilité (présentez brièvement les pourcentages qui s'affichent à l'écran, en les associant aux questions précédentes) :
 - Selon le *Rapport mondial sur le handicap de 2011*, 15 % de la population mondiale vivrait avec un handicap, soit plus d'un **milliard de personnes** (réponse à la **question 1**).
 - Les personnes handicapées ne forment pas un groupe homogène. Outre les différents types de handicap, les personnes concernées peuvent être des femmes (une sur cinq présente un handicap), des enfants (10 % sont handicapés) ou des personnes âgées (46 % sont atteintes d'un handicap), entre autres caractéristiques (réponse à la **question 2**).
 - En l'absence de données, les **recommandations minimales pour la planification** doivent être établies sur la base de ces estimations.
 - La prévalence du handicap est souvent plus élevée au sein des populations touchées par une crise ou un conflit. Ainsi, des rapports de 2019 font état d'une prévalence de 21 % en Jordanie et de 27 % en Syrie. **À la question 3**, il fallait donc répondre « Faux ».
 - Le problème ne se limite pas à un taux de prévalence plus élevé : les personnes handicapées en situation de déplacement sont également confrontées à des obstacles et à des risques supplémentaires, et c'est l'interaction avec ces obstacles qui constitue un handicap, comme vous l'avez sans doute appris dans le cadre des modules précédents.

Sources :

- Comité permanent interorganisations, *Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, 2019*. (estimations de l'OMS, *Rapport mondial sur le handicap, 2011*).
- Programme d'évaluation des besoins humanitaires, *Disability: Prevalence and impact. Syrian Arab Republic, 2019* (en anglais).
- HCR, *Vulnerability Assessment Framework – Population Study 2019 – Jordan, 2019* (en anglais).

Question 4 : identification des personnes handicapées

4. Il est facile de reconnaître une personne handicapée grâce à des indices visuels tels que l'utilisation d'un équipement d'assistance. (Vrai/Faux)



Diapositive 18 du PowerPoint :

Question 4

Il est facile de reconnaître une personne handicapée grâce à des indices visuels, tels que l'utilisation d'un équipement d'assistance (Vrai/Faux).

- On sait que les indices visuels ne suffisent pas à reconnaître une personne handicapée, car de nombreux handicaps ne sont pas « visibles ». La bonne réponse à cette question était donc « Faux ».
- **Accessibilité** – Décrivez l'illustration intitulée « Le handicap ne ressemble pas toujours à ceci. » Tous les handicaps ne sont pas visibles, et vous risquez de ne pas identifier toutes les personnes handicapées si vous vous fiez uniquement aux indices visuels. Il existe des outils et des processus permettant de recenser les personnes handicapées. Nous les présenterons au fil de ce module.
- Cette diapositive porte sur les données permettant d'**identifier les personnes handicapées**.
- Cette démarche peut être entreprise pour différentes raisons, comme nous le verrons dans cette formation : à des fins statistiques, **pour identifier les personnes les plus vulnérables**, ou pour déterminer leur admissibilité à certaines prestations, entre autres.

- Nous approfondirons ces raisons dans la prochaine partie ; la présente activité se penchera essentiellement sur l'identification des **personnes les plus exposées à la discrimination et à d'autres problèmes liés à la protection**.

Question 5 : données sur les risques auxquels sont exposées les personnes handicapées

5. Dans certains contextes, les personnes présentant certains types de handicaps peuvent être directement victimes de persécution en raison de leur handicap. (*Vrai/Faux*)

Exemple : *Action on Albinism (Nigéria)*

Photo : L. Masina/VOANews



Diapositive 19 du PowerPoint : Question 5

Les personnes présentant certains handicaps peuvent être victimes de persécutions directes en raison de leur handicap dans certains contextes (*Vrai/Faux*).

- **Accessibilité** – Lisez le contenu de la diapositive et décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : À Lilongwe, capitale du Malawi, des manifestants protestent contre les agressions incessantes dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme.
- La bonne réponse à cette question est « Vrai » : il arrive effectivement que les personnes handicapées soient persécutées à cause de leur handicap.
- Les personnes atteintes d'albinisme, par exemple, peuvent être persécutées dans certains pays en raison de croyances infondées sur cette condition ; elles sont parfois exposées à une violence extrême, voire à la mort.
- Cette diapositive renvoie à la collecte de **données relatives aux risques** auxquels sont confrontées les personnes handicapées.
- Pour le HCR, il est crucial de recueillir des informations sur les risques liés à la stigmatisation et à la discrimination en raison d'un handicap.
- Ces informations doivent notamment être prises en compte dans l'examen des renseignements relatifs au pays d'origine lors du processus de détermination du statut de réfugié ; certains mouvements militants tels que l'Albino Foundation au Nigéria se chargent de recueillir ce type de données.
- On déplore malheureusement une sensibilisation insuffisante à la prise en compte des autres types de handicap dans les demandes d'asile. Ainsi, les personnes présentant un handicap intellectuel ou psychosocial peuvent être jugées comme ayant des comportements inappropriés dans certains contextes en raison de croyances religieuses.

Question 6 : données sur les besoins et les difficultés des personnes handicapées

6. Laquelle des deux affirmations suivantes vous semble la plus juste ?
- Les personnes handicapées présentent des besoins particuliers, différents de ceux des autres personnes.
 - Les personnes handicapées présentent des besoins similaires à ceux des autres personnes, mais ont plus de mal à les satisfaire.



Diapositive 20 du PowerPoint : Question 6 : données sur les besoins et difficultés des personnes handicapées

Laquelle des deux affirmations suivantes vous semble la plus juste ?

- Les personnes handicapées présentent des besoins particuliers, différents de ceux des autres.
 - Les personnes handicapées présentent des besoins similaires à ceux des autres, mais ont plus de mal à les satisfaire.
- La réponse à cette question ne sera pas forcément la même pour tous les participants, **et il n'y a pas de « bonne réponse »**, même si la réponse **b)** serait légèrement plus juste.
 - Pourtant, beaucoup pensent que les personnes handicapées présentent **uniquement des besoins différents ou particuliers** (qu'elles ont toutes besoin d'équipements d'assistance, par exemple), ce qui n'est pas vrai.
 - Limiter les besoins des personnes handicapées à ces seuls besoins spécifiques peut parfois conduire à les reléguer au second plan (par exemple en décidant de répondre d'abord aux besoins essentiels, avant de s'intéresser aux besoins spécifiques), ou donner l'illusion que seules les organisations spécialisées sont en mesure de travailler avec les personnes handicapées.
 - Demandez aux participants de regarder l'illustration qui s'affiche à l'écran et de réfléchir aux points suivants :
 - **Accessibilité** – Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran (un enfant en fauteuil roulant regarde des toilettes auxquelles on accède par des marches), puis posez les questions suivantes aux participants : **de quoi cet enfant a-t-il besoin ? Par exemple, aller aux toilettes. Ce besoin est-il différent de ceux d'autres personnes ? Ou est-ce que l'enfant présente le même besoin, mais se heurte à des obstacles ?**
 - Cette question renvoie aux **données relatives aux besoins et aux obstacles** rencontrés par les personnes handicapées.
 - Pour la plupart, les personnes handicapées ont les mêmes besoins que les autres, mais il leur faut un environnement dépourvu d'obstacles.
 - Disposer d'informations sur ces obstacles peut s'avérer très utile pour garantir l'égalité d'accès aux services.
 - Ces informations supplémentaires permettront par ailleurs de favoriser leur autonomisation. On estime par exemple qu'environ 5 % des personnes handicapées ont besoin d'un équipement d'assistance.

Question 7 : données sur la détermination du handicap pour des raisons d'admissibilité

7. Dans certains pays, les personnes réfugiées handicapées peuvent bénéficier des services de protection sociale destinés aux personnes handicapées si elles répondent aux critères d'admissibilité. (Vrai / Faux – cela dépend du contexte)



Diapositive 21 du PowerPoint : Question 7

Dans certains pays, les personnes réfugiées handicapées peuvent bénéficier de services de protection sociale destinés aux personnes ressortissantes handicapées si elles répondent aux critères d'admissibilité. (Vrai/Faux - cela dépend du contexte).

- La réponse à cette question dépend du contexte dans lequel elle est posée : dans certains pays, des obstacles administratifs empêcheront les personnes réfugiées handicapées de bénéficier des aides destinées aux personnes handicapées, ces prestations nécessitant un justificatif de nationalité ou étant réservées aux ressortissants du pays, par exemple.
- Cette diapositive s'intéresse aux données sur la **détermination du handicap pour des raisons d'admissibilité**.

- Le processus qui consiste à recenser les personnes handicapées à des fins statistiques, de planification ou de suivi (suivi du nombre de personnes handicapées bénéficiant d'un service, par exemple) n'est pas le même que celui visant à les identifier pour des **raisons d'admissibilité** à certains types de programmes (accès aux programmes de protection sociale d'un pays, par exemple).
- Certains pays ont mis en place à cet effet des « procédures d'évaluation et de détermination du handicap ».
- Ces procédures et programmes permettent aux personnes handicapées d'obtenir certains droits : allocations de transport et d'accessibilité, accès à des équipements d'assistance, etc.
- Des cartes nominatives sont souvent remises aux personnes concernées pour justifier leur admissibilité aux prestations en question. **Accessibilité** – La diapositive qui s'affiche à l'écran montre plusieurs exemples de « cartes d'invalidité » délivrées dans l'Union européenne, en France, en Inde et en Équateur.
- Notons toutefois que ces procédures sont réglementées par des lois nationales et exigent souvent des évaluations médicales et socioéconomiques longues et coûteuses, généralement conduites sous la direction des ministères de la Santé et de la Protection sociale.
- Il n'existe pas de carte ni de procédure valable ou applicable au niveau international.
- Il est important que les personnes réfugiées handicapées puissent accéder à ces procédures et services, et il conviendra de déterminer si les critères d'admissibilité sont compatibles avec le statut de réfugié.
- Pour sa part, le HCR peut considérer le handicap comme un critère d'admissibilité pour certains programmes. Il est par conséquent indispensable de disposer de données fiables sur la détermination du handicap, souvent difficile à établir à l'échelle nationale.
- Nous y reviendrons dans les activités suivantes.

Question 8 : données sur les préférences et les capacités

8. Si un membre du personnel du HCR rencontre des difficultés à recueillir des informations auprès d'une personne handicapée, il est recommandé d'agir dans l'intérêt supérieur de cette dernière. (*Vrai/Faux*)



Diapositive 22 du PowerPoint : Question 8

Si un membre du personnel du HCR rencontre des difficultés à recueillir des informations auprès d'une personne handicapée, il est recommandé d'agir dans l'intérêt supérieur de cette dernière. (*Vrai/Faux*).

- À cette question, il fallait répondre **faux** : suivant les normes procédurales du HCR ([Section 2.9, Demandeurs présentant des troubles de santé mentale ou un handicap intellectuel](#)), le personnel du HCR est tenu de trouver d'autres moyens de recueillir les informations voulues, en ayant recours à d'autres moyens de communication ou en faisant appel à des interprètes en langue des signes, par exemple.
- **Accessibilité** – Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran. Un employé du HCR travaille à un bureau d'enregistrement. Maryam, une femme présentant une déficience auditive, se rend au bureau où doit se dérouler son entretien. L'employé du HCR semble surpris lorsqu'elle utilise la langue des signes pour le saluer.
- Le processus de collecte de données n'est pas épargné par les difficultés souvent rencontrées par les personnes handicapées, notamment les obstacles à l'information et à la communication, ni par les attitudes négatives et les préjugés du personnel.
- Dans des situations comme celle-ci, le personnel du HCR doit faire tout son possible pour recueillir les informations directement auprès des personnes concernées, y compris en faisant appel à des interprètes en langue des signes ou en utilisant d'autres modes de communication.

- Pour plus d'informations, voir par exemple : [Refworld | Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR, « 2.9 : Demandeurs présentant des troubles de santé mentale ou un handicap intellectuel dans les procédures de DSR du HCR »](#).
- Cette diapositive illustre pourquoi il est important de recueillir des **données sur les préférences et les capacités** des personnes handicapées, notamment durant les collectes de données.
- Dans ce module, nous verrons comment permettre aux personnes handicapées d'exprimer leurs préférences et de participer aux décisions qui influent sur leur vie.

Question 9 : données sur les préférences et les capacités

9. Certaines mesures favorisant l'intégration des personnes handicapées peuvent être mises en place avant même de disposer de données sur la question. (*Vrai/Faux*)



Diapositive 23 du PowerPoint : Question 9

Certaines mesures favorisant l'intégration des personnes handicapées peuvent être mises en place avant même de disposer des données du HCR. (*Vrai/Faux* – proposez une solution).

- La bonne réponse à cette question est « **Vrai** » : certaines mesures favorisant l'intégration des personnes handicapées peuvent être mises en place même en l'absence de données.
- **Accessibilité** – Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : l'entrée du bâtiment du Programme Jeunesse dispose à la fois de marches et d'une rampe d'accès afin de garantir l'accessibilité.
- S'il est fondamental, pour des besoins de planification, de connaître la prévalence du handicap dans une population donnée ou de disposer d'informations sur les types d'obstacles rencontrés par les personnes handicapées, certaines mesures favorisant l'intégration de ces personnes peuvent en revanche être appliquées dès le début.
- Ainsi, l'accessibilité étant un prérequis de l'intégration, il est possible de respecter des normes minimales d'accessibilité lors de la construction d'une nouvelle infrastructure (comme le Centre pour les jeunes présenté à l'écran) ou de l'élaboration d'une campagne de communication.
- Cette diapositive renvoie à la collecte d'**informations sur les conditions favorables** pouvant être mises en place sans qu'il soit nécessaire de disposer d'autres données sur les personnes handicapées.
- En recueillant des informations supplémentaires sur les préférences des personnes handicapées ainsi que sur les éventuels ajustements à opérer pour faciliter l'accès de tous et en veillant à maintenir l'égalité d'accès, vous assurerez que les services fournis répondent bien à leurs besoins.

Question 10 : engagements du HCR

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, article 31 – 2006 – seul traité imposant la ventilation des données

Conclusion du HCR sur les réfugiés handicapés – 2010

Pacte mondial sur les réfugiés – 2019

Sommet mondial sur le handicap – 2019

Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap – 2019

UNHCR PRIMES
Population Registration and Identity Management Ecosystem



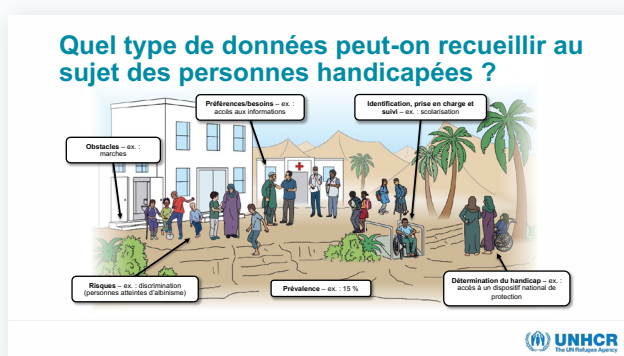
UNHCR | Global Focus Insight
The UN Refugee Agency | UNHCR Business Intelligence Solutions



Diapositive 24 du PowerPoint : Question 10

Le HCR n'a pris aucun engagement en matière de politiques visant à assurer l'identification et l'enregistrement des personnes réfugiées présentant un handicap (*Vrai/Faux*).

- **Accessibilité** – Cette diapositive présente différents cadres d'action conformément auxquels le HCR s'engage à collecter des données sur les personnes handicapées, ainsi que certains des outils mis en place par l'organisation dans les contextes où il est possible de collecter ce type de données et d'en rendre compte.
- L'énoncé de la question 10, qui indiquait que le HCR n'avait pris aucun engagement dans ce domaine, est donc **faux**.
- En vertu des traités internationaux et de ses engagements sur le plan des politiques, le HCR est tenu d'identifier et d'enregistrer comme il se doit les personnes réfugiées en situation de handicap, mais aussi de recueillir des données complémentaires afin de recenser les difficultés qu'elles rencontrent et d'y remédier. On peut notamment citer les exemples suivants :
 - **L'article 31 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées** impose aux États de « recueillir des informations appropriées, y compris des données statistiques et résultats de recherches, qui leur permettent de formuler et d'appliquer des politiques visant à donner effet à la présente Convention. [...] Les informations recueillies conformément au présent article sont désagrégées, selon qu'il convient, et utilisées pour évaluer la façon dont les États parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la présente Convention et identifier et lever les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits. »
 - De plus, la **Conclusion du Comité exécutif sur les réfugiés et autres personnes handicapées protégés et assistés par le HCR no 110 (LXI), 2010** « recommande aux États, au HCR et aux partenaires compétents d'assurer, selon qu'il convient, que les réfugiés et d'autres personnes handicapés fassent l'objet d'une identification et d'un enregistrement rapides et systématiques ».
 - Des engagements similaires relatifs à la ventilation des données par type de handicap figurent dans le Pacte mondial sur les réfugiés.
 - Lors du **Sommet mondial sur le handicap**, le HCR s'est engagé à intégrer les questions du Groupe de Washington dans ses systèmes d'enregistrement des données afin d'améliorer l'enregistrement des personnes réfugiées en situation de handicap.
- Cette question montre comment la collecte de données sur les personnes handicapées peut contribuer **au suivi des mécanismes de protection des droits fondamentaux**, entre autres initiatives.
- Les systèmes de gestion des données du HCR fournissent les outils nécessaires pour honorer ces engagements et rendre compte des problèmes rencontrés par les personnes handicapées, mais également de leur accès aux services de protection et d'assistance.
- Nous expliquerons en détail les améliorations apportées au système proGres afin d'identifier les personnes handicapées à des fins de protection, et présenterons brièvement d'autres outils destinés à suivre l'intégration des personnes handicapées et à en rendre compte.



Diapositive 25 du PowerPoint : Quel type de données peut-on recueillir au sujet des personnes handicapées ?

- Accessibilité – Expliquez que cette image représente une communauté où des enfants et des adultes, handicapés ou non, sont réunis devant une école et un centre de santé.
- Demandez aux participants s'ils parviennent à nommer les différents types de données pouvant être recueillies au sujet des personnes handicapées à partir de ce qu'ils ont appris durant le quiz. (Remarque : il s'agit d'une diapositive animée ; il conviendra donc de lancer la discussion sans aucun texte, et de n'afficher les six zones de texte qu'après l'exercice de réflexion.)
- Affichez les différents types de données qui figurent sur la diapositive en cliquant dessus pour faire apparaître les animations, et appuyez-vous sur les points ci-dessous si vous disposez du temps nécessaire.

Les diverses données recueillies en fonction des situations rencontrées peuvent contribuer à améliorer la protection et l'aide en faveur des personnes handicapées. Il est notamment possible de recueillir :

- Des données relatives à la prévalence globale du handicap dans une population donnée, qui pourront servir à planifier efficacement l'utilisation des ressources.
 - Des données relatives à l'identification des personnes handicapées ainsi qu'au suivi de leur accès et de leurs difficultés éventuelles en matière de protection, qui pourront servir à repérer les personnes qui risquent de voir leur participation limitée et d'être exclues des mesures de protection et d'assistance ou d'autres solutions proposées, de façon à améliorer la gestion des cas à des fins de protection.
 - Des données relatives aux risques auxquels sont confrontées certaines personnes handicapées (violence extrême subie par les personnes atteintes d'albinisme dans certains contextes, par exemple), qui permettront de mettre en place des mesures d'atténuation (sensibilisation, notamment) et des interventions individuelles (détermination du statut de réfugié en fonction de l'appartenance à un groupe social à risque dans le pays d'origine, par exemple).
 - Des données relatives aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées, qui permettront d'atténuer ces obstacles et de trouver d'autres moyens d'accès en attendant leur élimination.
 - Des données relatives aux besoins, aux préférences et aux capacités, qui nous permettront de garantir la pertinence de nos activités.
 - Enfin, dans certains pays, il existe des processus juridiques pour évaluer et déterminer le handicap, à l'issue desquels il est officiellement décidé de conférer ou non le statut de personne handicapée. Selon les pays, ce statut peut être officialisé par la délivrance d'une carte d'invalidité ou autre document similaire donnant notamment accès à certains services et avantages. Il est important de souligner que ce genre d'évaluations prend généralement du temps, et que les personnes réfugiées peuvent rencontrer des obstacles administratifs qui entravent leur accès à ces processus (par exemple, preuve de citoyenneté).
- Énoncez le message clé suivant : **selon les objectifs de la collecte de données, les outils et les ressources nécessaires ne seront pas les mêmes.**



**Diapositive 26 du PowerPoint :
Comment définir le handicap ?**

Si vous disposez du temps nécessaire et que les participants ont déjà pris connaissance de ce modèle (dans le module 2 du guide du HCR intitulé Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé), vous pouvez rappeler le « concept de handicap » défini par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, en précisant que les données sur les différents facteurs en interaction permettent d'améliorer l'inclusion et la protection des personnes handicapées.

Utilisez l'animation PowerPoint pour faire apparaître le mot « DONNÉES » ainsi que les flèches le reliant aux différents aspects sous-tendant le concept de handicap.

Accessibilité – Cette diapositive illustre le « concept » de handicap tel que défini par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce concept a été présenté dans le module 2 du Guide d'animation, « Renforcer la protection des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé ».

- Comme nous l'avons déjà vu, le handicap **résulte** de l'interaction entre des personnes présentant diverses caractéristiques (notamment des déficiences) et des obstacles présents dans l'environnement, cette interaction pouvant se traduire soit par la participation et l'inclusion, soit par la discrimination et l'exclusion.
- Les personnes handicapées ne constituent pas un groupe homogène, et le handicap lui-même est un concept complexe qui dépend à la fois des caractéristiques individuelles et de l'interaction avec l'environnement.
- C'est la raison pour laquelle il est important de collecter différents types de données.
- Associez les couleurs du mot « DONNÉES » à celles des différents facteurs (individuels, environnementaux, obstacles, conditions favorables, ...).
- Dans cette formation, nous vous présenterons les types de données les plus pertinents à collecter pour garantir l'intégration des personnes handicapées relevant du mandat du HCR.

Messages clés

- Grande diversité des données
- Obligation pour les États membres de collecter des données sur le handicap en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- Rôle essentiel du HCR dans la collecte de données sur les personnes réfugiées et apatrides présentant un handicap



Diapositive 27 du PowerPoint : Messages clés

Messages clés :

Partagez les messages clés suivants avec les participants :

- Les données relatives aux personnes handicapées peuvent être très variées : elles peuvent ainsi porter sur l'identification, la prévalence, les obstacles, les préférences, la détermination du handicap, etc.
- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées impose aux États membres de recueillir des données ventilées par statut de handicap.
- Le HCR a un rôle essentiel à jouer dans la collecte de données relatives aux personnes réfugiées et apatrides en situation de handicap.



Légende : République du Congo. Des milliers de personnes des populations autochtones risquent de devenir apatrides. Photo : © HCR/Hélène Caux



ACTIVITÉ 1 - PARTIE 2 :

Un outil pour chaque type d'utilisation

Résumé : Cette partie présente à travers une étude de cas les différents objectifs de la collecte de données relatives aux personnes handicapées et fait le point sur les outils qui existent et ceux qui pourraient être créés ou adaptés en fonction de l'objectif recherché.

Supports :

- Présentation PowerPoint ; *document 3 – Un outil pour chaque type d'utilisation*

PART 2 SEQUENCE :

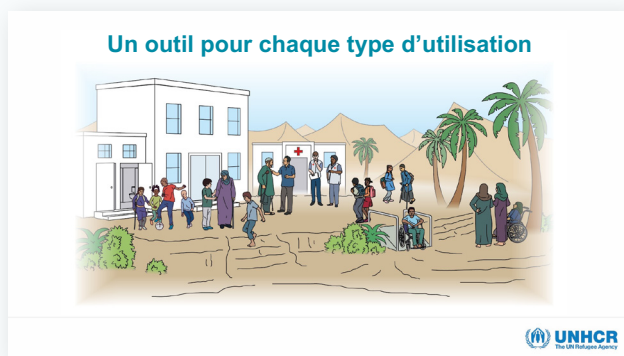
Programme

- Décrire différents objectifs d'une collecte de données relatives aux personnes handicapées
- Recenser les types d'outils disponibles pour chaque type d'utilisation
- Explorer les outils existants grâce à des études de cas correspondant à votre travail



Diapositive 29 du PowerPoint : Programme du jour

Présentez les objectifs de la partie 1.




Diapositive 30 du PowerPoint : Un outil pour chaque type d'utilisation

- Accessibilité – Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran, déjà utilisée dans la partie 1. Cette image représente une communauté où des enfants et des adultes, handicapés ou non, sont réunis devant une école et un centre de santé.
- Exposez le **contexte** de cette activité : il existe des personnes handicapées dans toutes les populations, et ces personnes peuvent être confrontées à des risques et des obstacles supplémentaires pour satisfaire leurs besoins et assurer leur propre protection.
- Nous avons vu dans la partie précédente que le fait de recueillir diverses données sur ces situations peut contribuer à améliorer leur protection et leur prise en compte dans les interventions du HCR.
- Expliquez aux participants que dans l'exercice suivant, ils travailleront avec la communauté représentée à l'image et auront pour mission de collecter des données sur les personnes handicapées.
- L'objectif de cet exercice sera de sélectionner le type de données approprié ainsi que l'outil le mieux adapté.

Étude de cas

- Travaillez en petits groupes. Chaque groupe sera **chargé d'une tâche**.
- Quels **types de données** devez-vous collecter, et **pourquoi** ?
- De quels **outils** aurez-vous besoin pour collecter ces données ?
- Exemple : vous devez évaluer l'accès des personnes réfugiées à une école et à un centre médical en tenant compte de l'âge et de l'égalité des genres.
- Exemple : données sur la scolarisation et données médicales ventilées par sexe et par âge afin de déterminer si l'accès des femmes et des filles est similaire à celui des hommes et des garçons.
- Exemple : questions relatives au sexe et à l'âge dans les dossiers scolaires et médicaux.



Diapositive 31 du PowerPoint : Étude de cas



- Expliquez aux participants que dans l'exercice suivant, ils travailleront auprès de la communauté représentée à l'image et auront pour **mission** de collecter des données sur les personnes handicapées.
- Ils devront déterminer les **types** de données à collecter, les **objectifs** de ces données et les types d'**outils** à utiliser.
- Donnez-leur un **exemple sans rapport avec le handicap** (parmi ceux affichés à l'écran).
- Vous pouvez soit donner cet **exemple** en expliquant les étapes nécessaires à la résolution de l'étude de cas, soit lire uniquement les questions qui s'affichent à gauche de l'écran et demander aux participants de réagir à l'exemple suivant : si vous avez pour mission d'évaluer l'accès à une école et à un centre médical en tenant

compte de l'âge et de l'égalité des genres, de quels types de données auriez-vous besoin, et quels outils pourriez-vous utiliser ? Cela aidera les participants à mobiliser des connaissances qu'ils possèdent déjà et dont ils pourront se servir pour cet exercice.

- Commentez l'**exemple** proposé : si vous aviez pour mission de veiller à la prise en compte de l'âge et de l'égalité des genres dans l'analyse de l'accès à certains services, vous devriez au minimum ventiler les données relatives à la communauté concernée par sexe et par âge afin de déterminer si les femmes et les filles y ont accès dans les mêmes proportions que les hommes et les garçons. Pour réaliser cette analyse, vous auriez besoin d'informations démographiques individuelles sur le sexe assigné à la naissance et la date de naissance – données que vous pourriez recueillir en posant notamment des questions à caractère démographique ou en demandant une pièce d'identité.

Étude de cas

1. Lisez l'énoncé de la tâche qui vous a été confiée.
2. De quels types de données auriez-vous besoin ?
3. Dans quel but ?
4. Quels seraient les outils les plus adaptés ?
5. Bilan

Diapositive 32 du PowerPoint :
Étude de cas

Consignes pour l'étude de cas.

- Répartissez les participants en groupes de deux ou trois et confiez une **tâche** à chaque groupe (les tâches seront détaillées plus loin). Vous pouvez aussi lire l'énoncé des différentes tâches et demander aux participants de choisir celle qu'ils trouvent la plus intéressante au vu de leurs responsabilités actuelles, mais cette méthode peut prendre plus de temps.
- Après avoir lu l'énoncé de leur tâche, les participants recevront une série de **fiches ou documents** indiquant les différents objectifs d'une collecte de données relatives aux personnes handicapées et les différents outils pouvant être utilisés selon l'objectif recherché. Chaque outil est représenté sur une fiche qui décrit brièvement son objectif et son fonctionnement.
- Distribuez les fiches, puis demandez aux participants de les lire et de déterminer l'objectif correspondant le mieux à la tâche qui leur a été confiée, et les outils qui seraient les plus appropriés.
- Les participants pourront s'appuyer sur une série de questions directrices afin de définir ce dont ils auront besoin pour mener à bien cette tâche :

- De quels types de données auriez-vous besoin ?
- Dans quel but ?
- Quels seraient les outils les plus adaptés ?

— Fiche d'exercice **2** —

2. Enregistrement continu. Vous participez à l'élaboration d'un exercice de vérification et de profilage des personnes réfugiées à l'échelle nationale, et vous avez pour mission d'améliorer les données relatives aux personnes handicapées.

- Les exercices de vérification visent souvent à élargir et à améliorer les données démographiques relatives aux personnes réfugiées. Dans ce cas, l'exercice concernera le déplacement prolongé d'environ 4 000 personnes réfugiées.
- Le questionnaire est conçu pour mettre à jour les données biométriques (sexe et âge uniquement à l'heure actuelle) et saisir des données supplémentaires sur le statut socioéconomique des personnes réfugiées et leur accès aux services de base (fréquentation scolaire, accès aux soins de santé, etc.).
- Le pourcentage actuel de personnes handicapées enregistrées dans le pays est très faible (1,2 %) par rapport à l'estimation globale (15 % de la population).
- Vous devez améliorer les données sur les personnes handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?
Dans quel but ?
Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

— Fiche d'exercice **6** —

6. Intégration locale. Vous étudiez les critères d'intégration des personnes réfugiées handicapées en coordination avec les partenaires nationaux chargés de la gestion du programme national de protection sociale à l'intention des personnes handicapées.

- Le gouvernement a accepté de faire des efforts en faveur de l'intégration locale des personnes réfugiées, qu'elles présentent ou non un handicap.
- Celui-ci dispose d'un programme de protection dédié aux personnes handicapées.
- Les autorités nationales délivrent aux titulaires de droits une carte d'invalidité qui leur donne accès à des avantages tels que des bourses d'études, des équipements d'assistance et des subventions d'accessibilité.
- Vous devez étudier les critères d'admissibilité des personnes réfugiées handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?
Dans quel but ?
Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

- Demandez aux participants de réfléchir aux **objectifs** de la collecte de données : selon vous, quelles seraient les données les plus pertinentes à recueillir pour réaliser la tâche qui vous a été confiée ?
- Pour commencer, les participants peuvent sélectionner le ou les objectifs qui correspondent le mieux à la tâche qui leur a été confiée. Dans un deuxième temps, ils sélectionneront les outils les plus appropriés pour collecter les données dont ils ont besoin pour cette tâche.
- Enfin, ils devront préparer un résumé pour présenter leur étude de cas et justifier leurs choix.

Dans le cadre d'un atelier en présentiel :

- Distribuez les fiches à chacun des groupes en version papier ou numérique. Anticipez les éventuels problèmes d'accessibilité, en prévoyant des exemplaires en braille par exemple.

Dans le cadre d'un atelier à distance :

- Communiquez les fiches (dans un format Word ou PDF accessible) à l'aide d'un lien et créez si possible plusieurs salles virtuelles. L'ensemble du groupe peut aussi travailler sur la même tâche.

Exercices – thèmes

- | | |
|---|--|
| 1. Accueil/enregistrement d'urgence | 4. Redevabilité à l'égard des populations touchées |
| 2. Enregistrement continu | 5. Réinstallation des personnes réfugiées |
| 3. Protection contre la violence basée sur le genre/protection de l'enfance | 6. Intégration locale |



Diapositive 33 du PowerPoint : Exercices – thèmes

Consultez le document 3 pour plus d'informations sur chaque étude de cas.

- **Accueil/enregistrement d'urgence.** Vous travaillez au sein du service de gestion de l'identité et de l'enregistrement d'un centre d'accueil financé par le HCR. Vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes handicapées et leurs besoins soient identifiés.
- **Enregistrement continu.** Vous participez à l'élaboration d'un exercice de vérification à l'échelle nationale ou d'activités d'enregistrement continu des personnes réfugiées, et vous avez pour mission d'améliorer les données relatives aux personnes handicapées.
- **Protection contre la violence basée sur le genre/protection de l'enfance.** Vous devez améliorer les services de protection contre la violence basée sur le genre et de protection de l'enfance au sein d'un centre communautaire. On vous rappelle de veiller à ce que les femmes, les filles et les garçons en situation de handicap aient accès à ces services au même titre que les autres.
- **Redevabilité à l'égard des populations touchées.** Vous mettez en place un système de retours et de réclamations à l'école et au centre médical communautaire, et on vous demande d'améliorer la collecte de données auprès des personnes handicapées.
- **Réinstallation des personnes réfugiées.** Vous travaillez sur des procédures de réinstallation, et vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes réfugiées en handicapées aient accès aux mêmes possibilités de réinstallation que les autres personnes.
- **Intégration locale.** Vous étudiez les critères d'intégration des personnes réfugiées handicapées en coordination avec les partenaires nationaux chargés de la gestion du programme national de protection sociale à l'intention des personnes handicapées.

Types de données relatives aux personnes handicapées

- Données sur le statut de handicap (personne handicapée ou sans handicap)
- Données sur les risques et les difficultés auxquels sont confrontées les personnes handicapées
- Données sur les capacités des personnes handicapées et sur leurs besoins en matière d'assistance
- Évaluation et détermination du handicap



Diapositive 34 du PowerPoint : types de données relatives aux personnes handicapées

Données sur le statut de handicap (personne handicapée ou sans handicap).

- Ce type d'information permet de ventiler les données et d'identifier les personnes qui risquent plus que les autres d'être confrontées à des restrictions, entre autres problèmes (si on les associe à d'autres données). Ces données sont relativement faciles à recueillir.
- Données sur les risques et les difficultés auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Ce type de données permet d'identifier les obstacles à l'égalité de participation de tous ainsi que les risques auxquels sont exposées les personnes handicapées.
- Données sur les capacités des personnes handicapées et sur leurs besoins en matière d'assistance. Ce type de données permet de cerner les différentes façons d'aider les personnes handicapées en fonction de leurs capacités et de leurs besoins.
- Évaluation et détermination du handicap. Ce type de données doit être utilisé uniquement pour garantir un accès approprié aux programmes ciblés. La collecte de ces données est complexe et coûteuse.

Objectifs de la collecte de données

- Identifier les personnes handicapées pour **élaborer des politiques et des programmes adaptés**
- Identifier les personnes handicapées pour assurer une **prise en charge en matière de protection**
- Répertoire les **risques** auxquels sont exposées les personnes handicapées
- Identifier les **obstacles** qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à certains lieux ou services
- Déterminer les **préférences** et les **capacités** des personnes handicapées
- Déterminer l'**admissibilité des ménages** comptant des personnes handicapées à certaines aides (demandes d'accès à une prestation de protection sociale, par exemple)
- Dégager les **tendances** en matière de prévalence/d'accès/d'impact sur les personnes handicapées dans les données des enquêtes ou services



Diapositive 35 du PowerPoint : Objectifs de la collecte de données

- Identifier les personnes handicapées pour **élaborer des politiques et des programmes adaptés**.
- Identifier les personnes handicapées pour assurer une **prise en charge en matière de protection**.
- Répertoire les **risques** auxquels sont exposées les personnes handicapées.
- Recenser les **obstacles** qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à certains lieux ou services.
- Déterminer les **préférences** et les **capacités** des personnes handicapées.
- Déterminer l'**admissibilité des ménages** comptant des personnes handicapées à certaines aides (demandes d'accès à une prestation de protection sociale, par exemple).
- Dégager les **tendances** en matière de prévalence/d'accès/d'impact sur les personnes handicapées dans les données des enquêtes ou services.

Outils

- Outil 1 – [Questions du Groupe de Washington](#)
- Outil 2 – Codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap
- Outil 3 – Outils d'évaluation des obstacles et de l'accessibilité
- Outil 4 – Outils d'évaluation et de détermination du handicap
- Outil 5 – Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées



Diapositive 36 du PowerPoint : Outils

Consultez le document 3 pour plus d'informations.

Fiche-outil 1

Outil 1 – Questions du Groupe de Washington

Objectif – Ces questions permettent d'identifier les personnes qui ont des difficultés à réaliser certaines activités élémentaires et universelles et qui, de ce fait, sont plus susceptibles de voir leur participation sociale restreinte dans un environnement inadéquat. Cette brève série de questions correspond à une vision du handicap fondée sur le respect des droits.

Structure – Le [polyèdre de questions sur le handicap du Groupe de Washington](#) regroupe six questions afin d'évaluer les activités ou « fonctions » élémentaires universelles : capacités à voir, à entendre, à se déplacer, à prendre soin de soi, à se concentrer et à communiquer. Les réponses à ces six questions permettent de déterminer si la personne est handicapée ou non. Par exemple : « Éprouvez-vous des difficultés à voir, même avec des lunettes ? »

- Non, pas du tout.
- Oui, un peu.
- Oui, beaucoup.
- Je ne vois rien du tout.

Les personnes qui sélectionnent les options (c) ou (d) en réponse à au moins l'une de ces six questions doivent être considérées comme handicapées dans le cadre de la ventilation des données.

Utilisation – Recueillir des données statistiques ventilées par statut de handicap. Ajoutées à une enquête comportant d'autres questions, ces questions démographiques permettent de comparer les degrés de participation à l'emploi, à l'éducation ou à la vie familiale des personnes sans handicap et des personnes handicapées afin d'évaluer l'inclusion sociale de ces dernières. À cet effet, ces données peuvent servir à corroborer l'efficacité des programmes et politiques visant à promouvoir la pleine participation.

Les questions du Groupe de Washington ont progressivement été utilisées en situation humanitaire pour identifier les personnes qui peuvent avoir besoin d'une assistance supplémentaire et bénéficier d'une prise en charge en matière de protection. Elles ont été incluses au système Progres (version 4) du HCR à ces fins.

Fiche-outil 2

Outil 2 – Codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap

Objectif – Ces codes ont été conçus et réévalués récemment pour améliorer l'identification des personnes handicapées, point d'entrée vers un accès renforcé à la protection, à l'assistance et aux solutions.

Structure – L'approche révisée de l'entité Handicap inclut la brève série de six questions et deux questions supplémentaires tirées d'autres ensembles de questions du Groupe de Washington, et vise à déterminer les difficultés supplémentaires rencontrées par les personnes handicapées (questions sur la mobilité du haut du corps et sur les émotions). Chaque question inclut également des questions destinées aux enfants, issues du [Module sur le fonctionnement de l'enfant du Groupe de Washington](#) et de l'UNICEF.

Utilisation – L'identification des personnes handicapées au moment de l'enregistrement a pour objectif principal de recenser les personnes qui peuvent être confrontées à des risques accrus en matière de protection et/ou avoir besoin d'un soutien spécifique afin d'accéder au même titre que les autres à la protection, à l'assistance et aux solutions. Associées à d'autres données (notamment celles portant sur l'accès aux services), ces informations permettent de cerner les risques auxquels peut être confronté un groupe ou un individu.

[Orientations sur l'amélioration des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap](#)

Fiche-outil 3

Outil 3 – Outils d'évaluation des obstacles et de l'accessibilité

Objectif – Ces outils comprennent différentes évaluations utilisées pour déterminer les obstacles environnementaux et les solutions envisagées pour y remédier.

Structure – Actuellement, il existe aucune méthode normalisée à l'échelle mondiale permettant de recueillir des données sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées. Dans certains cas, les données peuvent être recueillies par le biais d'évaluations et de consultations ciblées impliquant des personnes handicapées. Par exemple, il est possible d'organiser des « marches de repérage », afin de permettre aux personnes handicapées d'identifier les obstacles auxquels elles se heurtent lorsqu'elles veulent accéder à un service, l'utiliser, y entrer ou y circuler. D'autres approches comprennent des « audits autonomes » dans le cadre desquels les prestataires de services recensent les obstacles au regard d'une série d'exigences minimales en matière d'accessibilité (ils s'intéressent notamment à la manière dont les informations ont été mises à disposition, au respect des normes d'accessibilité au sein des infrastructures existantes, etc.). Enfin, des questions relatives aux obstacles et les préférences des personnes handicapées peuvent venir compléter les efforts de collecte de données qualitatives existants (p. ex., audits de sécurité et d'accessibilité).

Voici quelques exemples :

- La [boîte à outils de l'International Rescue Committee sur la piste en compte](#) [l'absence des besoins des personnes](#), qui comprend des « Questions permettant de collecter des données sur les obstacles en matière d'accès et les préférences », un outil de « [Audit autonome](#) » comportant des questions relatives aux mesures d'accessibilité mises en place pour les mécanismes de plainte et de retour d'informations, ainsi que des recommandations visant à résoudre les obstacles potentiels identifiés.

La [Matrice de suivi des déplacements – Évaluations multinationales des sites pour l'inclusion du handicap](#) [Evaluations multinationales des sites pour l'inclusion du handicap](#) [Evaluations multinationales des sites pour l'inclusion du handicap](#) comporte des questions complémentaires relatives aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées, à utiliser en parallèle de la matrice de suivi des déplacements.

Utilisation – Permet de déterminer les obstacles physiques, comportementaux, communicationnels et institutionnels rencontrés par les personnes handicapées, et de recueillir leur avis sur la résolution de ces obstacles.

Outil 1 : Questions du Groupe de Washington

Outil 2 : Codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap

Outil 3 : Outils d'évaluation de l'accessibilité

Fiche-outil 4

Outil 4 – Processus d'évaluation et de détermination du handicap

Objectif – Ces données permettent de recueillir des informations relatives aux personnes handicapées pour l'élaboration des politiques, la planification et la budgétisation, et de déterminer leur admissibilité à certains droits et avantages. Ces données d'évaluation du handicap peuvent également servir à identifier les services dont les personnes handicapées ont besoin (réadaptation, éducation, etc.).

Structure – **Évaluation du handicap** – Permet de recueillir des données liées au handicap auprès des personnes concernées.

Détermination du handicap – Fait référence à la décision officielle qui, en fonction des conclusions de l'évaluation, détermine si une personne peut bénéficier du statut de personne handicapée (selon le type de handicap). Selon les pays, ce statut peut être officialisé par la délivrance d'une carte d'invalidité ou de tout autre document semblable pouvant notamment donner accès à certains services et avantages.

Utilisation – L'admissibilité des personnes handicapées aux différents types de protection sociale, d'assistance, et de services de santé et de soutien est souvent déterminée par des processus supplémentaires. Ces processus prennent en compte d'autres informations non liées au handicap : activités rémunératrices, éducation, etc.

Fiche-outil 5

Outil 5 – Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées

Objectif – Cet outil a été élaboré pour améliorer l'efficacité du HCR et harmoniser les procédures d'évaluation du handicap en vue de la réinstallation des personnes réfugiées handicapées.

Structure – Cet outil contient un guide d'utilisation comprenant des informations pertinentes sur le processus de réinstallation des personnes réfugiées handicapées, et un outil de réinstallation qui décrit, étape par étape, la manière d'évaluer le handicap, de déterminer si la réinstallation est la solution durable la plus appropriée et d'identifier les besoins de réinstallation de chaque personne réfugiée handicapée.

Utilisation – Cet outil peut servir à recenser les besoins en matière d'accessibilité et d'assistance dans le cadre des support needs throughout the resettlement procedures, to ensure meaningful information on disability is collected and adequately reflected in the Resettlement Registration Form, and to identify relevant information for the selection of the resettlement State.

Outil 4 : Processus d'évaluation et de détermination du handicap

Le graphique ci-dessus comprend des questions sur différents types de protection sociale, de détermination et d'admissibilité relative, aux différents programmes de protection sociale (source : [NCL 3 - Étapes d'immigration ODS-COHV](#) - objectif de développement durable visant compte de la santé et du handicap).

Il est important de noter que les personnes réfugiées et apatrides en situation de handicap ne répondent pas toujours aux critères d'admissibilité figurant dans le tableau ci-dessus, notamment lorsque leurs besoins ne sont pas pris en compte en matière de logement. Le HCR a par conséquent aidé les personnes réfugiées à accéder aux prestations et aux programmes d'aide aux personnes handicapées grâce à ses activités de sensibilisation et à sa collaboration avec des mécanismes de défense des droits humains. Le cas de Chovre est un bon exemple - [UN Human Rights](#).

Outil 5 : Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées

Outil 4 : Processus d'évaluation et de détermination du handicap

Outil 5 : Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées

Bilan



Diapositive 37 du PowerPoint : Commentaires

Sélectionnez un ou deux groupes et invitez-les à faire part de leurs réflexions. Si vous manquez de temps, il n'est pas indispensable de recueillir les commentaires de tous les groupes, car les principaux points seront de toute façon repris dans les messages clés.

En fonction du temps dont vous disposez, demandez à chaque groupe de partager un point **principal**, puis passez au groupe suivant (par exemple, demandez aux membres du groupe quel outil ils utiliseraient et pourquoi). Sinon, vous pouvez également inviter un ou deux groupes à **faire part de leurs réflexions**. Vous n'aurez peut-être pas le temps de passer en revue toutes les tâches. Cependant, le but de cet exercice est de rappeler à quel point il est important de bien déterminer l'objectif d'une collecte de données, mais aussi de présenter les outils existants. Une analyse des outils recommandés pour chaque tâche est proposée plus loin. Il est conseillé de faire part de ses observations sur une ou deux tâches représentatives, puis de passer aux messages clés. L'analyse des tâches restantes pourra être transmise à l'ensemble des participants à titre d'information.

Discutez des outils sélectionnés en vous appuyant sur les messages clés ci-dessous. Veillez à disposer de suffisamment de temps pour engager la discussion : selon vous, quels sont les avantages et les limites des outils présentés ?

[Accueil/Enregistrement d'urgence]

- **De quels types de données auriez-vous besoin ?** Si tous les types de données peuvent s'avérer pertinents, les données relatives au statut de handicap et aux obstacles et risques sont les plus adaptées.
- **Dans quel but ?** L'identification des personnes handicapées peut aider le personnel à les faire venir et permettre d'évaluer les risques auxquels elles sont confrontées et leurs besoins en matière d'assistance. La présence d'informations relatives aux obstacles existants dans le centre d'accueil peut permettre d'y remédier et/ou de fournir un appui supplémentaire.
- **Quels seraient les outils les plus adaptés ?** Les codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap comportent un code d'enregistrement d'urgence, ainsi que des questions supplémentaires afin d'identifier les personnes handicapées qui peuvent avoir besoin d'une assistance supplémentaire. Un outil supplémentaire d'évaluation des obstacles pourrait permettre de déterminer les obstacles présents dans la zone d'accueil.

Fiche d'exercice 1

1. **Accueil/enregistrement d'urgence.** Vous travaillez au sein du service d'enregistrement d'un centre d'accueil financé par le HCR. Vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes handicapées et leurs besoins soient identifiés.
 - Conformément aux procédures opérationnelles standard sur les besoins spécifiques mises en place dans le cadre de votre opération, les personnes handicapées font partie des groupes prioritaires pour les entretiens d'enregistrement et/ou l'orientation vers le personnel de protection, afin de déterminer leurs besoins urgents ou à long terme¹.
 - Le personnel qui se trouve aux points d'entrée/accès est au courant de ces processus accélérés, et une équipe est chargée de surveiller l'ensemble de la zone d'accueil afin de repérer rapidement en amont les personnes ayant des besoins particuliers, y compris les personnes handicapées, et de les faire avancer.
 - Toutefois, avec l'utilisation des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap, qui existaient déjà et reposaient uniquement sur des indices visuels, l'identification des personnes handicapées est restée insuffisante (1,2 %).
 - Plusieurs personnes ont signalé des difficultés d'accès aux toilettes du centre d'accueil, qui ne sont pas séparées et comportent des marches à l'entrée. D'autres ont éprouvé des difficultés à comprendre la langue employée au cours des procédures d'enregistrement.
 - Vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes handicapées et leurs besoins soient identifiés.

De quels types de données auriez-vous besoin ?
Dans quel but ?
Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

[Enregistrement continu]

- **De quels types de données auriez-vous besoin ?** Si tous les types de données peuvent s'avérer pertinents, les données relatives au statut de handicap, aux sous-catégories et au niveau de difficulté sont les plus adaptées.
- **Dans quel but ?** Les données démographiques relatives au statut de handicap peuvent servir à des fins de planification, et être triangulées avec les données recueillies dans le cadre des activités d'enregistrement continu (statut socioéconomique, accès aux services de base).
- **Quels seraient les outils les plus adaptés ?** Pour les questions du Groupe de Washington pourraient être ajoutées aux formulaires de collecte de données ou à l'aide des codes de besoins spécifiques dans le système proGres v4 afin d'enregistrer les besoins spécifiques relatifs au handicap. Pour en savoir plus, consultez le document Enregistrement continu pour les opérations du HCR – HCR – Orientations sur l'enregistrement et la gestion de l'identité.

Fiche d'exercice 2

- 2. Enregistrement continu.** Vous participez à l'élaboration d'un exercice de vérification et de profilage des personnes réfugiées à l'échelle nationale, et vous avez pour mission d'améliorer les données relatives aux personnes handicapées.
- Les exercices de vérification visent souvent à élargir et à améliorer les données démographiques relatives aux personnes réfugiées². Dans ce cas, l'exercice concernera le déplacement prolongé d'environ 4 000 personnes réfugiées.
 - Le questionnaire est conçu pour mettre à jour les données biométriques (sexe et âge uniquement à l'heure actuelle) et saisir des données supplémentaires sur le statut socioéconomique des personnes réfugiées et leur accès aux services de base (fréquentation scolaire, accès aux soins de santé, etc.).
 - Le pourcentage actuel de personnes handicapées enregistrées dans le pays est très faible (1,2 %) par rapport à l'estimation globale (15 % de la population).
 - Vous devez améliorer les données sur les personnes handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?
Dans quel but ?
Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

[Protection contre la violence basée sur le genre/protection de l'enfance]

- **De quels types de données auriez-vous besoin ?** Si tous les types de données peuvent s'avérer pertinents, les données relatives au statut de handicap et aux obstacles et risques sont les plus adaptées.
- **Dans quel but ?** L'intégration de questions visant à identifier les femmes, les filles et les garçons en situation de handicap peut permettre d'identifier les risques auxquels ces personnes sont confrontées et de vérifier qu'elles ont accès aux services de protection contre la violence basée sur le genre et de protection de l'enfance. La réalisation d'une évaluation de l'accessibilité peut permettre de repérer et d'atténuer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder aux services (par exemple, informations ou infrastructures inaccessibles).
- **Quels seraient les outils les plus adaptés ?** Pour questions du Groupe de Washington pourraient être ajoutées aux formulaires d'enregistrement des services ; sinon, si les services utilisent proGres (version 4), ils peuvent appliquer les codes de besoins spécifiques relatifs au handicap. Un outil complémentaire d'évaluation obstacles pourrait permettre de repérer les obstacles présents dans la zone d'accueil.

Fiche d'exercice 3

- 3. Protection contre la violence basée sur le genre/protection de l'enfance.** Vous devez améliorer les services de protection contre la violence basée sur le genre et de protection de l'enfance au sein d'un centre communautaire. On vous rappelle de veiller à ce que les femmes, les filles et les garçons handicapés aient accès à ces services au même titre que les autres publics.
- Les données collectées au cours des enquêtes récemment menées dans le pays indiquent une prévalence de femmes handicapées (19 %) et d'enfants handicapés (9,5 %) supérieure aux chiffres rapportés par les services actuels de lutte contre la violence basée sur le genre et de protection de l'enfance (environ 1 %).
 - Les services concernés se trouvent dans un centre communautaire (représenté sur la diapositive et l'image ci-dessous). Le manque d'accessibilité de la structure a fait l'objet de plusieurs plaintes.
 - On vous rappelle de veiller à ce que les femmes, les filles et les garçons handicapés aient accès à ces services au même titre que les autres publics, et à ce que les données rendent compte de l'accès dont ils bénéficient.

De quels types de données auriez-vous besoin ?
Dans quel but ?
Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

[Redevabilité à l'égard des populations touchées]

- **De quels types de données auriez-vous besoin ?** Si tous les types de données peuvent s'avérer pertinents, les données relatives au statut de handicap et aux obstacles et risques sont les plus adaptées.
- **Dans quel but ?** L'intégration de questions visant à identifier les hommes, les femmes, les filles et les garçons en situation de handicap peut permettre d'identifier leurs retours d'expérience. La réalisation d'une évaluation de l'accessibilité peut permettre de repérer et d'atténuer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder aux mécanismes de plainte et de retour d'information (par exemple, informations ou dispositifs de retour inaccessibles).
- **Quels seraient les outils les plus adaptés ?** Pour questions du Groupe de Washington peuvent être ajoutées aux formulaires d'enregistrement des retours d'informations ; sinon, si les services utilisent proGres (version 4), ils peuvent appliquer les codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap. Un outil supplémentaire d'évaluation des obstacles (outils de l'IRC, par exemple) pourrait permettre d'identifier les obstacles présents dans les mécanismes de retour d'information.

Fiche d'exercice 4

- 4. Redevabilité à l'égard des populations touchées.** Vous mettez en place un système de retours et de réclamations à l'école et au centre médical communautaire, et on vous demande d'améliorer la collecte de données auprès des personnes handicapées.
- Le mécanisme actuel de retour d'information comprend une ligne téléphonique qui fonctionne uniquement dans la langue locale, ainsi que des boîtes à suggestions placées à l'entrée de l'école et du centre de santé communautaire.
 - Les retours sont consignés dans un registre prévu à cet effet où les informations sont ventilées par sexe et par âge uniquement.
 - Les avis recueillis lors des discussions de groupe indiquent que certains groupes n'ont pas accès à ces dispositifs. Leur avis n'est pas sollicité, notamment en ce qui concerne d'éventuels cas d'exploitation et d'abus, ou des pratiques discriminatoires.
 - Il vous a été demandé d'améliorer la collecte de données auprès des personnes handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?
Dans quel but ?
Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

[Réinstallation des personnes réfugiées]

- **De quels types de données auriez-vous besoin ?** Si tous les types de données peuvent s'avérer pertinents, les données relatives au statut de handicap, aux obstacles, aux capacités et aux préférences en matière d'assistance seront les plus adaptées.
- **Dans quel but ?** La collecte de données sur le statut de handicap peut permettre d'identifier les personnes demandeuses handicapées, de recueillir des informations supplémentaires sur les risques auxquels ces personnes sont confrontées et sur leurs préférences en ce qui concerne le processus de réinstallation, notamment pour les entretiens.
- **Quels seraient les outils les plus adaptés ?** Les données issues des codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap peuvent permettre de recenser les personnes handicapées. L'outil de réinstallation des personnes réfugiées handicapées peut également servir à définir les besoins en matière d'assistance et d'obtenir toute autre information pertinente pour le processus de réinstallation.

Fiche d'exercice 5

- 5. Réinstallation des personnes réfugiées.** Vous travaillez sur des procédures de réinstallation, et vous avez pour responsabilité de veiller à ce que les personnes réfugiées en handicapées aient accès aux mêmes possibilités de réinstallation que les autres personnes.
- De récents messages de plaidoyer émanant d'organisations de la société civile et d'États membres soutenant le Pacte mondial sur les réfugiés ont exprimé la nécessité d'inclure les personnes réfugiées handicapées lorsqu'il existait des possibilités de réinstallation, sur un pied d'égalité avec les autres personnes réfugiées.
 - À l'heure actuelle, votre équipe opérationnelle ne sait pas exactement combien de personnes handicapées ont formulé des demandes de réinstallation.
 - Le personnel chargé des entretiens de réinstallation a soulevé des questions concernant la définition de catégories de soumission de demandes de réinstallation adaptées aux personnes handicapées, mais aussi sur les points à prendre en compte avant et pendant ces entretiens.

De quels types de données auriez-vous besoin ?
Dans quel but ?
Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

[Intégration locale]

- **De quels types de données auriez-vous besoin ?** Si les données initiales relatives au statut de handicap peuvent permettre d'identifier les personnes handicapées, il peut s'avérer nécessaire de recueillir des données supplémentaires sur les critères d'admissibilité aux programmes nationaux d'aide pour les personnes handicapées. À cet effet, les personnes réfugiées peuvent devoir se soumettre les partenaires nationaux responsables de la gestion à des processus d'évaluation et de détermination du handicap en accord avec les lois en vigueur dans le pays.
- **Dans quel but ?** Identifier les personnes handicapées parmi les populations réfugiées peut permettre de partager avec elles des informations sur les programmes et leurs modalités d'accès.
- **Quels seraient les outils les plus adaptés ?** Les codes de besoins spécifiques relatifs au handicap peuvent permettre d'identifier les personnes qui pourraient être admissibles aux processus d'évaluation et de détermination du handicap. Il convient de noter que ces processus peuvent s'avérer chronophages et coûteux, notamment s'ils nécessitent des examens médicaux. Autre point à prendre en compte : tous les types de handicap ne sont pas reconnus par la loi dans tous les pays.

Fiche d'exercice 6

6. Intégration locale. Vous étudiez les critères d'intégration des personnes réfugiées handicapées en coordination avec les partenaires nationaux chargés de la gestion du programme national de protection sociale à l'intention des personnes handicapées.

- Le gouvernement a accepté de faire des efforts en faveur de l'intégration locale des personnes réfugiées, qu'elles présentent ou non un handicap.
- Celui-ci dispose d'un programme de protection dédié aux personnes handicapées.
- Les autorités nationales délivrent aux titulaires de droits une carte d'invalidité qui leur donne accès à des avantages tels que des bourses d'études, des équipements d'assistance et des subventions d'accessibilité.
- Vous devez étudier les critères d'admissibilité des personnes réfugiées handicapées.

De quels types de données auriez-vous besoin ?

Dans quel but ?

Quels seraient l'outil ou les outils les plus adaptés ?

Messages clés

- Déterminer un objectif précis et utiliser les outils appropriés
- Les questions du Groupe de Washington peuvent répondre à différents objectifs
- Il est toujours recommandé de collecter des données sur les obstacles et les risques
- Des mesures d'intégration des personnes handicapées peuvent être mises en œuvre même en l'absence de données



Diapositive 38 du PowerPoint : Messages clés

Messages clés :

Partagez les messages clés suivants avec les participants :

- La collecte de données relatives aux personnes handicapées doit répondre à un objectif de protection bien défini et utiliser les outils appropriés.
- Associées à d'autres outils, les questions du Groupe de Washington peuvent répondre à différents objectifs.
- Il est toujours recommandé de collecter des données sur les obstacles et les risques.
- Le recueil de données sur la détermination du handicap aux fins d'admissibilité demande du temps et des moyens.
- Certaines mesures peuvent être mises en place afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées même en l'absence de données.

Ressources

- [Orientations sur l'amélioration des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap](#)
- [Groupe de Washington sur les statistiques du handicap – Accueil \(washingtongroup-disability.com\)](#)
- [Inclusion du handicap dans la réponse aux besoins des utilisateurs – Boîte à outils \[Portail de ressources du Comité permanent interorganisations sur la redevabilité et l'inclusion \(alnapp.org\)\]](#)
- [Matrice de suivi des déplacements – Évaluation multisectorielle des sites pour l'inclusion du handicap\] Déplacements \(iom.int\)](#)
- [Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées](#)
- [Appui à la participation des personnes en situation de handicap à chaque cycle des évaluations participatives](#)



Diapositive 39 du PowerPoint : Ressources

Évaluation :

Voir l'annexe – [Évaluation du module](#)



Légende : Sudan. Refugees registration. Photo credit : © UNHCR/Ahmed Kwarte

ACTIVITÉ 2

Recueillir des données sur les personnes

Résumé :

Cette activité présente les questions du Groupe de Washington sur le handicap, un outil reconnu à l'échelle internationale qui permet de recenser les personnes handicapées et la manière dont elles sont intégrées au système d'enregistrement du HCR.

Objectifs d'apprentissage

- Résumer l'approche des questions du Groupe de Washington sur le handicap.
- Décrire leur utilisation et leur valeur ajoutée pour la collecte de données sur les personnes handicapées.
- Utiliser les codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap dans proGres v4.

Messages clés

- Les questions du Groupe de Washington permettent de recenser les personnes handicapées de manière simple et non stigmatisante.
- Associées à d'autres outils, les questions du Groupe de Washington peuvent répondre à différents objectifs.
- Elles ont été intégrées au système du HCR afin de recenser les personnes handicapées lors de l'enregistrement.

STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE

Cette activité comprend deux parties : la première présente les questions du Groupe de Washington, et la deuxième décrit de quelles manières celles-ci ont été intégrées aux codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap.

- **Partie 1.** Cette partie présente l'approche adoptée pour élaborer les questions du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, les raisons qui ont motivé l'élaboration de ces questions, et les fins auxquelles elles peuvent être utilisées.
- **Partie 2.** Cette partie vise à améliorer l'utilisation des codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap dans proGres v4.

	Matériel nécessaire	Durée
Partie 1 : Présentation des questions du Groupe de Washington	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint, <i>document 4</i> (Questions du Groupe de Washington), <i>document 5</i> (Objectifs des questions du Groupe de Washington)	45 minutes
Partie 2 : Codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint ; accès à l'espace de formation proGres v4 (recommandé) ; <i>document 6</i> (<i>Questions fréquentes</i>)	60 minutes
Évaluation :	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation du module (annexe)	10 minutes
		Total : 115 minutes



ACTIVITÉ 2 - PARTIE 1 :

Présentation des questions du Groupe de Washington

Résumé : Cette partie présente l'approche des questions du Groupe de Washington sur le handicap, et la manière dont celles-ci peuvent être utilisées afin de recueillir des données sur les personnes handicapées.

Supports :

- Présentation PowerPoint, *document 4 (Questions du Groupe de Washington), document 5 (Objectifs des questions du Groupe de Washington)*

DÉROULEMENT DE LA PARTIE 1 :

Règles de base et accessibilité



- Indiquez votre nom avant de prendre la parole
- Laissez du temps aux interprètes
- Utilisez le sous-titrage, le cas échéant
- Décrivez les images



Diapositive 2 du PowerPoint : Règles de base et accessibilité

Demandez aux participants quelles règles de base ils souhaitent mettre en place afin d'instaurer un environnement d'apprentissage favorable à tous dans le cadre de cet atelier.

Programme du jour

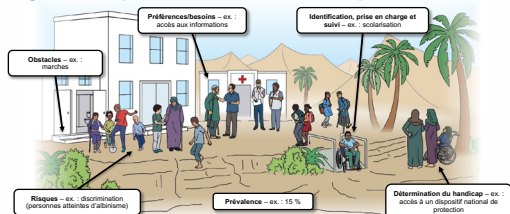
- L'approche des questions du Groupe de Washington sur le handicap
- Pourquoi ces questions ont-elles été mises au point ?
- Comment les utiliser ?



Diapositive 3 du PowerPoint : Programme du jour

Présentez les objectifs de la partie 1.

Quel type de données peut-on recueillir au sujet des personnes handicapées ?



Diapositive 5 du PowerPoint : Quel type de données peut-on recueillir au sujet des personnes handicapées ?

- Accessibilité – Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : une communauté composée de personnes avec et sans handicap. Des enfants et des adultes avec et sans handicap sont réunis devant une école et un centre de santé.
- À titre de **rappel** de l'**activité 1**, ou si cette activité n'a pas été réalisée, utilisez cette diapositive pour souligner que les données relatives aux personnes handicapées sont très variées, et que chaque type de données requiert l'utilisation d'un outil différent.
- Indiquez qu'il existe diverses données pouvant être recueillies au sujet des personnes handicapées en vue d'assurer leur protection. Demandez aux participants de faire une liste des types de données qu'ils ont pu relever.
- Demandez-leur de répondre à la question suivante : D'après votre expérience, quels types de données peut-on recueillir au sujet des personnes handicapées ?
- Recueillez leurs réponses et servez-vous des informations ci-dessous pour faire le lien avec les éléments qui ont été mentionnés ou pour compléter les informations fournies.
- Affichez les différents types de données qui figurent sur la diapositive en cliquant dessus pour faire apparaître les animations.
- Les diverses données recueillies en fonction des situations rencontrées peuvent contribuer à améliorer la protection et l'aide en faveur des personnes handicapées. Il est notamment possible de collecter :
 - Des données relatives à la **prévalence** globale du handicap dans une population donnée, qui pourront servir à planifier efficacement l'utilisation des ressources.
 - Des données relatives aux **risques** auxquels sont confrontées certaines personnes handicapées (violence extrême subie par les personnes atteintes d'albinisme dans certains contextes, par exemple), qui permettront de mettre en place des mesures d'atténuation (sensibilisation, notamment) et des interventions individuelles (détermination du statut de réfugié en fonction de l'appartenance à un groupe social à risque dans le pays d'origine, par exemple).
 - Des données relatives aux **obstacles** rencontrés par les personnes handicapées, qui permettront d'atténuer ces obstacles et de trouver d'autres moyens d'accès en attendant leur élimination.
 - Des données relatives aux **besoins**, aux **préférences** et aux **capacités**, qui nous permettront de garantir la pertinence de nos activités.
 - Des données relatives à l'**identification** des personnes handicapées ainsi qu'au **suiti** de leur accès et de leurs difficultés éventuelles en matière de protection, qui pourront servir à repérer les personnes qui risquent de voir leur participation limitée et d'être exclues des mesures de protection et d'assistance ou d'autres solutions proposées, de façon à améliorer la gestion des cas à des fins de protection.
 - Enfin, dans certains pays, il existe des processus juridiques pour **évaluer et déterminer le handicap**, à l'issue desquels il est officiellement décidé de conférer ou non le statut de personne handicapée. Selon les pays, ce statut peut être officialisé par la délivrance d'une carte d'invalidité ou autre document similaire donnant notamment accès à certains services et avantages. Il est important de souligner que ce genre d'évaluations prend généralement du temps, et que les personnes réfugiées peuvent rencontrer des obstacles administratifs qui entravent leur accès à ces processus (par exemple, preuve de citoyenneté).
 - Parmi les types de données qu'ils ont l'habitude de collecter, il est probable que les participants mentionnent « **les données relatives aux types de handicaps** ». Précisez que nous en discuterons au cours de cette activité et que nous verrons à quel point il peut être difficile de collecter ce type de données.
- Énoncez le message clé suivant : selon les objectifs de la collecte de données, les outils et les ressources nécessaires ne seront pas les mêmes.
- Dans cette activité, nous étudierons les méthodes qui permettent d'identifier les personnes handicapées.

Mettre en évidence des réalités complexes

Approuveriez-vous ou non les méthodes suivantes pour identifier les personnes réfugiées ? Pourquoi ?

- Êtes-vous une personne réfugiée ? *Oui/Non*
- Estimation en fonction de l'apparence physique



Diapositive 6 du PowerPoint : Mettre en évidence des réalités complexes

- Indiquez qu'avant d'aborder directement les données relatives au handicap, nous allons adopter une perspective plus globale et faire une comparaison avec les méthodes employées pour collecter des données sur des réalités complexes, en l'occurrence, des **données relatives aux personnes réfugiées**.
- Cette comparaison sera effectuée uniquement à des fins pédagogiques, et pour démontrer que la situation de personne réfugiée et le handicap sont des concepts complexes dont il est difficile de rendre compte dans les processus de collecte de données. Cette complexité a été prise en compte au niveau mondial par les organismes concernés des Nations Unies en collaboration avec les États membres.
- Expliquez que, comme les participants le savent peut-être déjà, le concept de « réfugié » est complexe, et que le recueil d'informations au sujet des personnes réfugiées, notamment aux fins d'identification par des processus tels que la **détermination du statut de réfugié**, requiert différents types de données.
- Demandez aux participants si les méthodes suggérées à l'écran leur sembleraient acceptables pour identifier des personnes réfugiées.
- **Accessibilité :**
 - Lisez les questions qui s'affichent à l'écran pour faciliter l'accès de toutes et tous.
 - Recueillez les réponses.
 - Dans le cadre d'une formation **en présentiel**, ces questions peuvent être imprimées et distribuées sur papier.
 - Dans le cadre d'une formation **en webinaire**, elles peuvent être distribuées au format numérique, affichées sur l'écran/le PowerPoint, ou présentées sous forme de sondages virtuels (par exemple, Teams Polls ou menti.com), ce qui permettra aux participants de répondre en votant et de partager leurs commentaires par écrit dans l'outil de discussion instantanée.
- Expliquez les problèmes que pourraient poser ces méthodes :
 - Ainsi, le concept de « réfugié » est difficile à comprendre pour les personnes réfugiées elles-mêmes (nombre d'entre elles ne souhaitent pas être identifiées en tant que telles, en raison de la stigmatisation qu'elles associent à ce concept, par exemple).
 - L'identification des personnes réfugiées ne peut pas se faire au moyen d'indices visuels tels que l'apparence physique, comme le montre la campagne menée par le HCR en collaboration avec Lego : rien ne différencie une personne réfugiée d'une autre personne.
 - Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : une affiche de la campagne menée par le HCR en collaboration avec Lego. Elle représente une multitude de figurines Lego, accompagnées de la phrase « Spot the refugee » (« Trouvez la personne réfugiée »).
 - Mentionnez que certains participants et participantes ont peut-être vu cette campagne lancée par le HCR et Lego il y a quelques années afin de sensibiliser le grand public à la question des personnes réfugiées.
 - Donc, en principe, ces méthodes **ne sont pas fiables** pour l'identification des personnes réfugiées, à moins que ces dernières aient été recensées au préalable et qu'elles aient reçu des documents justifiant leur statut.
 - Par ailleurs, il existe différents types de données pouvant être recueillies en lien avec le concept de « personne réfugiée », et les participants doivent savoir que la détermination du statut de réfugié n'est pas le seul moyen de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide et de protection.

Mettre en évidence des réalités complexes

- Quelles méthodes d'identification des personnes handicapées avez-vous déjà observées ou utilisées ?



Diapositive 7 du PowerPoint : Mettre en évidence des réalités complexes (suite)

- Accessibilité – Indiquez que l'image affichée à l'écran est la même que celle figurant sur la diapositive précédente, mais accompagnée de la question suivante : Quelles méthodes d'identification des personnes handicapées avez-vous déjà observées ou utilisées ? Dans quel but ?
- **Demandez** aux participants les méthodes d'identification des personnes handicapées qu'ils ont observées le plus fréquemment.
- **Recueillez** leurs réponses en utilisant l'outil de discussion instantanée ou la fonction « lever la main ».
- Sans porter de jugement, **précisez** que nombre des méthodes probablement mentionnées (par exemple, demander « Avez-vous un handicap ? » ou l'utilisation des anciens codes de besoins spécifiques du HCR faisant appel aux indices visuels) sont comparables à celles considérées comme non acceptables pour identifier les personnes réfugiées. Nous aborderons cette question plus en détail sur la diapositive suivante.
- Utilisez la diapositive suivante pour présenter quelques-unes des méthodes couramment employées pour identifier les personnes handicapées.

Mettre en évidence des réalités complexes

- | | |
|---|---------|
| • Avez-vous un handicap ? | Oui/Non |
| • Êtes-vous... | |
| aveugle ? | Oui/Non |
| sourd(e)/muet(te) ? | Oui/Non |
| infirm(e) ? | Oui/Non |
| attardé(e) mental(e) ? | Oui/Non |
| • Indices visuels/perception de la personne chargée du recensement (par exemple, anciens codes relatifs au handicap dans proGres) | |



Diapositive 8 du PowerPoint : Mettre en évidence des réalités complexes (suite)

- Indiquez que, comme le statut de réfugié, le handicap est un « concept évolutif ». Il est difficile d'en rendre compte à l'aide de questions simples, d'une part car les personnes handicapées forment un groupe très hétérogène, et d'autre part, car le handicap est la situation qui résulte de l'interaction de personnes présentant une déficience avec des obstacles présents dans leur environnement.
- Précisez qu'auparavant, les méthodes les plus couramment utilisées pour identifier les personnes handicapées étaient les questions directes, les listes de déficiences, et l'utilisation d'indices visuels repérés par les personnes chargées du recensement.
 - Les deux premières questions affichées à l'écran ont été utilisées pour identifier les personnes handicapées lors du recensement de 1990 en Zambie. La première est toujours utilisée dans de nombreux questionnaires.

- Le système de données proGres du HCR intègre plusieurs « codes de besoins spécifiques » relatifs au handicap. Les codes utilisés par le passé se présentaient sous la forme d'une liste de déficiences (physique, mentale, intellectuelle, etc.) accompagnée de courtes descriptions, que le personnel chargé de l'enregistrement était censé utiliser en s'appuyant sur les indices visuels et sur ses propres perceptions. Ces codes ont été révisés en 2021 et remplacés par les questions du Groupe de Washington.
- **Demandez** aux participants si les **problèmes** déjà abordés concernant l'identification des personnes réfugiées se poseraient également si ces méthodes étaient utilisées pour identifier les personnes handicapées : **Approuveriez-vous ces méthodes ?**
 - Par exemple : Stigmatisation associée au terme « handicap », utilisation de termes stigmatisants tels que « infirme » ou « attardé mental ».
 - Difficultés à comprendre les différents types de déficience et les listes de pathologies, qui ne sont jamais des éléments suffisants pour rendre compte de toutes les situations possibles.
- Recueillez les réponses et faites part de vos observations en vous appuyant sur les deux diapositives suivantes.

Problèmes recensés avec ces méthodes

- Variation des **perceptions** individuelles
- **Stigmatisation**/malentendus concernant le terme *handicap* (comme pour le terme *réfugié*)
- Utilisation de termes **péjoratifs** (*infirm(e)*, *attardé(e) mental(e)*, etc.)
- **Listes** interminables ou incomplètes de handicaps, parfois difficiles à comprendre
- **Difficulté** à choisir entre *oui* et *non*



Diapositive 9 du PowerPoint : Problèmes recensés avec ces méthodes

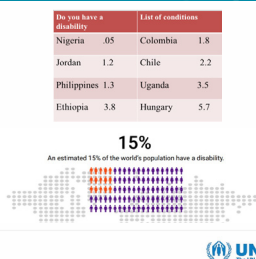
Indiquez que, comme pour les méthodes d'identification des personnes réfugiées proposées au début de cette activité, les faits ont mis en évidence plusieurs problèmes dans les méthodes traditionnellement utilisées pour identifier les personnes handicapées.

Signalez quelques-uns des problèmes recensés concernant l'utilisation des méthodes mentionnées dans la diapositive précédente :

- Les **perceptions** individuelles relatives au handicap n'étant pas nécessairement les mêmes pour toutes les personnes chargées du recensement, leur utilisation et celle des indices visuels ne constituent pas une méthode fiable.
- En outre, de nombreux handicaps **ne peuvent pas être repérés à l'aide d'indices visuels**, comme le montre l'image de droite. Accessibilité : Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : la phrase « Le handicap ne ressemble pas toujours à ceci » pointe vers l'icône d'une personne en fauteuil roulant ; une deuxième phrase disant « Cela peut également ressembler à cela » pointe vers une personne debout. En dessous, on peut lire : « Tous les handicaps ne sont pas visibles ! Ne jugez pas trop vite ».
- La **compréhension** du terme « handicap » peut varier selon les personnes et les cultures, et il est même considéré comme **péjoratif** dans certaines langues.
- Certaines questions contenant des termes péjoratifs comme « infirme » ou « attardé mental » traduisent un manque de respect à l'égard des personnes handicapées.
- Certains formulaires comportent de **longues listes** de pathologies, dont certaines sont très difficiles à comprendre sans une formation médicale complexe. En outre, cette méthode risque d'exclure du recensement de nombreuses personnes **non diagnostiquées**.
- En présence de **questions fermées**, qui exigent une réponse tranchée (oui ou non), il peut être difficile de sélectionner une catégorie à laquelle on ne souhaite pas s'identifier. Face à ce choix, les personnes interrogées peuvent être tentées de répondre « non ». Il a été démontré que les questions utilisant une échelle d'évaluation permettent aux personnes interrogées de répondre plus facilement.

Résultats : sous-estimation et exclusion

- Prévalence estimée à l'aide de ces méthodes : souvent moins de 2 %
- Estimations mondiales
- Mauvaise planification



Diapositive 10 du PowerPoint : Résultats : sous-identification et exclusion

- Présentez les informations qui figurent sur la diapositive :
 - Lorsque l'on utilise des questions telles que « Avez-vous un handicap ? » ou des listes de déficiences, on obtient une prévalence très faible, généralement inférieure à 2 %, alors que le taux de prévalence mondial est estimé à 15 % de la population.
 - Accessibilité – La diapositive comporte un tableau présentant la prévalence du handicap obtenue dans les pays en posant la question « Avez-vous un handicap ? » (par exemple, 0,5 % au Nigéria) ou en utilisant des listes de pathologies (par exemple, 1,8 % en Colombie). Sous ce tableau figure une image représentant les 15 % de la population mondiale présentant un handicap.
- Expliquez que l'utilisation de méthodes non fiables entraîne une sous-identification des personnes handicapées, ce qui peut avoir des conséquences importantes sur la planification des interventions et la programmation.
- **Demandez** aux participants un exemple de conséquence potentielle de la sous-identification des personnes handicapées conduisant souvent à leur exclusion.
- Par exemple, si la prévalence du handicap est sous-estimée, les ressources consacrées à l'intégration des personnes handicapées dans les programmes risquent d'être insuffisantes. Au niveau individuel, cela peut se traduire par un manque d'accès aux mesures de soutien destinées à atténuer les obstacles.

Comprendre l'enjeu

- Réfugié : « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, ne peut ou ne veut rentrer dans son pays d'origine ».
- « Par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »

Adapté de la Convention relative au statut des réfugiés (1951), article 1A, alinéa 2

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, article premier



Diapositive 11 du PowerPoint : Comprendre l'enjeu

Indiquez que, comme pour les méthodes d'identification des personnes réfugiées proposées au début de cette activité, les faits ont mis en évidence plusieurs problèmes dans les méthodes traditionnellement utilisées pour identifier les personnes handicapées.

- Demandez aux participants de lire les deux paragraphes affichés, et **demandez-leur** s'ils en avaient déjà connaissance.
De quel document sont-ils extraits ? Que définissent-ils ?
- Utilisez les animations de la diapositive pour afficher les traités internationaux dont sont extraites ces définitions.

- Précisez qu'il s'agit de la définition du terme « réfugié » retenue par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et de la non-définition ou du concept de handicap figurant dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- La définition du terme « réfugié » est multidimensionnelle et comporte plusieurs éléments qui visent à garantir que les protections prévues dans la Convention s'appliquent aux différentes catégories de personnes contraintes de fuir leur pays. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter au programme d'apprentissage relatif à la protection sur la plateforme Learn & Connect.
- Expliquez que, comme le statut de réfugié, le concept de handicap est également défini dans un traité international, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce concept volontairement flexible, souvent qualifié de « non-définition », car il ne figure pas dans la partie « Définitions » de la Convention, tient compte du fait le handicap est lui aussi un « concept évolutif » qui **résulte** de l'interaction de différents facteurs, l'objectif étant qu'un large éventail de personnes confrontées à des problèmes d'intégration en raison de l'interaction entre leurs déficiences et les obstacles présents dans leur environnement puissent bénéficier des protections prévues par la Convention. Ce concept **inclut** toutes les personnes atteintes d'incapacités durables, mais sans dresser une liste exhaustive des personnes qui relèvent ou **ne relèvent pas** de ce statut.
- Indiquez que l'article 31 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées impose explicitement aux États membres de procéder à la collecte et à la ventilation de données relatives aux personnes handicapées, comme nous l'avons déjà vu dans l'activité 1.
- Précisez également que si ces définitions permettent à un large éventail de personnes à risque de bénéficier des dispositions prévues par ces Conventions, elles rendent également la collecte de données plus **complexe**.
- Nous verrons pourquoi dans la diapositive suivante.

L'enjeu

Comment mesurer l'expérience multiforme du handicap...

- avec un nombre de questions limité ;
- de façon toujours identique ;
- et de manière à pouvoir comparer les données entre différentes cultures ?

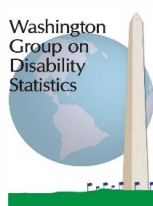


Diapositive 12 du PowerPoint : L'enjeu

- Expliquez les difficultés rencontrées par la communauté internationale dans la collecte de données sur les personnes handicapées, démarche obligatoire en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et indispensable à la ventilation des différents objectifs de développement durable.
- L'enjeu consistait à élaborer un nombre limité de questions permettant de cerner la réalité complexe que constitue le handicap, mais aussi à obtenir des données comparables à l'échelle mondiale, et à utiliser des questions faciles à comprendre et à traduire dans des cultures et des langues différentes.

Le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap

- Créé sous l'égide de la Commission de statistique des Nations Unies
- Objectif : mettre au point une série de questions visant à rendre compte *en partie de la complexité du handicap* et permettant d'obtenir des données pertinentes, fiables et comparables à l'échelle internationale.

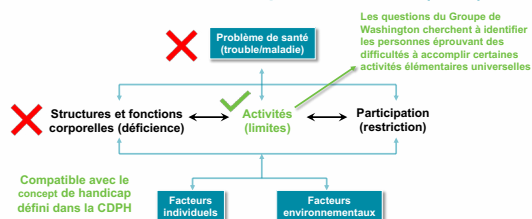


UNHCR
The UN Refugee Agency

Diapositive 13 du PowerPoint : Groupe de Washington sur les statistiques du handicap

- Accessibilité – Décrivez l'image qui s'affiche à l'écran : logo du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, représentant un globe terrestre et l'obélisque de Washington D.C.
- Présentez succinctement le Groupe de Washington :
 - Pour répondre à cet enjeu, la Commission de statistique des Nations Unies a créé un groupe de travail spécialement consacré à ce sujet : le Groupe de Washington, qui doit son nom à la ville dans laquelle il s'est réuni pour la première fois.
 - Le Groupe de Washington a été créé à Washington à titre de « groupe d'étude » : ces groupes sont établis dans des villes qui possèdent les ressources et la volonté nécessaires pour répondre à un enjeu donné, et ils sont désignés par le nom de la ville où ils sont établis.
 - Le secrétariat du Groupe de Washington se trouve toujours dans la ville du même nom, mais les membres du groupe sont présents partout dans le monde.
 - Le Groupe de Washington a été chargé d'élaborer des outils internationalement reconnus afin de mesurer le handicap et de l'intégrer aux systèmes statistiques nationaux.
- Indiquez que nous allons examiner de quelle façon ce travail a été réalisé, et quels sont les résultats obtenus.

Source initiale : la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (2001)



Diapositive 14 du PowerPoint : Source initiale – Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (2001)

- Précisez que le Groupe de Washington est parti d'un modèle appelé Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, utilisé pour représenter le handicap avant que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ne soit rédigée.
- Comme la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ce modèle présente le handicap **comme le résultat** de l'interaction entre des personnes atteintes d'une déficience et les obstacles présents dans leur environnement.
- Ce modèle est schématisé à l'écran.

- **Accessibilité** – Décrivez brièvement la diapositive : le handicap résulte de l'interaction entre des facteurs individuels et environnementaux entraînant une restriction de la participation. Certains facteurs prennent la forme d'une déficience des fonctions ou des structures corporelles pouvant avoir pour effet de limiter les activités et la participation dans un environnement inadapté.
- [UTILISEZ LES ANIMATIONS DE LA DIAPOSITIVE pour faire apparaître les croix rouges et les coches vertes] Comme nous l'avons déjà vu, l'expérience montre que les questions axées sur les déficiences et les listes de pathologies entraînent généralement une sous-déclaration du handicap. Expliquez que c'est la raison pour laquelle ces facteurs sont marqués d'une croix rouge sur la diapositive.
- Précisez qu'en étudiant tous ces facteurs potentiels, le Groupe de Washington a constaté qu'il serait plus simple d'élaborer des questions sur les **difficultés à réaliser certaines activités**. Il a donc commencé à rédiger des questions destinées à rendre compte des difficultés posées par certaines **activités universelles de base** susceptibles de limiter la participation.
- Indiquez que c'est la raison pour laquelle l'élément « Activités » est marqué d'une coche verte sur le schéma.
- Le Groupe de Washington a commencé à rédiger des questions portant sur ces activités universelles avant de les tester à l'échelle mondiale. C'est ainsi qu'il est parvenu à concevoir la « brève série de questions » présentée dans la diapositive suivante.

Résultat : la brève série de questions du Groupe de Washington

1. Éprouvez-vous des difficultés à **voir**, même avec des lunettes ?
2. Éprouvez-vous des difficultés à **entendre**, même avec une prothèse auditive ?
3. Éprouvez-vous des difficultés à **marcher** ou à **monter** les escaliers ?
4. Éprouvez-vous des difficultés à **vous rappeler** certaines choses ou à **vous concentrer** ?
5. Éprouvez-vous des difficultés à **prendre soin de vous**, à vous laver ou à vous habiller, par exemple ?
6. Éprouvez-vous des difficultés à **communiquer** dans votre langue habituelle, à comprendre les autres ou à vous faire comprendre, par exemple ?

Catégories de réponses : ← Personnes handicapées →
Non, pas du tout ; Oui, un peu ; Oui, beaucoup ; Je n'y parviens pas du tout



Diapositive 15 du PowerPoint : Résultats – brève série de questions du Groupe de Washington

- Expliquez que ce travail a abouti à **une série de six questions** destinées à rendre compte de l'hétérogénéité des personnes handicapées.
- Ces questions sont désignées sous l'appellation « **brève série de questions du Groupe de Washington** ».
- Précisez que ces questions ne portent pas sur les **déficiences** ou les **pathologies** (même si les deux premières pourraient laisser penser le contraire). Elles portent sur des **activités universelles simples** qui, en cas de difficultés, peuvent limiter la participation des personnes concernées.
- À chaque question correspond une réponse sous forme d'**échelle d'évaluation**. Comme indiqué précédemment, proposer des réponses sous forme d'échelle incite davantage les personnes interrogées à signaler une difficulté. Ces réponses graduées permettent également de tenir compte des différents degrés de handicap. Le handicap s'inscrivant dans un continuum, il est nécessaire de déterminer un **palier** à partir duquel identifier les personnes handicapées. Différents **paliers** peuvent être définis selon les objectifs de la collecte de données.
- Afin d'établir des rapports et de produire des données comparables à l'échelle internationale, le Groupe de Washington a recommandé d'utiliser le **palier** suivant pour distinguer les personnes handicapées des personnes sans handicap :
 - Sont considérées comme handicapées les personnes qui répondent **Oui, beaucoup** ou **Je n'y parviens pas du tout** à au moins une des six questions.

Bonnes pratiques : à vous de répondre !

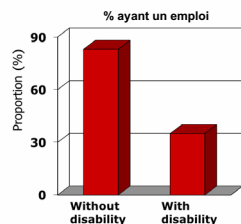


Diapositive 16 du PowerPoint : Bonnes pratiques : à vous de répondre !

- Demandez aux participants de mettre en pratique les questions du Groupe de Washington en y **répondant** directement dans une courte enquête.
- L'enquête est disponible dans le document 4 (Questions du Groupe de Washington sur le handicap).
- Toutes les réponses aux enquêtes doivent être anonymes, afin de garantir la confidentialité des données.
 - Dans le cadre d'une formation **en présentiel**, ces questions peuvent être imprimées et distribuées sur papier (document 4). Les réponses seront ensuite analysées en petits groupes.
 - Dans le cadre d'une formation **en webinaire**, les questions peuvent être partagées sur menti.com ou à l'aide de Microsoft Teams Forms.
- Laissez suffisamment de temps aux participants pour répondre, et lisez les questions affichées à l'écran afin de garantir l'accessibilité.
- Une fois que les participants ont répondu, vous pouvez directement afficher les résultats à l'écran, ou demander aux participants d'**analyser** les réponses à la question « Est-ce la première fois que vous répondez à ces questions ? » en ventilant les résultats par type de handicap.
 - Précisez que pour analyser les données, on peut commencer par sélectionner les personnes ayant répondu « Oui, beaucoup » ou « Je n'y parviens pas du tout » à au moins une question (statut de handicap = oui), puis répartir ces personnes en deux groupes selon qu'elles ont répondu « Oui » ou « Non » à la question « Est-ce la première fois que vous répondez à ces questions ? ».
- Expliquez que ce simple questionnaire peut donner des informations sur les éléments suivants :
 - Prévalence du handicap parmi les participants.
 - Nombre de participants ayant déjà répondu à ces questions.
- Traitez toutes les réponses avec **respect**.
 - Il se peut que certains participants et participantes donnent des réponses inexactes afin de contester la crédibilité des Questions du Groupe de Washington.
 - Dans ce cas, vous pouvez répondre que les questions sont effectivement fondées sur l'**auto-identification**, comme beaucoup d'autres questions à caractère démographique, et que les erreurs d'inclusion et les réponses délibérément incorrectes sont possibles.
 - Toutefois, si ces questions sont utilisées pour évaluer les besoins d'appui supplémentaire ou à des fins similaires, la crédibilité et la pertinence de ces informations peuvent être essentielles pour déterminer la fiabilité des réponses fournies.
- Précisez que ces questions seront plus fréquemment utilisées dans de nombreux outils démographiques à l'avenir, et que les personnes s'habitueront à y répondre sans que cela leur demande trop d'attention ou de réflexion, comme pour les autres questions couramment posées dans le cadre des enquêtes démographiques.

Exemple

- Avez-vous actuellement un emploi ?
- Prévalence du handicap dans ce contexte, par exemple 16 %
- Il est toujours recommandé d'utiliser des données ventilées par âge et par sexe.



Diapositive 17 du PowerPoint : Exemple

- Indiquez que cette diapositive présente l'une des possibilités d'utilisation des questions. Les enquêtes comme celle à laquelle ont répondu les participants permettent d'obtenir les données suivantes :
 - Prévalence du handicap dans ce contexte. Par exemple, dans l'échantillon présenté à l'écran, 16 % des personnes interrogées présentent un handicap.
 - Parmi elles, seulement un tiers occupe un emploi, comme le montre la barre de droite sur le graphique, contre près de 90 % des personnes sans handicap.
- Précisez qu'il est toujours recommandé de ventiler les données sur le handicap par âge et par sexe. **La ventilation par sexe, par âge et par handicap** correspond en effet aux exigences minimales prévues par les standards **Sphère** et d'autres recommandations internationales.
- Ces questions peuvent également avoir d'autres utilisations, que nous étudierons dans les diapositives suivantes.

Utilisations de la brève série de questions

✓
« Identifier les individus plus exposés que le reste de la population à des restrictions de leur participation sociale en raison de difficultés à réaliser des activités élémentaires »

Signaler les personnes à risque

Surveiller l'accessibilité/la protection

Adaptations ciblées des critères d'admissibilité



Diapositive 18 du PowerPoint : Utilisations de la brève série de questions

- Précisez que, comme n'importe quel autre outil de collecte de données, les questions du Groupe de Washington ont été conçues pour répondre à un objectif précis, détaillé à gauche de l'écran.
 - Accessibilité – Décrivez les images sur la diapositive : à gauche, une infographie sur la brève série de questions ; à droite, des cartes d'invalidité provenant de différents pays (Inde et Équateur) ou régions (Union européenne). Lisez le texte expliquant l'objectif des questions afin qu'il soit accessible à toutes et tous.

- Il est important de souligner qu'à l'origine, ces questions ont été créées à des fins statistiques et pour appuyer l'élaboration de politiques.
- Elles peuvent toutefois être utilisées pour **signaler les personnes à risque** et surveiller leur **protection** ainsi que leur **accès** aux dispositifs d'aide.
- En revanche, ces questions n'ont **pas vocation** à être utilisées à des fins **d'admissibilité**.
- Comme nous l'avons vu dans l'activité 1 (ou à titre d'information, si l'activité 1 n'a pas été réalisée), certains États membres ont mis en place des **procédures d'évaluation** et de **détermination du handicap**, détaillées et beaucoup plus complexes, qui ne sont pas encore clairement définies dans tous les pays.
- Les questions du Groupe de Washington n'ont pas été créées dans ce but. En effet, leur objectif n'est pas d'évaluer un niveau de performance sur certaines activités, mais plutôt de collecter des réponses sur le degré d'aisance avec lequel les personnes interrogées estiment réaliser ces activités.
- Précisez que les procédures d'évaluation et de détermination du handicap requièrent souvent la participation des services nationaux de protection sociale et de santé, et doivent respecter la législation nationale en vigueur. Dans certains pays, les personnes en situation de handicap bénéficient de « cartes d'invalidité » semblables à celles présentées dans la diapositive (origine : Équateur, Inde et Union européenne).
- Ces cartes donnent droit à certains avantages en matière de transport ou à des programmes d'appui.
- Dans certains pays, ces procédures sont accessibles aux personnes réfugiées ; dans d'autres, elles sont parfois compliquées par des obstacles administratifs (exigence d'une preuve de citoyenneté, par exemple) ou exclusivement réservées aux personnes ressortissantes.
- Signalez qu'il n'est pas recommandé de réaliser ces évaluations en utilisant d'autres méthodes que celles instaurées dans le pays.
- D'autres types d'évaluation peuvent être utiles pour déterminer l'accès à certaines interventions sanitaires (services de réadaptation, équipements d'assistance, prothèses, etc.). Il s'agit alors d'évaluations du handicap qui ne donnent pas lieu à la délivrance d'un justificatif officiel.
- Il existe cependant une exception lorsque les équipes opérationnelles souhaitent cibler les personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à des interventions spécifiques telles qu'une aide en espèces, et que les questions du Groupe de Washington sont la seule méthode disponible.
- Cette « zone grise » est représentée par les pointillés verts et rouges reliant les questions du Groupe de Washington à cet objectif : les questions peuvent être utilisées pour surveiller l'accessibilité et évaluer la situation socioéconomique, mais leur utilisation à des fins d'admissibilité comporte un certain nombre de risques.
- Dans ce cas, il faut tenir compte du fait que le handicap ne doit jamais être considéré comme le seul critère d'admissibilité à certaines interventions spécifiques, au risque d'adopter une approche charitable du handicap. Le handicap doit être pris en compte uniquement pour signaler les personnes à risque, garantir l'égalité d'accès et évaluer les effets potentiels des facteurs socioéconomiques (activités génératrices de revenus, etc.).

Que permet et ne permet pas la brève série de questions du Groupe de Washington ?

- Établir un diagnostic, déterminer le type de déficience ou apporter une preuve du handicap
- Obtenir des données comparables à l'échelle internationale
- Remédier aux difficultés d'accès aux services d'enregistrement
- Identifier sans stigmatiser
- Signaler les personnes exposées à des restrictions de participation
- Estimer les autres besoins (par exemple, équipements d'assistance)
- Obtenir des données démographiques sur le statut de handicap (personnes avec ou sans handicap)



Diapositive 19 du PowerPoint :
Que permet et ne permet pas la brève série de questions du Groupe de Washington ?

- Effectuez un **point** rapide en rappelant aux participants que cette diapositive (ainsi que le document 5 éventuellement distribué) présente des affirmations sur ce que permet et ne permet pas la brève série de questions du Groupe de Washington en tant qu'outil.
- Demandez aux participants de classer ces affirmations selon ce que **permettent** et **ne permettent pas** les questions.

Dans le cadre d'une formation **en présentiel**, les participants peuvent utiliser le document 5 et cocher les affirmations en vert ou en rouge.

Dans le cadre d'une formation **en webinaire**, les participants peuvent lire les affirmations une par une et indiquer dans l'outil de discussion instantanée si la brève série de questions permet ou ne permet pas ce qui est énoncé ; il est également possible de partager les affirmations à l'aide d'un questionnaire Forms dans Teams (vrai/faux) ou sur menti.com (exercice de tri).

La brève série de questions du Groupe de Washington

permet

- ✓ Signaler les personnes exposées à des restrictions de participation
- ✓ Identifier sans stigmatiser
- ✓ D'obtenir des données démographiques sur le statut de handicap (personnes avec ou sans handicap)
- ✓ Obtenir des données comparables à l'échelle internationale

ne permet pas

- ✗ Établir un diagnostic, déterminer le type de déficience ou apporter une preuve du handicap
- ✗ De remédier aux difficultés d'accès aux services d'enregistrement
- ✗ D'estimer les autres besoins (par exemple, équipements d'assistance – [Outil d'évaluation rapide sur la technologie d'assistance mis au point par l'OMS](#))



Diapositive 20 du PowerPoint : Bilan

Cette diapositive présente les solutions en réponse à la question posée précédemment. Les solutions peuvent également être présentées à l'aide d'un questionnaire Forms dans Teams ou sur [menti.com](#).

- La première colonne présente quelques-unes des utilisations qui constituent la valeur ajoutée des questions du Groupe de Washington, et la deuxième répertorie plusieurs problèmes non résolus par cet outil, car ils ne faisaient pas partie des objectifs du groupe de travail.
- Énumérez les informations indiquant dans chaque colonne ce que permet et ne permet pas la brève série de questions du Groupe de Washington.
- Bien que ces questions soient facilement compréhensibles et traduites dans plusieurs langues, d'autres critères d'accessibilité peuvent être nécessaires pour que les personnes relevant de la compétence du HCR puissent accéder aux processus d'enregistrement ainsi qu'au contenu de ces questions ou d'autres questions. Toutefois, elles peuvent aider à mettre en évidence les besoins d'appui supplémentaires grâce aux difficultés signalées.
- Les questions ne renseignent pas sur le type de déficience, même si l'on peut avoir tendance à associer, à tort, les problèmes de vue aux déficiences visuelles, les problèmes d'audition aux déficiences auditives, etc.
 - Par exemple, les questions relatives à la mobilité ne rendent pas compte de toutes les déficiences physiques ; certaines peuvent être mises en évidence par d'autres questions, notamment celle relative aux difficultés à prendre soin de soi, qui renseignent également sur bien d'autres types de déficience (visuelle, intellectuelle, etc.). Il n'est donc pas recommandé d'utiliser les questions pour tirer des conclusions sur les types de déficience.
- Dans tous les cas, connaître le type de déficience est un « faux » besoin très courant, car certains types de besoins sont fréquemment associés à certains types de déficience ; par exemple, il est faux de penser que toutes les personnes présentant un handicap physique ont besoin d'un équipement d'assistance. Les questions posées concernent le fonctionnement, car les interventions visant à améliorer l'interaction des personnes handicapées avec leur environnement portent sur les caractéristiques fonctionnelles, et non sur la déficience.
- Les questions destinées à estimer d'autres besoins (équipements d'assistance, par exemple) doivent être posées séparément. Plusieurs outils sont actuellement mis au point à cet effet (par exemple, [Outil d'évaluation des technologies d'assistance de l'OMS](#)).



Légende : Mozambique. UNHCR provides assistance devices to people living with disabilities from displaced and host communities in Cabo Delgado. Photo credit : © UNHCR/Martim Gray Pereira



ACTIVITÉ 2 - PARTIE 2 :

Codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap

Résumé : Cette activité vise à améliorer la compréhension et l'utilisation des codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap par les utilisateurs et utilisatrices de proGres v4.

Supports :

- Présentation PowerPoint ; accès à l'espace de formation proGres v4 (recommandé) ; *document 6 (Questions fréquentes)*.

DÉROULEMENT DE LA PARTIE 2 :

Programme

- Les codes de besoins spécifiques relatifs au handicap
- Comment les utiliser ?



Diapositive 22 du PowerPoint : Programme du jour

Indiquez que, après avoir présenté les questions du Groupe de Washington et leurs utilisations, nous allons voir comment elles étaient intégrées au système d'enregistrement du HCR, proGres v4, en juillet 2021, et comment les utiliser.

ProGres v4

- Combien d'entre vous utilisent proGres v4 ?
- Pour quel type d'utilisation ?



Diapositive 23 du PowerPoint : ProGres v4

- Les participants doivent avoir accès à proGres v4. Si ce n'est pas le cas, ou s'ils se connectent pour la première fois, cette activité peut servir à présenter les codes relatifs au handicap et les besoins spécifiques.
- Interrogez les participants sur leur expérience d'utilisation de proGres v4, et notamment leurs motifs d'utilisation.
- Recueillez les réponses et présentez le système « proGres in Partnership », ou proGres version 4 : l'application logicielle institutionnelle, centralisée et accessible en ligne de gestion des cas du HCR. ProGres v4 est utilisé par le HCR pour différentes fonctions opérationnelles, notamment l'enregistrement des individus, mais également de nombreuses fonctions de gestion de cas : aide, gestion des cas à des fins de protection, interventions de protection, délivrance de documents, fourniture d'aides en espèces, etc.
- **Pour plus d'informations :** Outils d'enregistrement – HCR – Orientations sur l'enregistrement et la gestion de l'identité.

Quels sont les codes de besoins spécifiques utilisés lors de l'enregistrement ? Et ensuite ?

- Besoin spécifique : « caractéristique ou situation nécessitant une attention, une intervention ou un suivi particuliers »
- Priorité pour les entretiens d'enregistrement
- Orientation vers le personnel des services de protection
- Les personnes handicapées constituent l'un des sept groupes prioritaires pour l'enregistrement



Diapositive 24 du PowerPoint : Quels sont les codes de besoins spécifiques utilisés lors de l'enregistrement ? Et ensuite ?

- Précisez que les questions du Groupe de Washington sont intégrées aux codes de besoins spécifiques, en remplacement des anciens codes relatifs au handicap.
- **Demandez** aux participants s'ils ont déjà vu ces codes ou d'autres codes de besoins spécifiques, et s'ils peuvent expliquer à quoi ils servent dans le cadre de leur activité.
- **Recueillez** les réponses en utilisant l'outil de discussion instantanée et/ou la fonction « lever la main ».

- **Expliquez** en quoi consistent les codes de besoins spécifiques à l'aide des animations de la diapositive et des messages clés ci-après, suivant les Orientations sur l'enregistrement et la gestion de l'identité (chapitres 3.4 et 5.1) :
 - Un besoin spécifique désigne une caractéristique ou une situation qui doit faire l'objet d'une attention, d'une intervention ou d'un suivi particuliers.
 - Selon l'échelle et la structure des activités d'accueil, et conformément à des procédures clairement définies, les personnes qui présentent un ou plusieurs besoins spécifiques peuvent être reçues en **priorité** pour l'entretien d'enregistrement (en utilisant des jetons de couleurs différentes dans les grands centre d'enregistrement ou en attribuant plus rapidement un rendez-vous dans d'autres contextes), et/ou **orientées** vers le personnel des services de protection afin de déterminer leurs besoins immédiats ou à plus long terme.
 - Si la question vous est posée, précisez que les catégories de personnes qui doivent être invitées à passer en tête de la file d'attente lors de la procédure d'accueil sont les suivantes : enfants non accompagnés et séparés ; enfants chefs de ménages ou mariés ; personnes handicapées et leur famille ; personnes ayant besoin de soins médicaux importants ; personnes réfugiées âgées, en particulier non accompagnées ; personnes ayant besoin d'une protection immédiate et personnes à risque en cas d'attente prolongée (par exemple, personnes LGBTI) ; parents isolés et familles avec enfants en bas âge. Source : Accueil HCR – Guidance on Registration and Identity Management – Prioritization of persons with specific needs at Reception.
- Demandez aux participants si ces codes sont utilisés dans le cadre d'activités autres que l'enregistrement accéléré et l'orientation aux fins d'une évaluation approfondie des besoins.
- Il est possible que certains participants mentionnent l'utilisation de ces codes dans le cadre d'interventions ciblées. Dans ce cas, expliquez que bien que ces codes aient été élaborés en vue d'identifier les personnes pouvant avoir besoin d'un appui supplémentaire pour accéder à l'aide et à différents dispositifs, les personnes handicapées ont également des **besoins essentiels** (accès à la nourriture, à l'eau, etc.), et qu'elles peuvent être **exposées à des risques accrus pour leur protection**, notamment des actes de **violence basée sur le genre** contre les femmes et les filles handicapées. En effet, on observe parfois une tendance à orienter les personnes handicapées uniquement vers des services spécialisés.

Pourquoi les codes relatifs au handicap ont-ils été modifiés ?

- Les anciens codes s'appuyaient sur des indices visuels pour identifier les personnes handicapées > méthode non fiable
- Conséquence : sous-estimation du nombre de personnes handicapées
- Le HCR s'est publiquement engagé à intégrer les questions du Groupe de Washington au processus d'enregistrement



Diapositive 25 du PowerPoint : Pourquoi les codes relatifs au handicap ont-ils été modifiés ?

- Cette diapositive ne sera plus nécessaire à compter de mi-2022, mais elle peut servir à examiner les raisons qui ont amené le HCR à modifier les codes employés jusque-là pour identifier les personnes handicapées si la formation se déroule dans un contexte où les anciens codes étaient utilisés.
- Demandez aux participants pour quelles raisons les codes relatifs au handicap ont été modifiés. (Remarque : cette diapositive est animée afin de faciliter les échanges.)
- Encouragez-les à mobiliser ce qu'ils ont appris au sujet des questions du Groupe de Washington.

- Recueillez les réponses en utilisant le chat et la fonction « lever la main ».
- Énumérez les points clés suivants :
 - Les anciens codes s'appuyaient sur des indices visuels pour identifier les personnes handicapées, ce qui en fait une méthode non fiable, car tous les handicaps ne sont pas visibles.
 - Cela entraînait une sous-identification des personnes handicapées lors de l'enregistrement.
 - À l'occasion du Sommet mondial sur le handicap de 2018, le HCR s'est engagé publiquement à intégrer les questions du Groupe de Washington dans ses processus d'enregistrement afin d'améliorer l'identification et la protection des personnes réfugiées handicapées, notamment dans les contextes d'enregistrement continu et hors situation d'urgence.
 - Cette évolution devrait permettre d'obtenir des données plus fiables et plus facilement comparables.

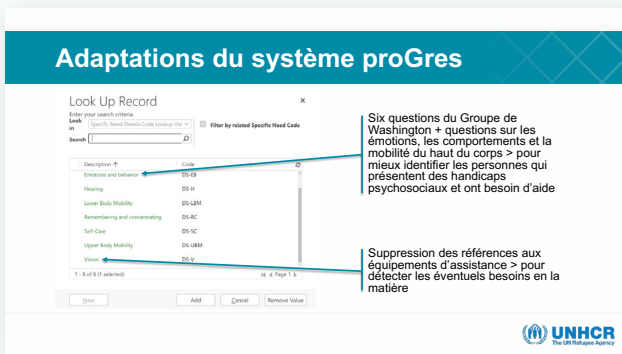
Repérez les adaptations !

- Trouvez au moins trois modifications apportées pour intégrer les questions du Groupe de Washington dans les codes de besoins spécifiques du HCR relatifs au handicap
- À votre avis, pourquoi ces adaptations ont-elles été instaurées ?



Diapositive 26 du PowerPoint : Repérez les adaptations !

- Précisez que l'intégration des questions du Groupe de Washington dans proGres a exigé certaines adaptations.
- Soulignez l'importance de bien comprendre ces adaptations, et expliquez pourquoi elles étaient nécessaires pour mieux utiliser les codes relatifs au handicap.
- Les participants découvriront les adaptations grâce à un exercice qui consistera à les repérer et à déterminer pourquoi elles ont été instaurées.
- Distribuez le document 7 – Codes de besoins spécifiques relatifs au handicap, et le document 4 – Questions du Groupe de Washington.
 - Dans le cadre d'une formation **en présentiel**, ces questions peuvent être distribuées au format papier.
 - Dans le cadre d'une formation **en webinaire**, les documents peuvent être distribués au format numérique.
 - **Accessibilité** – Les questions peuvent être consultées à partir du fichier Word (accessible aux lecteurs d'écran), ou lue avec l'aide d'un autre participant ou du personnel assistant.
- Demandez aux participants de repérer aux moins trois adaptations entre les deux outils, et demandez-leur pourquoi, selon eux, celles-ci étaient nécessaires.
- Commentez les différences observées en vous appuyant sur les diapositives 27 à 29.



Diapositive 27 du PowerPoint : Adaptations du système proGres

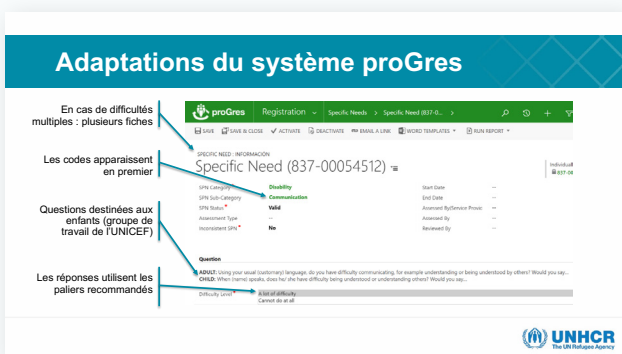
- **Accessibilité** – Expliquez que nous allons maintenant examiner de quelle manière les questions du Groupe de Washington ont été intégrées au système proGres v4, et quels changements ont été introduits.
- Cette diapositive reproduit une capture d'écran des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap, en indiquant les caractéristiques intégrées et les principaux aspects de cette intégration :

1^{re} question – La brève série de questions du Groupe de Washington comporte six questions, mais il y a huit codes pour le handicap. Quels codes ont été ajoutés, et pourquoi, selon vous ?

- En plus des six questions de la brève série déjà intégrées, deux autres questions ont été ajoutées à partir d'autres séries (version enrichie de la brève série de questions et série sur le fonctionnement de l'enfant) : la première question ajoutée porte sur le fonctionnement de la partie supérieure du corps (**afin d'identifier les personnes pouvant avoir besoin d'aide en raison de difficultés à mobiliser le haut de leur corps**) et la deuxième porte sur les émotions et les comportements (**afin d'améliorer l'identification des personnes atteintes de handicap psychosocial**, qui peuvent également être repérées à l'aide d'autres codes tels que des difficultés de mémoire, de concentration ou à prendre soin de soi).

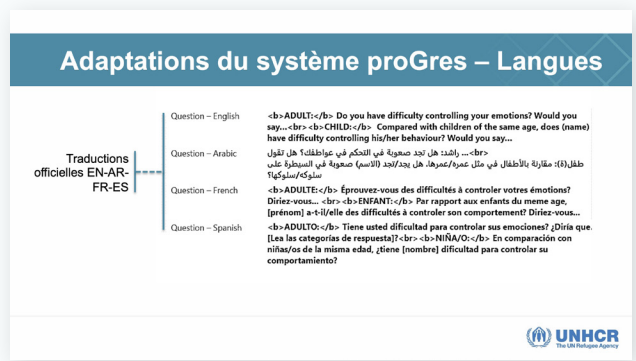
2^e question – Les questions du Groupe de Washington relatives à la vue et à l'audition comportent des références à l'utilisation d'équipements d'assistance. Selon vous, pourquoi ces références ont-elles été supprimées ?

- Les références aux équipements d'assistance ont été supprimées des questions relatives à la vue et à l'audition afin de tenir compte du fait que ces équipements ne sont pas toujours accessibles en situation de déplacement, ou qu'ils peuvent être perdus, et qu'un accompagnement voire une orientation sont donc nécessaires pour pouvoir accéder à ces services.



Diapositive 28 du PowerPoint : Adaptations du système proGres (suite)

- **Accessibilité** – Cette diapositive reproduit une capture d’écran des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap, en indiquant les caractéristiques intégrées et les principaux aspects de cette intégration :
- **3^e question** – Les questions du Groupe de Washington comportent quatre catégories de réponse (*Non, pas du tout ; Oui, un peu ; Oui, beaucoup ; Je n’y parviens pas du tout*), tandis que les codes relatifs au handicap n’en comportent que deux (*Oui, beaucoup ; Je n’y parviens pas du tout*). Selon vous, pourquoi avoir procédé à cette adaptation ?
 - Les réponses reflètent les deux catégories de seuil recommandées pour identifier les personnes handicapées, à savoir uniquement *Oui, beaucoup* et *Je n’y parviens pas du tout*. Aucune autre réponse ne pouvait être fournie, car elle aurait activé l’enregistrement, même si la personne n’était pas considérée comme handicapée d’après les paliers normalisés.
- Demandez aux participants s’ils ont repéré d’autres adaptations en examinant les questions (**4^e question**). Autres adaptations :
 - Les codes utilisés dans le système proGres incluent des **questions adaptées permettant l’identification des enfants handicapés**. Ces questions sont extraites du Module sur le fonctionnement de l’enfant élaboré par le groupe de travail de l’UNICEF. Les réponses aux questions sont fournies par un parent ou un pourvoyeur de soins.
 - **Les codes apparaissent en premier**, non les questions. Il s’agit d’une légère différence par rapport à la méthodologie du Groupe de Washington, mais nos équipes devraient s’habituer à poser les questions en premier, au lieu d’attribuer les codes sans poser les questions.
 - Enfin, il est important de souligner que **plusieurs fiches** seront nécessaires si plusieurs difficultés sont détectées (par exemple, les personnes sourdes et aveugles peuvent avoir des difficultés à entendre, à voir et à communiquer).



Diapositive 29 du PowerPoint : Adaptations du système proGres – Langues

Expliquez aux participants que des traductions validées sont disponibles en quatre langues (anglais, arabe, espagnol et français).

- Il est déconseillé aux équipes de traduire les questions sur place ; d’autres langues sont disponibles sur la [page du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap consacrée aux traductions \(washingtongroup-disability.com\)](http://washingtongroup-disability.com) ; si certaines langues ne sont pas disponibles, veuillez contacter la Division de la protection internationale pour obtenir de l’aide (WG_Secretariat@cdc.gov).

Enregistrement d'urgence UNIQUEMENT

Pour les **enregistrements d'urgence uniquement**, l'identification des personnes handicapées s'appuie sur les questions suivantes :

- « Dans votre famille/groupe, quelqu'un éprouve-t-il beaucoup de difficultés à marcher, à voir, à entendre ou à se rappeler certaines choses ? Diriez-vous... » [Réponse : Oui]

Reportez-vous aux sous-catégories et utilisez les questions directrices des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap **dès que possible**.



Diapositive 30 du PowerPoint : Enregistrement d'urgence UNIQUEMENT

- Expliquez que pour faire suite à la demande de mise en place d'une méthode abrégée permettant d'identifier les personnes handicapées dans le contexte d'un enregistrement d'urgence, une version réduite de la série de questions a été élaborée.
- L'enregistrement est l'une des principales activités du HCR au début d'une situation d'urgence.
- Ce processus peut commencer dans les sept jours suivant un premier afflux de personnes réfugiées.
- Il convient alors de définir un ensemble de données limité afin d'apporter une réponse rapide.
- Il est possible d'utiliser une question plus courte portant sur plusieurs éléments **uniquement** dans ces contextes. Celle-ci figure dans les orientations d'utilisation des codes relatifs au handicap.
 - Pour les **enregistrements d'urgence uniquement**, vous poserez les questions suivantes pour identifier les personnes handicapées :
 - « Dans votre famille/groupe, quelqu'un éprouve-t-il beaucoup de difficultés à marcher, à voir, à entendre ou à se rappeler certaines choses ? Diriez-vous... » [Réponse : Oui].
 - Reportez-vous aux sous-catégories et utilisez les questions directrices des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap **dès que possible**.
- S'agissant d'une question de type oui/non portant sur plusieurs éléments, celle-ci ne permet pas toujours d'identifier toutes les personnes en situation de handicap (rappelez les limites de ce type de questions).
- La fiche sera enregistrée comme « en attente de révision » et devra être examinée le plus rapidement possible à l'aide des questions correspondant aux sous-catégories.
- Dans un contexte plus stable, et selon les capacités, les codes à appliquer pour l'enregistrement continu et l'enregistrement des nouvelles arrivées sont les codes habituels.

Démonstration



Diapositive 31 du PowerPoint : Démonstration

- À ce stade, et selon les besoins de formation du groupe, les animateurs peuvent décider de :
 - Lancer une vidéo décrivant les principales caractéristiques de l'interface de présentation des codes relatifs au handicap ;
 - Partager leur écran pour présenter ces caractéristiques ;
 - Demander aux participants de se connecter sur leur espace de formation (le cas échéant) et de parcourir l'interface afin de soumettre d'éventuelles questions sur son fonctionnement. Notez que cette option peut demander davantage de temps si les participants ont du mal à se connecter à leur espace de formation.



**Diapositive 32 du PowerPoint :
Changement de paradigme
concernant l'identification des
personnes handicapées lors de
l'enregistrement.**

- Accessibilité – Lisez le titre et décrivez l'image affichée sur l'écran : une famille avec un homme en fauteuil roulant lors d'un entretien avec le HCR.
- Signalez que l'utilisation des questions du Groupe de Washington exige de changer notre conception du handicap. Cette diapositive explique comment le HCR a modifié sa méthode d'identification des personnes handicapées.
- Le schéma de gauche représente la méthode utilisée par le personnel du HCR pour identifier les personnes handicapées à l'aide des anciens codes :
 - Le personnel utilisait des indices visuels afin d'effectuer un repérage préalable des personnes en situation de handicap, et leur attribuait un code à partir de leurs propres hypothèses.
 - Cette méthode renforçait la conception du handicap fondée sur la capacité supposée du personnel à reconnaître le handicap et à attribuer les codes correspondant en s'appuyant sur sa propre perception des déficiences.
 - Comme nous l'avons vu précédemment, les données obtenues à l'aide de ce procédé ne sont pas fiables.
- Le schéma de droite représente la méthode d'identification à l'aide des nouveaux codes :
 - Le personnel pose des questions pendant le processus d'enregistrement, et recueille les réponses qui lui permettront d'attribuer les codes correspondants.
 - Cette méthode aide à repérer les difficultés qui peuvent nécessiter une aide supplémentaire, comme la mise à disposition d'informations dans un format accessible, ou la fourniture d'un accompagnement pour faciliter l'accès aux distributions en cas d'obstacles physiques.
- Toutefois, il faudra également recueillir des données supplémentaires pour déterminer les types d'appui les plus adaptés à certaines difficultés, car, contrairement à ce qui se pratiquait pour certains types de déficience, aucune hypothèse ne doit être faite à ce sujet.

Conseils sur l'utilisation des questions

- **Posez** les questions telles qu'elles sont **rédigées**
- **Ne tentez pas** de deviner la réponse en **observant** la personne concernée
- **Familiarisez-vous** avec les documents et soyez **détendus**
- **Sachez** qu'il ne s'agit **pas de questions sensibles**
- **Exercez-vous** aux entretiens en amont



Diapositive 33 du PowerPoint : Conseils sur l'utilisation des questions

- Indiquez que cette diapositive résume les conseils de base sur l'utilisation des questions du Groupe de Washington ainsi que sur leur application dans le cadre des activités du HCR.
- **Posez les questions telles qu'elles sont rédigées.** N'improvisez pas – utilisez une traduction approuvée.
- Veillez à ce que la personne interrogée réponde à chaque question. **Ne tentez pas de deviner la réponse en observant la personne.**
- Si la **personne qui mène l'entretien** est mal à l'aise, la personne interrogée le sera également – **d'où la nécessité de se familiariser avec les documents**, et de se détendre.
- **Sachez qu'il ne s'agit pas de questions sensibles** – elles concernent des activités universelles de base que toute personne, quelles que soient sa nationalité ou sa culture, devrait comprendre.
- **Préparez-vous** : si possible, exercez-vous aux entretiens avant de vous rendre sur le terrain.
- Invitez les participants à suivre la formation en ligne intitulée « Communication, entretiens et conseil », disponible sur la plateforme Learn & Connect : <https://unhcr.csod.com/ui/lms-learning-details/app/curriculum/ac85b20d-cb9b-4675-9b8a-48bac25901e5>.

Questions et expériences

- Avez-vous des questions sur l'utilisation des codes ?
- Quelle expérience avez-vous de leur utilisation ?



Diapositive 34 du PowerPoint : Questions et expériences

À ce stade, les animateurs peuvent souhaiter ouvrir une séance de questions et de partage d'expériences sur l'utilisation des codes.

- Vous pouvez animer une séance de questions/réponses en vous appuyant sur les questions précédemment posées par le personnel, répertoriées dans le document 6.
- Il est également possible d'afficher les questions à l'écran (sans les réponses) sur [menti.com](https://www.menti.com) ou dans un sondage (par exemple, [Pigeonhole Live – Unmute Your Audience](#)). Les participants peuvent ainsi voter pour les questions auxquelles ils souhaiteraient avoir des réponses.
- Le document 6 (Questions fréquentes) peut être distribué et utilisé comme base de discussion.

Messages clés

- Ces questions permettent de recenser les personnes handicapées de manière simple et non stigmatisante
- Associées à d'autres outils, elles peuvent servir plusieurs objectifs
- Elles sont disponibles dans le système d'enregistrement du HCR



Diapositive 35 du PowerPoint : Messages clés

Messages clés :

- Les questions du Groupe de Washington permettent de recenser les personnes handicapées de manière simple et non stigmatisante.
- Associées à d'autres outils, les questions du Groupe de Washington peuvent répondre à différents objectifs.
- Elles ont été intégrées au système du HCR afin de recenser les personnes handicapées lors de l'enregistrement.

Un engagement public

- 2018 : « Le HCR intégrera les questions du Groupe de Washington dans son processus d'enregistrement continu afin d'améliorer l'identification et la protection des personnes handicapées »
- « Je suis ravi que les questions du Groupe de Washington sur le handicap aient été intégrées au système proGres, comme je l'avais recommandé en tant que rapporteur de consultations menées auprès d'ONG en 2017 😊 » (membre du personnel du HCR)



Diapositive 36 du PowerPoint : Un engagement public

- Les équipes de terrain et les mouvements de défense des droits des personnes handicapées ont demandé à plusieurs reprises l'intégration des questions du Groupe de Washington dans les processus de collecte de données du HCR.
- Lisez les engagements et les commentaires reçus à l'annonce de ce changement.
- En 2018, le HCR s'est engagé officiellement à intégrer les questions du Groupe de Washington, et a rendu compte des progrès accomplis dans ce sens en 2022, à l'occasion du Sommet mondial sur le handicap qui s'est tenu en Norvège.
- Vous contribuez toutes et tous à ce changement – merci !

Ressources

- [Groupe de Washington sur les statistiques du handicap – Accueil](#)
- [HCR, Note d'orientation : Identification des personnes handicapées lors de l'enregistrement et pendant les autres processus de collecte de données](#)
- [Humanité & Inclusion, Disability Statistics in Humanitarian Action](#), (formation en ligne)
- [Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées](#)
- [Appui à la participation des personnes en situation de handicap à chaque cycle des évaluations participatives](#)
- [Comité permanent interorganisations, Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, 2019](#)
- [Refworld, Note d'orientation : Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé](#) (EN-AR-FR-ES)
- [HCR, Guide d'animation : Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé](#)



Diapositive 37 du PowerPoint : Ressources



Légende : Équateur. Déterminé à rendre le pays plus accessible, ce réfugié ne se laisse pas freiner par son handicap. Photo : © HCR/ Jaime Giménez

ACTIVITÉ 3

Analyser et utiliser les données au service de l'intégration des personnes handicapées

Résumé :

Cette activité est une mise en pratique des stratégies d'inclusion appliquées à différentes études de cas.

Objectifs d'apprentissage

- Prendre des mesures pour améliorer l'accessibilité des processus de collecte de données.
- Fournir si besoin un appui supplémentaire pour permettre un accès égal aux processus de collecte de données.
- Présenter les mesures destinées à favoriser l'inclusion du handicap, y compris les mesures pouvant être mises en place indépendamment des données disponibles sur les personnes handicapées.

Messages clés

- Les interventions doivent viser à atténuer les obstacles.
- Les personnes handicapées ont des besoins variés.
- Certaines mesures peuvent être mises en place, même sans données.

STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE

Cette activité comprend une partie de 90 minutes.

- **La première partie** rappelle les différentes stratégies d'inclusion du handicap et d'accessibilité déjà présentées dans le module 4 du présent guide, et invite les participants à les mettre en application dans des études de cas à l'aide de données provenant de cas individuels.

	Matériel nécessaire	Durée
Partie 1 : Analyser et utiliser les données au service de l'intégration des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none">• Présentation PowerPoint, <i>document 8</i> (cas individuels)	90 minutes
Évaluation :	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation du module (annexe)	10 minutes
		Total : 100 minutes



ACTIVITÉ 3 - PARTIE 1 :

Analyser et utiliser les données au service de l'intégration des personnes handicapées

Résumé : Cette séance rappelle quelques-unes des stratégies d'intégration présentées précédemment dans ce guide, et permet de les mettre en application dans différentes études de cas.

Supports :

- PowerPoint Document 8 (Cas individuels).

PART 1 SEQUENCE :

Règles de base et accessibilité



- Indiquez votre nom avant de prendre la parole
- Laissez du temps aux interprètes
- Utilisez le sous-titrage, le cas échéant
- Décrivez les images



Diapositive 2 du PowerPoint : Règles de base et accessibilité

Demandez aux participants quelles règles de base ils souhaitent mettre en place afin d'instaurer un environnement d'apprentissage favorable à tous dans le cadre de cet atelier.

Programme du jour

- Comment améliorer l'accessibilité des processus de collecte de données ?
- Comment fournir un appui supplémentaire pour assurer un accès équitable aux processus de collecte de données ?
- Quelles mesures peut-on mettre en place pour favoriser l'intégration des personnes handicapées ?



Diapositive 3 du PowerPoint : Objectifs de la séance

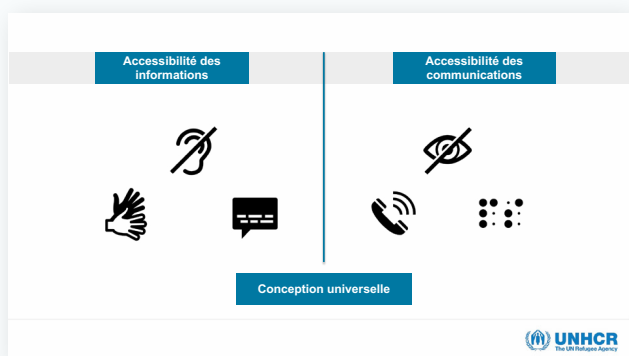
Présenter aux participants les objectifs globaux de la séance.

- Cette séance est une introduction aux fondamentaux de l'utilisation des données au service de l'intégration des personnes handicapées : comment améliorer l'accessibilité des processus de collecte de données, comment fournir un appui supplémentaire en cas de besoin, et quelles actions mettre en place pour favoriser l'inclusion du handicap.

APPLIQUER DES STRATÉGIES FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES

Partie 3

Diapositive 4 du PowerPoint :
Appliquer des stratégies favorisant l'intégration des personnes handicapées grâce aux données collectées



Diapositive 5 du PowerPoint :
Accessibilité des communications et des informations

- Indiquez que nous allons nous appuyer sur les supports utilisés dans le [module 4](#) du présent Guide d'animation afin de revoir quelques-unes des stratégies permettant d'améliorer l'accessibilité et d'effectuer des ajustements.
- **Interrogez** les participants sur les mesures qu'ils connaissent pour améliorer l'accessibilité des informations et des communications : « Comment pouvez-vous améliorer l'accessibilité des informations et des communications » ?
- **Accessibilité** – Décrivez les illustrations qui s'affichent à l'écran. De haut en bas et de gauche à droite, des icônes représentent les déficiences auditives et visuelles, puis l'interprétation en langue des signes, le sous-titrage (classique ou pour personnes sourdes et malentendantes), le format audio et le braille. Trois encadrés contenant les expressions « accessibilité des informations », « accessibilité des communications » et « conception universelle ».
- L'accessibilité ne se résume pas seulement aux rampes, aux mains courantes et autres dispositifs d'aménagement destinés à faciliter l'accès aux espaces physiques. Le concept d'accessibilité concerne également les modes de communication et les modalités de diffusion des informations, et suppose le respect des principes de la conception universelle, dont l'objectif est de proposer des équipements et des services susceptibles d'être utilisés par le plus grand nombre, sans nécessiter de conception spéciale.
- L'illustration montre notamment qu'une vidéo avec sous-titres (classiques ou pour personnes sourdes et malentendantes) et audio favorise l'accessibilité en permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder à son contenu : les personnes dont la langue maternelle n'est pas celle de la vidéo pourront s'aider des sous-titres et les personnes atteintes de troubles de la vue accéderont aux informations grâce au son.
- Il existe par ailleurs d'autres moyens de rendre un message encore plus accessible, en utilisant par exemple des langues et des formats spécifiquement destinés aux personnes handicapées, comme la langue des signes ou le braille.

- Lorsque ces solutions sont prévues et fournies à l'avance sans qu'une personne handicapée n'ait eu à faire aucune demande, on parle de solutions d'accessibilité. Lorsqu'elles sont fournies à la suite d'une demande ou pour résoudre une situation d'inaccessibilité, on parle plutôt d'ajustements ou d'« aménagements raisonnables », car il s'agit de solutions temporaires et proposées au cas par cas. Pour en savoir plus sur ce concept, voir les diapositives 9 et 10.

Accessibilité des informations



Pour être facile à lire, un texte doit être clair et simple à comprendre.



Il doit utiliser du vocabulaire courant et être accompagné d'illustrations.

Voici un exemple de texte facile à lire !

**Diapositive 6 du PowerPoint :
Accessibilité des informations (suite)**






Conseils à l'intention des animateurs :

- Décrivez les illustrations. Un exemple de texte facile à lire :
 - Une information accessible doit être facile à lire et à comprendre.
 - Elle doit être rédigée avec un vocabulaire courant et accompagnée d'illustrations. L'illustration représente la touche d'un clavier sur laquelle est écrit le mot « Easy » (« facile »).
 - Voici un exemple de texte facile à lire ! L'illustration représente une personne lisant un rapport rédigé de manière à en faciliter la lecture.
- Parmi les autres formats disponibles, on peut également citer les textes utilisant un vocabulaire simple et des illustrations.
- Ces formats sont plus accessibles aux personnes qui ont un faible niveau d'alphabétisation, présentent un handicap intellectuel ou s'expriment dans une langue minoritaire.

Accessibilité des communications

Figure 6 – Tableau de communication

I want 	something's wrong 	help 
OK 	I don't want to 	I don't understand 
more 	yes 	no 

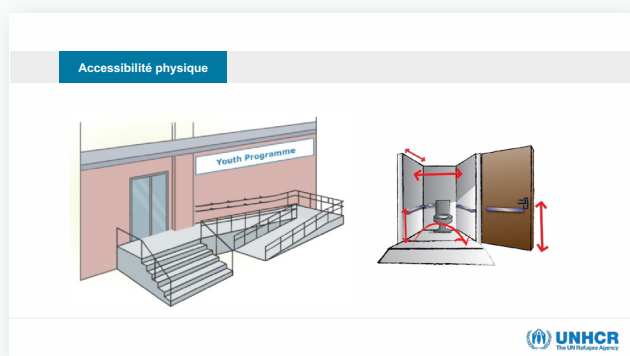
Source : UNICEF

**Diapositive 7 du PowerPoint :
Accessibilité des communications (suite)**



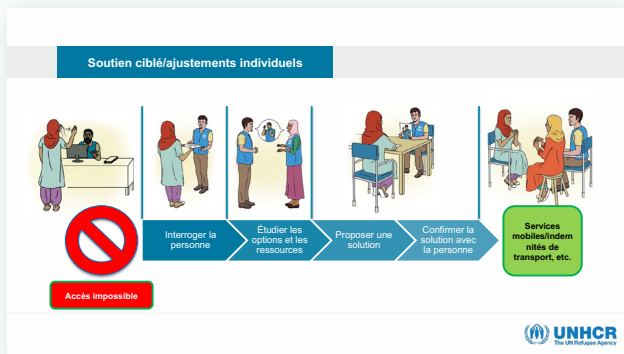
Conseils à l'intention des animateurs :

- Décrivez les illustrations : un tableau de communication comportant des illustrations pour faciliter la transmission d'informations, et des mots-clés pour faciliter la communication.
- Parmi les autres formats disponibles, on peut également citer les tableaux de communication composés d'illustrations et de mots-clés.
- Ces formats sont plus accessibles aux personnes qui ont un faible niveau d'alphabétisation, présentent un handicap intellectuel ou s'expriment dans une langue minoritaire.
- Source du tableau de communication : UNICEF, 2017, *Inclure les enfants handicapés dans l'action humanitaire – Protection de l'enfance*. Disponible à l'adresse suivante : https://sites.unicef.org/disability/emergencies/downloads/UNICEF_Child_Protection_French.pdf.



Diapositive 8 du PowerPoint : Accessibilité physique

- Décrivez les illustrations : à gauche, l'entrée d'un bâtiment utilisé dans le cadre d'un programme destiné aux jeunes et rendu accessible par l'installation de rampes et de mains courantes. À droite, des toilettes accessibles.
- Tout comme l'accessibilité des communications et des informations, l'accessibilité de l'environnement physique est une condition essentielle pour permettre la participation des personnes handicapées. Si les bâtiments et les infrastructures ne leur sont pas accessibles, les personnes handicapées ne pourront ni s'y rendre ni en profiter pleinement. Il en va de même pour les routes et les moyens de transport.
- Cette situation peut se présenter sur les sites d'enregistrement et dans le cadre des services communautaires.
- Comme nous l'avons vu au sujet des informations et des communications, l'accessibilité de l'environnement doit respecter les principes de la conception universelle et bénéficier à tous : un bâtiment accessible est en effet plus sûr, car il présente moins de risques et peut être évacué plus facilement en cas d'urgence, grâce à des issues clairement indiquées, à des portes plus larges et dépourvues d'obstacles, etc.
- Des normes d'accessibilité sont élaborées et disponibles aux échelles nationale et internationale, et très souvent, les associations de personnes handicapées connaissent les normes en vigueur dans leur pays.
- La construction de nouvelles infrastructures accessibles n'entraîne pas de surcoût trop important : on estime qu'elle représente seulement 1 % du coût total. La modernisation d'infrastructures existantes est en revanche plus coûteuse.
- Par ailleurs, l'installation de dispositifs d'accessibilité peut aussi prendre un certain temps ; c'est pourquoi la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées propose une autre solution, applicable en cas d'inaccessibilité : les « aménagements raisonnables ».



Diapositive 9 du PowerPoint : Soutien et ajustements ciblés

- Accessibilité – Décrivez les illustrations qui s’affichent à l’écran. Un symbole rouge représente une situation d’inaccessibilité : par exemple, une femme en situation de handicap physique ayant besoin de se rendre dans un service de santé ne peut pas le faire, car les transports publics ne lui sont pas accessibles. Dans ce cas, un processus de concertation est mis en place avec la personne afin d’évaluer ses possibilités et ses ressources, de lui proposer une solution et de s’assurer que cette solution répond à ses besoins.
- Lorsque les personnes handicapées se heurtent à des obstacles qui les empêchent de participer ou d’accéder à des services et à des situations au même titre que les autres, un processus dit d’« aménagement raisonnable », défini par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, doit être mis en place.
- Ce processus implique l’instauration d’un dialogue avec la personne concernée afin d’identifier les conditions nécessaires à sa participation et de proposer une solution adaptée à ses besoins et aux ressources disponibles (temps, compétences, services, financement, etc.). Si aucune solution ne peut être trouvée, il convient d’expliquer pourquoi.
- L’illustration montre la mise en place d’aménagements raisonnables : par exemple, une femme handicapée se trouve dans l’incapacité d’accéder au service de santé sexuelle et reproductive dont elle a besoin, car les transports publics reliant sa communauté et l’hôpital ne lui sont pas accessibles. En concertation avec les prestataires de services de santé, une indemnité de transport lui est accordée afin qu’elle puisse accéder aux services dont elle a besoin. D’autres solutions peuvent également lui être proposées afin de faciliter les visites de suivi.
- Ces solutions favorisent un accès immédiat, mais peuvent s’avérer moins durables.

Faire le lien entre accessibilité et ajustements individuels	
Accessibilité	Aménagement raisonnable
Peut être mise en œuvre de manière progressive	Doit être mis en œuvre de manière immédiate pour éviter toute forme de discrimination
Offre une solution globale	Offre une solution individuelle
S’applique indépendamment du besoin des personnes handicapées d’accéder aux infrastructures, aux services ou aux informations	S’applique dès lors qu’une personne doit accéder à un endroit ou à un service non accessible
S’inspire des principes de la conception universelle	Est conçu sur mesure pour la personne concernée et avec elle
Est régie par des normes d’accessibilité (établies à l’échelle nationale ou issues d’autres pays)	Est soumis à un critère de proportionnalité : l’aménagement est-il pertinent, possible ou abordable dans le cadre du projet ?

Diapositive 10 du PowerPoint : Accessibilité ou ajustements individuels ?

- Accessibilité – Présentez le contenu du tableau. Ce tableau illustre la complémentarité entre les mesures d'accessibilité et les aménagements raisonnables ainsi que les différences entre ces deux solutions, qui peuvent parfois se superposer.
- L'accessibilité peut être mise en œuvre de manière progressive, car elle nécessite des efforts de planification et des ressources. Toutefois, des aménagements raisonnables doivent être proposés à court terme afin d'éviter toute discrimination. Cette démarche requiert un travail de planification et une souplesse budgétaire. En outre, une définition des priorités sera probablement nécessaire.
- L'accessibilité profite à une grande partie de la population, tandis que les aménagements raisonnables constituent des solutions individuelles.
- Les solutions d'accessibilité doivent être planifiées et mises en œuvre de manière systématique, et appliquées à l'ensemble des infrastructures, des services et des informations, car les personnes handicapées auront toujours besoin d'y avoir accès. Des aménagements sont réalisés dès lors qu'une personne signale un problème d'accessibilité, même si l'endroit en question a été rendu accessible : c'est une façon de prendre en compte la diversité des expériences des personnes handicapées et de garantir l'égalité d'accès.
- Les solutions d'accessibilité reposent sur les principes de la conception universelle ainsi que sur des normes nationales et internationales, tandis que les aménagements raisonnables sont proposés en concertation avec la personne concernée et doivent être abordables et adaptés au projet.

Exercice : quelle est la stratégie utilisée ?



Accessibilité des informations

Accessibilité des communications

Soutien ciblé/ajustements individuels

UNHCR

Diapositive 11 du PowerPoint : Quelle est la stratégie utilisée ?

- Ce test rapide peut être utilisé pour vérifier que les participants ont compris la différence entre les solutions ou ajustements à court terme et les solutions à long terme, qui permettent à la personne concernée d'accéder aux espaces et aux informations de manière autonome.
- Demandez aux participants de décrire brièvement l'illustration : un homme explique à une femme atteinte de déficience visuelle le contenu d'un panneau d'information affiché dans la rue.
- Demandez aux participants de nommer la stratégie utilisée dans cette situation précise.
- Il est possible que plusieurs participants répondent qu'il s'agit d'une solution d'accessibilité aux informations, mais il s'agit plus exactement d'un « aménagement raisonnable », car cette femme (ou toute autre personne atteinte de déficience visuelle) ne pourrait pas avoir accès aux informations si l'homme n'était pas là pour les lui communiquer.

Traduire les stratégies en actions – Données individuelles

- Lisez l'étude de cas d'une personne en situation de handicap
- Analysez les besoins en matière d'accessibilité et de soutien
- Sélectionnez et appliquez des mesures favorisant l'intégration des personnes handicapées

Quels seraient les effets escomptés sur la protection de la personne concernée ?



Diapositive 12 du PowerPoint : Stratégies en action – Données individuelles

- Expliquez que dans cet exercice, nous allons nous intéresser à différents cas et mettre en application les mesures d'inclusion et de protection des personnes handicapées en utilisant les données collectées grâce aux processus prévus à cet effet.
- Distribuez le document 7 et demandez aux participants de choisir une étude de cas.
- Les études de cas peuvent être assignées aux différents groupes, ou sélectionnées par les participants en fonction de leurs centres d'intérêt une fois que vous leur aurez présenté les différents cas.
- Demandez aux participants d'étudier les points suivants, qu'ils retrouveront dans le document :
 - Comment pourrions-nous rendre ces informations accessibles pour cette personne ?
 - Quels types de stratégies lui garantiraient un meilleur accès à des services d'aide et de protection ?
 - Tenez compte du fait que certaines mesures exigent davantage de temps et de ressources (mesures à moyen terme).
 - D'autres mesures peuvent nécessiter moins de ressources ou une simple adaptation des ressources existantes (mesures à court terme).
 - Les participants peuvent proposer les mesures indiquées dans le document, et/ou s'inspirer de leur expérience personnelle.
 - Pour finir, invitez les participants à présenter brièvement leurs choix en répondant notamment à la question suivante : Quels seraient les effets escomptés sur la protection des personnes handicapées ?
- Précisez que les groupes disposeront de 20 minutes pour discuter de l'étude de cas et d'environ 5 minutes pour restituer leur travail à l'ensemble des participants.
- Présentez un exemple (diapositive ci-dessous).

Exemple : Maryam



Diapositive 13 du PowerPoint : Exemple : Maryam

- Indiquez que nous allons étudier un court exemple (abordé dans le [module 4](#)).
- Accessibilité – Décrivez l’illustration qui s’affiche à l’écran : un employé du HCR travaille à un bureau d’enregistrement. Maryam, atteinte d’une déficience auditive, se rend au bureau où elle souhaite s’enregistrer.
- Maryam communique en langue des signes. L’agent responsable de la réinstallation semble particulièrement surpris de voir Maryam le saluer en langue des signes.
- Communiquez aux participants les deux stratégies possibles, et demandez-leur de déterminer laquelle serait la plus appropriée.
- Les stratégies peuvent être diffusées à l’aide d’un questionnaire Microsoft Forms ou d’un sondage, ou lues à voix haute.

Parmi les stratégies suivantes, laquelle adopteriez-vous si vous étiez à la place de cet agent d’enregistrement ?

- **Stratégie 1.** L’agent chargé de la réinstallation peut trouver un autre moyen de communiquer avec Maryam (par écrit, à l’aide d’un tableau de communication, en lui demandant d’essayer de lire sur les lèvres, etc.), recueillir les informations essentielles à l’enregistrement de Maryam et prévoir un autre entretien avec le personnel des services de protection, en précisant qu’un interprète en langue des signes assistera au prochain entretien. Explications : Cette stratégie semble excellente. L’agent d’enregistrement doit cependant programmer un nouvel entretien en présence d’un interprète en langue des signes formé aux questions liées au déplacement, puis communiquer ces informations à Maryam. Si le HCR n’a pas déjà identifié des interprètes correspondant à ce profil, cette mesure risque de demander un certain temps.
- **Stratégie 2.** Le fonctionnaire chargé de la réinstallation peut transmettre à Maryam des informations sur les organisations partenaires proposant des services adaptés aux personnes handicapées, tels que des services de réadaptation et des équipements d’assistance. **Explications :** L’accès à des services spécifiquement conçus pour les personnes handicapées peut effectivement intéresser Maryam, mais à ce stade, elle souhaite plutôt obtenir des informations et accéder aux processus d’enregistrement. En l’orientant vers des services qui n’ont pas de lien direct avec sa demande, vous risquez d’accréditer l’hypothèse selon laquelle les personnes handicapées n’ont pas les mêmes besoins ni les mêmes droits que les personnes sans handicap.

Mise en commun

- Comment pourrions-nous rendre les informations accessibles ?
- Quels types de stratégies seraient les plus facilement applicables ?
- Quels seraient les effets escomptés sur la protection dans ce cas précis ?



Diapositive 14 du PowerPoint : Plénière

- Demandez aux participants d’indiquer quelles stratégies ils ont recensées pour chaque cas. Les explications relatives à chaque cas individuel sont présentées ci-dessous. Vos commentaires doivent porter sur l’identification et l’atténuation des obstacles ainsi que sur le renforcement de la protection des personnes handicapées.

[Amina]

- **Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?** Les informations pourraient être disponibles dans des formats faciles à lire et illustrés, et des espaces calmes ainsi que des créneaux spécifiques pourraient être mis en place.
- **Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès à des services d'aide et de protection ?** Amina pourrait avoir accès à des informations sur la prévention de la violence basée sur le genre et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et elle pourrait accéder à des possibilités de développement des compétences.
- **Quels seraient les effets escomptés sur la protection d'Amina ?** Amina pourrait accéder à des formations de développement des compétences, et partager ses inquiétudes en cas d'actes de violence basée sur le genre ou d'exploitation dans sa famille ou sa communauté.

Fiche 1

Amina a 20 ans et, depuis toujours, elle a des difficultés à apprendre de nouvelles choses. Amina est née dans le camp de personnes réfugiées où elle vit toujours avec sa famille. Elle n'a jamais eu accès à l'éducation, car ses parents avaient peur de l'envoyer à l'école. À part sa famille, la plupart des personnes ne la comprennent pas lorsqu'elle parle à cause de sa prononciation. Elle participe aux tâches ménagères élémentaires.

- Le personnel qui se trouve aux points d'entrée/acces est au courant de ces processus accélérés, et une équipe est chargée de surveiller l'ensemble de la zone d'accueil afin de repérer rapidement en amont les personnes ayant des besoins particuliers, y compris les personnes handicapées, et de les faire avancer.
- Toutefois, avec l'utilisation des codes de besoins spécifiques relatifs au handicap, qui existaient déjà et reposaient uniquement sur des indices visuels, l'identification des personnes handicapées est restée insuffisante (1,2 %).

- Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?
- Quels types de stratégies lui permettraient un meilleur accès aux services d'aide et de protection ?
- Quels seraient les effets escomptés sur la protection d'Amina ?



[Jorge]

- **Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?** S'assurer que Jorge a accès à des informations écrites et prévoir des espaces calmes et des créneaux spécifiques pourrait permettre à Jorge d'accéder à l'information. Il ne semble pas connaître la langue des signes, c'est pourquoi faire appel à un interprète en langue des signes ne serait pas adapté. En revanche, il serait judicieux de s'en assurer auprès de lui.
- **Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès à des services d'aide et de protection ?** Jorge bénéficierait d'informations sur ses droits ainsi que sur les procédures d'asile, si ces informations étaient rendues accessibles.
- **Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Jorge ?** Jorge devrait avoir accès à des informations sur ses droits dans le centre d'accueil et sur les modalités d'accès aux procédures d'asile sur un pied d'égalité avec les autres, ce qui serait possible si les informations lui étaient rendues accessibles.

Fiche 2

Jorge a des problèmes d'audition ; il n'entend que les sons forts. Il a appris à lire sur les lèvres, ce qui lui permet de communiquer avec les autres, mais il n'entend pas les annonces faites dans le centre d'accueil où il se trouve actuellement.

- Jorge a répondu « Je n'entends rien tout. » à la question « Éprouvez-vous des difficultés à entendre ? », et on lui a attribué le code DS-H.
- Les entretiens et les procédures qui l'attendent au centre d'accueil l'inquiètent beaucoup, car il n'a pas compris une grande partie des informations.

- Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?
- Quels types de stratégies lui permettraient un meilleur accès aux services d'aide et de protection ?
- Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Jorge ?



[Greta]

- **Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?** Greta a des difficultés à voir, mais elle est peut-être capable de lire les textes écrits en gros caractères ; il serait judicieux de s'en assurer auprès d'elle. Si ce n'est pas le cas, elle devrait pouvoir bénéficier d'informations accessibles au format audio, probablement directement auprès des services concernés.
- **Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès à des services d'aide et de protection ?** Greta bénéficierait d'un accès immédiat/à court terme à la nourriture, probablement en mettant en place un service d'aide à domicile ou un accompagnement. Une stratégie à moyen terme consisterait à lui donner accès à des informations sur la marche à suivre pour toucher sa pension, et à l'accompagner durant ce processus.
- **Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Greta ?** Greta devrait avoir accès aux produits de première nécessité, mais elle devrait également être protégée d'éventuels abus de la part d'autres membres de la communauté ou de prestataires de services. Il serait également primordial de l'informer de la marche à suivre pour déposer plainte.

Fiche 3

Greta a 80 ans et perd peu à peu la vue depuis l'âge de 65 ans. Elle peut encore s'orienter dans sa maison lorsqu'elle porte des lunettes, mais elle a du mal à se déplacer dans les endroits qu'elle ne connaît pas et se perd facilement. Elle a récemment fui son domicile et vit depuis un mois dans une nouvelle ville de son pays, mais elle ne veut pas sortir seule de peur de perdre ses lunettes.

- Greta a répondu « Oui, beaucoup. » à la question « Éprouvez-vous des difficultés à voir ? », et on lui a attribué le code DS-V.
- Bien qu'elle bénéficie toujours d'une pension, Greta n'a reçu aucun courrier récemment, car elle a quitté son domicile, qui se trouve dans une zone de conflit. Ses économies s'épuisent et elle a du mal à se procurer des produits alimentaires et d'hygiène de base.

- Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?
- Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès aux services d'aide et de protection ?
- Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Greta ?



[Leisha]

- **Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?** Leisha ne semble pas avoir de difficultés d'accès à l'information, mais elle rencontre peut-être des obstacles physiques qui l'empêchent d'accéder à une école locale.
- **Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès à des services d'aide et de protection ?** Il serait judicieux d'évaluer l'accessibilité du trajet de Leisha jusqu'à l'école, et d'identifier et d'atténuer les obstacles physiques ou les risques potentiels. Les organisations de personnes handicapées peuvent être utiles à cet effet.
- **Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Leisha ?** Leisha devrait avoir accès à l'éducation et à des informations sur la prévention de la violence basée sur le genre et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels afin de pouvoir signaler toute situation potentielle d'abus, y compris en cas de discrimination liée à son handicap.

Fiche 4

Leisha a 14 ans et a été blessée par une balle alors qu'elle fuyait un conflit. Depuis, elle se déplace en fauteuil roulant, et la mobilité de ses bras et de ses mains est très réduite. Elle peut utiliser une cuillère et des crayons adaptés pour manger et faire ses devoirs, mais elle a besoin d'aide pour s'habiller.

- Leisha a répondu « Je n'y parviens pas du tout » à la question sur la mobilité du bas du corps (code DS-LBM), « Oui, beaucoup » à la question sur la mobilité du haut du corps (code DS-UBM) et « Oui, beaucoup. » à la question sur les soins personnels (code DS-SC). Ces informations ont été enregistrées dans proGres.
- La famille de Leisha vit dans une maison à un étage qui a deux escaliers à l'entrée. Leisha aime lire mais souhaiterait retourner à l'école.

- Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?
- Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès aux services d'aide et de protection ?
- Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Leisha ?



[Yogesh]

- **Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?** Yogesh et son frère devraient pouvoir bénéficier d'informations accessibles dans un espace calme, en prévoyant suffisamment de temps pour définir les stratégies nécessaires à leur protection.
- **Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès à des services d'aide et de protection ?** Bien que la première préoccupation exprimée par Yogesh semble concerner l'accès à l'emploi, il peut être bénéfique de permettre à son frère d'accéder à des services d'appui à la santé, et de leur donner accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial pour tous les deux. L'accès à l'information sur les procédures d'asile devrait également être une priorité, en s'assurant que les informations fournies sont claires et consultables dans un espace calme.
- **Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Yogesh ?** Yogesh et son frère seraient en meilleure santé, et bénéficieraient d'un meilleur accès à l'information sur la protection internationale. Il serait également important de recueillir davantage de renseignements sur leur accès aux produits et services de première nécessité.

Fiche 5

Yogesh a récemment traversé la frontière avec son frère aîné, qui est blessé mais se remet bien. Yogesh signale qu'il se sent parfois submergé par les souvenirs de ce qu'ils ont vécu dans leur pays d'origine et qu'il a alors du mal à contrôler ses émotions. Cela lui arrivait déjà enfant, avant le conflit, mais c'est pire aujourd'hui.

- Yogesh a répondu « Oui, beaucoup. » à la question « Éprouvez-vous des difficultés à contrôler vos émotions ? », et on lui a attribué le code DS-EB.
- Yogesh raconte qu'il était un bon mécanicien dans son pays, mais qu'il a du mal à travailler en dehors de chez lui, car il est souvent très tourmenté et a peur de laisser seul son frère en convalescence.

- Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?
- Quels types de stratégies lui garantiraient un meilleur accès aux services d'aide et de protection ?
- Quels seraient les effets escomptés sur la protection de Yogesh ?



[Ali]

- **Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?** Ali ne semble pas avoir de difficultés d'accès à l'information, mais il rencontre peut-être des obstacles qui l'empêchent d'accéder aux informations et aux compétences sur les moyens de subsistance lorsque ces dernières sont disponibles dans des centres communautaires ou d'autres lieux auxquels il n'a pas accès.
- **Quels types de stratégies lui permettraient d'avoir un meilleur accès à des services d'aide et de protection ?** Il serait judicieux d'informer Ali sur le développement des compétences numériques ainsi que sur les moyens de subsistance et les possibilités de financement. Une évaluation de l'accessibilité des espaces où se déroulent les formations de développement des compétences et où les ressources financières sont disponibles permettrait d'identifier et d'atténuer les obstacles potentiels. Il peut être intéressant de vérifier si Ali pourrait bénéficier de services de santé accessibles, en particulier des services de réadaptation et des équipements d'assistance, afin de gagner en autonomie.
- **Quels seraient les effets escomptés sur la protection d'Ali ?** Ali pourrait être plus indépendant et plus autonome, et il pourrait mieux gagner sa vie.

Fiche 6

Ali a été blessé en fuyant son pays il y a 9 mois et il n'a pas pu accéder aux soins de santé dont il a besoin. Depuis, il lui est impossible de marcher plus d'une centaine de mètres sans aide, mais aussi d'effectuer des travaux manuels, qui étaient auparavant sa source de revenus.

- Ali a répondu « Oui, beaucoup. » à la question « Éprouvez-vous des difficultés à marcher ou à monter des marches ? », et on lui a attribué le code DS-LBM.
- Ali vit seul et a monté un petit atelier de réparation de chaussures. Il a peu de connaissances financières et numériques, mais il voudrait apprendre.

- Comment pourrions-nous lui permettre d'avoir accès à l'information ?
- Quels types de stratégies lui garantiraient un meilleur accès aux services d'aide et de protection ?
- Quels seraient les effets escomptés sur la protection d'Ali ?



Surveiller l'intégration des personnes handicapées

- Surveiller l'accessibilité
- Étayer les indicateurs
- « Marqueur » relatif au handicap dans COMPASS
- Rapports publiés
- [Discapacidad y Movilidad Humana](#)
- [The power of inclusion – Mapping the Protection Responses for Persons with Disabilities Among Refugees in MENA \(Le pouvoir de l'inclusion – Cartographie des interventions de protection des personnes handicapées parmi les réfugiés de la région MENA\)](#)
- [Rapport global 2020 du HCR – Rapports phares du HCR](#)



Diapositive 15 du PowerPoint : Surveiller l'intégration des personnes handicapées

- Rappelez que les données pouvant être recueillies au sujet des personnes handicapées sont très diverses : données relatives aux obstacles, au statut de handicap, ou encore à l'accès aux services d'aide et de protection.
- La collecte de ces données et le suivi de l'accessibilité peuvent jouer un rôle essentiel pour garantir la visibilité des personnes handicapées et attirer l'attention sur d'autres obstacles.
- Le HCR publie régulièrement des rapports qui sont l'occasion de mettre en lumière les personnes en situation de handicap, c'est pourquoi il est très important de disposer de données actualisées pour éclairer ces rapports.
- Les outils proGres v4 et COMPASS permettent de partager les données collectées, en renseignant les indicateurs prévus ou le « marqueur » relatif au handicap dans COMPASS.
- Cette diapositive présente les bonnes pratiques adoptées dans différentes régions ainsi que le Rapport global du HCR, qui comprend une partie consacrée aux progrès réalisés par l'organisation en matière d'intégration des personnes handicapées.
 - [Discapacidad y Movilidad Humana](#) – Amériques.
 - [The power of inclusion – Mapping the Protection Responses for Persons with Disabilities Among Refugees in MENA](#).
 - [Rapport global 2020 du HCR – Rapports phares du HCR](#).
- Demandez aux participants de citer des rapports sur lesquels ils ont travaillé et faisant référence aux personnes handicapées.

Messages clés

- Les interventions doivent porter sur l'atténuation des obstacles
- Les personnes handicapées n'ont pas toutes les mêmes besoins
- Certaines mesures peuvent être mises en place même en l'absence de données

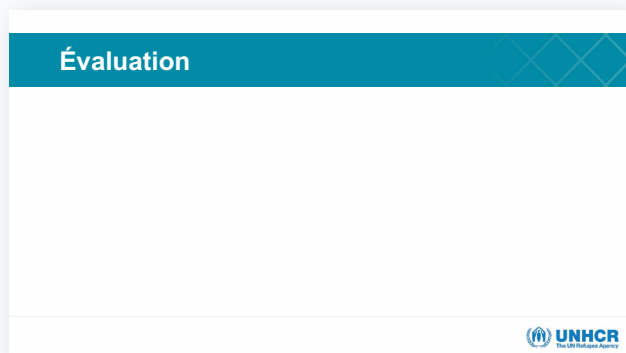


Diapositive 16 du PowerPoint : Messages clés

Messages clés :

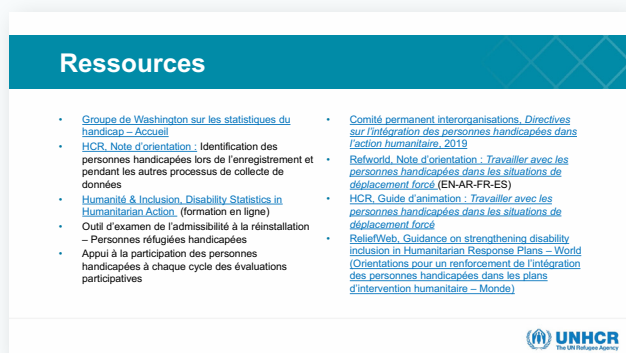
Énumérez les derniers messages clés et donnez la parole aux participants pour leur permettre de poser des questions et de formuler des commentaires.

- Les interventions doivent porter sur l'atténuation des obstacles.
- Les personnes en situation de handicap ont des besoins variés.
- Certaines mesures peuvent être mises en place, même sans données.



Diapositive 17 du PowerPoint : Évaluation

Voir l'annexe – Évaluation du module.



Diapositive 18 du PowerPoint : Ressources

- [Groupe de Washington sur les statistiques du handicap – Accueil.](#)
- [Note d'orientation du HCR : Identification des personnes handicapées lors de l'enregistrement et pendant les autres processus de collecte de données.](#)
- [Disability Statistics in Humanitarian Action | Humanity & Inclusion \(formation en ligne\)](#)
- [Outil d'examen de l'admissibilité à la réinstallation – Personnes réfugiées handicapées](#)
- [Appui à la participation des personnes handicapées à chaque cycle des évaluations participatives](#)
- [Comité permanent interorganisations, Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, 2019](#)
- [Refworld, Need to Know Guidance : Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé \(EN-AR-FR-ES\)](#)
- [HCR, Guide d'animation : Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé](#)
- [ReliefWeb, Guidance on strengthening disability inclusion in Humanitarian Response Plans – World \(Orientations pour un renforcement de l'intégration des personnes handicapées dans les plans d'intervention humanitaire – Monde\)](#)

Annexe - Évaluation du module

ÉVALUATION DU MODULE

Renforcer la protection des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé

Date : _____ Module(s) : _____ Formateur(s) : _____

Veuillez répondre aux affirmations suivantes sur le programme en indiquant si vous êtes :

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
1. Les supports du programme m'ont permis de bien comprendre le thème abordé.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Les méthodes utilisées dans le cadre du programme m'ont permis d'apprendre efficacement.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Le programme a un rapport direct avec mon activité professionnelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Le programme est important pour ma réussite/carrière professionnelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Le programme m'a apporté des informations, des connaissances et des compétences nouvelles en lien avec mon activité professionnelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Je sais mettre en pratique ce que j'ai appris dans ce programme dans le cadre de mon activité professionnelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Le programme était stimulant sur le plan intellectuel.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Le programme mérite que l'on y consacre du temps.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Recommanderiez-vous ce programme ?	Oui	<input type="radio"/>	Non	<input type="radio"/>	
10. Selon vous, que faudrait-il améliorer dans le programme ?					
11. Autres commentaires.					

Autres questions concernant l'évaluation des formateurs. Le tableau peut être copié-collé si vous choisissez d'évaluer chaque formateur séparément. Veuillez répondre aux affirmations suivantes sur le formateur en indiquant si vous êtes :

Formateur :

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
1. Le formateur a transmis clairement ses connaissances sur le sujet.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Les exemples fournis étaient pertinents.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Le temps consacré aux questions et aux réponses était suffisant.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Le temps consacré aux échanges et au travail en groupe était suffisant..	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Le formateur a éveillé mon intérêt pour le sujet.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Autres commentaires au sujet du formateur.					

Questions complémentaires en cas de webinaire :

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
1. Le webinaire/WebEx est un outil d'apprentissage utile.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Les consignes d'utilisation des fonctionnalités du webinaire étaient claires.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Autres commentaires sur le webinaire.					

Autres questions en cas de cours autonome en ligne :

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
1. Il est facile de naviguer dans le contenu des modules.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Les modules étaient suffisamment interactifs.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Le rythme des modules était adéquat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Les contenus multimédias (audio et vidéo, le cas échéant) étaient de bonne qualité.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Je n'ai pas rencontré de problème technique (connectivité, messages d'erreurs, liens invalides, etc.).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Autres commentaires au sujet du cours en ligne.					



Légende : Julia Peter, une réfugiée de 27 ans originaire du Soudan du Sud, élève seule son fils de huit ans ; elle est atteinte d'un handicap physique. Depuis l'enfance, un problème au genou l'oblige à utiliser ses bras pour se déplacer. Elle utilise un fauteuil roulant motorisé pour se déplacer dans le camp soudanais de Khor Al Waral où elle vit avec ses proches. Photo : © HCR/Roland Schönbauer



UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés